TOME 1

SHARḤ AS-SUNNAH

L'EXPLICATION DE LA SUNNAH

PAR L'IMĀM AL-ḤASAN IBN 'ALĪ AL-BARBAHĀRĪ

اتحاف القاري بالتعليقات على شرح السنة

EXPLIQUÉ PAR
ASH-SHAYKH AL-'ALLĀMAH
ṢĀLIḤ IBN FAWZĀN ĀL FAWZĀN

Al Bayyinah

Introduction

Au Nom d'*Allāh* le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux.

Toutes les louanges reviennent à *Allāh*. Que sa paix et Ses bénédictions soient sur notre Prophète *Muḥammad*, sa famille et l'ensemble de ses Compagnons.

L'auteur de cet ouvrage est *Al-Barbahārī*. Son nom est *Al-Ḥasan ibn ʿAlī ibn Khalaf al-Barbahārī* — en référence au *barbahār*, un médicament [13] que peut être il fabriquait ou vendait et auquel il fut attribué. Il faisait partie des grands savants *Ḥanbalīs*, prit la science de ceux qui la prirent de l'*Imām Aḥmad*, tel que *Al-Marrūdhī* [14] et d'autres et était versé dans la science. Il acquit la science de la *ʿaqīdah* (credo) et du *fiqh* (jurisprudence), auprès de grands *Imāms*. [15]

Le titre du livre est *Sharḥ As-Sunnah*. La signification de *Sunnah* étant ici la voie du Messager d'*Allāh* ﷺ. Il ne s'agit pas ici du sens conventionnel du terme que lui donnent les savants du *Ḥadīth*, à savoir : « Tout ce qui est rapporté du Prophète ﷺ comme parole, acte ou approbation silencieuse. » Le sens est ici plus général que cela : il s'agit de la voie du Messager d'*Allāh* ﷺ, de ses Compagnons et des pieux prédécesseurs.

Référence est faite ici à la *Sunnah* établie, qu'elle ait rapport avec le credo, l'adoration, le *fiqh*, les relations et le comportement. Ceci est le

---

13. Voir *Al-Ansāb* de *As-Samʿanī* (1/307).

14. *Aḥmad ibn Muḥammad ibn Al-Ḥajjāj ibn ʿAbd Al-ʿAzīz Abū Bakr al-Marrūdhī. Ibn Abī Yaʿlā* dit : « Sa mère était de *Marrūdhī* et son père de *Khawarizm*. Il était parmi les plus proéminents des compagnons de l'*Imām Aḥmad* du fait de son ascétisme et sa vertu. Il fut notre *Imām* dont nous recherchâmes la compagnie et dont nous tirâmes grand plaisir de sa fréquentation. Il lui ferma les yeux et le lava lors de son décès. Il rapporte nombre de ses avis. » Il décéda en 275H. *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (1/56) et *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (13/173).

15. Voir sa biographie dans *Tabaqāt al-Ḥanābilah* (2/18) de *Ibn Abī Yaʿlā* et *Siyar Aʿlam an-Nubalā'* (15/90).

sens général du terme *Sunnah*.

L'auteur mentionne parfois des sujets de *fiqh* tels que l'essuyage des *khuffayn* (chaussettes de cuir) ou le mariage *mut'ah* (temporaire) afin de réfuter les sectes ayant dévié à ces sujets. Parfois, il répète certains sujets afin d'en appuyer l'importance, la répétition de son contexte ou afin d'ajouter des explications à leur propos ou d'autres raisons scientifiques.

En résumé, ce livre est hautement bénéfique. Son importance provient du fait qu'il ait été rédigé dans les temps anciens, car il s'agit d'un livre parmi les premiers écrits par les *Salafs* — ceux qui vécurent à l'époque, apprirent la science et rapportèrent la *'aqīdah* des grands *Imāms*. Qu'*Allāh* fasse miséricorde à ce grand *Imām* !

Le terme « *Sharḥ* » (explication) ne signifie pas qu'il explique ou commente un livre en particulier. Il s'agit plutôt de la clarification de la voie de la *Sunnah*. Voilà ce que signifie *Sharḥ As-Sunnah*. Les prédécesseurs appelaient leurs livres de *'aqīdah* « *As-Sunnah* », comme c'est le cas de ce livre, « *As-Sunnah* » de l'*Imām Aḥmad*, « *As-Sunnah* » de son fils *'Abdullāh*, « *As-Sunnah* » de l'*Imām Al-Athram* et « *Sharḥ Usūl I'tiqādi Ahlis-Sunnah wal-Jamā'ah* » de l'*Imām Al-Lālakā'ī*.

Ils les intitulaient également « *Al-Īmān* ». Dans certains livres des chapitres sont nommés « *Kitābul-Īmān* » (Le Livre de la Foi), comme cela est le cas dans *Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī* et *Ṣaḥīḥ Muslim*. Ils intitulaient un chapitre « *Kitābul-Īmān* » et y rapportaient ce qui concerne la *'aqīdah*, telles que : la croyance en *Allāh*, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, le Jour Dernier et le *Qadar* (la prédestination) qu'il soit bon ou mauvais.

Il pouvaient également intituler leurs travaux « *Ash-Sharī'ah* », comme « *Ash-Sharī'ah* » de l'*Imām Al-Ājurrī ash-Shāfi'ī*, « *At-Tawḥīd* », comme « *Kitāb at-Tawḥīd* » de l'*Imām ibn Khuzaymah* et les autres livres du *Tawḥīd* biens connus. Ils appelaient également « *al-'Aqīdah* » la croyance du cœur, ce qu'il adopte comme religion et à propos de quoi il a la certitude.

Tous ces noms ne sont pas en contradiction, car ils ne sont que différentes appellations de la même chose. Ce sont des synonymes qui ne se contredisent pas les uns les autres et il n'y a pas de mal à les utiliser si la signification voulue est connue. Il s'agit plutôt de conventions et chaque convention a sa propre base, et il n'y a pas de différence entre elles. Même si la formulation diffère, le sens reste le même.

Quant à ceux qui renient cela en affirmant que *'aqīdah* et *tawḥīd* sont

des termes qui ne sont supportés par aucune preuve et qui ne sont ni présents dans le *Qur'ān*, ni dans la *Sunnah*, ils ne cherchent qu'à causer le doute dans le cœur des gens. Leur intention est d'exterminer ces affaires de croyance avec ce doute. Ils viennent donc avec cela pour clamer qu'il n'existe pas de distinction entre les sectes déviées et le Groupe sur la droiture. Ceci les enrage et afin que les gens du faux ne soient pas réfutés. Voilà le but de ceux qui prétendent la science parmi eux. Quant à la racaille et aux barbares qui prennent leur science des cloaques de la pensée, ils répètent ces paroles qui peuvent se trouver contenues dans des journaux ou encore ce qu'ils nomment « livres compilés » ! Il n'est donc pas permis de prêter attention à ces doutes.

La communauté est habituée et fait attention à la distinction entre le vrai et le faux, entre la guidée et l'égarement. Mais ces personnes ont un but derrière le rejet des termes *'aqīdah* et *tawḥīd*. Ils désirent faire se mêler les gens au point qu'il n'existe pas de différence entre le monothéiste et l'athée, entre la personne droite et l'innovateur. Ils prétendent tous rester sous le nom de l'*Islām* pour le bien de l'unité des Musulmans ! Nous leur disons donc : les Musulmans ne peuvent s'unir que sur une croyance correcte, la croyance qui unit les Compagnons alors qu'ils étaient divisés, comme le dit *Allāh* le Très-Haut :

﴿وَاذْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ﴾

> **« et rappelez-vous le bienfait d'*Allāh* sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. »** [*Āl 'Imrān* : 103]

Qu'est-ce qui mit un terme à la division et aux conflits entre les Compagnons, si ce n'est cette *'aqīdah* qui est : « Nul n'est en droit d'être adoré, si ce n'est *Allāh* et *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh* » ? Donc il n'existe rien qui ne puisse unir les gens, si ce n'est la croyance correcte. Et s'ils devaient diverger dans leur croyance, ils seraient à jamais divisés.

En ce qui concerne les divergences d'opinions dans les sujets de jurisprudence qui se basent sur des déductions scientifiques que la preuve peut supporter, elles n'affecteront pas en mal la communauté. Elles ne créeront ni division ni inimitié car ces déductions sont acceptables. Par

contre, les divergences dans les sujets de *'aqīdah* sont inacceptables. Les partis en divergences ne pourront jamais s'unir. Les gens qui diffèrent dans leur *'aqīdah* ne pourront jamais être unis, quelles que soient les tentatives de ceux qui tenteraient de les unir, car ils souhaitent rapprocher deux opposés. Et il est impossible de réunir deux choses en opposition.

S'ils désirent l'unité des Musulmans, ils doivent tout d'abord corriger leur *'aqīdah*, la croyance à laquelle tous les messagers d'*Allāh*, du premier au dernier, portèrent de l'importance et avec laquelle ils débutèrent tous leur appel. Ils doivent tout d'abord unifier leur *'aqīdah*. Ainsi, si la communauté se regroupe sur la même croyance, elle sera unie. Ceci s'ils sont sérieux et sincères dans leur appel.

Cependant, ils se moquent de ceux qui appellent les autres à la *'aqīdah* correcte en disant : « Celui-là rend mécréant les gens et cherche à diviser les gens ; il souhaite ceci ou cela etc. »

Nous leur disons : « Vous ne pourrez jamais unir les Musulmans sur autre chose que la croyance correcte. » Par conséquent, si tous les Musulmans professent la même *'aqīdah*, ils pourront être aisément unis. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿هُوَ ٱلَّذِي أَيَّدَكَ بِنَصْرِهِۦ وَبِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٦٢﴾ وَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ ۚ لَوْ أَنفَقْتَ مَا فِي ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا مَّا أَلَّفْتَ بَيْنَ قُلُوبِهِمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ أَلَّفَ بَيْنَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾

> **« C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est *Allāh* qui les a unis, car Il est Puissant et Sage. »** [*Al-Anfāl* : 62-63]

Allāh le Très haut dit également :

﴿وَٱذْكُرُوا۟ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَآءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِۦٓ إِخْوَٰنًا وَكُنتُمْ عَلَىٰ شَفَا حُفْرَةٍ مِّنَ ٱلنَّارِ فَأَنقَذَكُم مِّنْهَا ۗ كَذَٰلِكَ يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمْ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمْ

﴿تَهْتَدُونَ﴾

« et rappelez-vous le bienfait d'*Allāh* sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi *Allāh* vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. » [*Āl 'Imrān* :103]

Donc rien ne peut réunir les gens, si ce n'est la croyance correcte qui fut apportée par les messagers, du premier au dernier d'entre eux, *Muḥammad* ﷺ. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ﴾

Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc ». [*Al-Anbiyā'* : 25]

Il dit également :

﴿وَإِنَّ هَٰذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاتَّقُونِ﴾

« Cette communauté, la vôtre, est une seule communauté, tandis que Je suis votre Seigneur. Craignez-Moi donc ». [*Al-Mu'minūn* : 52]

Dans un autre verset, *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ هَٰذِهِ أُمَّتُكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً وَأَنَا رَبُّكُمْ فَاعْبُدُونِ﴾

« Certes, cette communauté qui est la vôtre est une communauté unique, et Je suis votre Seigneur. Adorez-Moi donc. » [*Al-Anbiyā'* : 92]

Ils ne seront unis que par l'adoration du Seigneur, l'Unique, *Allāh* l'Exalté et Majestueux. Car Il est le véritable Seigneur et tout autre que Lui est faux. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْكَبِيرُ﴾

« C'est ainsi qu'*Allāh* est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est *Allāh* qui est le Sublime, le Grand. » [*Al-Ḥajj* :62]

Il s'agit donc de la seule manière d'unifier les Musulmans, s'ils sont sincères, qu'ils corrigent leur *ʿaqīdah* et en écartent toute déviation et chose étrangère afin qu'elle revienne comme elle fut apportée par *Muḥammad* ﷺ et que les Musulmans s'unissent dessus. Ceci était l'intention des pieux prédécesseurs comme *Al-Barbahārī* et d'autres lorsqu'ils rédigèrent ces traités et livres expliquant la croyance authentique.

Ainsi, lorsqu'arrivèrent les tribulations, divisions et égarements, ils écrivirent ces livres sur la *ʿaqīdah*, expliquant à travers eux la *Sunnah* sur laquelle étaient le Messager d'*Allāh* ﷺ, ses Compagnons et le meilleures des générations à laquelle quiconque adhère sera sauvé et quiconque s'oppose sera détruit. C'est à propos de la *Sunnah* que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit :

تَرَكتُكُم عَلى البَيضَاءِ لَيلِهَا كَنَهارها.

« Je vous ai laissé sur une voie claire, de jour comme de nuit. » [16]

Allāh le Puissant et Majestueux dit :

﴿ٱلْيَوْمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِ ۚ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا﴾

« Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et

16. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/126), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/16 n°43), *Ibn Abī ʿĀṣim* dans *As-Sunnah* (49), *Abū Nuʿaym* dans *Al-Mustakhraj ʿalā Ṣaḥīḥ Muslim* (1/36-37), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/175) et d'autres du *ḥadīth* de *Al-ʿIrbāḍ ibn Sāriyah*. *Abū Nuʿaym* a dit : « Ce *ḥadīth* est *ḥasan*, d'après les *aḥādīth* authentiques des gens du *Shām* », *Al-Ḥākim* a dit : « Ce *ḥadīth* est *ṣaḥīḥ* » et *Al-Mundhirī* a dit dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (1/47) : « Une bonne chaîne. »

craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'*Islām* comme religion pour vous. » [*Al-Mā'idah* : 3]

Voilà la base de l'union. Mais de dire : « Nous nous unissons sur ce à propos de quoi nous sommes d'accord et nous excusons pour ce sur quoi nous sommes en divergence », ceci est impossible si la divergence concerne les affaires de *'aqīdah*. Mais, si la divergence est à propos de *fiqh* et de sujets jurisprudentiels qui supportent la divergence, ceci peut être permis, tout en sachant qu'il est obligatoire d'agir en accord avec la preuve, même dans des affaires jurisprudentielles. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ﴾

« **... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à *Allāh* et au Messager...** » [*An-Nisā'* : 59]

Cependant, les divergences dans les sujets de *fiqh* qui sont possibles et appuyées par des preuves ne créeront pas de division chez les Musulmans. À ce titre, les *ḥanafīs*, *mālikīs*, *shāfi'īs* et *ḥanbalīs* font tous partie de *Ahl As-Sunnah*. Et ni ils ne divergent, ni ne sont divisés — et toutes les louanges reviennent à *Allāh*. Parce que ces déductions juridiques sont possibles et les preuves peuvent les supporter. Quant aux sujets de *'aqīdah*, ils sont unis dessus.

La *'aqīdah* des écoles *ḥanbalī*, *shāfi'ī*, *mālikī* et *ḥanafī* est unique, bien que certains de ceux qui les suivent s'y opposent. Cette catégorie de personnes qui s'oppose aux *Imāms* dans leur *'aqīdah* peut être trouvée parmi les *ḥanbalīs*, *ḥanafīs*, *shāfi'īs* et *mālikīs*. Ces gens ne s'y attachent qu'en matière de *fiqh* mais s'opposent à eux en ce qui concerne la *'aqīdah*. Ils ne sont donc pas considérés comme des suiveurs des *Imāms* car ils les suivent à un sujet et s'opposent à eux dans ce qui est plus important. Ainsi, ils ne peuvent être considérés comme suivant les *Imāms* s'ils s'opposent à eux dans la *'aqīdah*. C'est ce qui a poussé des savants comme *Al-Barbahārī* et d'autres à décrire la voie authentique qui découle du Livre d'*Allāh*, de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ et de la guidée des pieux prédécesseurs pour que les Musulmans vivent suivant elle. Et ceci fait partie du conseil sincère envers *Allāh*, Son Messager ﷺ, Son Livre, les dirigeants des Musulmans, ainsi qu'envers ces derniers.

Car, si ces affaires avaient été dissimulées sans avoir été expliquées et sans que ces livres n'aient été écrits, nombreux seraient ceux qui se seraient égarés. Ainsi, ces livres — et toutes les louanges reviennent à *Allāh* — sont des faveurs d'*Allāh* l'Exalté et Majestueux, ainsi qu'une preuve d'*Allāh* à l'encontre de Ses créatures :

﴿لِّيَهْلِكَ مَنْ هَلَكَ عَنْ بَيِّنَةٍ وَيَحْيَىٰ مَنْ حَيَّ عَنْ بَيِّنَةٍ﴾

> « **... pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre...** » [*Al-Anfāl* :42]

Shaykh Ṣāliḥ ibn Fawzān al-Fawzān

قَالَ البَرْبَهَارِي رَحِمَهُ اللَّهُ : الحَمْدُ لله الذِي هَدَانَا لِلإِسْلَامِ، وَمَنَّ عَلَيْنَا بِهِ، وَأَخْرَجَنَا فِي خَيْرِ أُمَّةٍ، فَنَسْأَلُهُ التَّوْفِيْقَ لِمَا يُحِبُّ وَيَرْضَى، وَالحِفْظَ مِمَّا يَكْرَهُ وَيَسْخَطُ.

L'*Imām Al-Barbahārī* — qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde — a dit : « Toutes les louanges reviennent à *Allāh* qui nous a guidé à l'*Islām*, nous a accordé Sa faveur et a fait de nous la meilleure des nations. Nous demandons à *Allāh* de nous faire vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée et nous cherchons refuge auprès de Lui contre ce qu'Il déteste et dont Il n'est pas satisfait. »

Commentaire

Ceci est l'avant-propos du livre. L'auteur débute donc par la parole *Al-ḥamdulillāh* (c-à-d. Toutes les louanges reviennent à *Allāh*) en accord avec la *Sunnah*.

Le Prophète ﷺ louait *Allāh* et exaltait Sa mention dans ses écrits et discours. Ainsi les *Salafs aṣ-Ṣāliḥ* et les gens de science en firent de même. Ils débutaient leurs livres par « *Bismillāh-ir-Raḥmān-ir-Raḥīm* » (au Nom d'*Allāh* le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux), suivant en cela l'exemple du Noble *Qur'ān*, ainsi que par la formule « *Al-ḥamdulillāhi Rabb-il-'Ālamīn* » (toutes les louanges reviennent à *Allāh*, Seigneur des univers), suivant en cela l'action du Prophète ﷺ. Parce qu'il louait *Allāh*, et exaltait Sa mention à chaque fois qu'il donnait un sermon, prenait la parole ou attirait l'attention sur quelque chose [17].

Ensuite, il expliquait ce qu'il souhaitait expliquer — *'alayhiṣ-ṣalātu wassalām*. L'auteur a donc suivi cette méthodologie, en prenant pour exemple ceux qui l'ont précédés.

17. Comme cela fut le cas pour la conversion de *Ḍimād al-Azdī* رضي الله عنه. Lors de celle-ci, le Messager d'*Allāh* ﷺ débuta son discours en disant : « *Toutes les louanges reviennent à Allāh, nous Le remercions et recherchons Son aide. Quiconque Allāh guide, nul ne peut l'égarer et quiconque Il égare, nul ne peut le guider. Nous attestons que nul n'est en droit d'être adoré si ce n'est Allāh, Seul, sans associé. Nous attestons que Muḥammad est Son serviteur et Messager. Ensuite...* » Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/593, n°868), d'après 'Abdullāh ibn 'Abbās رضي الله عنهما.

La signification de « *Al-Ḥamdulillāh* » est : toutes les louanges reviennent à *Allāh*, l'Exalté et Magnifique. « *Al-Ḥamd* » est louer et d'exalter la mention de celui qu'on loue. *Allāh* l'Exalté et Majestueux est donc loué pour Son Essence, Ses Noms, Attributs et Actions. À lui reviennent tous les types de louanges. Car tous les bienfaits proviennent de Lui — exalté soit-Il.

Quant à autre que Lui, il sera loué proportionnellement au bien qu'il accomplit. Cependant la louange absolue, parfaite et englobante ne revient qu'à *Allāh* Seul, exalté soit-Il. Il ne vous est donc pas permis de dire : « Toutes les louanges reviennent à Untel » dans le sens absolu. Ceci n'est permis que pour *Allāh* Seul, comme il est mentionné dans le *Qur'ān* :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ۝٢ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ﴾

> « **Toutes les louanges reviennent à *Allāh*, Seigneur des Univers, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux** » [*Al-Fātiḥah* : 2-3]

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَجَعَلَ الظُّلُمَاتِ وَالنُّورَ﴾

> « **Toutes les louanges sont à *Allāh* qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière...** » [*Al-An'ām* : 1]

Ainsi que :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ فَاطِرِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ﴾

> « **Toutes les louanges sont à *Allāh*, Créateur des cieux et de la terre...** » [*Fāṭir* : 1]

Par contre, il n'y a rien de mal à dire : « Je remercie Untel » ou « Je loue Untel pour telle chose », tout en spécifiant la chose pour laquelle il a été remercié ou loué.

Cependant, dire : « Toutes les louanges reviennent à Untel » n'est permis que pour *Allāh*, Le Très-Haut.

Le Nom *Allāh* est l'un de Ses Noms — l'Exalté — et sa signification est *Al-Ma'lūh*, *Al-Ma'būd*, c'est-à-dire Celui qui est adoré. Car *Al-Ulūhiyyah*

(l'Unicité d'adoration) signifie *Al-'Ubūdiyyah* (l'Unicité de servitude). Ce nom n'est employé pour personne d'autre qu'*Allāh*. Nul autre qu'*Allāh* a été nommé par ce nom, même parmi les tyrans, mécréants et athées. Aucun parmi eux ne se donna le nom d'*Allāh*. Même *Fir'awn* ne dit pas : « Je suis *Allāh* », il dit plutôt :

﴿أَنَا رَبُّكُمُ الْأَعْلَىٰ﴾

« ... C'est moi votre seigneur, le très haut. » [*An-Nāzi'āt* : 24]

Ce nom est donc spécifique à *Allāh*, exalté soit-Il.

Rabbil-'Ālamīn : *Ar-Rabb* signifie le Possesseur et Administrateur. *Al-'ālamīn* est le pluriel de *al-'ālam* qui signifie l'ensemble de la création. *Allāh* est leur Seigneur, Créateur, Gérant, Divinité et Dieu.

Sa parole : « **Toutes les louanges reviennent à *Allāh* qui nous a guidé à l'*Islām* ».**

L'*Islām* est le plus grand des bienfaits. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا﴾

« ... Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'*Islām* comme religion pour vous. » [*Al-Mā'idah* : 3]

Donc, avec l'*Islām*, le bienfait a été complété pour les Musulmans. *Allāh*, l'Exalté et Majestueux dit :

﴿قُلْ بِفَضْلِ اللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا﴾

« Dis : « [Ceci provient] de la grâce d'*Allāh* et de Sa miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir... » [*Yūnus* : 58]

La grâce d'*Allāh* mentionnée dans le verset précédent est l'*Islām* et Sa miséricorde est le *Qur'ān*. Ils devraient donc se réjouir de l'*Islām* et du *Qur'ān*.

Vous devez donc reconnaître que c'est un bienfait d'*Allāh* que d'avoir été guidé à l'*Islām* et d'y avoir été raffermi. C'est un bienfait d'*Allāh*. Ce n'est ni par votre force, ni par votre puissance, c'est plutôt un succès accordé par *Allāh* — exalté soit-Il.

Ainsi, les gens du paradis diront au jour de la résurrection après y être entré :

﴿الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي هَدَانَا لِهَٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهْتَدِيَ لَوْلَا أَنْ هَدَانَا اللَّهُ﴾

« ... Louange à *Allāh* qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si *Allāh* ne nous avait pas guidés... » [*Al-A'rāf* : 43]

Sa parole : « **nous a accordé Sa faveur** ».

L'*Islām* est un bienfait d'*Allāh* — l'Exalté et Très-Haut. Il ne doit rien à personne et accorde Ses faveurs à Ses serviteurs par l'*Islām*, les bienfaits, le bien-être et la subsistance.

Sa parole « **a fait de nous la meilleure des nations** ».

Cette citation de *Al-Barbahārī* découle de la parole d'*Allāh* le très Haut :

﴿كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ﴾

« Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes... » [*Āl 'Imrān* : 110]

Sa parole : « **Vous** » s'adresse aux Musulmans. « *Khayra Ummah* » signifie « meilleure communauté ». Et le terme « *al-Ummah* » signifie « *al-Jamā'ah* » : « la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes ».

Méditez donc Sa parole : « **pour les hommes** ». L'excellence de cette communauté n'est pas limitée à elle seule. Elle transcende tous les hommes en ce qui concerne le prêche, le *jihād*, l'enseignement et la guidance. Il ne serait pas suffisant à la personne d'apprendre et de faire de bonnes actions pour elle-même tout en négligeant les autres. Au contraire, elle doit répandre le prêche, la science, le bien, inviter à l'adoration d'*Allāh*, ordonner le bien et interdire le *blamâble*, ceci afin d'être un membre actif de la société Musulmane.

Ainsi, Sa parole :

﴿أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ﴾

« ... qu'on ait fait surgir pour les hommes... »

Signifie qu'on ne les pas seulement fait surgir pour eux-mêmes, mais qu'*Allāh* les a fait surgir pour l'ensemble de l'humanité.

Sa parole : **« Nous demandons à *Allāh* de nous faire vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée ».**

Il faut demander le raffermissement à *Allāh* même si l'on connaît la vérité, agit en accord avec celle-ci et croit en elle. Il ne faut pas se sentir à l'abri de la déviation et de la tentation, car les épreuves peuvent influer la personne et l'égarer du chemin d'*Allāh*.

En conséquence, le Prophète ﷺ invoquait *Allāh* en disant :

يَا مُقلِّبَ القلُوبِ ثَبِّتْ قَلبي عَلى دينكَ.

« Ô Toi qui fait tourner les cœurs, raffermis mon cœur sur Ta religion. » [18]

Le prophète *Ibrāhīm*, l'ami intime d'*Allāh*, عليه السلام disait dans son invocation :

﴿وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَّعْبُدَ الْأَصْنَامَ ۝٣٥ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ﴾

« ... et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles (les idoles) ont égaré beaucoup de gens... » [*Ibrāhīm* : 35-36]

Il avait peur pour lui-même. Ainsi, lorsque la foi de la personne se fortifie, elle craint pour elle et ne se sent pas à l'abri des turpitudes, ni ne se considère pure. Plutôt, elle demande tout le temps à *Allāh* le raffermissement et la bonne fin et craint la mauvaise fin, la tentation, la déviation,

18. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/182), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°199), *An-Nasā'ī* dans son *Sunan al-Kubrā* (7738), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (934), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/525) qui le juge authentique suivant la condition de *Muslim* et *Adh-Dhahabī* le rejoint dans cet avis. *Al-Buṣayrī* a dit dans *Miṣbāḥ az-Zujājah* (1/27) : « Sa chaîne est authentique ».

l'égarement et les prêcheurs du mal.

Sa parole : « **et nous cherchons refuge auprès de Lui contre ce qu'Il déteste et dont Il n'est pas satisfait.** »

Afin qu'*Allāh* nous fasse vivre en accord avec ce qu'Il aime et agrée comme actes, paroles et croyances et nous écarte de ce qui ne Le satisfait pas comme paroles, actes et croyances, car Lui seul, l'Exalté et Très-Haut, est le Guide, accorde le succès et mène au droit chemin.

L'*Islām* est la voie des prophètes

١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : اعْلَمُوا أَنَّ الإِسْلَامَ هُوَ السُّنَّةُ، وَالسُّنَّةَ هِيَ الإِسْلَامُ وَلَا يَقُومُ أَحَدُهُمَا إِلَّا بِالآخَرِ.

[1] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « Sachez que l'*Islām* est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'*Islām*. Aucun d'entre eux ne peut être établi sans l'autre. »

Commentaire

Sa parole : « **Sachez** » : ce verbe est utilisé pour attirer l'attention et il signifie : « apprenez ». Comment pourriez-vous savoir que l'*Islām* est la *Sunnah* ? En apprenant, vous le saurez. Donc « **Sachez** » est un terme employé pour attirer l'attention sur ce qui le suit, comme dans Sa parole :

﴿فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنۢبِكَ﴾

« Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité digne d'adoration à part *Allāh* et implore le pardon pour ton péché... » [*Muḥammad* : 19]

C'est-à-dire que vous devez connaître la signification de *Lā ilāha illallāh* et agir en conséquence.

﴿اعْلَمُوا أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ وَأَنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ﴾

Sachez qu'*Allāh* est sévère en punition, mais aussi qu'*Allāh* est Pardonneur et Miséricordieux. [*Al-Mā'idah* : 98]

Ainsi le verbe à l'impératif « sache » ou « sachez » est employé pour attirer l'attention sur ce qui le suit.

Sa parole : « **... l'*Islām* est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'*Islām*.** »

C'est-à-dire que l'*Islām* est la voie apportée par les messagers d'*Allāh* *'alayhim as-salām* ; tous les messagers vinrent avec l'*Islām*. Chaque prophète appela (son peuple) à *Allāh* et vint avec une législation d'*Allāh* et ceci est l'*Islām*. L'*Islām* est donc l'adoration d'*Allāh* l'Exalté et Majestueux, Seul, à tout moment, avec ce qu'Il a légiféré. Car *Allāh* légiféra certes des législations pour les prophètes d'une période spécifique, puis Il les abrogea.

Ainsi, après leur abrogation, agir selon l'abrogeant était l'*Islām*, jusqu'à ce que toutes les législations précédentes furent abrogées par celles de *Muḥammad* ﷺ. *Allāh* l'Exalté et Majestueux dit :

﴿لِكُلِّ أَجَلٍ كِتَابٌ ﴿٣٨﴾ يَمْحُو اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ ۖ وَعِنْدَهُ أُمُّ الْكِتَابِ﴾

« ... Chaque échéance a son terme prescrit. *Allāh* efface ou confirme ce qu'Il veut et la mère du Livre est auprès de Lui. » [*Ar-Ra'd* : 38-39]

L'*Islām* est donc ce avec quoi vinrent les messagers comme prêche et actes à différentes époques, suivant ces époques, jusqu'à ce que *Muḥammad* ﷺ fut envoyé. Puis l'*Islām* fut connu par ce avec quoi il vint, excluant les précédentes religions. Donc quiconque reste sur l'une des précédentes religions révélées et ne croit pas en *Muḥammad* ﷺ n'est pas Musulman, car ni il ne se sera soumis à *Allāh* l'Exalté et Majestueux, ni il n'aura obéi à Son Messager ﷺ, puisque ce qu'il suit a certes expiré et a été abrogé. Et le fait de rester sur ce qui a été abrogé n'est pas considéré comme religion par *Allāh* l'Exalté et Majestueux. Agir suivant la loi abrogeante est ce qui est la religion.

Sa parole : « **... et que la *Sunnah* est l'*Islām*.** »

Il n'y a pas de différence entre eux. Si nous interprétons la *Sunnah* comme étant la voie (de guidée), alors il n'y a pas de différence entre elle

et l'*Islām*.

Sa parole : « **Aucun d'entre eux ne peut être établi sans l'autre.** »

L'*Islām* ne peut être établi sans la *Sunnah* et la *Sunnah* ne peut être établie sans l'*Islām*. Celui qui prétend l'*Islām* sans agir suivant la *Sunnah* c'est-à-dire la voie du Messager d'*Allāh* ﷺ ne sera pas Musulman. Et celui qui connaît la *Sunnah* sans se soumettre à *Allāh* ne sera pas Musulman, bien qu'il la connaisse. Il est donc obligatoire de combiner les deux.

La *Jamāʿah* ne peut exister qu'avec deux choses

٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَمِنَ السُّنَّةِ لُزُومُ الجَمَاعَةِ، فَمَنْ رَغِبَ غَيْرَ الجَمَاعَةِ وَفَارَقَهَا؛ فَقَدْ خَلَعَ رِبْقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ، وَكَانَ ضَالًّا مُضِلًّا

[2] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*. Celui qui rejette la *Jamāʿah* et l'abandonne aura certainement desserré le joug de l'*Islām* de sa nuque, se sera égaré et mènera d'autres à l'égarement. »

Commentaire

Sa parole : « **S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*.** »

Tant que cette affaire reste ainsi, que l'*Islām* est la *Sunnah* et que la *Sunnah* est l'*Islām*, elle prend alors plusieurs aspects :

« **S'accrocher à la *Jamāʿah* fait partie de la *Sunnah*** » : c'est-à-dire s'accrocher à la communauté des Musulmans. Se sens de *Jamāʿah* est ici la communauté des Musulmans qui est sur la vérité.

Quant aux *jamāʿāt* (groupes, communautés) qui ne sont pas sur la vérité, elles ne peuvent être appelées la véritable *Jamāʿah*. Nulle *jamāʿah* qui s'unit sur l'égarement ou sur une méthodologie qui s'oppose à l'*Islām* ne peut être nommée véritable, voulue ou digne d'éloges. La *Jamāʿah* voulue ici est celle de ceux qui suivent la vérité. Et ceci n'implique pas forcément qu'ils soient un grand nombre ; même si une seule personne était sur la vérité, elle serait appelée *Jamāʿah*. Ainsi, la *Jamāʿah* est formée de

tous ceux qui sont sur la vérité, qu'ils soient peu ou nombreux. Adhérez donc à ceux qui sont sur la vérité et ne vous opposez pas à la *Jamāʿah* qui est sur la vérité. Vous devez rester avec eux sur la vérité. Le jugement de celui qui abandonne la *Jamāʿah* viendra par la suite.

S'accrocher à la *Jamāʿah* implique de ne pas la délaisser, ni d'être en désaccord avec elle.

Sa parole : « **Celui qui rejette la *Jamāʿah* et l'abandonne aura certainement desserré le joug de l'*Islām* de sa nuque... »**

Ceci provient du *ḥadīth* suivant :

مَن فَارَقَ الجَمَاعَة قِيدَ شِبْرٍ فَقَد خَلَعَ رِبَقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ.

« Celui qui abandonne la Jamāʿah d'un empan aura enlevé le joug de l'Islām de sa nuque. » [19]

Il s'agit d'une menace sévère. Si l'abandon de la *Jamāʿah* est en rapport avec la croyance que quelqu'un peut avoir dans l'adoration d'autre qu'*Allāh*, il s'agira alors de mécréance. Et si la séparation est moindre que cela, il s'agira d'un égarement. Ainsi, il n'y a aucun bien dans la séparation d'avec la *Jamāʿah*. Il est dit dans un *ḥadīth* :

عَلَيكُم بالجَمَاعَةِ فَإِنَّ يَدَ اللّهِ عَلَى الجَمَاعَةِ.

« Accrochez-vous à la Jamāʿah, car certes la Main d'Allāh est au dessus de la Jamāʿah. » [20]

Lorsque le Prophète ﷺ informa *Ḥudhayfah ibn Al-Yamān* ﷺ des tribulations et de la division qui arriveront, *Ḥudhayfah* lui dit : « Que m'ordonne tu si je devais être présent à cette époque ? » Le Prophète ﷺ dit :

أَنْ تَلْزَمَ جَمَاعَةَ الْمُسْلِمِينَ، وَ إِمَامَهُمْ.

---

19. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/130), *At-Tirmidhī* (5/148, n°2863), *Ibn Khuzaymah* (3/195, n°1895), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (14/124, n°6233), *Al-Ḥākim* (1/204) et d'autres du *ḥadīth* de *Al-Ḥārith al-Ashʿarī* ﷺ. Il est jugé authentique par *At-Tirmidhī*, *Ibn Khuzaymah*, *Ibn Ḥibbān*, *Al-Ḥākim* et d'autres.

20. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (1/18), *Al-Ḥumaydī* dans son *Musnad* (1/19), *At-Tirmidhī* (4/465, n°2165), *An-Nasāʾī* dans *Al-Kubrā* (5/388, n°9225), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (16/240, n°7254), *Al-Ḥākim* (1/114) et d'autres du *hadīth* de *'Umar* ﷺ avec des formulations similaires. *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥasan ṣaḥīḥ gharīb* sous cette forme. » Il est authentifié par *Ibn Ḥibbān* et *Al-Ḥākim* et *Adh-Dhahabī* le rejoint dans cet avis.

« *Accroche-toi à la Jamā'ah des Musulmans et à leur Imām.* »[21]

La *Jamā'ah* ne peut donc exister qu'avec deux choses :

Premièrement : que sa méthodologie soit basée sur le *Qur'ān* et la *Sunnah* ; elle en doit ni être basée sur les pensées d'une personne, ni sur l'opinion d'Untel ou Untel. Elle doit être basée sur le *Qur'ān* et la *Sunnah*.

Deuxièmement : elle doit être dirigée par un chef vers qui reviennent les affaires. Il est impossible d'assembler la *Jamā'ah* sans dirigeant. Il lui faut un chef qui sert de référence. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit à *Ḥudhayfah* رضي الله عنه :

أَنْ تَلْزَمَ جَمَاعَةَ الْمُسْلِمِينَ، وَ إِمَامَهُمْ.

« *Accroche-toi à la Jamā'ah des Musulmans et à leur Imām.* »

Ḥudhayfah demanda : « Et s'il n'y a pas de *Jamā'ah* ou d'*Imām* ? » Il ﷺ dit :

تَعتَزِلُ تِلكَ الفِرَقَ.

« *Tiens-toi à l'écart de toutes ces sectes.* »

Il lui ordonna de se tenir à l'écart de toute secte, de ne rester qu'avec la *Jamā'ah* des Musulmans et de ne rester avec aucune des *jamā'āt*, autre que la *Jamā'ah* des Musulmans, au point de rester seul sur la vérité s'il le faut, jusqu'à ce que la mort le trouve dans cet état.

Ceci montre que nul ne doit rester avec les *jamā'āt* qui s'opposent à la vraie méthodologie et que la *Jamā'ah* ne peut exister qu'à deux conditions : que sa méthodologie soit basée sur le *Qur'ān*, la *Sunnah* et la méthodologie des pieux prédécesseurs et qu'elle ait un *Imām* à qui reviennent les affaires. Il n'y a de religion sans *Jamā'ah* et il n'y a de *Jamā'ah* sans *Imām* et il n'y a pas d'*Imām* qui ne soit écouté et obéi.

Voilà la méthodologie des Musulmans et la *Sunnah* que l'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — nous explique. Elle comprend l'interdiction des opinions étranges et de l'opposition. Et il faut adhérer à la *Jamā'ah* tant que l'on n'est pas sur l'égarement.

Sa parole : « **... aura certainement desserré le joug de l'*Islām* de sa nuque...** »

21. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1319, n°3411) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1475, n°1847) du *ḥadīth* de *Ḥudhayfah* رضي الله عنه.

Il faisait partie des coutumes des Arabes de mettre un joug autour du cou des moutons afin qu'ils ne se séparent pas, ne se perdent pas et ne se fassent pas dévorer par le loup. Ces jougs étaient reliés par une seule corde qui les réunissait afin de les protéger.

Le Prophète ﷺ compara donc l'attachement à la *Jamā'ah* à cela car elle est certes le joug protecteur contre ce qui détruit tout comme le joug placé autour du cou du mouton le protège des loups et de se perdre.

Sa parole : « **... se sera égaré et mènera d'autres à l'égarement...** »

Il se sera égaré du chemin et mènera d'autres à l'égarement, c'est-à-dire qu'il est égaré et égarera ceux qui le prendront comme exemple et le suivront. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ ٱلْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِ جَهَنَّمَ ۖ وَسَاءَتْ مَصِيرًا﴾

> **Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !** [*An-Nisā'* :115]

Il est donc obligatoire au Musulman de suivre la voie des croyants, de ne pas s'opposer à eux et de ne pas se séparer.

Le fondement sur lequel est construite la *Jamāʿah* est les Compagnons du Prophète

---

٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالأَسَاسُ الَّذِي تُبْنَى عَلَيْهِ الجَمَاعَةُ : هُمْ أَصْحَابُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، وَرَحِمَهُمْ اللَّهِ أَجْمَعِينَ، وَهُمْ أَهْلُ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ، فَمَنْ لَمْ يَأْخُذْ عَنْهُمْ؛ فَقَدْ ضَلَّ وَابْتَدَعَ، وَكُلُّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ، وَالضَلَالَةُ وَأَهْلُهَا فِي النَّارِ.

[3] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « Le fondement sur lequel la *Jamāʿah* est construite est les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, qu'*Allāh* leur fasse miséricorde. Ils sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah*. C'est pourquoi celui qui ne prend pas sa religion d'eux se sera certainement égaré et aura commis des innovations. Et toute innovation est égarement et tout égarement, ainsi que ceux qui le pratiquent, sont voués au feu.

Commentaire

Sa parole : **« Le fondement sur lequel la *Jamāʿah* est construite... »**

Quelle est la *Jamāʿah* qui possède ces attributs ? Il s'agit des Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, ceux qui leur succédé parmi les *Tābiʿūn*, les *Atbāʿ at-Tābiʿīn* et les meilleures générations. Voilà la *Jamāʿah*, ainsi que

ceux qui les suivent parmi les dernières générations. Ce sont eux la *Jamā'ah* avec laquelle le Musulman doit être.

Même si du tort et des menaces lui étaient faits, s'il devait se faire condamner ou agresser, il doit faire preuve de patience et endurer tant qu'il est sur la vérité. Il ne doit pas dévier de la vérité et doit patienter face à tout ce qui peut le frapper. Il sera sinon pris pour cible par ceux dont l'intention est mauvaise et ceux qui appellent au mal et à l'égarement.

Allāh le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ﴾

> « **Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis avec exactitude, *Allāh* les agrée, et ils L'agréent.** » [*At-Tawbah* : 100]

Lorsqu'*Allāh* le Très-Haut mentionna les *Muhājirūn* et les *Anṣār* dans la sourate *Al-Ḥashr*, Il dit :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا رَبَّنَا إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ﴾

> « **Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux** ». » [*Al-Ḥashr* : 10]

Le successeur prend comme modèle le prédécesseur parmi les gens de la vérité et du bien même si une très longue période de temps s'est écoulée entre eux. Il doit s'accrocher à ce sur quoi ils étaient à tout prix et doit patienter.

Sa parole : « **... les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ, qu'*Allāh* leur fasse miséricorde...** » parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*, parce qu'ils furent

le peuple qui accompagna le Messager d'*Allāh* ﷺ, lutta avec lui, l'aida, apprit la religion et nous la transmit. Ils sont le lien entre nous et le Messager d'*Allāh* ﷺ.

Donc ceux qui les insultent ou dénigrent les Compagnons cherchent à détruire l'*Islām*. Ils inventèrent cette ruse. En effet, s'ils élèvent leur voix contre les Compagnons et ne les reconnaissent pas à leur juste valeur, que restera-t-il comme lien entre nous et le Messager d'*Allāh* ﷺ ? Leur objectif est donc de rompre le lien avec les premiers à croyants parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* afin d'égarer la communauté.

Quoi d'autre pourrait les avoir poussé à insulter les Compagnons ? Ont-ils de la rancœur ou de la rancune vis-à-vis de biens ou de quelque chose de semblable ? Les Compagnons leur ont-ils causé du tort malgré les nombreuses générations qui les séparent d'eux ?

Ce qui les a incité est donc la haine dans les cœurs. Car les Compagnons furent ceux qui transmirent cette religion. Ils désirent rompre la connexion entre le Messager d'*Allāh* ﷺ et sa communauté afin que cette religion s'effondre. Voilà leur but.

Sa parole : « **Ils sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*... »**

Les Compagnons de *Muḥammad* ﷺ et ceux qui sont venus après eux avec perfection sont *Ahl As-Sunnah* c'est-à-dire les gens de la voie droite qui est la *Sunnah* expliquée dans ce livre. Ils sont la véritable *Jamā'ah*.

Quant à l'union d'autres qu'eux, sur le faux, cela ne peut être nommé *Jamā'ah*, même s'ils sont un grand nombre. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿تَحْسَبُهُمْ جَمِيعًا وَقُلُوبُهُمْ شَتَّىٰ﴾

> **« ... Tu les croirais unis, alors que leurs cœurs sont divisés... »** [*Al-Ḥashr* : 14]

La *Jamā'ah* est donc constituée de ceux qui sont sur la vérité. Celui qui dit : « Je suis avec le groupe d'Untel ou Untel, et ce groupe est la *Jamā'ah* et vous dites : « Accrochez-vous à la *Jamā'ah* et ces gens sont la *Jamā'ah* » », nous lui répondons : « Qui vous a dit que ces gens sont la *Jamā'ah* ? La *Jamā'ah* est constituée de ceux qui sont sur la vérité, ceux qui sont sur la *Sunnah*, ce sont eux la *Jamā'ah*. »

Sa parole : « ... **celui qui ne prend pas sa religion d'eux se sera certainement égaré et aura commis des innovations...** »

Celui qui ne prend pas sa religion des Compagnons — ceux qui transmirent le *Qur'ān* et la *Sunnah* — n'est pas sur la vérité. Si on les diffame, on annule leur transmission — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Les ennemis d'*Allāh* et de Son Messager cherchent à invalider l'*Islām* et inventèrent cette ruse diabolique pour rompre la connexion entre les premières générations des Musulmans et les dernières dans le but de pouvoir s'attaquer à elles plus facilement et les détruire. Cependant, si les dernières générations de Musulmans restent attachées à la première *Jamā'ah*, le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah*, il sera difficile (de s'en prendre à elles). Ou plutôt, il sera impossible — avec la permission d'*Allāh* — de les détruire.

Sa parole : « ... **se sera certainement égaré...** »

C'est-à-dire qu'il se sera écarté de la vérité et aura commis une innovation. *Al-bid'ah* (l'innovation) fait référence à toute adoration, croyance ou parole qui n'a de preuve ni dans le Livre d'*Allāh*, ni dans la *Sunnah* du Messager d'*Allāh*. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

« Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté. » [22]

Dans une autre version :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْس مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

« Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté. » [23]

Il a également dit :

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

22. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1718), l'*Imām Al-Bukhārī* l'a rapporté de manière *mu'allaq* (2/753, 6/2675), d'après *'Ā'ishah* ﵂.

23. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2550) et *Muslim* (n°1718), d'après d'après *'Ā'ishah* ﵂.

« *Prenez garde aux choses inventées, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.* »[24]

Donc la *bid'ah* est toute chose introduite dans la religion qui n'en fait pas partie. Comment saurons-nous que cela n'en fait pas partie ? S'il n'existe pas de preuve à son sujet, cela n'en fait alors pas partie, parce qu'*Allāh* le Puissant et Majestueux a dit :

﴿الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ﴾

« **... Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion...** » [*Al-Mā'idah* : 3]

Cette religion est donc parachevée — et toutes les louanges reviennent à *Allāh*. Elle ne peut supporter d'ajout. Ce qui nous incombe donc est de connaître la religion qu'*Allāh* — le Puissant et Majestueux — a parachevée, d'y adhérer et de délaisser tout ajout, approbation et supplément, car ils nous éloignent d'*Allāh* le Puissant et Majestueux.

L'explication de :

مَا أَحْدَثَ قَوْمٌ بِدْعَةً إِلَّا نُزِعَ مِثْلُهَا مِنَ السُّنَّةِ.

« Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* ne disparaisse. »[25]

va bientôt suivre — si *Allāh* veut. Voici donc la voie authentique et droite : s'accrocher à la *Jamā'ah* et à la *Sunnah* tout en délaissant les innovations.

Sa parole : « **Et toute innovation est égarement...** »

Il n'existe pas de bonne innovation, contrairement à ce qu'affirment certains. En vérité, toute innovation est égarement, d'après le sens du *ḥadīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ dans lequel il a dit :

فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

24. Partie du *ḥadīth* de *Al-'Irbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ. Il a été référencé précédemment.

25. *Ḥasan ibn 'Aṭiyyah* (*raḥimahullāh*) a dit : « Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* qu'il pratique ne disparaisse, et cela ne reviendra jamais jusqu'au jour de la résurrection. » Rapporté par *Ad-Dārimī* (1/58, n°98), *Abū Nu'aym* dans *Al-Ḥilyah* (6/73) et *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl I'tiqād Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* (1/39).

« *Toute invention est innovation et toute innovation est égarement.* » [26]

Donc l'innovation religieuse n'est pas bonne du tout et toute innovation est égarement. Cette parole est celle du Messager d'*Allāh* ﷺ, celui qui ne parle pas de ses propres passions.

Sa parole : « ... **tout égarement, ainsi que ceux qui le pratiquent, sont voués au feu.** »

L'égarement ainsi que ses gens iront en Enfer soit à cause de leur mécréance, soit à cause de leurs péchés.

Cependant, les innovations ne sont pas toutes du même rang. Certaines sont totalement de la mécréance comme le fait de demander le secours des défunts, de les invoquer, le sacrifice et le vœu pour autre qu'*Allāh*. Ceux qui pratiquent cela seront éternellement en Enfer. Ces innovations sont des innovations de mécréance.

De même, nier les Noms et Attributs d'*Allāh* comme cela était le cas des *Jahmiyyah* est de la mécréance — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge, parce qu'ils décrivent *Allāh* comme n'ayant ni Nom, ni Attribut, ce qui annulerait Son Existence. Car toute chose en existence doit posséder des attributs et quelque chose qui n'aurait pas d'attribut n'existerait pas.

En conséquence, les savants ont jugé les *Jahmiyyah* mécréants. Ils prétendent que le *Qur'ān* — qui est la Parole d'*Allāh*, Sa révélation et ce qu'il a fait descendre — est créé et considèrent donc qu'il s'agit d'une créature comme une autre. Ils prétendent qu'*Allāh* ne parle pas et le comparent à un corps inanimé. Mais celui qui ne parle pas ne peut être une divinité. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَاتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِنْ بَعْدِهِ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُ خُوَارٌ ۚ أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ وَلَا يَهْدِيهِمْ سَبِيلًا﴾

« **Et le peuple de *Mūsā* adopta après lui un veau, fait de leurs parures : un corps qui semblait mugir. N'ont-ils pas**

26. Le texte apparaît dans de nombreux *aḥādīth* dont celui de *Al-'Irbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ, dont la référence a précédé et celui de *Jābir* ﷺ, rapporté par *An-Nasā'ī* (3/188, n°1578) et *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (1785). Son origine est dans *Ṣaḥīḥ Muslim* (2/592, n°768).

vu qu'il ne leur parlait point et qu'il ne les guidait sur aucun chemin ?... » [*Al-A'rāf* : 148]

Cela montre que celui qui n'est pas doué de parole n'est pas une divinité, alors que les *Jahmiyyah* prétendent qu'*Allāh* ne parle pas. Donc, il n'est pas Dieu ! Qu'*Allāh* soit Exalté au-dessus de tout ce qu'ils disent. Dans la sourate *Ṭāhā*, *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَفَلَا يَرَوْنَ أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا وَلَا يَمْلِكُ لَهُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا﴾

« Quoi ! Ne voyaient-ils pas qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ? » [*Ṭāhā* : 89]

C'est-à-dire que le veau, s'ils lui avaient parlé, ne leur aurait pas donné de réponse. Est-ce que cela peut correspondre à une divinité ? *Ibrāhīm* عليه السلام dit aux adorateurs d'idoles :

﴿فَاسْأَلُوهُمْ إِنْ كَانُوا يَنْطِقُونَ﴾

« ... Demandez-leur donc, si elles peuvent parler. » [*Al-Anbiyā'* : 63]

Ils lui répondirent :

﴿لَقَدْ عَلِمْتَ مَا هَٰؤُلَاءِ يَنْطِقُونَ﴾

... « Tu sais bien que celles-ci ne parlent pas ». [*Al-Anbiyā'* : 65]

Il leur dit :

﴿أَفَتَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكُمْ شَيْئًا وَلَا يَضُرُّكُمْ ﴿٦٦﴾ أُفٍّ لَّكُمْ وَلِمَا تَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ ۖ أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾

... « Adorez-vous donc, en dehors d'*Allāh*, ce qui ne saurait en rien vous être utile ni vous nuire non plus ? Fi de vous et de ce que vous adorez en dehors d'*Allāh* ! Ne raisonnez-vous pas ? » » [*Al-Anbiyā'* : 66-67]

Cependant, *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَقَالَ رَبُّكُمُ ادْعُونِي أَسْتَجِبْ لَكُمْ﴾

« Et votre Seigneur dit : « Appelez-Moi, Je vous répondrai... »[*Ghāfir* : 60]

Il se décrit Lui-même par l'Attribut de la Parole. Celui qui ne parle pas n'est donc pas Dieu. C'est pour cette raison que la plupart des savants jugèrent les *imāms* parmi les *Jahmiyyah* comme étant mécréants en excluant de ce jugement ceux qui leur vouaient un suivi aveugle, ainsi que les ignorants parmi eux à qui la vérité n'a pas été clairement montrée et qui ne les suivaient que du fait de leur ignorance. Attention doit leur être portée et il faut la leur montrer. Mais s'ils persistaient, leur mécréance devrait être déclarée.

Allāh a expliqué et clarifié la vérité dans le *Qur'ān* et la *Sunnah*

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : قَالَ عُمَرُ بن الخَطَّابِ رَضِي اللَّهُ عَنْهُ : لَا عُذْرَ لِأَحَدٍ فِي ضَلَالَةٍ رَكِبَهَا حَسِبَهَا هُدًى، وَلَا فِي هُدًى تَرَكَهُ حَسِبَهُ ضَلَالَةً، فَقَدْ بُيِّنَتِ الأُمُورُ وَثَبَتَتِ الحُجَّةُ، وَانْقَطَعَ العُذْرُ.

L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ a dit : « Il n'est pas d'excuse pour s'être embarqué dans un type d'égarement en pensant qu'il s'agit de la guidée, ni pour une guidée abandonnée en pensant qu'il s'agit d'un égarement. Les choses ont été montrées, la preuve a été établie et l'excuse n'existe plus. » [27] »

Commentaire

La parole de *'Umar* ﷺ : **« Il n'est pas d'excuse... »**

Parce qu'*Allāh* a montré la vérité et l'a détaillée dans le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Nul ne peut donc être excusé pour l'égarement. Le manque vient

27. Rapporté par *Abū Yūsuf* dans *Kitāb al-Kharāj* (n°32), *Ibn Shabbah* dans *Tārīkh Al-Madīnah* (2/12), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (162), *Al-Khaṭīb al-Baghdādī* dans *Al-Faqīh wal-Mutafaqqih* (1/383), *Ibn Ḥazm* dans *Al-Iḥkām* (6/215), *Ibn Al-Jawzī* dans *Al-Muntaẓim* (4/225) avec des voies remontant jusqu'à *'Umar* ﷺ. Il est également rapporté par *Abū Nu'aym* dans *Al-Ḥilyah* (5/346) d'après *'Umar ibn 'Abd Al-'Azīz* (*raḥimahullāh*).

de lui, puisqu'il ne chercha pas la vérité, ni ne demanda aux hommes de science. Il est donc tombé dans l'égarement du fait de sa négligence.

Sa parole : « **... en pensant qu'il s'agit de la guidée...** »

Ceci montre que la supposition ne vaut rien face à la vérité. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَإِنَّهُمْ لَيَصُدُّونَهُمْ عَنِ ٱلسَّبِيلِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

« Ils [Les diables] détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés. » [*Az-Zukhruf* : 37]

Leurs pensées erronées ne pourront intercéder en leur faveur, car, puisqu'ils ne se sont pas référés au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah* du Prophète d'*Allāh* ﷺ afin de différencier entre le vrai et le faux, ils n'ont pas d'excuse. Ils ont plutôt suivi leurs passions :

﴿وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

« ... tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés » [*Az-Zukhruf* : 37]

Malgré ceci, *Allāh* les déclara mécréants et égarés. Donc, le fait que la personne pense être sur la vérité ne peut lui servir d'excuse, à moins que la révélation divine reçue par les messagers ne lui soit pas parvenue. Parce que ce qui lui est obligatoire est de se référer au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah*. Et elle ne doit pas rester sur se supposition, ses pensées ou ce que d'autres lui affirment être la vérité, car rien de cela n'est une excuse. Dans un autre verset, *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿إِنَّهُمُ ٱتَّخَذُوا ٱلشَّيَاطِينَ أَوْلِيَاءَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ﴾

« ... parce qu'ils ont pris, au lieu d'*Allāh*, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés ! » [*Al-A'rāf* : 30]

Regardez : ils prirent des diables parmi les hommes et les *jinns* comme alliés en dehors d'*Allāh* qu'ils suivent, tout en pensant être guidés. Est-ce que les diables souhaitent le bien pour eux ? *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ يَعْشُ عَنْ ذِكْرِ ٱلرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا فَهُوَ لَهُ قَرِينٌ﴾

« **Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable qui devient son compagnon inséparable.** » [*Az-Zukhruf* : 36]

Regardez la parole d'*Allāh* :

﴿وَمَنْ يَعْشُ عَنْ ذِكْرِ ٱلرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا﴾

« **Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Miséricordieux, Nous lui désignons un diable...** » [*Az-Zukhruf* : 36]

Ceci lui sert de châtiment :

﴿فَهُوَ لَهُ قَرِينٌ ﴿٣٦﴾ وَإِنَّهُمْ . . .﴾

« **... qui devient son compagnon inséparable. Ils...** » [*Az-Zukhruf* : 36-37]

C'est-à-dire les diables

﴿لَيَصُدُّونَهُمْ عَنِ ٱلسَّبِيلِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُمْ مُّهْتَدُونَ﴾

« **... détournent certes [les hommes] du droit chemin, tandis que ceux-ci s'estiment être bien guidés.** » [*Az-Zukhruf* : 37]

Ceux qui suivent s'estiment bien guidés. Cela ne leur sera utile en rien et ne leur servira pas d'excuse, parce que l'appel des messagers leur est parvenu et ils ne l'ont pas accepté.

Cependant, l'excuse existe dans les affaires dans lesquelles l'*ijtihād* (déduction juridique de jugements) est permis. La personne qui fait son possible et déploie des efforts dans la recherche jusqu'à atteindre la certitude d'être parvenu à la vérité est excusée, d'après la parole du Prophète ﷺ :

إِذَا اجْتَهَدَ الْحَاكِمُ فَأَصَابَ فَلَهُ أَجْرَانِ، وَ إِنِ اجْتَهَدَ فَأَخْطَأَ فَلَهُ أَجْرٌ وَاحِدٌ.

> « *Si le juge exerce son effort d'interprétation et a raison, il aura deux récompenses, mais s'il exerce son effort se trompe, il aura alors une seule récompense.* » [28]

Ceci concerne les affaires dans lesquelles l'*ijtihād* est possible. Quant à celles qui sont restreintes par *Allāh* — c'est-à-dire les affaires de *'aqīdah*, il n'est permis à personne d'y engager un *ijtihād*. Il est obligatoire de suivre les preuves à leur sujet et il n'y a pas de place pour l'*ijtihād*.

Sa parole : « **... ni pour une guidée abandonnée en pensant qu'il s'agit d'un égarement...** »

Les affaires religieuses ne se basent pas sur la pensée ou les suppositions, l'engagement dans l'égarement en pensant qu'il s'agit de la guidée ou délaisser la guidée en pensant qu'il s'agit de l'égarement. Les suppositions n'intercéderont pas pour la personne (au Jour du jugement) car la guidée et l'égarement ont été clairement montrées par *Allāh* dans le *Qur'ān*. Et le Messager d'*Allāh* ﷺ les a montré dans la *Sunnah*, ainsi que les pieux prédécesseurs par leurs comportement et croyance. La vérité est donc claire — et toutes les louanges reviennent à *Allāh*.

Cela fait partie de la miséricorde d'*Allāh* que la vérité soit clairement établie dans le Livre d'*Allāh*, la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ et la guidée des pieux prédécesseurs. Il n'y a ni ambiguïté, ni confusion comme cela arriva pour les nations précédentes, lorsqu'une longue période s'écoulait, que la vérité se trouvait mêlée au faux et que les Livres (révélés) furent déformés et modifiés. Quant à cette communauté, la vérité lui restera claire parce que le *Qur'ān* et la *Sunnah* sont préservés du changement et de l'altération. Ainsi, nul n'est excusable.

Sa parole : « **Les choses ont été expliquées...** »

Certes, les affaires religieuses ont été expliquées. Elles nécessitent cependant de la recherche et demander (la science) par lesquelles la personne apprend et comprend, prenant la science des savants. Il ne faut se reposer ni sur soi-même, ni sur des ignorants semblables à soi ni sur ceux qui prétendent la connaissance, ni sur les livres. La science doit être acquise de ceux qui la portent, parce que cette connaissance doit

28. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°7352) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1716) du *ḥadīth* de *'Amr ibn Al-'Āṣ* et de *Abū Hurayrah* رضي الله عنهما.

s'apprendre des savants. La science s'acquiert par l'apprentissage auprès des savants et non dans les livres.

Car les livres ne sont que des outils de recherche qui sont expliqués par les savants. Quant à la vérité, elle est prise des hommes de science. Elle est rapportée par eux — génération après génération.

Sa parole : « **... la preuve a été établie et l'excuse n'existe plus...** »

Nul n'est excusable. *Allāh* a préservé cette religion des modifications et altérations et la vérité a été montrée sans laisser de zone d'ombre, contrairement à ce qui arriva aux nations précédentes. Après qu'une période de temps s'écoulait sur elles, elles altéraient et modifiaient leurs livres. La vérité se trouva mêlée au faux et dissimulée.

Le *Qur'ān* et la *Sunnah* ont parfait toutes les affaires religieuses

قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَذَلِكَ أَنَّ السُّنَّةَ وَالجَمَاعَةَ قَدْ أَحْكَمَا أَمْرَ الدِّينِ كُلَّهُ، وَتَبَيَّنَ لِلنَّاسِ، فَعَلَى النَّاسِ الإِتِّبَاعُ .

L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « Et cela parce que la *Sunnah* et la *Jamā'ah* ont perfectionné toutes les affaires de la religion et cela est clair pour les gens. Ainsi, il est obligatoire aux gens de suivre cela. »

Commentaire

Il — qu'*Allāh* le couvre de bienfaits — dit : « **Parce que la *Sunnah* et la *Jamā'ah* ont perfectionné toutes les affaires de la religion...** »

« *Dhālika* (et cela) » fait référence à ce qui a précédé comme incitation au suivi de la voie des gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*. Il a déjà été expliqué que les gens de la *Sunnah* sont ceux qui adhèrent à la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ. Voilà les gens de la *Sunnah*.

Al-*Jamā'ah* sont ceux qui sont unis sur la vérité sans se diviser comme le mentionne *Allāh* le Très haut :

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

« Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'*Allāh* et ne soyez pas divisés... » [*Āl 'Imrān* : 103]

Ils sont unis sur la vérité sans être divisés dessus ou diverger à son sujet. Ce sont eux les gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*. Quant à :

﴿الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا﴾

« Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes... » [*Al-An'ām* : 159]

Allāh le Puissant et Majestueux dit à Son Prophète ﷺ à leur propos :

﴿لَّسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ ۚ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُمْ بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ﴾

« ... de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que d'*Allāh*. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient. » [*Al-An'ām* : 159]

« Et cela parce que la *Sunnah* et la *Jamā'ah* ont perfectionné... » C'est-à-dire *ātqanā* : elles ont toutes deux fait exceller l'affaire de la religion dans son entièreté. La religion toute entière se limite à la *Sunnah* et à la *Jamā'ah*, comme mentionné par le Prophète ﷺ :

فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافًا كَثِيرًا، فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي.

« Certes, ceux d'entre vous qui vivront verront beaucoup de divergences ; adhérez donc à ma Sunnah. » [29]

Rien ne peut protéger du mal de ces divergences, si ce n'est le suivi de la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ — et il s'agit de ce à quoi le Messager d'*Allāh* ﷺ et ses Compagnons adhéraient comme croyance, adoration, relations, manières et comportement. Ils sont *Al-Firqah an-Nājiyah* (le groupe sauvé) d'entre les soixante-treize groupes qui entreront tous au feu sauf un. Ils demandèrent : « Qui sont-ils, ô Messager d'*Allāh* ? » Le groupe qui diffère de ces sectes est une *Jamā'ah* distincte : « Qui sont-ils ? » Le Prophète dit pour expliquer qui ils sont :

مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ وَ أَصْحَابِي.

« Celui qui est sur ce que je suis, moi et mes Compagnons. » [30]

---

29. Partie du *ḥadīth* de *Al-'Irbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ. Il a été référencé précédemment.

30. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/26, n°2641), *Ibn Naṣr al-Marūzī* dans *As-Sunnah* (p. 23, n°59), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/218), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharī'ah* (n°23), *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl I'tiqād Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* (n°147) et *Ibn Baṭṭah* dans *Al-*

Ce sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagons est la *Sunnah*. Celui qui s'y attache est sauvé. En conséquence, ils sont appelés *Al-Firqah an-Nājiyah* (le Groupe Sauvé).

Sa parole : « **... et cela est clair pour les gens. Ainsi, il est obligatoire aux gens de suivre cela.** »

Il est clair aux gens que la religion toute entière est dans l'attachement à la *Sunnah* et à la *Jamā'ah*. C'est pour cela que nul ne s'oppose aux gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*, sauf les gens de l'égarement. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَمَاذَا بَعْدَ ٱلْحَقِّ إِلَّا ٱلضَّلَٰلُ﴾

« **... Au delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ?...** »
[*Yūnus* : 32]

Donc, celui qui laisse la vérité tombe dans l'égarement. Et la vérité est ce sur quoi sont les gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*, à l'exclusion de tous les autres.

Ibānah (n°196). *L'Imām At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥasan gharīb mufassar* ». *Al-Lālakā'ī*, *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/213) et *Ibn Al-'Arabī* dans *Aḥkām Al-Qur'ān* (3/432) le jugent authentique et prouvé. *Al-'Irāqī* a dit dans *Al-Mughnī 'an Ḥaml al-Asfār* (2/885) : « Une bonne chaîne ». Il a comme témoin le *ḥadīth* de *Anas* ﷺ rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Awsaṭ* (n°7840) et *Aṣ-Ṣaghīr* (n°724), *Al-Jūraqānī* dans *Al-Abāṭīl wa al-Manākīr wa aṣ-Ṣiḥāḥ wa al-Mashāhīr* (n°268), *Aḍ-Ḍayā'* dans *Al-Mukhtārah* (2733). *Al-Jūraqānī* a dit : « Un *ḥadīth* avec deux rapporteurs dans l'un des niveaux de sa chaîne, bonne et bien connue. Ses rapporteurs sont tous de confiance, aussi enracinés que la pleine lune et les étoiles. »

Certes, la religion provient d'*Allāh*

٤ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّ الدِّينَ إِنَّمَا جَاءَ مِنْ قِبَلِ اللَّهِ — تَبَارَكَ وَتَعَالَى — لَمْ يُوضَعْ عَلَى عُقُولِ الرِّجَالِ وَآرَائِهِمْ، وَعِلْمُهُ عِنْدَ اللَّهِ، وَعِنْدَ رَسُولِهِ، فَلَا تَتَّبِعْ شَيْئاً بِهَوَاكَ؛ فَتَمْرُقَ مِنَ الدِّينِ فَتَخْرُجَ مِنَ الإِسْلَامِ؛ فَإِنَّهُ لَا حُجَّةَ لَكَ، فَقَدْ بَيَّنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم لِأُمَّتِهِ السُّنَّةَ، وَأَوضَحَهَا لِأَصْحَابِهِ، وَهُمُ الجَمَاعَةُ، وَهُمُ السَّوَادُ الأَعْظَمُ، وَالسَّوَادُ الأَعْظَمُ : الحَقُّ وَأَهْلُهُ، فَمَنْ خَالَفَ أَصْحَابَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فِي شَيْءٍ مِنْ أَمْرِ الدِّينِ فَقَدْ كَفَرَ.

[4] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Ses bienfaits dit : « Sachez — qu'*Allāh* vous fasse miséricorde — que la religion provient d'*Allāh* — le Béni et Exalté. Elle n'a pas été fondée sur les intellects et les avis des hommes. Certes, sa connaissance est auprès d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ. Ne suivez donc rien de vos passions de peur de renier la religion et sortir du sein de l'*Islām*. Certes vous n'avez aucune preuve pour vous, car le Messager d'*Allāh* ﷺ a très certainement expliqué la *Sunnah* à sa communauté et il l'a clarifiée à ses Compagnons, et ce sont eux la *Jamā'ah* et *As-Sawad al-A'ẓam*. Et *As-Sawad al-A'ẓam* est la vérité et ceux qui la suivent. Ainsi, celui qui

s'oppose aux Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ dans n'importe quel aspect de la religion aura certainement mécru.

Commentaire

La religion vient d'*Allāh*. Il — Exalté soit-Il — est Celui qui la légiféra. Nul n'a le droit de légiférer une religion qu'*Allāh* n'a pas permise. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ﴾

« Ou bien auraient-ils des associés [à Allāh] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'*Allāh* n'a jamais permises ?... » [*Ash-Shūrā* : 21]

Ceci est une désapprobation et une mise en garde. La religion est donc ce qu'*Allāh* a légiféré et transmis par Son Messager ﷺ. C'est elle la religion à propos de laquelle *Allāh* le Puissant et Majestueux a dit :

﴿شَرَعَ لَكُم مِّنَ الدِّينِ مَا وَصَّىٰ بِهِ نُوحًا وَالَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَىٰ وَعِيسَىٰ ۖ أَنْ أَقِيمُوا الدِّينَ وَلَا تَتَفَرَّقُوا فِيهِ﴾

« Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'Il avait enjoint à *Nūḥ*, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à *Ibrāhīm*, à *Mūsā* et à *'Īsā* : « Établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de divisions » ... » [*Ash-Shūrā* : 13]

Il s'agit de la *sharī'ah* (législation) de tous les prophètes, et ces cinq messagers doués de ferme résolution en particulier. Ceci est leur religion. Donc quiconque s'y oppose ou en diverge sera détruit et se sera égaré. Elle est basée sur l'Unicité d'*Allāh* — l'Exalté et Majestueux, l'abandon de l'adoration d'autres en dehors de Lui, se limiter à ce qu'*Allāh* — l'Exalté et Majestueux — a légiféré et s'abstenir de ce qu'Il a interdit. Voilà ce qu'est la religion.

Sa parole : « **Elle n'a pas été fondée sur les intellects et les avis des hommes.** »

La religion n'est pas ce que les hommes jugent ou considèrent bon. Ceci n'est pas la religion d'*Allāh*. Il s'agit plutôt de la religion de ceux qui l'ont innovée. Quant à la religion d'*Allāh* — l'Exalté et Majestueux, il s'agit de ce qu'*Allāh* a légiféré. Mais ce que les hommes jugent bon selon leur opinion n'est pas la religion d'*Allāh*. Cela ne sera la religion que de ceux qui la considèrent comme telle. Donc nulle part de la religion ne devrait être attribuée à *Allāh*, si ce n'est ce qu'il a révélé par l'intermédiaire de Son Messager ﷺ. Et ce que tout autre que Lui a légiféré ne peut être attribué à *Allāh*. Cela ne sera attribué qu'à celui qui l'aura légiféré, et *Allāh* en est exempt. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ﴾

> « **Ou bien auraient-ils des associés [à *Allāh*] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'*Allāh* n'a jamais permises ?...** » [*Ash-Shūrā* : 21]

Sa parole : « **Certes, sa connaissance est auprès d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ...** »

Les affaires religieuses sont *tawqīfiyah* (restreintes par *Allāh*). Elles doivent être justifiées par des preuves venant d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ. Les affaires religieuses se restreignent à ce qui est rapporté du livre d'*Allāh* et de la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ. Et les nouveautés et innovations qu'*Allāh* n'a pas révélées doivent être abandonnées, même si leurs adeptes les considèrent comme faisant partie de la religion et cherchent à s'approcher d'*Allāh* par leur intermédiaire. Nous ne devons ni leur prêter attention ni croire en elles parce que la religion d'*Allāh* est ce qu'*Allāh* a légiféré, ainsi que Son Messager ﷺ. Parce que la religion est fondée sur la science qui vint d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ.

Ne suivez donc pas les passions et ce que les gens ont agréé pour eux-mêmes et ont décidé de suivre alors qu'elles n'ont aucune base dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* de Son Messager ﷺ, comme il est rapporté du Prophète ﷺ :

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْس مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

« Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté. » [31]

Dans une autre version :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

« Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté. »

Ainsi, celui qui désire que ses actes soient vertueux et bénéfiques doit se conformer à ces deux affaires :

Premièrement : ne vouer sa religion qu'à *Allāh* Seul, la purifiant de tout polythéisme.

Deuxièmement : suivre la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ et purifier son suivi de toute innovation et affaire nouvellement inventée.

De nombreuses oppositions seront trouvées dans les sujets de la *'aqīdah* et de l'adoration. Parce que les gens ont des passions, désirs, opinions et méthodologies contraires à la *Sunnah*. Nous ne suivons donc pas les gens. Nous exposons plutôt ce que suivent les gens à l'aune du Livre d'*Allāh* et de la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ. Donc, ce qui est en conformité avec le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ est la vérité et ce qui s'y oppose est fausseté.

Sa parole : **« Ne suivez donc rien de vos passions... »**

Ne suivez donc rien en vous conformant à vos passions et désirs. Ou plutôt, vos passions et désirs devraient suivre ce qui est venu d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ. Vous ne devriez donc rien désirer ni souhaiter d'autre que ce qui a été rapporté d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ. Voilà la voie du salut.

Si vous suivez vos passions, vous ferez partie des gens des passions, qui ne suivent pas la révélation. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَإِنْ لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ ۚ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ﴾

31. Sa référence a précédé.

« Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'*Allāh* ? *Allāh* vraiment, ne guide pas les gens injustes. » [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Il, le Très-Haut, a également dit :

﴿فَاحْكُمْ بَيْنَهُمْ بِمَا أَنْزَلَ اللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَهُمْ عَمَّا جَاءَكَ مِنَ الْحَقِّ﴾

« ... Juge donc parmi eux d'après ce qu'*Allāh* a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue... » [*Al-Mā'idah* : 48]

Le Très-Haut dit :

﴿ثُمَّ جَعَلْنَاكَ عَلَىٰ شَرِيعَةٍ مِّنَ الْأَمْرِ فَاتَّبِعْهَا وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَاءَ الَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨﴾ إِنَّهُمْ لَن يُغْنُوا عَنكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا ۚ وَإِنَّ الظَّالِمِينَ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ بَعْضٍ ۖ وَاللَّهُ وَلِيُّ الْمُتَّقِينَ﴾

« Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre [une religion claire et parfaite]. Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. Ils ne te seront d'aucune utilité vis-à-vis d'*Allāh*. Les injustes sont vraiment alliés les uns des autres ; tandis qu'*Allāh* est le Protecteur des pieux... » [*Al-Jāthiyah* : 18-19]

Nous sommes donc entre deux voies : soit suivre la religion correcte, soit suivre nos désirs. Il n'existe pas de troisième voie.

Sa parole : **« ... de peur de renier la religion et sortir du sein de l'*Islām*... »**

Celui qui suit ses passions finira par renier la religion, même si cela peut prendre longtemps. La première étape étant de tolérer ce qui s'oppose à la *Sharī'ah* et de tolérer les passions jusqu'à quitter le sein de la religion et ainsi sa passion sera devenue sa religion, comme *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿أَفَرَأَيْتَ مَنِ اتَّخَذَ إِلَٰهَهُ هَوَاهُ وَأَضَلَّهُ اللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ وَخَتَمَ عَلَىٰ سَمْعِهِ وَقَلْبِهِ وَجَعَلَ عَلَىٰ بَصَرِهِ غِشَاوَةً﴾

« Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et *Allāh* l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue... » [*Al-Jāthiyah* : 23]

Ainsi, la passion est une autre divinité. Le polythéisme ne se restreint pas à l'adoration des statues ou des idoles. Il en existe une autre forme : les passions. Il se peut qu'une personne n'adore ni idole, ni arbre, ni pierre, ni tombe, mais suive sa passion. Une telle personne est esclave de sa passion. C'est pourquoi il faut faire preuve de prudence et ne suivre que ce qui se conforme du Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah*.

Sa parole : **« ... car certes vous n'avez aucune preuve pour vous. Le Messager d'*Allāh* ﷺ a très certainement expliqué la *Sunnah* à sa communauté et il l'a clarifiée à ses Compagnons... »**

Il n'est pas de preuve pour celui qui s'oppose (à la vérité) et suit ses passions. Parce qu'il s'est égaré après que l'explication et la connaissance religieuse aient été données :

﴿أَفَرَأَيْتَ مَنِ اتَّخَذَ إِلَٰهَهُ هَوَاهُ وَأَضَلَّهُ اللَّهُ عَلَىٰ عِلْمٍ﴾

« Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et *Allāh* l'égare sciemment... » [*Al-Jāthiyah* : 23]

Il ne s'agit pas d'une personne ignorante, mais plutôt de quelqu'un qui connaît le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, ainsi que les paroles des hommes de science. Mais ils ne sont pas en conformité avec ses désirs, il les rejette donc et prend ce qui se conforme à ses passions. Ceci est l'égarement — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Suivre sa passion est donc très dangereux et il faut prendre garde à son suivi.

Allāh le Puissant et Majestueux dit à Son prophète *Dāwūd* عليه السلام :

﴿وَلَا تَتَّبِعِ الْهَوَىٰ فَيُضِلَّكَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ ۚ إِنَّ الَّذِينَ يَضِلُّونَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ لَهُمْ عَذَابٌ شَدِيدٌ بِمَا نَسُوا يَوْمَ الْحِسَابِ﴾

« ... et ne suis pas la passion : sinon elle t'égarera du sentier d'*Allāh* ». Car ceux qui s'égarent du sentier d'*Allāh* auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour des Comptes. » [*Ṣād* : 26]

Ibn Al-Jawzī (qu'*Allāh* lui fasse miséricorde) a écrit un large volume intitulé *Dhamm al-Hawā'* (La Condamnation des Passions). Il y cite les preuves, paroles des gens de science et de sagesse qui mettent en garde contre le suivi des passions. Il est donc obligatoire à la personne de faire attention à sa passion, car il se peut qu'il soit sauvé de l'adoration des idoles, pierres, arbres et tombes et il se peut qu'il connaisse le *Tawḥīd* et la *Sunnah*, mais qu'il ne soit pas préservé du suivi de sa passion, et ceci est une grande calamité.

Ainsi le Musulman doit prêter attention au suivi de ses passions et afin qu'elle suive ce qui a été rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* dans lequel le Prophète ﷺ a dit :

لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعاً لِمَا جِئْتُ بِهِ.

« Nul d'entre vous ne sera véritablement croyant jusqu'à ce que sa passion ne suive ce avec quoi je suis venu. »

An-Nawāwī le juge *ṣaḥīḥ* dans *Al-Arba'īn* et a dit : « On nous l'a rapporté dans le livre *Al-Ḥujjah* avec une chaîne authentique. »[32]

Le Messager d'*Allāh* ﷺ n'a rien laissé sans l'avoir expliqué à sa communauté, au point que certains Compagnons dirent :

مَا تُوُفِّيَ رَسُولُ اللّٰهِ صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَطَائِرٌ يُقَلِّبُ جَنَاحَيْهِ فِي الْهَوَاءِ إِلَّا وَ ذَكَرَ لَنَا مِنْه عِلْماً.

32. Rapporté par *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°15), *Al-Ḥasan ibn Sufyān* dans *Al-Arba'īn* (n°9), *Al-Bayhaqī* dans la préface de *Sunan al-Kubrā* (p. 188), *Al-Khaṭīb* dans *Ṭārīkh Baghdād* (4/369), *Al-Aṣbahānī* dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (n°30) et dans *Al-Ḥujjah fī Bayān al-Maḥajjah* (n°103), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/212-213), *Al-Harawī* dans *Dhamm al-Kalām* (n°320), *Abū Aṭ-Ṭāhir as-Silafī* dans *Mu'jam as-Safar* (n°1265), *Ibn Baṭṭah* dans *Al-Ibānah* (1/387), *Ibn Al-Jawzī* dans *Dhamm al-Hawā* (pp. 22-23) et d'autres, d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* رضي الله عنهما. Il a été authentifié par de nombreux savants dont *Abū Nu'aym al-Aṣbahānī* et *An-Nawawī*. *Abū Naṣr as-Sijzī* a dit dans son livre *Al-Ibānah* : « *Ḥasan gharīb* » comme cela est mentionné dans *Kanz al-'Ummāl* (1/217).

> « Le Messager d'*Allāh* ﷺ ne laissa pas avant de mourir un oiseau qui bat des ailes dans le ciel sans nous en avoir informé de quelque science. »[33]

Il ne laissa rien de ce dont l'humanité a besoin pour se rapprocher d'*Allāh* et s'écarter de la mécréance et de l'égarement sans l'avoir expliqué. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنِّي تَارِكٌ فِيكُمْ مَا إِنْ تَمَسَّكْتُمْ بِهِ لَنْ تَضِلُّوا بَعْدِي : كِتَابَ اللَّهِ وَ سُنَّتِي.

> *« Je vous ai certes laissé après moi deux choses, tant que vous vous accrocherez, vous ne vous égarerez pas : le Livre d'Allāh et ma Sunnah. »*[34]

Il laissa sa communauté sur un chemin lumineux, de jour comme de nuit. Lorsqu'*Allāh* paracheva la religion et compléta Sa faveur à travers lui, il se rendit au côté de son Seigneur après avoir transmis le message clair et expliqué la *Sunnah* à ses Compagnons. Il dit durant le sermon de son pèlerinage d'adieu :

أَلا هَلْ بَلَّغْتُ؟

> *« N'ai-je point transmis (le message) ? »*

Ils répondirent : « Nous attestons que tu as certainement transmis le message et conseillé. » Puis il dit :

اللَّهُمَّ اشْهَدْ.

> *« Ô Allāh sois témoin. »*[35]

---

33. Rapporté par *Wakī'* dans *Az-Zuhd* (n°522), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/153, 162), *Ibn Sa'd* dans *Aṭ-Ṭabaqāt* (2/354), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°3897), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (n°1647), *As-Saydāwī* dans son *Mu'jam* (p. 142), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°71), *Ad-Dāraquṭnī* dans *Al-'Ilal* (6/290) et d'autres du *ḥadīth* de *Abū Dharr* ﷺ. *Shaykh Sulaymān ibn 'Abdullāh* a dit dans *Taysir Al-'Azīz Al-Ḥamīd* : « Une bonne chaîne. »

34. Rapporté par *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/171), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/114) et *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharī'ah* (n°1657), d'après *'Abdullāh ibn 'Abbās* رضي الله عنهما.

35. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/30, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305 n°1679), d'après le *ḥadīth* de *Abū Bakrah* ﷺ.

Sa parole : « **... et ce sont eux la *Jamā'ah* et *As-Sawad al-A'ẓam*...** »

Ses Compagnons sont la *Jamā'ah*. C'est-à-dire qu'ils sont le cœur de la *Jamā'ah*, puis ceux qui vinrent après eux, puis ceux qui vinrent après ces derniers, comme le dit le Prophète ﷺ :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُونَهُمْ.

« *Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit.* »[36]

Les *Ṣaḥābah* (Compagnons), les *Tābi'ūn* (successeurs des Compagnons) et *atbā' at-Tābi'īn* (successeurs des *Tābi'ūn*) sont les meilleures générations. Ils forment la *Jamā'ah* et quiconque est venu par la suite les suit. Il suit le fondement sur lequel les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ étaient. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ﴾

« **Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis avec exactitude...** » [*At-Tawbah* : 100]

Ils sont la *Jamā'ah* qu'*Allāh* nous a ordonné de suivre ; de même, le Prophète ﷺ nous ordonna d'être avec eux et nous interdit de diverger d'avec eux. Ils sont *As-Sawādul-A'ẓām* qui sont sur la vérité et la guidée. Ceux qui ignorent les pieux prédécesseurs et rabaissent leur mérite en disant qu'ils étaient des hommes et nous sommes des hommes, que rien ne nous empêche de parler (des affaires religieuses avec nos propres opinions), qu'il ne nous est pas obligatoire de les suivre et de suivre leurs paroles, ceci est de l'égarement — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Ceci est isoler les derniers de cette communauté des premiers. Et si les derniers se séparent des premiers, ils seront damnés. Les ennemis de l'*Islām* cherchent à détruire la communauté et viennent donc avec cette ruse : couper le lien entre les derniers de cette communauté et les premiers.

---

36. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2535), d'après le *ḥadīth* de *'Imrān ibn Ḥuṣayn* ﷺ.

De nos jours, certains mettent en garde contre la voie des pieux prédécesseurs

De nos jours, certains avertissent contre le fait de revenir aux paroles des prédécesseurs, prétendant que leur époque est révolue. Ils mettent donc en garde contre ce sur quoi étaient les *Salafs* et encouragent l'innovation religieuse. La religion a été restreinte divinement et se base sur le suivi et non l'innovation.

L'innovation n'est permise que dans l'industrie et ce qui est bénéfique à cette vie. En ce qui concerne la religion, plus rien ne peut y être ajouté après la mort du Messager d'*Allāh* ﷺ, car la législation s'arrêta avec sa mort ﷺ. Nous n'avons donc qu'à suivre sans rien introduire de nous mêmes en disant : « C'est ce qui correspond à notre époque. » L'*Imām Mālik* (qu'*Allāh* lui fasse miséricorde) a dit :

لَا يُصْلِحُ آخِرَ هَذِهِ الأُمَّةِ إِلَّا مَا أَصْلَحَ أَوَّلَهَا.

> « Rien d'autre que ce qui rectifia le début de cette communauté n'en rectifiera la fin. » [37]

Ce qui rectifia son début est le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ. Donc les derniers ne pourront être rectifiés que par le *Qur'ān* et la *Sunnah* en suivant la guidée des pieux prédécesseurs.

As-Sawād al-Aʿẓām sont ceux sur la vérité et non le plus grand nombre

Sa parole : « **Et *As-Sawad al-Aʿẓam* est la vérité et ceux qui la suivent... »**

As-Sawad al-Aʿẓam sont les gens de la vérité et ses membres sont ceux qui s'y attachent. *As-Sawad al-Aʿẓam* ne signifie pas le plus grand nombre. Sa signification est plutôt : ceux qui sont sur la vérité, même s'ils sont peu ; ce sont eux *As-Sawad al-Aʿẓam* même s'il ne s'agit que d'une seule

37. Rapporté de lui par beaucoup, dont *Ash-Shāṭibī* dans *Al-I'tiṣām* et *Ibn 'Abd Al-Hādī* dans *Tanqīḥ at-Taḥqīq* (2/423). Et peut être l'*Imām Mālik* l'a-t-il pris de son *shaykh Wahb ibn Kaysān*, car *Ibn 'Abd Al-Barr* rapporte dans *At-Tamhīd* (10/23) que l'*Imām Mālik* a dit : « *Wahb ibn Kaysān* s'asseyait avec nous et ne nous quittait pas sans nous avoir dit : « Sachez que la fin de cette affaire ne pourra être rectifiée par autre chose que ce qui rectifia son début ». »

personne[38]. Quiconque est sur la vérité est considéré étant *As-Sawad al-A'ẓam*. Ne prenez pas en compte les grands nombres de gens, considérez plutôt ce sur quoi ils sont, car il se peut que la majorité soit sur l'égarement. Le Très-Haut dit :

﴿وَإِنْ تُطِعْ أَكْثَرَ مَنْ فِي ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَنْ سَبِيلِ ٱللَّهِ﴾

« Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'*Allāh*... » [*Al-An'ām* : 116]

Et *Allāh* le Très-Haut également dit :

﴿وَمَا أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ﴾

« Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent. » [*Yūsuf* : 103]

Et :

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِمْ مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِنْ وَجَدْنَا أَكْثَرَهُمْ لَفَاسِقِينَ﴾

« Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement ; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers. » [*Al-A'rāf* : 102]

﴿وَإِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ لَفَاسِقُونَ﴾

« ... Beaucoup de gens, certes, sont des pervers. » [*Al-Mā'idah* : 49]

---

38. *Abū Nu'aym* rapporte dans *Al-Ḥilyah* (9/238) qu'un homme demanda à l'*Imām Ishāq ibn Rahawayh* : « Qui sont *As-Sawad al-A'ẓam* ? » Il répondit : « *Muḥammad ibn Aslam* (*Aṭ-Ṭūsī*), ses compagnons et ceux qui les suivent. » Puis il dit : « Un homme demanda à *Ibn Al-Mubārak* : « Ô *Abū 'Abd Ar-Raḥmān*, qui est *As-Sawad al-A'ẓam* ? » Il répondit : « *Abū Ḥamzah as-Sukkarī*. » » *Isḥāq* dit alors : « À cette époque *Abū Ḥamzah*, et à la nôtre : *Muḥammad ibn Aslam* et ceux qui le suivent. » Par la suite, *Isḥāq* dit : « Si vous aviez demandé aux ignorants ce qu'est *As-Sawad al-A'ẓam*, ils vous auraient répondu : « Le groupe des gens ». Ils ne savent pas que la *Jamā'ah* est le savant qui s'attache aux paroles et à la voie du Prophète ﷺ. Donc, celui qui est avec lui et suit sa voie est la *Jamā'ah*. Et quiconque s'y oppose a abandonné la *Jamā'ah*. » Puis *Isḥāq* dit : « Je n'ai pas entendu plus savant que *Muḥammad ibn Aslam* durant les cinquante dernières années. »

Ne vous faites donc pas duper par le plus grand nombre de personnes ; elles ne devraient être suivies que si elles sont sur la vérité. Ceux qui sont sur la vérité sont la *Jamāʿah*, quel que soit leurs nombre. Le critère est ce sur quoi ils sont : s'agit-il de la vérité ou du faux ? S'il s'agit de la vérité, ils seront alors la *Jamāʿah*, même s'ils ne sont qu'une seule personne. Et s'il s'agit du faux, ce sera l'égarement, même si de nombreuses personnes le suivent.

Sa parole : « **Ainsi, celui qui s'oppose aux Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ dans n'importe quel aspect de la religion aura certainement mécru.** »

Le verbe *kafara* (il aura mécru) peut signifier la mécréance mineure ou majeure, suivant le niveau d'opposition. Sa parole : « **aura certainement mécru** » ne signifie pas la mécréance majeure qui fait sortir en tout cas du sein de l'*Islām*. Mais il se peut que ce soit le cas, ou que ce soit de la mécréance mineure. Ce qui est important à noter est que s'opposer aux *Salafs* est de la mécréance. Il peut s'agit de mécréance mineure ou majeure selon le degré d'opposition.

Ou il se peut que la signification soit qu'il s'oppose à eux initialement en peu de choses, puis, petit a petit, il renie la religion complètement. Son opposition l'amène à la mécréance. Si son opposition persiste, il se dirigera vers la mécréance majeure dont le résultat sera sa sortie du sein de la religion. Le diable, les passions et l'âme qui ordonne le mal le tromperont graduellement jusqu'à ce qu'il sorte de l'*Islām*.

La *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister

٥ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ النَّاسَ لَمْ يَبْتَدِعُوا بِدْعَةً قَطُّ حَتَّى تَرَكُوا مِنَ السُّنَّةِ مِثْلَهَا، فَاحْذَرِ الْمُحَرَّمَاتِ مِنَ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَكُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ، وَالضَّلَالَةُ وَأَهْلُهَا فِي النَّارِ

[5] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « Sache que les gens n'ont jamais introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la *Sunnah*. Prenez donc garde aux interdits car toute invention est innovation et toute innovation est égarement et l'égarement ainsi que ses gens seront au feu. »

Commentaire

Ceci est une grande sagesse. Il a été rapporté des pieux prédécesseurs :

أَنَّ النَاسَ مَا أَحْدَثُوا بِدْعَةً إِلَّا فَقَدُوا مِثْلَهَا مِنَ السُّنَّةِ.

« Les gens n'ont jamais introduit d'innovation (dans la religion) sans qu'ils perdent son équivalent de la *Sunnah*. »[39]

39. La parole de *Ḥassān ibn 'Aṭiyyah* (*raḥimahullāh*) : « Nul n'introduit d'innovation (dans la religion) sans que son équivalent dans la *Sunnah* qu'il pratique ne disparaisse, et cela ne reviendra jamais jusqu'au jour de la résurrection. » a précédé. *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyah* (qu'*Allāh* lui fasse miséricorde) a dit dans *Majmū' al-Fatāwā* (7/173) : « Il en est ainsi avec

Parce que la *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister sans que l'une n'élimine l'autre. Ainsi, il est impossible que quelqu'un soit a la fois

---

les gens de l'innovation. Vous ne trouverez personne qui ne délaisse quelque chose de la *Sunnah* qu'il devrait croire ou mettre en application sans tomber dans l'innovation. Ni vous ne trouverez d'innovateur qui n'ait abandonné quelque chose de la *Sunnah*, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* : ≪ *Nul n'introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la Sunnah.* ≫ Rapporté par l'*Imām Aḥmad. Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَنَسُوا حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا بِهِ فَأَغْرَيْنَا بَيْنَهُمُ الْعَدَاوَةَ وَالْبَغْضَاءَ﴾

≪ ... **Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine...** ≫ [*Al-Mā'idah* : 14]

Lorsqu'ils abandonnèrent une grande part du message qui leur fut envoyé, ils suivirent autre chose et que l'inimitié et la haine furent suscitées entre eux. Il, le Très-Haut, dit :

﴿وَمَنْ يَعْشُ عَنْ ذِكْرِ الرَّحْمَٰنِ نُقَيِّضْ لَهُ شَيْطَانًا فَهُوَ لَهُ قَرِينٌ﴾

≪ **Et quiconque s'aveugle (et s'écarte) du rappel du Tout Misericordieux, Nous lui désignons un diable...** ≫ [*Az-Zukhruf* : 36]

C'est-a-dire s'éloigne du rappel que le Très Miséricordieux a descendu. Il, l'Exalté, dit :

﴿فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ ﴿١٢٣﴾ وَمَنْ أَعْرَضَ عَنْ ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنْكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ﴾

≪ ... **quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement** ≫. ≫ [*Ṭāhā* : 123-124]

﴿اتَّبِعُوا مَا أُنْزِلَ إِلَيْكُمْ مِّنْ رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ﴾

≪ **Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.** ≫ [*Al- A'rāf* : 3]

Il ordonna donc de suivre ce qui a été révélé et interdit ce qui s'y oppose, c'est-à-dire le suivi de Ses alliés en dehors de Lui. Celui qui ne suit pas l'un suit l'autre. Pour cette raison, Il a dit :

﴿وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ الْمُؤْمِنِينَ﴾

≪ ... **et suit un sentier autre que celui des croyants...** ≫ [*An-Nisā'* : 115]

Les savants ont dit : ≪ Celui qui ne suit pas leur voie suit autre que leur voie. ≫ Ils mentionnent ceci comme preuve du fait que leur suivi est obligatoire. Il ne convient à personne de dévier de ce consensus. ≫

un innovateur et un *Sunnī*, il devra soit être un innovateur, soit un *Sunnī*. Ces deux caractéristiques ne peuvent être présentes en même temps en lui : l'une doit éliminer l'autre. Ceci est l'une des nuisances de l'innovation.

Cette sagesse qui nous est rapportée est confirmée par l'expérience. Sa preuve est que l'on trouve les gens de l'innovation haïr les *aḥādīth* authentiques, ainsi que les *sunan*. Leur pire ennemi et la chose qu'ils détestent le plus entendre est de dire : « Tel ou tel *ḥadīth* interdit cela. »

Ils ne veulent pas entendre parler de *aḥādīth* ou *sunan* qui contredisent ce qu'ils suivent. Ceci est un signe que la *Sunnah* et l'innovation ne peuvent coexister. Cependant la personne de la *Sunnah*, lorsqu'elle entend un *ḥadīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ, se réjouit et cela ajoute du bien à son bien et de la science à sa science.

Celui sur la *Sunnah* se satisfait des *aḥādīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ, alors que l'innovateur s'en enfuit. Ceci est clair à propos des innovateurs : ils déclarent la guerre aux *sunan* parce qu'ils détruisent ce qu'ils possèdent comme innovations. Les innovations délogent les *sunan* ainsi que l'amour de la *Sunnah* des cœurs. Ceci doit nous éloigner des innovations.

Sa parole : « **Prenez donc garde aux interdits…** »

Parce qu'il n'y a aucun bien dans les interdits, que l'interdiction concerne le polythéisme, la mécréance ou les péchés. Parce qu'*Allāh* n'interdit pas quelque chose contenant du bien. Il n'interdit que ce qui est pur mal ou dont le mal est au moins équivalent au bien. Lorsque le bien et le mal coexistent dans une chose, si le mal est supérieur ou égal au bien, il faut s'en éloigner. Mais si le bien est prédominent, il n'est alors pas interdit de le faire. Dans ce cas, la petite quantité de mal est tolérée face à l'abondance du bien.

Sa parole : « **… car toute invention est innovation et toute innovation est égarement…** »

Ceci provient du *ḥadīth* de *Al-'Irbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ. Il rapporte que : « Le Messager d'*Allāh* ﷺ nous fit un sermon qui fit trembler les cœurs et verser les larmes des yeux. » Puis on dit : « Ô Messager d'*Allāh*, on dirait le sermon de quelqu'un qui va faire ses adieux, conseille-nous donc. » Il ﷺ dit :

أُوصِيكُم بِتَقْوَى اللَّهِ، وَ السَّمْعِ وَ الطَّاعَةِ، وَ إِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ وَ فِي رِوَايَةٍ : عَبْدٌ حَبَشِيٌّ كَأَنَّ رَأْسَهُ زَبِيبَةٌ فَإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلَافاً كَثِيراً، فَعَلَيكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّيْنَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُور.

« Je vous conseille la crainte d'Allāh et d'écouter et d'obéir (à vos dirigeants), même si un esclave abyssin vous est désigné comme dirigeant — et dans une version : un esclave abyssin dont la tête est semblable à un raisin sec. Car certes, celui d'entre vous qui vivra verra beaucoup de dissension. Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions... »

Ceci est un avertissement. L'expression *iyyākum wa* (prenez garde à) est employée pour l'avertissement.

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُور، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

« Prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement. »

Dans une autre version :

وَ كُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَار.

« Et tout égarement ira au feu. » [40]

Toute invention est une innovation. Ici, on parle d'invention religieuse.

Quant aux inventions liées aux coutumes, services, nourriture, boisson et habillement, ce sont des innovations au sens linguistique et non au sens législatif. Mais les innovations religieuses sont les innovations interdites. Ceci est une réplique à ceux qui divisent les innovations en bonnes, mauvaises et permises, prétendant que les cinq jugements du

40. Sa référence a précédé.

fiqh peuvent s'y appliquer. Ceci est erroné. Car les innovations religieuses sont un égarement, d'après la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ, qui dit :

فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

« ... car toute invention est innovation et toute innovation est égarement. »

Je pense qu'ils y ont inclus les innovations dans le sens linguistique et les ont décrites comme étant bonnes. Les innovations dans le sens linguistique sont permises comme la construction d'écoles et de facultés pour les étudiants, imprimer des copies du *Qur'ān*, placer des points sur ses lettres et autres. Cela fut appelé bonnes innovations. Mais il ne s'agit pas d'innovations (dans le sens religieux). Il s'agit plutôt d'ajout aux *sunan* et de revivification de *sunan*.

Donc la construction d'écoles et de facultés pour les étudiants en sciences religieuses, imprimer des copies du *Qur'ān*, placer des points sur les lettres, tout ceci entre dans la consolidation de la science. Ceci est bon et fait partie des *sunan*. Soit ils ont pris des *sunan* et les ont nommées innovations, soit ils font référence à des choses de la vie de tous les jours qui ne font pas partie des affaires religieuses. Parce qu'elles font partie des affaires d'ici-bas. Elles ne font donc pas partie de la religion.

Sa parole : « **... est égarement et l'égarement et ses gens seront au feu** » comme il est mentionné dans le *ḥadīth* :

وَ كُلَّ ضَلَالَةٍ فِي النَارِ.

« Et tout égarement ira au feu. » [41]

Ainsi que dans le *ḥadīth* des sectes :

وَ سَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَ سَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً.

« Cette communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous au feu sauf un. » [42]

41. Sa référence a précédé.
42. Sa référence a précédé.

Ceci prouve que les gens de l'innovation iront au feu. Mais ils différeront : certains iront en Enfer du fait de leur mécréance alors que d'autres iront en Enfer à cause de leurs péchés. Certains resteront en Enfer éternellement, alors que d'autres non, leur jugement étant identique à celui des pécheurs.

Aucune innovation n'est tolérable, même celle qui semble petite

٦ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاحْذَرْ صِغَارَ الْمُحْدَثَاتِ مِنَ الأُمُورِ، فَإِنَّ صِغَارَ البِدَعِ تَعُودُ حَتَّى تَصِيرَ كِبَارًا، وَكَذَلِكَ كُلُّ بِدْعَةٍ أُحْدِثَتْ فِي هَذِهِ الأُمَّةِ كَانَ أَوَّلُهَا صَغِيرًا يُشْبِهُ الحَقَّ، فَاغْتَرَّ بِذَلِكَ مَنْ دَخَلَ فِيهَا، ثُمَّ لَمْ يَسْتَطِعِ الخُرُوجَ مِنْهَا، فَعَظُمَتْ وَصَارَتْ دِينًا يُدَانُ بِهَا، فَخَالَفَ الصِّرَاطَ المسْتَقِيمَ فَخَرَجَ مِنَ الإِسْلَامِ.

[6] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde, dit : « Prenez garde aux petites choses inventées, parce que les petites innovations s'additionnent jusqu'à devenir grandes. Ce fut le cas pour toute innovation introduite dans cette communauté. Au début, elle était petite, semblable à la vérité. Puis, celui qui y entra se fit tromper et fut incapable d'en sortir. Elle grandit donc et ils en firent une religion. Il contredit donc le voie droite et quitta ainsi le sein de l'*Islām*. »

Commentaire

Sa parole : « **Prenez garde aux petites choses inventées...** »

Il nous dit de n'être laxiste envers aucune forme d'innovation, même si elle semble petite, car elle grandira et sera suivie par d'autres. Ceci est

l'un des maux de l'innovation : si la porte de l'innovation est ouverte, elle grandira. Ne soyez donc pas laxistes la concernant en disant qu'il ne s'agit que d'une petite innovation, qui ne peut nuire. L'innovation est comme un charbon ardent : même s'il est petit, il peut se propager au point de brûler la maison, le magasin ou toute la ville. Le poète a dit :

وَ مُعْظَمُ النَّارَ مِنْ مُسْتَصْغَرِ الشَرَرِ.

« Nombreux sont les incendies déclenchés par des braises négligées. »

Il ne devrait y avoir aucune négligence à ce sujet et la porte de l'innovatio devrait être fermée pour toujours. Le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit :

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُور.

« *Prenez garde aux inventions.* » [43]

L'expression *iyyākum wa* est une mise en garde absolue contre les innovations, qu'elles soient petites ou grandes. Le Messager d'*Allāh* ﷺ n'a rien exclu des innovations. Son interdiction est générale, en ce qui concerne toutes les innovations. Et il dit :

وَ شَرَّ الأُمُورِ مُحْدَثَاتُهَا.

« *Les pires des choses sont les inventions.* » [44]

Sa parole : « **Ce fut le cas pour toute innovation introduite dans cette communauté. Au début, elle était petite, ressemblant à la vérité. Puis, celui qui y entra se fit tromper et fut incapable d'en sortir.** »

La première *Fitnah* qui toucha cette communauté fut causée par le fait d'être indulgent envers les gens de la corruption jusqu'à ce que leurs méfaits se répandirent sur la terre toute entière, qu'ils lavèrent les cerveaux des jeunes et des gens du commun et les remplirent avec le mal. Jusqu'à ce que les tribulations eurent lieu en *Islām* et parmi les Musulmans et ceci est bien connu.

Tout ceci fut causé par la non prise en considération des gens du mal et le fait de les laisser jusqu'à ce que la situation soit devenue grave. Il est

43. Sa référence a précédé.

44. Sa référence a précédé, du *ḥadīth* de *Jābir* ﷺ.

donc obligatoire d'être strict et résolu et fermer la porte à tout cela. Rien n'épargne des innovations après *Allāh* — le Majestueux et Très-Haut — si ce n'est la science bénéfique. Mais celui qui ne possède pas de science se fera emporter par les innovations et pensera qu'elles sont bonnes parce qu'il ne les connaît pas.

Rien ne peut donc sauver des innovations, sauf ce qu'a ordonné le Prophète ﷺ :

فَعَلَيكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ. . .

« Accrochez vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés... » [45]

C'est ce qui nous protégera des innovations. Et cela nécessite l'apprentissage et la compréhension de la religion d'*Allāh*. Comme les pieux prédécesseurs étaient les plus savants de cette communauté, ils furent les plus prudents vis-à-vis des innovations et les plus sévères dans la mise en garde à leur encontre, du fait de leur connaissance de ses conséquences.

Lorsque le feu des tribulations brûle, il touche tout le monde : le frais et le sec, les jeunes et les vieux, les savants et l'ensemble des gens. Et si quelqu'un devait en être préservé, sa famille, ses enfants et ses proches n'en seraient pas, eux, protégés. Comme lorsque le feu s'attaque à des bûches sèches, il devient difficile de l'éteindre, mais l'éteindre lorsqu'il commence à brûler est facile. Alors que l'éteindre après qu'il soit devenu important et intense devient certes difficile. Il est donc obligatoire d'être déterminé à leur encontre et de ne pas être laxiste à leur égard.

Comme les pieux prédécesseurs assaillaient les innovations et ne permettaient pas leur propagation, ils furent les meilleures générations et les plus pures de cette communauté. En conséquence, le Messager d'*Allāh* ﷺ fit leur éloge en disant :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي ثُمَّ الَّذِيْنَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ.

« Les meilleurs d'entre vous sont ma génération, puis celle qui la suit, puis celle qui la suit. » [46]

45. Sa référence a précédé.

46. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2535), d'après le *ḥadīth* de *'Imrān ibn Ḥuṣayn* ﷺ.

Parce qu'ils n'étaient pas laxistes vis-à-vis des innovations. Ils s'attaquaient plutôt à elles et les gens de l'innovation se dissimulaient à cause de la force des gens de la vérité. Mais, lorsque les meilleures générations passèrent, les innovations, les gens de l'innovation et du mal devinrent actifs et les tribulations se propagèrent entre les Musulmans. Mais *Allāh* le Majestueux et Exalté a garanti la préservation de cette religion. La religion est préservée — et toutes les louanges reviennent à *Allāh* — mais la destruction touchera tout de même certains de ses adeptes. Eux seront damnés. Quant à la religion, elle est préservée par *Allāh*. Il désigne ceux qui la soutiendront et l'établiront. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِنْ تَتَوَلَّوْا يَسْتَبْدِلْ قَوْمًا غَيْرَكُمْ ثُمَّ لَا يَكُونُوا أَمْثَالَكُمْ﴾

« ... Et si vous vous détournez, Il vous remplacera par un peuple autre que vous, et ils ne seront pas comme vous. » [*Muḥammad* : 38]

Et :

﴿فَسَوْفَ يَأْتِي اللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُ﴾

« ... *Allāh* va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime... » [*Al-Mā'idah* : 54]

Allāh ne va pas laisser perdre Sa religion. Mais ce sont nous qui perdrons si nous sommes négligents à son propos, avons des relations avec des innovateurs ou ceux qui inventent de nouvelles choses et sommes laxistes à leur sujet. Nous sommes ceux qui risquons de perdre. Il se peut que des tribulations, des combats et que du sang coule en conséquence et que nous ne puissions y mettre fin.

Sa parole : « **Elle grandit donc et ils en firent une religion.** »

C'est-à-dire que si les innovations sont négligées elles deviendront une religion. Et l'une des paroles précédentes de l'auteur : « **les gens n'ont jamais introduit d'innovation sans délaisser son équivalent de la *Sunnah*** » signifie jusqu'à ce que les innovations deviennent la religion de cette société et que les *sunan* en soient supprimées. Cela ne signifie pas que toute la communauté en sera ainsi. Mais plutôt la société qui permet

aux innovations de se propager, ces innovations deviendront la religion de son peuple.

Cela ne signifie pas pour autant que la religion disparaîtrait. Il y aura d'autres gens en d'autres lieux qui l'établiront. *Allāh* désignera pour Sa religion ceux qui la feront triompher, la garderont et la protégeront.

Il est rapporté dans un *hadīth*[47] qu'à la fin des temps la guidée du Prophète ﷺ sera considérée innovation et l'innovation sera considérée comme une *sunnah* du Prophète ﷺ au point que, si elle venait à être changée, il serait dit que la religion a été changée et on dira à celui qui blâme l'innovation qu'il aura blâmé la religion.

Sa parole : « **Il contredit donc la voie droite et quitta ainsi le sein de l'*Islām*.** »

C'est-à-dire que le suivi des innovations amènera leurs partisans à les prendre pour leur religion toute entière jusqu'à quitter le sein de l'*Islām*, si bien que rien de la guidée du Prophète ﷺ n'en restera.

47. D'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ qui dit : « Comment serez-vous lorsqu'une tribulation qui rend l'homme âgé sénile et fait mûrir le jeune et les gens considéreront la tribulation comme une *sunnah* au point que si elle venait à être altérée, ils diraient : la *sunnah* a été altérée. » Ils dirent : « Quand cela aura-t-il lieu, ô *Abū 'Abd Ar-Raḥmān* ? » Il dit : « Quand vos récitateurs se multiplieront, alors que vos savants seront peu, vos dirigeants seront nombreux et peu seront loyaux et que l'on pratiquera la religion pour un bien d'ici-bas. »*Ad-Dārimī* le rapporte dans son *Sunan* (1/75, n°185), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/560), *Ibn 'Abd Al-Barr* dans *Jāmi' Bayān al-'Ilm wa Faḍlihi* (1/188), *Al-Bayhaqī* dans *Al-Madkhal ilā As-Sunan al-Kubrā* (p. 453, n°758) et d'autres. Il est *mawqūf* (s'arrête au niveau du Compagnon) mais avec le jugement de *ar-raf'* (qui remonte jusqu'au Prophète ﷺ).

Il est obligatoire au Musulman de vérifier ce qu'il entend

قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَانْظُرْ — رَحِمَكَ اللَّهُ — كُلَّ مَنْ سَمِعْتَ كَلَامَهُ مِنْ أَهْلِ زَمَانِكَ خَاصَّةً فَلَا تَعْجَلَنَّ، وَلَا تَدْخُلَنَّ فِي شَيْءٍ مِنْهُ حَتَّى تَسْأَلَ وَتَنْظُرَ : هَلْ تَكَلَّمَ فِيهِ أَحَدٌ مِنْ أَصْحَابِ النَّبِيِّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، أَوْ أَحَدٌ مِنَ الْعُلَمَاءِ؟ فَإِنْ أَصَبْتَ فِيهِ أَثَراً عَنْهُمْ فَتَمَسَّكْ بِهِ، وَلَا تُجَاوِزْهُ لِشَيْءٍ، وَلَا تَخْتَرْ عَلَيْهِ شَيْئاً فَتَسْقُطَ فِي النَّارِ.

L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Ses bienfaits, dit : « Contrôlez donc, qu'*Allāh* vous fasse miséricorde, les paroles de ceux que vous entendez, et plus particulièrement parmi vos contemporains. Ne soyez pas hâtifs, n'agissez pas avant d'avoir demandé et considéré : « Est-ce que l'un des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ ou l'un des savants en a-t-il parlé ? » Si vous trouvez une de leurs paroles à ce sujet, accrochez-vous y. Ne la laissez pour rien au monde. Ne la laissez pour rien au monde, de peur d'être plongé dans le feu. »

Commentaire

Ne vous précipitez pas dans ce que vous entendez des gens, et plus particulièrement à la fin des temps. Car nombreux sont ceux qui parlent,

qui émettent des verdicts juridiques, qui s'élèvent (par eux-mêmes) au statut de la possession de la science, plus particulièrement avec les médias modernes : tout un chacun parle au nom de la science et de la religion au point que même les gens de l'égarement et des sectes déviées ont commencé à parler au nom de la religion sur des chaînes télévisées satellitaires. Le danger est très grand !

Il vous est donc obligatoire, ô Musulmans, et plus particulièrement les étudiants en science religieuse, de vérifier. Ne soyez pas hâtifs à propos de ce que vous entendez : vous devez vérifier et connaître la personne qui a dit cette parole et d'où provient son idéologie. Puis, quelles sont ses références, ainsi que ses preuves du Livre d'*Allāh* et de la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ ? Puis, où a-t-elle appris cette idéologie ? De qui a-t-elle acquis la science ? Ce sont des sujets qui demandent vérification, et surtout à notre époque. Ce n'est pas tout orateur qui doit être écouté, même s'il est éloquent et s'exprime clairement pour son audience.

Ne vous faites pas tromper par cela, mais vérifiez le niveau de science et de compréhension qu'il a. Peut être qu'il n'est pas très éloquent mais est doué de compréhension et peut être qu'il est très éloquent mais il est ignorant et ne possède rien comme science. Il est plutôt doté d'une langue magique avec laquelle il trompe les gens et se fait passer pour un savant et penseur doué de compréhension et autres juste pour les tromper et les faire dévier de la vérité.

Ce qui importe n'est pas l'éloquence de la parole, mais il faut plutôt prêter attention à ce qu'elle contient comme science et comme preuves. Combien une petite parole fondée peut être plus bénéfique qu'un long discours très éloquent et dont peu d'intérêt peut être tiré. Et ceci arrive à notre époque où les discours sont longs et la science qu'on en dérive peu abondante. Les récitateurs se sont multipliés et les savants ne sont plus nombreux. Et le *fiqh* (la compréhension de la science) n'est pas dans les longs discours ou la multiplication des belles récitations et les belles paroles ou les bonnes manières de s'exprimer. Un poète a dit :

« Présenter son discours d'une belle manière
embellit toujours le faux qui en fait partie
Et la vérité peut être affectée par le manque d'élocution.
Vous pouvez dire, pour faire l'éloge du miel :
Voici le sirop de l'abeille.

Ou si vous voulez : Voici le vomi de la guêpe. »

Si vous voulez faire l'éloge du miel, dites : « Voici le sirop de l'abeille ». Et si voulez le rabaisser, dites « vomi » au lieu de « sirop » et « guêpe » au lieu d'« abeille ». L'orateur éloquent peut donc faire apparaître la vérité comme étant le faux et le faux comme étant vérité, de par son éloquence. Prenez donc garde à ceci. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a mis en garde contre celui qui est éloquent et dont la langue tourne dans la bouche comme le fait celle de la vache [48]. Le Prophète ﷺ a mis en garde contre cela et a dit :

إِنَّ مِنَ البَيَانِ لَسِحْراً.

« *L'éloquence est telle qu'elle ressemble à la magie.* » [49]

Signifiant qu'elle ensorcelle l'audience.

Sa parole : « **Contrôlez donc, qu'*Allāh* vous fasse miséricorde, les paroles de ceux que vous entendez, et plus particulièrement parmi vos contemporains. Ne soyez pas hâtifs...** »

Ceci était à l'époque de l'auteur. Ce dernier a quasiment vécu à l'époque de l'*Imām Aḥmad* car il était l'un des élèves de ses élèves et il dit : ne vous pressez pas dans l'acceptation des paroles de vos contemporains avant de les avoir vérifiées. Qu'en est-il de notre époque, l'époque des passions et de l'ignorance, l'ère de l'entremêlement, qui donne naissance à une vague massive de tribulations, de mal et d'idéologies ?

L'ennemi, de nos jours, cherche à renverser la religion. Il veut que nous dépendions de lui et nous imposer ses idéologies et sa politique. Nous devons donc vérifier cette affaire et nous tenir à l'écart de nombreuses choses. Nous devons commencer par apprendre la parole d'*Allāh* et celles de Son Messager ﷺ et comprendre la religion d'*Allāh* l'Exalté et Majestueux.

---

48. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (2/165, 187), *Ibn Abī Shaybah* dans son *Muṣannaf* (n°26297), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°5005), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2853), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Awsaṭ* (n°9030), *Al-Bazzar* dans son *Musnad* (n°2452) et d'autres d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* رضي الله عنهما qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Allāh déteste l'orateur éloquent qui remue sa langue comme le fait la vache.* » *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥasan gharīb* » et *Abū Ḥātim* l'a authentifié dans *Al-'Ilal* (2/341).

49. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°4851), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* رضي الله عنهما et par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°869), d'après *'Ammār ibn Yāsir* رضي الله عنهما.

La compréhension de la religion implique la protection des tribulations. Et *fiqh* signifie compréhension. Il se peut que quelqu'un ait beaucoup mémorisé mais peu de compréhension. Ainsi, il est égal aux gens du commun. En fait, la personne du commun peut être meilleure que lui, car elle se retient (de faire quelque chose sans avoir de science à son sujet) et reconnaît son ignorance. Mais celui qui a beaucoup mémorisé ne sait pas qu'il est ignorant. Ce qui compte est la compréhension. À ce propos, le Prophète ﷺ a dit :

رُبَّ مُبَلَّغٍ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ.

« Il se peut que celui à qui le message est transmis le comprenne mieux que celui qui l'aura directement reçu. » [50]

Il se peut que quelqu'un mémorise, cite et transmette, mais que quelqu'un d'autre comprenne mieux que lui.

رُبَّ حَامِلِ فِقْهٍ وَ هُوَ غَيْرُ فَقِيهٍ.

« Il se peut que quelqu'un ayant mémorisé la science ne soit pas un savant. » [51]

Il est un narrateur et un transmetteur, mais n'est pas un *faqīh* (qui a de la compréhension) ! La compréhension est donc un don d'*Allāh*, Il l'accorde à qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et, s'il l'utilise et la développe, il en tirera bénéfice et s'il la néglige, il la perdra.

Sa parole : « **Ne soyez pas hâtifs n'agissez pas avant d'avoir demandé et considéré : « Est-ce que l'un des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ ou l'un des savants en a-t-il parlé ?... » »**

Ceci est un énorme conseil pour celui qui admire par le discours religieux de quiconque. Quant au discours à propos des affaires de ce bas monde, ce n'est pas le sujet que nous traitons. Mais si vous admirez un discours religieux, ne vous précipitez pas (de l'accepter) avant d'avoir vérifié s'il est basé sur la vérité et les preuves. Ou bien sort-il de la tête et

50. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/620, n°1654) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679) d'après *Abū Bakrah* ﷺ et la version est celle de *Al-Bukhārī*.

51. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/183), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/322, n°3660), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/33, n°2656), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/86, n°229), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/270, n°67), d'après *Zayd ibn Thābit* ﷺ. *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥadīth ḥasan* ». *Al-Būṣayrī* l'a authentifié dans *Miṣbaḥ az-Zujājah* (4/212).

des pensées de l'orateur ? Si c'est le cas, il sera semblable à l'écume de la mer, délaissez-le. Mais s'il repose sur le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, alors il s'agit de la vérité. Ne vous précipitez donc pas à accepter un discours du fait de son apparence, même si sa fluidité, son éloquence, sa force et sa beauté vous impressionnent.

Ne vous précipitez pas et exposez-le au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ ; prenez également en considération l'orateur : s'agit-il d'un savant ou non ? Et attendez d'avoir demandé aux gens de science et vérifiez si l'un des pieux prédécesseurs a dit de même ou non.

J'ai déjà mis en garde contre ceci à plusieurs reprises : n'inventez pas de verdicts religieux, d'avis, de paroles et d'expressions qu'aucun Salaf n'a eu avant vous. Prenez les pieux prédécesseurs en exemple ainsi que leurs paroles et, si vous veniez à dire quelque chose à propos de laquelle nul ne vous a précédé, cela serait étrange et plus dangereux qu'utile.

La parole des Compagnons est la balance, car ils furent les élèves du Messager ﷺ. Leur parole à propos de la signification d'un verset doit être prise en considération : comment l'ont-ils interprété et concernant un *ḥadīth* : comment l'ont-ils expliqué ? Prenez donc leurs paroles et explications, car ils sont plus proches de la vérité que ceux qui vinrent après eux, puisqu'ils étudièrent avec le Messager ﷺ, entendirent l'interprétation et l'explication de lui et apprirent de lui. Ils sont donc les personnes les plus proches de la vérité.

Il ne faut pas prêter attention à celui qui dit : « Il ne faut pas prendre en considération les Compagnons : ils furent des hommes avec leurs raisons et nous sommes des hommes avec nos raisons, et les temps ont changé ! »

La religion restera jusqu'à l'établissement de l'Heure. Elle ne changera pas avec le passage du temps. Elle s'applique en tous lieux et endroits. Ce ne sont que les efforts des êtres humains dans l'exercice des jugements religieux qui peut être juste ou erroné, qui change. Quant à la religion elle-même, elle ne change pas car elle convient à toute époque et à tout endroit, puisqu'elle a été révélée par le Sage, Le Digne de louanges.

Par conséquent, les savants conseillent souvent d'adhérer au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, suivant la compréhension des pieux prédécesseurs. N'inventez rien de vous même ou provenant des la compréhension des gens des dernières générations.

Sa parole : « **... ou l'un des savants...** »

C'est-à-dire si cette parole a été mentionnée par l'un des savants de confiance parmi les *Imāms* qui suivent la voie des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ, car ils transmettent des Compagnons et les Compagnons transmettent du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Sa parole : « **Si vous trouvez une de leurs paroles à ce sujet, accrochez-vous y...** »

Si elle est conforme à leurs paroles, accrochez-vous y.

Sa parole : « **Ne la laissez pour rien au monde...** »

Ne laissez pas la parole des pieux prédécesseurs pour l'opinion d'Untel ou Untel parmi ceux qui sont venus après eux.

Sa parole : « **... de peur d'être plongé dans le feu.** »

Ne préférez rien qui vient des gens des dernières générations à ce qui a été rapporté des pieux prédécesseurs de peur de tomber dans le feu. Parce qu'en faisant ainsi, vous dévierez du chemin du Paradis et le chemin du Paradis est ce que :

﴿الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ ۚ وَحَسُنَ أُولَٰئِكَ رَفِيقًا﴾

> « **... ceux qui seront avec ceux qu'*Allāh* a comblés de Ses bienfaits : les prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là !** » [*An-Nisā'* : 69]

suivaient.

Voilà la voie du Paradis. Et ce qui s'oppose à cela est la voie du feu. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ﴾

« « Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » ... » [*Al-An'ām* : 153]

Le chemin d'*Allāh* est unique, mais les autres sont nombreux. Tout diable — parmi les êtres humains et les *jinns* — possède le sien. Les sentiers de l'égarement sont nombreux, celui qui les suit tombera dans le désarroi. Mais le droit chemin est unique et ne contient pas de divergence. Vous ne serez jamais perdant si vous la suivez.

La déviation du chemin peut venir par deux voies

٧ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الخُرُوجَ عَنِ الطَّرِيقِ عَلَى وَجْهَيْنِ : أَمَّا أَحَدُهُمَا فَرَجُلٌ قَدْ زَلَّ عَنِ الطَّرِيقِ وَهُوَ لَا يُرِيدُ إِلَّا الخَيرَ؛ فَلَا يُقْتَدَى بِزَلَّتِهِ فَإِنَّهُ هَالِكٌ، وَرَجُلٌ عَانَدَ الحَقَّ وَخَالَفَ مَنْ كَانَ قَبْلَهُ مِنَ المتَّقِينَ؛ فَهُوَ ضَالٌّ مُضِلٌّ، شَيطَانٌ مَرِيدٌ فِي هَذِهِ الأُمَّةِ، حَقِيقٌ عَلَى مَنْ عَرِفَهُ أَنْ يُحَذِّرَ النَّاسَ مِنْهُ، وَيُبَيِّنَ لِلنَّاسِ قِصَّتَهُ، لِئلَّا يَقَعَ فِي بِدْعَتِهِ أَحَدٌ فَيَهْلِكَ.

[7] L'auteur, qu'*Allāh* lui fasse miséricorde, dit : « Sachez que la déviation du Chemin est sous deux formes. Premièrement : celui qui dévie du chemin mais ne voulait que le bien. Il ne doit pas être suivi dans son erreur car il est perdu. Deuxièmement : celui qui s'entête face à la vérité et a divergé avec ceux parmi les pieux qui l'ont précédés. Il s'égare et égarera les autres. C'est un diable rebelle de cette communauté. Quiconque le connaît doit mettre en garde contre lui et expliquer sa situation aux gens afin que nul ne tombe dans son innovation et ne se perde. »

Commentaire

Après que le *shaykh* ait décrit le bon chemin que le Musulman doit

suivre en ce qui concerne sa croyance et sa religion dans la partie précédente, il mentionne que celui qui dévie de ce chemin est dans l'un de ces deux cas :

Premièrement : celui qui dévie involontairement du droit chemin. Il s'agit de quelqu'un qui veut le bien, mais qui n'a pas suivi la voie correcte. L'effort de déduction n'est pas suffisant, même si l'intention de celui qui l'entreprend et ses objectifs sont bons. Il faut qu'en plus de cela il soit sur la bonne voie. Il est considéré comme ayant commis une erreur et celui qui est d'accord avec lui à ce propos et le suit, tout en sachant que s'en est une, sera perdant. Car il s'agit d'un chemin vers la perte, même s'il cherche le bien et non la déviation.

Ceci est la situation de beaucoup de ceux qui innovent dans les sujets de *'aqīdah*. Cela n'est pas permis et on ne doit pas les suivre. Et une telle personne n'est pas sur la voie droite. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ﴾

> « **Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.** »... » [*Al-An'ām* : 153]

Nous rejetons tout sentier qui nous écarte de la voie droite, même si celui qui l'a innové avait un bon objectif et une bonne intention. Nous ne le suivrons pas là-dedans. Et s'il persiste dans son erreur, elle l'amènera à sa perte car celui qui abandonne le droit chemin dans son voyage et prend un chemin de l'égarement sera perdu.

Deuxièmement : celui qui dévie délibérément du droit chemin ; il connaît la vérité et sait que la voie qu'il suit est fausse. Mais il dévie volontairement de la vérité avec pour intention d'égarer les gens. L'intention du premier était de réformer les gens, mais il n'a pas suivi le bon chemin. Quant au second, son objectif est d'égarer les gens et de les détourner du droit chemin. Cette personne est diabolique car les diables font dévier les gens du droit chemin. *Iblīs* dit à son Seigneur, le Puissant et Sublime :

﴿لَأَقْعُدَنَّ لَهُمْ صِرَاطَكَ الْمُسْتَقِيمَ﴾

« ... je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin... » [*Al-A'rāf* : 16]

Il (c-à-d. *Iblīs*) veut les détourner de Lui vers des voies déviées. Le Prophète ﷺ illustra ceci en traçant une ligne droite sur le sol et d'autres lignes autour. Puis il dit à propos de la ligne droite :

هَذَا صِرَاطُ اللَّهِ.

« Voici le chemin d'Allāh. »

Et à propos des autres lignes :

وَ هَذِهِ سُبُلٌ، عَلَى كُلِّ سَبِيلٍ مِنْهَا شَيْطَانٌ يَدْعُو النَّاسَ إِلَيهَا.

« Ce sont des sentiers (de l'égarement), un diable appelle au bout de chacun. » [52]

Cette illustration est claire, et ce que le shaykh mentionne ici s'y conforme. Parce que celui qui fait dévier les gens de la voie droite vers les voies inventées et innovées ne souhaite pas le bien pour eux. Il ne souhaite plutôt que leur perte et est un diable, qu'il fasse partie des *jinns* ou des humains. Il nous est bien plus obligatoire de mettre en garde contre cette personne que contre la première. Parce qu'il veut égarer les gens délibérément.

Sa parole : **« Il s'égare et égarera les autres. C'est un diable rebelle de cette communauté. »**

C'est-à-dire qu'il est lui-même égaré et mènera d'autres à l'égarement et il est un diable rebelle et réfractaire qui désire égarer les gens de la voie droite.

---

52. Rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (n°244), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/435, 465), *Sa'īd ibn Mansūr* dans son *Sunan* (n°935), *Ad-Dārimī* (n°202), *An-Nasā'ī* dans *Al-Kubrā* (n°11175), *Ibn Jarīr* dans son *Tafsīr* (8/88), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°17), *Muḥammad ibn Naṣr* dans *As-Sunnah* (n°12 et 13), *Ibn Abī Ḥātim* dans son *Tafsīr* (n°8102), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°1694, 1718, 1865), *Ash-Shāshī* dans son *Musnad* (n°535-537), *Abū Nu'aym* dans *Al-Ḥilyah* (6/263), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°6), *Ibn Waḍḍāḥ* dans *Al-Bida' wa an-Nahyi 'anhā* (p. 31), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (2/318), *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl al-I'tiqād* (n°92-93), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ as-Sunnah* (1/196) et dans son *Tafsīr* (2/142) et d'autres de *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ. *Ibn Ḥibbān* et *Al-Ḥākim* l'ont authentifié et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec ce dernier. D'autres parmi les hommes de science l'ont également authentifié.

Il n'est pas permis de rester silencieux à propos de celui qui a dévié de la vérité

Sa parole : « **Quiconque le connaît doit mettre en garde contre lui et expliquer sa situation aux gens afin que nul ne tombe dans son innovation et ne se perde.** »

C'est-à-dire qu'il n'est pas permis de se taire au sujet de celui qui a délibérément dévié de la vérité. Sa situation doit être exposée et ses caractéristiques dévoilées publiquement pour que les gens prennent garde à lui. Il ne faut pas dire que les gens ont le droit d'avoir leur propre opinion — la liberté d'expression — et qu'il fut respecter les opinions des autres comme on nous le répète aujourd'hui. Le sujet ici n'est pas question d'opinion, mais de suivi. Quant à nous, *Allāh* nous a certes tracé une voie claire et nous a ordonné de le suivre en disant :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ﴾

« « **Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc** » ... » [*Al-An'ām* : 153]

Donc quiconque vient à nous et veut de nous la déviation de ce chemin droit, nous devons tout d'abord rejeter sa parole, puis la montrer et mettre en garde les gens contre lui. Nous ne pouvons rester silencieux à son propos. Car si nous le faisons, il trompera les gens, plus particulièrement s'il est un orateur ou écrivain éloquent et cultivé.

Les gens seront certes trompés par lui et diront qu'il s'agit de quelqu'un apte à la science, alors qu'il fait partie des penseurs comme ceux que nous rencontrons de nos jours. Cette question est donc très dangereuse.

L'obligation de s'opposer à l'opposant à la *Sunnah*

Il est obligatoire de réfuter celui qui s'oppose à la vérité. C'est le contraire de ce que disent ces gens : « Arrêtez les réfutations, laissez les gens, tout le monde a le droit d'avoir son opinion et devrait être respecté — la liberté d'expression et la liberté de penser » . Avec ceci, la communauté serait perdue. Les pieux prédécesseurs ne restaient pas silencieux face à ce genre d'individus. Ils les exposaient plutôt et les réfutaient car ils connaissaient leur danger pour la communauté.

Nous ne pouvons nous taire devant leur mal. Au contraire, il est obligatoire d'exposer ce qu'*Allāh* a descendu, car nous ferions sinon partie de ceux qui dissimulent la science à propos de qui *Allāh* dit :

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْتُمُونَ مَا أَنزَلْنَا مِنَ ٱلْبَيِّنَٰتِ وَٱلْهُدَىٰ مِنۢ بَعْدِ مَا بَيَّنَّٰهُ لِلنَّاسِ فِي ٱلْكِتَٰبِ ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ يَلْعَنُهُمُ ٱللَّهُ وَيَلْعَنُهُمُ ٱللَّٰعِنُونَ﴾

> « **Certes ceux qui cachent ce que Nous avons fait descendre en fait de preuves et de guide après l'exposé que Nous en avons fait aux gens, dans le Livre, voilà ceux qu'Allah maudit et que les maudisseurs maudissent** » [*Al-Baqarah* : 159]

La question ne se limite par au seul innovateur. Elle comprend aussi celui qui reste silencieux à son propos, car il est inclus dans la condamnation et le châtiment. Parce qu'il est obligatoire d'expliquer et de clarifier la vérité aux gens. Et c'est la raison d'être des réfutations scientifiques qui sont disponibles de nos jours dans les librairies Musulmanes : elles servent à défendre la voie droite et à mettre en garde contre ces personnes. Donc nul ne propage cette idée — celle de la liberté d'opinion, de la liberté d'expression et du respect de l'autre — si ce n'est un égareur qui dissimule la vérité.

Notre objectif est la vérité, nous ne cherchons pas à critiquer ou à parler sur les gens. Le but est la clarification de la vérité. Voilà un dépôt qu'*Allāh* a confié aux savants. Il n'est donc pas permis de se taire au sujet de ces personnes. Et il est malheureux que lorsqu'un savant commence à réfuter ces personnes et leurs semblables, les gens disent : « Voilà quelqu'un de trop hâtif » et ainsi de suite parmi les murmures de Satan. Cependant, cela ne découragera pas les hommes de science de montrer aux gens le mal de ceux qui appellent à l'égarement. Cela ne les découragera pas !

Il n'y a pas de discussion à propos des affaires religieuses

٨ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا يَتِمُّ إِسْلَامُ عَبْدٍ حَتَّى يَكُونَ مُتَّبِعاً مُصَدِّقاً مُسَلِّماً، فَمَنْ زَعَمَ أَنَّهُ قَدْ بَقِيَ شَيْءٌ مِنْ أَمْرِ الإِسْلَامِ لَمْ يَكْفِنَاهُ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فَقَدْ كَذَّبَهُمْ، وَكَفَى بِهَذَا فُرقَةً وَطَعْناً عَلَيْهِمْ، فَهُوَ مُبْتَدِعٌ ضَالٌّ مُضِلٌّ، مُحْدِثٌ فِي الإِسْلَامِ مَا لَيْسَ مِنْهُ.

[8] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Ses bienfaits, dit : « Sachez — qu'*Allāh* vous fasse miséricorde — que l'*Islām* du serviteur ne sera complet avant qu'il ne suive, ne croie et ne se soumette (au *Qur'ān* et à la *Sunnah*). Et celui qui prétend qu'il reste quelque chose de l'*Islām* qui ne nous a pas été expliqué par les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ les aura démenti et ceci est suffisant comme sectarisme et diffamation à leur encontre. Cette personne est un innovateur, est égarée, égareuse les autres et introduit dans l'*Islām* ce qui n'en fait pas partie. »

Commentaire

Ceci complète la partie précédente.

Sa parole : « **l'*Islām* du serviteur ne sera complet avant qu'il ne suive, ne croie et ne se soumette (au *Qur'ān* et à la *Sunnah*)...** »

C'est-à-dire qu'il suive et non n'innove, un croyant et non quelqu'un qui doute et hésite. « *Musallimān* » signifie se soumettre au *Qur'ān* et à la *Sunnah*. Parce qu'il s'agit de soumission et non de débat. Nous devons nous soumettre à *Allāh* et Son Messager ﷺ et ne pas discuter ces affaires ou suivre notre propre avis — comme ils disent — à propos de la Parole d'*Allāh* et celle de Son Messager ﷺ.

Sa parole : « **Et celui qui prétend qu'il reste quelque chose de l'*Islām* qui ne nous a pas été expliqué par les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ les aura démenti...** »

Celui qui prétend que les Compagnons ont eu un manque dans leur explication et leur clarification de la vérité ou dans la transmission aux gens depuis le Prophète ﷺ ou prétend être en position de discuter ou d'ajouter quelque chose à la religion désire le mal pour les gens. Parce que les Compagnons ﷺ n'ont rien laissé de ce qu'ils ont entendu ou vu du Prophète ﷺ sans le transmettre et le montrer à la communauté, comme s'il s'agissait d'un dépôt. C'est pour cela qu'il est donné précédence à leur commentaire (du *Qur'ān*) par rapport à tout autre commentaire. Car ils étaient les élèves du Messager ﷺ et entendirent le *Qur'ān*, son explication et les *aḥādīth* de lui. Ils virent ses actions et les transmirent comme un dépôt. Il ne laissèrent donc rien (d'inexpliqué).

Ainsi, quiconque leur prétend un manque ou qu'ils aient laissé quelque chose sans le transmettre est certes un fieffé menteur, un égaré égareur qui fait douter les gens au sujet de la religion d'*Allāh* et sa transmission par les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ. Il accuse donc faussement les Compagnons. Et ceci est la voie des gens de l'innovation : ils accusent les Compagnons de trahison et de ne pas être de confiance dans la transmission afin de rompre notre lien avec le Messager d'*Allāh* ﷺ. Il est obligatoire de prendre garde à ces gens et nous devrions connaître la valeur et le statut des Compagnons ﷺ.

Qui nous a-t-il permis de recevoir ce *Qur'ān*, ces *aḥādīth* et cette compréhension si ce n'est leur transmission du Messager ﷺ dans son entièreté ? Ils transmirent et nous rapportèrent, chacun dans la limite de ce qu'*Allāh* lui avait accordé comme capacité. Ils n'ont rien laissé de la

religion d'*Allāh* sans le porter et le transmettre, comme ils le prirent du Messager d'*Allāh* ﷺ. Ils sont dignes de confiance parce qu'*Allāh* les choisit pour accompagner Son Prophète ﷺ, prendre et rapporter de lui et transmettre (aux générations futures). *Allāh* les choisit pour ce but et ensuite quelqu'un viendrait les accuser de déficience ? Seul un égaré égareur qui souhaite rompre le lien de cette communauté avec les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ, puis, finalement, avec le Messager d'*Allāh* ﷺ peut dire cela.

Nous n'étions pas aux assises du Messager d'*Allāh* ﷺ, ni n'avons entendu ses enseignements. De nombreuses générations se sont écoulées entre lui et nous. Les nobles Compagnons sont ceux qui nous transmirent le message du Messager ﷺ. Leur position dans la religion est donc très grande. C'est pour cela qu'ils ne sauraient être accusés d'avoir dissimulé ou laissé quoi que ce soit sans le montrer.

Sa parole : « **Cette personne est un innovateur, est égarée, égareuse et introduit dans l'*Islām* ce qui n'en fait pas partie.** »

L'introduction dans l'*Islām* de ce qui n'en fait pas partie est son but. Et il ne sera pas capable de le faire sans avoir calomnié les Compagnons, les avoir accusé de trahison et de mensonge. Puis, il inventera quelque chose et dira : « Voilà la religion qu'il est obligatoire de suivre. » Ceci est le but de leur accusation de mensonge, trahison et manquement à l'encontre des Compagnons : avoir l'opportunité de créer d'eux-mêmes une religion pour les gens qui s'accorde avec leurs avis et intellects et que nous prenions la science des savants et des têtes de l'égarement, ceux qui modifièrent la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ avec des mensonges, de faux savants et des *asānīd* (chaînes de transmissions de *aḥādīth*) falsifiées et inventées d'eux-mêmes et contraires aux sources de l'*Islām*. Ceci est clair et présent dans leur héritage et leurs idéologies.

Cependant — et toutes les louanges reviennent à *Allāh* — ce qu'ils ont d'égarement est encerclé et dévoilé par les lumières de la vérité et de la révélation. Elles dévoilent l'ensemble des mensonges abondants qui sont présents dans leurs livres.

La *Sunnah* n'admet pas l'ajout

٩ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهِ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ لَيْسَ فِي السُّنَّةِ قِيَاسٌ، وَلَا تُضْرَبُ لَهَا الأَمْثَالُ، وَلَا تُتَّبَعُ فِيهَا الأَهْوَاءُ، بَلْ هُوَ التَّصْدِيقُ بِآثَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، بِلَا كَيْفٍ وَلَا شَرْحٍ، وَلَا يُقَالُ : لِمَ وَلَا كَيْفَ؟

[9] L'auteur, qu'*Allāh* le couvre de Ses bienfaits, dit : « Sachez — qu'*Allāh* vous fasse miséricorde — qu'il n'y a ni *qiyās* (analogie) dans la *Sunnah*, ni interprétation à partir d'elle, ni suivi des passions en elle. Il s'agit plutôt de la croyance en ce qui a été rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ (à propos des Noms et Attributs d'*Allāh* et des sujets de croyance) sans *kayf* (demander comment) ou *sharḥ* (explication qui s'oppose au sens correct). Il ne faut ni demander « Pourquoi ? », ni « Comment ? ». »

Commentaire

Le sens voulu ici par *Sunnah* est *'aqīdah*. Parce que ce livre traite des sujets de *'aqīdah* et la *'aqīdah* est la *Sunnah*. Il s'intitule « *Sharḥ As-Sunnah* » (L'Explication de la *Sunnah*), parce que la *Sunnah* est la voie. Les sujets de *'aqīdah* sont *tawqīfiyah* (restreints par *Allāh*). Il n'y aura jamais de place pour un quelconque ajout. Elle se base sur ce qui a été rapporté d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ. Et certes, ce qui s'oppose à ce qui a été rapporté d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ est faux et de l'égarement. Voilà donc la

signification de la parole des savants : « La *'aqīdah* est *tawqīfiyah* » Elle ne laisse pas de place à la déduction par analogie, car l'analogie est restreinte aux questions de jurisprudence — comme les règles du *ḥalāl* et du *ḥarām*. Quant aux questions de *'aqīdah*, elles n'admettent pas de *qiyās*. Ce qui est demandé est d'accepter et de se soumettre à tout ce qui provient d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ sans rien y ajouter.

Sa parole : « **... ni suivi des passions en elle.** »

C'est-à-dire qu'il ne faut pas dire à propos de la *'aqīdah* que l'on accepte ce qui est en accord avec nos passions et que l'on rejette ce qui s'y oppose, comme cela est la voie des gens de l'égarement. Et c'est pour cela qu'ils sont nommés « gens des passions ». *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَإِنْ لَّمْ يَسْتَجِيبُوا لَكَ فَاعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَاءَهُمْ ۚ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

« Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allāh ?... » [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Ainsi, celui qui ne se soumet pas à la *'aqīdah* établie dans le Livre d'*Allāh* et dans la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ ne fait que suivre sa passion. Par conséquent, les gens de l'innovation dans la *'aqīdah* sont nommés « gens des passions » du fait de leur suivi de leurs passions comme il est indiqué dans le verset :

﴿وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ اتَّبَعَ هَوَاهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ اللَّهِ﴾

« ... Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'*Allāh* ?... » [*Al-Qaṣaṣ* : 50]

Sa parole : « **Il s'agit plutôt de la croyance en ce qui a été rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ (à propos des Noms et Attributs d'*Allāh* et des affaires de croyance) sans *kayf* (demander comment) ou *sharḥ* (explication qui s'oppose au sens correct). Il ne faut ni demander « Pourquoi ? », ni « Comment ? ».** »

C'est-à-dire se soumettre aux paroles du Messager d'*Allāh* ﷺ en ce qui concerne les Noms et Attributs d'*Allāh* et les affaires de *'aqīdah* sans

sharḥ, c'est-à-dire sans explication qui contredit leur sens correct, qui est ce que le texte implique et dénote. Ceci est très répandu chez les *Jahmiyyah*, les *Mu'tazilah* et les *Ashā'irah*, telles que leurs affirmations que la Main d'*Allāh* est *Al-Qudrah* (la puissance), Sa Face est Son Essence ou *al-istiwā'* (l'Établissement d'*Allāh* sur Son Trône) est *al-istīlā'* (la prise de possession de quelque chose). Ce sont de fausses explications. Il ne s'agit pas de la signification de ces textes.

Ainsi, la parole de l'auteur : « ... **sans *sharḥ*** » signifie sans fausse explication. Quant à expliquer en donnant le sens correct, voilà ce qui est la vérité.

Pourquoi les gens de l'innovation, de l'égarement et des débats tombent dans l'innovation

١٠ — فَالكَلَامُ وَالخُصُومَةُ وَالجِدَالُ وَالمِرَاءُ مُحْدَثٌ، يَقْدَحُ الشَّكَّ فِي القَلْبِ، وَإِنْ أَصَابَ صَاحِبُهُ الحَقَّ وَالسُّنَّةَ.

[10] « Ainsi, la spéculation, les discussions, les débats et l'argumentation sont des innovations. Ils font naître le doute dans le cœur, même s'il arrive avec cela à la vérité et à la *Sunnah*. »

Commentaire

Ces affaires : la spéculation, les discussions et les débats qui eurent lieu entre les sectes sont toutes des affaires inventées et leur cause était le suivi de passions. Celui dont les passions sont assujetties à ce avec quoi vint le Messager d'*Allāh* ﷺ, il ne sera pas sujet au doute et n'entrera pas dans les discussions, débats ou argumentations. Car il est soumis. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُمْ مِّنِّي هُدًى فَمَنْ تَبِعَ هُدَايَ فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

« ... Toutes les fois que Je vous enverrai un guide, ceux qui [le] suivront n'auront rien à craindre et ne seront point affligés. » [*Al-Baqarah* : 38]

Il dit — le Très-Haut :

﴿فَمَنِ اتَّبَعَ هُدَايَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ﴾

« ... quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. » [*Ṭāhā* : 123]

Ce qui importe est le suivi et s'abandonner aux ordres d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ et la soumission sans débat ni argumentation. Les gens de l'égarement ne tombèrent dans les débats et les argumentations qu'à cause de leur absence de soumission à *Allāh* et Son Messager ﷺ, comme ont fait les gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*. C'est la raison pour laquelle vous verrez les gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah* — et c'est à *Allāh* que revient la louange — unis sans aucun désaccord à propos des sujets de *'aqīdah*. Les divergences dans la *'aqīdah* n'existe que chez les groupes égarés. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَّإِنْ تَوَلَّوْا فَإِنَّمَا هُمْ فِي شِقَاقٍ ۖ فَسَيَكْفِيكَهُمُ اللَّهُ ۚ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ﴾

« ... Et s'ils s'en détournent, ils seront certes dans le schisme ! Alors Allah te suffira contre eux. Il est l'Audient, l'Omniscient. » [*Al-Baqarah* : 137]

Et ceci est confirmé dans un autre verset :

﴿وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾

« « ... et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. » [*Al-An'ām* : 153]

Sa parole : **« ... même s'il arrive avec cela à la vérité et à la *Sunnah*. »**

C'est-à-dire qu'il est dans l'erreur parce qu'il les a atteint par un faux chemin. Car le chemin correct est la soumission et n'est pas d'entrer dans des discours futiles, débats et argumentations inutiles qui emplissent les cœurs de rancœur et éveillent la rancune. Cela peut même inciter à pire : le *takfīr* (déclarer la mécréance d'autres), car les sectes égarées se déclarent mécréantes les unes les autres et se déclarent égarées les unes les autres.

﴿كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾

« ... **chaque parti exultant de ce qu'il détenait.** » [*Ar-Rūm* : 32]

Chacun d'entre eux considèrent suivre ce qui est correct.

Quant aux gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah* qui acceptent et se soumettent, les divergences (dans la *'aqīdah*) n'existent pas entre eux — et c'est à *Allāh* que reviennent toutes les louanges. Ils ne se déclarent ni mécréants ni égarés les uns les autres. Ils se font plutôt leurs éloges les uns les autres et se suivent les uns les autres car il sont sur le chemin correct. La rancœur, le *takfīr* et le *taḍlīl* (déclarer l'égarement des autres) ne sont les résultats que de l'opposition à la vérité et de suivre des opinions et des idéologies (sans fondement).

Il ne fait aucun doute que chacun veut faire triompher son opinion et que nul n'accepte qu'on lui dise : « Tu as commis une erreur » . La signification de cela (pour lui) est qu'on l'accuse de déficience intellectuelle et cela ne lui plaira pas. Cependant, si l'on venait à dire à celui qui suit la vérité lorsqu'il se trompe : « Tu t'es trompé vis-à-vis de la preuve ou de la *Sunnah* » , il l'acceptera certainement. Parce qu'il a pour objectif la vérité et ne cherche pas à faire triompher son avis. Si on dit : « Ô Untel, tu t'es trompé vis-à-vis de la *Sunnah* ou de la preuve », il l'acceptera et reviendra sur ses propos. Mais si on disait à quelqu'un qui suit ses passions : « Tu as commis une erreur », il se mettrait en colère et deviendrait furieux.

Ceci est une caractéristique des gens des passions : chacun veut faire triompher son avis. Quant à celui qui suit la vérité, il veut faire triompher la vérité et la recherche. Et la sagesse est l'objet trouvé du croyant : là où il la trouve, il la prend.

Commenter l'Essence d'*Allāh* le Créateur est une innovation

١١ — وَاعْلَمْ — رَحِمَكَ اللَّهُ — أَنَّ الكَلَامَ فِي الرَّبِّ تَعَالَى مُحْدَثٌ، وَهُوَ بِدْعَةٌ وَضَلَالَةٌ، وَلَا يُتَكَلَّمُ فِي الرَّبِّ إِلَّا بِمَا وَصَفَ بِهِ نَفْسَهُ عَزَّ وَجَلَّ فِي القُرْآنِ، وَمَا بَيَّنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم لِأَصْحَابِهِ، فَهُوَ — جَلَّ ثَنَاؤُهُ — وَاحِدٌ ﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَمِيعُ البَصِيرُ﴾ [الشُّورَى : ١١] رَبُّنَا أَوَّلٌ بِلَا مَتَى، وَآخِرٌ بِلَا مُنْتَهَى، يَعْلَمُ السِّرَّ وَأَخْفَى، وَهُوَ عَلَى عَرْشِهِ اسْتَوَى، وَعِلْمُهُ بِكُلِّ مَكَانٍ، وَلَا يَخْلُو مِنْ عِلْمِهِ مَكَانٌ .

[11] « Sachez — qu'*Allāh* vous fasse miséricorde — que de spéculer (de l'essence) du Seigneur est une chose nouvellement inventée et c'est une innovation et un égarement. Il ne faut décrire le Seigneur qu'avec ce par quoi Il s'est décrit, le Puissant et Majestueux, dans le *Qur'ān* et ce qu'a expliqué le Messager d'*Allāh* ﷺ à ses Compagnons. Il — Exalté soit-Il — est Unique : « Rien ne lui ressemble et Il est l'Audient, le Voyant. » [*Ash-Shūrā* : 11] Notre Seigneur est le Premier, sans avoir eu de début et le Dernier, qui n'a pas de fin. Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il S'est établi au-dessus de Son Trône. Sa connaissance englobe tout lieu et nul endroit n'est caché de Sa Science. »

Commentaire

Sa parole : « **... spéculer (de l'essence) du Seigneur est une chose nouvellement inventée et c'est une innovation et un égarement...** »

Signifie que de spéculer au sujet de l'essence du Seigneur — l'Exalté et Très-Haut, de Ses Noms et Attributs est une affaire innovée qui fut introduite dans la religion par les gens de l'égarement qui ne se soumettent pas aux textes. Ils ne craignent pas *Allāh* — l'Exalté et Très-Haut — et spéculent de l'essence du Seigneur, de Ses Noms et Attributs. Ils renient ce qu'*Allāh* S'est affirmé pour Lui-même ou ce que Son Messager ﷺ a affirmé pour Lui.

Ils viennent avec leurs propres avis en disant : « Ceci est la vérité ». Ils interprètent les textes de manière incorrecte ou disent : « Nous ne les comprenons pas et les remettons à *Allāh* ». Les paroles d'*Allāh* et de Son Messager ﷺ sont considérés comme des paroles des non-Arabes que les Arabes ne comprendraient pas.

C'est pour cela que ce qui est obligatoire au Musulman est de suivre le chemin correct — le chemin des pieux prédécesseurs. Ils ne doivent pas prêter attention à ces égarés qui débattent à propos d'*Allāh* sans en avoir aucune autorité. Ils débattent du *Qur'ān* et de la *Sunnah* ; leur préoccupation est le débat. Il est obligatoire de prendre garde à eux. Ces gens ne sont pas des suiveurs mais des innovateurs, ne suivant que leurs passions.

Sa parole : « Il ne faut décrire le Seigneur qu'avec ce par quoi Il s'est décrit, le Puissant et Majestueux, dans le *Qur'ān*... »

Après avoir interdit de débattre à propos de l'essence d'*Allāh*, exalté soit-Il, et d'argumenter à propos de Ses Noms et Attributs, il explique ce qui est obligatoire : accepter le *Qur'ān* et la *Sunnah* comme ils sont venus, dans leur sens originel — leur signification étant dérivée de la langue dans laquelle le *Qur'ān* et la *Sunnah* furent descendus. La signification de « science » est bien connue dans la langue (arabe), tout comme « visage » , « œil » , « main » , « établissement » et « élévation » . Leur signification et celle de ce qui y ressemble est bien connue dans la langue arabe dans laquelle le *Qur'ān* a été révélé. Mais les gens de l'égarement disent que ces termes ne doivent pas être compris dans leur sens littéral et se divisèrent en deux groupes :

La premier dit : « Nous devons nous retenir (de commenter les Noms et Attributs d'*Allāh*) et être d'avis que leur sens littéral n'est pas le sens voulu et nous ne comprenons pas le sens voulu. » Ce groupe est nommé *Al-Mufawwiḍah*[53].

La second est *Al-Mu'awwilah* : ils sont majoritaires et expliquent les significations des Noms et Attributs d'*Allāh* par des sens incorrects et faux. Ils s'égarèrent donc et égarèrent les autres. Ils occupèrent les gens et remplirent des livres de ces discussions, débats et argumentations sans aucun intérêt.

Il est donc obligatoire de se soumettre à ce qui est apporté dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* parmi les Noms et Attributs d'*Allāh* en suivant ce que veulent dire *Allāh* et Son Messager ﷺ. Parce que c'est *Allāh* — l'Exalté et très Haut — qui Se connaît le mieux, car il est le Plus Savant de tout. Et la créature la plus savante à propos d'*Allāh* est le Messager d'*Allāh* ﷺ.

Quant à nous, notre science est limitée. Nous ne connaissons même pas tout ce qui concerne les détails de nos articulations, veines et sens. Nous ne connaissons que peu de choses de nos corps. Connaissons-nous (l'essence de) l'âme ? Qu'est ce que l'esprit ? Puisque vous ignorez des choses de votre corps ou de vous-mêmes, comment pourriez-vous discuter de l'essence d'*Allāh* — l'Exalté et Très-Haut que nul autre que Lui ne connaît. *Allāh* dit :

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

> **« Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. »** [*Ṭāhā* : 110]

Ceci dépasse leurs connaissances et imagination et *Allāh* ne doit pas être comparé à Sa créature, ceci étant un rabaissement d'*Allāh* l'Exalté et Majestueux. Il est donc le plus Savant de Lui-même et des autres, le plus Véridique et plus éloquent que sa création, comme le mentionne *Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyah* (*raḥimahullāh*) dans *Al-Wāsiṭiyyah*[54].

---

53. NdT : secte qui remet les significations des Noms et Attributs à *Allāh* même si elles furent expliquées par *Allāh* et Son Messager ﷺ.

54. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah*, p.7.

Sa parole : « **... et ce qu'a expliqué le Messager d'*Allāh* ﷺ à ses Compagnons.** »

La source des Noms et Attributs est le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah*. Leur explication est également dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah*, ainsi que dans la langue arabe avec laquelle la *Sharī'ah* fut descendue. Nous ne devons pas leur appliquer la logique d'Aristote ou de Platon ou de qui que ce soit, car ceci est un crime à l'encontre de la *Sharī'ah* d'*Allāh* et remplacer la révélation par la logique ou la spéculation. Et combien furent les crimes commis par la spéculation et l'argumentation ? Et malgré tout cela ils n'arrivèrent tout de même pas à leur but. Il gâchèrent leurs vies dans les débats et les argumentations et admirent n'avoir pas atteint leur objectif. S'ils s'étaient soumis à *Allāh* et à Son Messager ﷺ, ils auraient trouvé la tranquillité. En conséquence, l'un d'entre eux dit :

« L'audace dans l'utilisation de la raison
amène à la confusion.
Et la plupart des efforts de l'humanité (à ce sujet) sont égarement.
Nos âmes sont (emprisonnées) dans nos corps.
Et les conséquences de nos vies d'ici-bas sont la nuisance et le mal.
Nous ne tirâmes nul bénéfice de nos recherches notre vie durant. Si ce n'est la compilation de « Untel a dit » et « Untel a dit ». »[55]

Ils tombèrent certes dans le doute et la confusion, alors que ceux qui se soumirent à *Allāh* et Son Messager ﷺ, certes s'en préservèrent.

Les gens de l'égarement dirent également :

« Tout au long de ma vie, j'ai fait le tour des institutions (de spéculation).
Et voyageais avec pour ultime but (d'apprendre la spéculation) en ces endroits.
Je ne vis rien d'autre que celui qui, dans sa confusion, plaçait sa tête dans sa paume ou celui qui se frappait les dents de

55. Ces lignes de poésie sont de *Fakhr ar-Rāzī*. Voir *Dar'u Ta'āruḍ al-'Aql wan-Naql* (1/160) et *Minhāj as-Sunnah* (5/271).

regret. »[56]

Il fit le tour de toutes les institutions, c'est-à-dire les académies de spéculation, logique et débat. Il voyagea dans le but (de l'apprendre) de ces instituts, mais n'y trouva pas ce qui soigne le malade. Et il conclut : « J'ai certes arpenté les chemins de la spéculation et de la philosophie, mais je ne pense pas qu'elles puissent guérir le malade ou étancher (la soif de) l'assoiffé. Et je vis que ce qui s'en approche le plus est la voie du *Qur'ān* ».[57]

En ce qui concerne l'affirmation (des Noms et Attributs d'*Allāh*), récitez :

﴿إِلَيْهِ يَصْعَدُ ٱلْكَلِمُ ٱلطَّيِّبُ﴾

« ... vers Lui monte la bonne parole... » [*Fāṭir* : 10]

Et :

﴿ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ﴾

« Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône. » [*Ṭāhā* : 5]

En ce qui concerne la négation (de toute similitude entre *Allāh* et Sa création), récitez :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

« ... Il n'y a rien qui Lui ressemble... » [*Ash-Shūrā* : 11]

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

« ... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. » [*Ṭāhā* : 110]

Sa parole : **« Il — Exalté soit-Il — est Unique : « Rien ne lui ressemble et Il est l'Audient, le Voyant. » [*Ash-Shūrā* : 11] »**

Il — Exalté soit-Il — est Unique. Rien ne Lui est associé dans Son Essence, ses Noms et Attributs, Sa création, Ses actions ou dans le fait de

56. Ces deux vers de poésie sont de *Ash-Shahristānī*, l'auteur de *Al-Milal wan-Niḥal*. Voir *Dar'u Ta'āruḍ al-'Aql wan-Naql* (1/159) et *Minhāj as-Sunnah* (5/270).

57. L'auteur est *Fakhr ar-Rāzī* comme mentionné dans le livre *An-Nubūwāt* de *Shaykh Al-Islām*, p.117.

L'adorer. Il n'a nul partenaire. Pourquoi donc porter ce fardeau ? Vous êtes une créature alors qu'Il est le Créateur.

Comment la créature pourrait cerner le Créateur ? Exalté soit-Il. Votre place est de vous soumettre à *Allāh* et à Son Messager ﷺ. Ne débattez pas, ne discutez pas, ne vous troublez pas, ni les autres. Voilà le devoir, l'obligation. C'est pour cela que les Compagnons ne se chargèrent pas de ce fardeau, ni ne s'arrêtèrent au sujet d'un verset ou d'un *ḥadīth*. Au contraire, ils les affirmèrent, se soumirent à eux et crurent en eux. Ils n'eurent jamais de problème.

Ce sujet requiert donc soumission et assujettissement. Nous ne devons pas plonger dans de vains discours à propos de la croyance à la manière des gens des débats, de la spéculation et de la logique, de peur que le résultat soit comme ce qu'ils admirent pour eux-mêmes comme confusion, troubles et non réalisation de résultat, comme le dit l'un d'entre eux :

> « Nous ne tirâmes nul bénéfice de nos recherches notre vie durant.
> Si ce n'est la compilation de « Untel a dit » et « Untel a dit ». »

Untel a dit et Untel a dit. S'il dit ceci, la réponse est cela.

Sa parole : « **Notre Seigneur est le Premier, sans avoir eu de début et le Dernier, qui n'aura pas de fin.** »

Allāh, le Puissant et Majestueux, est le Premier, qui n'a pas eu de début et le Dernier, qui n'aura pas de fin. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿هُوَ ٱلْأَوَّلُ وَٱلْآخِرُ وَٱلظَّاهِرُ وَٱلْبَاطِنُ﴾

> « **C'est Lui le Premier et le Dernier, le Plus Haut et le Plus Proche...** » [*Al-Ḥadīd* : 3]

(Ce sont) des noms avec des (sens) complémentaires : le Premier est le complémentaire du Dernier, le Plus Haut est le complémentaire du Plus Proche. Le Prophète ﷺ expliqua ce verset en disant :

أَنْتَ الأَوَّلُ فَلَيْسَ قَبْلَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الآخِرُ فَلَيْسَ بَعْدَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الظَاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ البَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

« Tu es le Premier et rien ne te devance, Tu es le Dernier et rien n'est après Toi, Tu es le Plus Haut et rien n'est au-dessus de Toi et Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi. » [58]

Voilà l'explication du Messager ﷺ. Puis, quelqu'un d'autre viendra et donnera une explication contraire à la sienne ﷺ, prétendant que la signification de *Aẓ-Ẓāhir* (le Plus Haut) est *ẓahara lil-ʿuqūl* (*Allāh* apparaît dans les esprits de Ses créatures) et *ẓahara bil-barāhīn* (*Allāh* apparaît par les preuves) et n'est pas qu'Il est au-dessus de Ses créatures ou au-dessus du Trône...!

Ceci est faux et contraire à l'explication du Messager d'*Allāh* ﷺ. La plus savante des créatures à propos d'*Allāh* est le Messager d'*Allāh* ﷺ et il a certes expliqué ce verset d'une façon claire que la signification du « Premier » est Celui que rien ne précède et le « Dernier » est Celui après Qui rien n'existe, le Plus Haut est Celui au-dessus de Qui rien n'existe. C'est-à-dire qu'Il est au-dessus de Ses créatures.

﴿وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ﴾

« C'est Lui le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs ; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur. » [*Al-Anʿām* : 18]

﴿وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۖ وَيُرْسِلُ عَلَيْكُمْ حَفَظَةً﴾

« Et Il est le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs. Et Il envoie sur vous des gardiens... » [*Al-Anʿām* : 61]

Allāh est suprêmement élevé dans Son Essence, Sa Capacité et Sa Domination, exalté soit-Il.

وَ أَنْتَ البَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

« Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi. »

C'est-à-dire qu'Il connaît toute chose et rien ne Lui est caché, bien qu'Il soit au-dessus de Ses créatures, nul de leurs secrets les plus intimes et de ce que dissimulent leurs poitrines ne Lui sont cachés. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِي ٱلسَّمَآءِ﴾

58. *Ṣaḥīḥ Muslim* (4/2084, n°2713) du *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

« Rien, vraiment, ne se cache d'*Allāh* de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel. » [*Āl 'Imrān* : 5]

Puis quelqu'un viendra et dira qu'*Allāh* — l'Exalté et Majestueux — n'est ni au-dessus, ni en dessous, ni à droite, ni à gauche, ni dans l'univers ni en dehors de celui-ci. La signification de ceci est qu'Il est non-existant, comme cela est présent dans les livres des savants de la spéculation.

Sa parole : **« ... Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il est au-dessus de Son Trône... »**

La fait qu'Il sache ce qui est sur et sous la terre ne s'oppose pas au fait qu'Il soit au-dessus du Trône. Parce qu'*Allāh* le Puissant et Majestueux a tout englobé de Sa Puissance et rien ne peut L'englober. L'ensemble de la création est minuscule par rapport à Lui. Il est le Puissant, le Grand, le Très-Haut et le Sublime. Nous ne devons donc pas le comparer à nous.

﴿وَمَا قَدَرُوا اَللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ اَلْقِيَامَةِ وَالسَّمَاوَاتُ مَطْوِيَّاتٌ بِيَمِينِهِ ۚ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ﴾

« Ils n'ont pas estimé *Allāh* comme Il devrait l'être alors qu'au Jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée, et les cieux seront pliés dans Sa [main] droite. Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent. » [*Az-Zumar* : 67]

Par rapport à Lui, Ses créatures sont minuscules, même si elles nous semblent gigantesques. Mais par rapport à Lui, elles sont extrêmement petites devant Sa Grandeur. Mais ces gens n'ont pas estimé *Allāh* à Sa juste valeur lorsqu'ils renient Ses Puissance et Grandeur.

﴿يَا أَيُّهَا اَلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَاسْتَمِعُوا لَهُ ۚ إِنَّ اَلَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اَللَّهِ لَنْ يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ ۖ وَإِنْ يَسْلُبْهُمُ اَلذُّبَابُ شَيْئًا لَّا يَسْتَنْقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ اَلطَّالِبُ وَالْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾ مَا قَدَرُوا اَللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ﴾

« Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, écoutez-la : « Ceux que vous invoquez en dehors d'*Allāh* ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles ! » Ils n'ont pas estimé *Allāh* à sa juste valeur... » [*Al-Ḥajj* : 73-74]

Ils ne connaissent pas la Grandeur, la Puissance, la Majesté et la Science d'*Allāh*. Il en résultent qu'ils Le rendent similaire à eux-mêmes et ainsi Le rendent déficient, Exalté soit-Il. Si vous vous réunissiez tous, du premier au dernier, des *jinn* et des humains, et essayiez de créer une mouche, qui fait partie des choses les plus petites, vous ne seriez capables de le faire, et plus particulièrement ceux qui sont invoqués comme divinité ou seigneur en dehors d'*Allāh*.

﴿لَنْ يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ اجْتَمَعُوا لَهُ ۖ﴾

« ... ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela. ... » [*Al-Ḥajj* : 73-74]

Même si les docteurs les plus doués, les personnes les plus compétentes de l'univers, les artisans et les inventeurs s'unissaient et qu'on leur demandait de nous créer une mouche, ils ne pourraient le faire, bien qu'ils construisent des bateaux gigantesques qui ont des pistes de décollage et contiennent des avions ou encore d'énormes avions. Ils sont capables de faire tout cela. Mais ils sont incapables de créer une mouche et d'y insuffler une âme. Ils dessinent des images de mouches, êtres humains, animaux sauvages et autres, mais sont incapables de les faire marcher et parler. Ils ne peuvent que les dessiner.

Mais l'insufflation de l'âme revient à *Allāh* le Puissant et Majestueux. Comment le Créateur pourrait-Il être rendu analogue à la créature ? Les raisons et les illusions ne peuvent l'englober et Il ne peut être imaginé, Exalté soit-Il.

Sa parole : **« Il connaît le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Et Il S'est établi au-dessus de Son Trône. »**

Le fait qu'Il soit établi au-dessus du Trône ne s'oppose pas au fait qu'Il connaisse le secret et ce qui est encore plus dissimulé. Il ne faut pas dire

que, puisqu'Il est établi au-dessus du Trône, Il est loin des gens et (donc) ne peut ni entendre ni voir. Ceci est rendre semblable le Seigneur à la créature. Ainsi, toutes les choses sont égales pour *Allāh*, le Puissant et Majestueux. Rien de proche ou d'éloigné ne Lui est caché, la première et la dernière des créatures, ici-bas et l'au-delà, tout est inclus dans la science d'*Allāh*, Exalté soit-Il. C'est pour cela qu'aussi immense que soit l'univers, *Allāh* le gère de Sa Puissance, Sa Volonté et le crée.

﴿إِنَّ ٱللَّهَ يُمْسِكُ ٱلسَّمَاوَاتِ وَٱلْأَرْضَ أَنْ تَزُولَا ۚ وَلَئِن زَالَتَا إِنْ أَمْسَكَهُمَا مِنْ أَحَدٍ مِّنْ بَعْدِهِ ۚ إِنَّهُ كَانَ حَلِيمًا غَفُورًا﴾

« *Allāh* retient les cieux et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissaient, nul autre après Lui ne pourra les retenir. Il est Indulgent et Pardonneur. » [*Fāṭir* : 41]

Les orbites, les mouvements du soleil et de la lune suivant ce calcul si précis et qui ne connaît ni retard, ni erreur. Qui est Celui qui arrangea ainsi l'univers ? *Allāh* le Puissant et Majestueux. La lune et les étoiles resteront organisées telles qu'elles le sont jusqu'à ce qu'*Allāh* veuille la fin du monde et la transition vers l'au-delà. Celui qui les organisa est le Sage, l'Omniscient. Gloire à Lui Le Très-Haut, le Puissant et Majestueux.

Si vous méditez sur l'univers, vous comprendrez la grandeur d'*Allāh* le Puissant et Majestueux. Lorsque les gens observent un instrument précis, ils sont impressionnés par sa création et son créateur, alors qu'il ne s'agit que de quelque chose de petit. Qu'en est-il de l'univers tout entier qui ne connaît pas de retard ? Qui est Celui qui l'étend et le maintient ? Qui est Celui qui maintient l'univers entier afin qu'il ne connaisse ni retard, ni changement, ni défaut ? *Allāh*, le Puissant et Majestueux.

Ces créatures comprennent à la fois ce qui est petit et ce qui est énorme. Qui est Celui qui leur accorde leur subsistance ? Qui est Celui qui accorde subsistance aux énormes créatures, chacune suivant ses besoins ? *Allāh*, le Puissant et Majestueux.

Il nous est donc obligatoire de nous soumettre à ce qui a été rapporté d'*Allāh* car Il est le plus Savant à propos de Lui-même, ainsi qu'à ce qui a été rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ, car il est le plus savant de toutes les créatures à propos de son Seigneur. Nous ne devons pas émettre d'objection ou introduire nos raisons et nos pensées.

Il n'y a donc aucune contradiction entre le fait qu'Il connaisse le secret et ce qui est dissimulé tout en étant établi au-dessus du trône et sa parole : « Sa connaissance englobe tout lieu et nul endroit n'est caché de Sa Science. »

Sa Science englobe toute chose.

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَخْفَىٰ عَلَيْهِ شَيْءٌ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِي ٱلسَّمَاءِ﴾

« Rien, vraiment, ne se cache d'*Allāh* de ce qui existe sur la terre ou dans le ciel. » [*Āl 'Imrān* : 5]

﴿وَيَعْلَمُ مَا فِي ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۚ وَمَا تَسْقُطُ مِنْ وَرَقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ فِي ظُلُمَاتِ ٱلْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُّبِينٍ﴾

« ... Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite. » [*Al-An'ām* : 59]

﴿وَهُوَ ٱلَّذِي يَتَوَفَّاكُمْ بِٱللَّيْلِ﴾

« Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes... »

C'est-à-dire par le sommeil.

﴿وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُم﴾

« ... et Il sait ce que vous avez acquis... »

C'est-à-dire ce que vous avez gagné.

﴿بِٱلنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ فِيهِ﴾

« ... pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour... » [*Al-An'ām* : 60]

Vous vous éveillez de votre sommeil tous les jours. Qui est Celui qui vous cause l'endormissement et vous réveille ? *Allāh* le Puissant et Majestueux. Si vous méditez sur la grandeur de l'univers, cela vous guidera à reconnaître la grandeur d'*Allāh* et à vous soumettre à Lui. Et si vous méditez les paroles du Messager ﷺ et ce dont il nous a informé du passé et du futur, qui se déroulera comme il nous l'a indiqué. Qui est Celui qui l'informa de ceci ? *Allāh* le Puissant et Majestueux. Il est Celui qui lui révéla tout ceci. Cela ne provient pas de lui-même, mais d'*Allāh* le Puissant et Majestueux. Si vous compariez les événements ayant eu lieu à la lumière des *aḥādīth*, vous seriez certes surpris.

Le Messager ﷺ nous informa de nombreux événements qui arrivèrent aux précédents prophètes et nations bien qu'il vint bien après. Qui est Celui qui l'en informa ? *Allāh* le Puissant et Majestueux. Ceci prouve qu'il est un messager d'*Allāh*, car il n'est pas possible que le Glorieux *Qur'ān* provienne d'un autre qu'*Allāh*.

﴿قُلْ لَّئِنِ اجْتَمَعَتِ الْإِنْسُ وَالْجِنُّ عَلَىٰ أَنْ يَأْتُوا بِمِثْلِ هَٰذَا الْقُرْآنِ لَا يَأْتُونَ بِمِثْلِهِ وَلَوْ كَانَ بَعْضُهُمْ لِبَعْضٍ ظَهِيرًا﴾

« Dis : « Même si les hommes et les *jinns* s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce *Qur'ān*, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres » » . [*Al-Isrā'* : 88]

Le *Qur'ān* est la parole d'*Allāh*, le Puissant et Majestueux. Et le Messager ﷺ n'est qu'un transmetteur du message d'*Allāh* le Puissant et Majestueux.

﴿وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَٰذَا الْقُرْآنُ لِأُنْذِرَكُمْ بِهِ وَمَنْ بَلَغَ﴾

« ... et ce *Qur'ān* m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra... » [*Al-An'ām* : 19]

Il est donc un transmetteur d'*Allāh* le Puissant et Majestueux.

On ne demande pas le comment des Attributs d'*Allāh*

---

١٢ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَقُولُ فِي صِفَاتِ الرَّبِّ تَعَالى : كَيْفَ؟ وَلِمَ؟ إِلَّا شَاكٌّ فِي اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى.

[12] L'auteur — qu'*Allāh* le couvre de Sa Miséricorde — dit : « Et nul ne demande à propos des Attributs d'*Allāh* « comment ? » ou « pourquoi ? », si ce n'est celui qui doute à propos d'*Allāh*, Exalté soit-Il, le Très-Haut. »

Commentaire

Ni le « comment » , ni « Pourquoi a-t-Il dit telle ou telle chose ? » ne doivent être demandés. Il faut se soumettre à *Allāh* car nul ne connaît le « comment » si ce n'est *Allāh* le Puissant et Majestueux.

Le *Qur'ān* est la Parole d'*Allāh* incréée

١٣ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّه : وَالقُرْآنُ كَلَامُ اللَّهِ وَتَنْزِيلُهُ وَنُورُهُ، وَلَيْسَ مَخْلُوقاً؛ لِأَنَّ القُرْآنَ مِنَ اللَّهِ، وَمَا كَانَ مِنَ اللَّهِ فَلَيْسَ بِمَخْلُوقٍ، وَهَكَذَا قَالَ مَالِكُ بنُ أَنَسٍ، وَأَحْمَدُ بنُ حَنْبَلٍ رَحِمَهُمُ اللَّهُ، وَمَنْ قَبْلِهُمَا مِنَ الفُقَهَاءِ وَمَنْ بَعْدَهُمَا، وَالمِرَاءُ فِيه كُفْرٌ.

[13] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Le *Qur'ān* est la Parole d'*Allāh*, Sa révélation et Sa lumière. Le *Qur'ān* n'est pas créé parce qu'il est d'*Allāh*. Ce qui est d'*Allāh* n'est pas créé. Comme l'ont dit *Mālik ibn Anas*, *Aḥmad ibn Ḥanbal* — *raḥimahumāllāh* — et des jurisconsultes avant et après eux. Discuter ce sujet est un acte de mécréance. »

Commentaire

Sa parole : **« Le *Qur'ān* est la Parole d'*Allāh*, Sa révélation et Sa lumière. Il n'est pas créé »**

Il fait partie de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* que le *Qur'ān* est la Parole d'*Allāh*. Il le prononça réellement, l'ange *Jibrīl* l'entendit réellement de Lui et le descendit à *Muḥammad* ﷺ. Cette croyance ne fait pas l'objet de divergence parmi les gens de science qui suivent la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Ce ne sont que les gens de l'égarement tels que les *Jahmiyyah* — les suiveurs de *Al-Jahm ibn Ṣafwān* — et ceux qui en découlent comme les *Mu'tazilah*, les *Zaydiyyah* et les chiites. Toutes ces sectes acquirent cette croyance déviée des *Jahmiyyah*. Il en est de même des *Ibāḍiyyah*. Ils suivent tous cette méthodologie qui s'oppose à celle de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et sont d'avis que le *Qur'ān* est créé. Car, d'après eux, *Allāh* ne saurait être décrit comme étant doté de Parole, tout comme Il — d'après eux — ne saurait être décrit par l'ouïe, la vue, la connaissance, la volonté etc. Il ne saurait également être décrit comme ayant un Visage, deux mains et autres.

Leur objectif en cela est de corrompre la croyance même s'ils prétendent que leur but est d'exempter *Allāh* le Puissant et Majestueux de toute ressemblance à Ses créatures. Cette prétention est fausse parce que les Attributs d'*Allāh* ne sont pas similaires à ceux des créatures. *Allāh* le Puissant et Majestueux a des Noms et Attributs qui Lui siéent, ainsi qu'à Sa Grandeur. De même, les créatures ont des noms et des qualités qui correspondent à leur nature. Il n'y a donc aucune similitude entre les deux en ce qui concerne la réalité et le comment, même si leurs signification et noms sont identiques. C'est ce qui est nommé co-incidence, mais ils sont différents dans leur réalité et leur comment. Voilà la compréhension de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Leur preuve provient du livre d'*Allāh* :

﴿وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ﴾

« Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la Parole d'*Allāh*... » [*At-Tawbah* : 6]

Il s'attribua la Parole à Lui-même, Glorifié soit-Il, le Très-Haut. Il dit à propos des hypocrites :

﴿يُرِيدُونَ أَنْ يُبَدِّلُوا كَلَٰمَ ٱللَّهِ﴾

« ... Ils voudraient changer la Parole d'*Allāh*... » [*Al-Fatḥ* : 15]

Il se l'est attribuée à Lui-même.

Les preuves de la *Sunnah* et du consensus de la communauté sont nombreuses dans ce sujet. Ce sujet est certain et est sans aucun doute.

Le désaccord des gens de l'égarement n'a pas d'effet dessus : le *Qur'ān* est certes la Parole d'*Allāh* et fait partie de Ses Paroles — exalté soit-Il. *Allāh* certes parle quand Il le veut, s'Il le veut et de ce qu'Il veut. La Parole fait partie de Ses Attributs et ce *Qur'ān* fait partie des Paroles d'*Allāh*. La Torah, l'Évangile et les Psaumes font partie de Ses Paroles. Il prononce des ordres et des interdictions. Il dit d'une chose : « sois » et elle est.

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُۥٓ إِذَآ أَرَادَ شَيْـًٔا أَن يَقُولَ لَهُۥ كُن فَيَكُونُ﴾

« Quand Il veut une chose, Il lui dit : « Sois », et c'est. » [*Yasīn* : 82]

Il s'affirme donc la Parole à lui-même.

﴿إِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَا عِيسَىٰٓ﴾

« (Rappelle-toi) quand *Allāh* dit : « Ô *'Īsā*... » [*Āl 'Imrān* : 55]

Il s'adressa à *Mūsā* par une parole qu'il entendit lorsqu'Il l'envoya à *Fir'awn*. *Allāh* le Puissant et Majestueux est donc doté de Parole et le Glorieux *Qur'ān* fait partie de Ses Paroles.

Quant à la parole des gens de l'égarement qui prétendent qu'affirmer la Parole d'*Allāh* est comme d'annexer une créature au Créateur, comme par exemple la chamelle d'*Allāh*, la maison d'*Allāh*, etc., nous leur répondons que ceci est fabriquer des mensonges (à l'égard d'*Allāh*) et mélanger la vérité au faux. Parce que l'annexion à *Allāh* est de deux types :

Le premier : *iḍāfatul-ma'ān* (l'annexion dans le sens).

Le second : *iḍāfatul-a'yān* (l'annexion de choses à *Allāh*).

La signification est que leur annexion à *Allāh* est annexer un adjectif au nom qu'il qualifie. Une telle annexion est réelle. Elle fait donc partie de Ses Attributs, comme la Parole, l'Ouïe et la Vue.

Quant à *iḍāfatul-a'yān*, comme la chamelle, la maison, etc., il s'agit d'annexer une créature à son Créateur. Cette annexion lui confère honneur. Ils ont mélangé ces deux types sans différencier entre eux. C'est la raison pour laquelle *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* mentionnent ce sujet dans leurs livres pour réfuter les gens de l'égarement. Si *Allāh* n'était pas doté de Parole, comme ils le prétendent, comment pourrait-Il ordonner et interdire ?

Cela implique que les jugements de la *Sharī'ah* seraient déformés ainsi que la destruction du fondement principal, le *Qur'ān*. Et une fois ce fondement détruit, l'*Islām* en entier le sera. Ils prétendent que c'est cela exempter *Allāh* de toute imperfection, alors qu'il s'agit d'une distorsion (des Noms et Attributs d'*Allāh*). Et il existe une différence entre le *ta'ṭīl*[59] et le *tanzīh*[60]. *At-tanzīh* est ce qu'*Allāh* a mentionné dans Ses Paroles :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

« ... **Il n'y a rien qui Lui ressemble...** » [*Ash-Shūrā* : 11]

﴿هَلْ تَعْلَمُ لَهُ سَمِيًّا﴾

« ... **Lui connais-tu un homonyme ?** » [*Maryam* : 65]

Voilà le *tanzīh* qu'*Allāh* mentionne et il s'agit de renier la ressemblance de la créature au Créateur ou de rendre égaux la créature et le Créateur. C'est ce dont *Allāh* le Puissant et Majestueux S'est exempté. Quant à renier les attributs, il s'agit du *ta'ṭīl* qui résulte du *tashbīh* (rendre semblable). Donc, en premier lieu, ils rendirent semblable, puis ils distordirent. Il ne s'agit donc pas de *tanzīh* et il y a une différence entre le *tanzīh* et le *ta'ṭīl*.

Les *Ashā'irah* apportèrent quelque chose de plus incroyable encore que la parole des *Jahmiyyah*. Ils dirent que la Parole d'*Allāh* est divisée en deux : *ma'ān* (significations) et *alfāẓ* (expressions).

Al-Ma'ānī est la Parole d'*Allāh*. *Allāh* est décrit comme doué d'une parole véritable qui est une signification ancienne et qui existe par elle-même. Mais, selon eux, il faut renier qu'*Allāh* parle avec des lettres et une voix. Ils disent que c'est la signification qu'elle existe par elle-même (*qā'imun bi nafsihi*), exalté soit *Allāh*. Quant à l'expression, il s'agit de la parole de la créature, c'est-à-dire la parole de *Jibrīl* ou celle de *Muḥammad* ﷺ !

Ils ont donc divisé le *Qur'ān* en deux : une partie créée et une partie incréée. Ils ne sont ni avec *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* qui affirment que le *Qur'ān* est incréé, ni avec les *Jahmiyyah* qui affirment que le *Qur'ān* est tout entier une créature. Ils oscillent comme les chrétiens à propos de *al-Masīh* qu'il est composé de deux choses : *al-lāhūt* (divin) et *an-nāsūt* (humain). Ils disent : *al-lāhūt* incarné dans *an-nāsūt* !

59. NdT : distorsion du sens des Noms et Attributs d'*Allāh*.
60. NdT : exempter *Allāh* de toute imperfection.

Pour résumer, ce sujet est très important. Ne vous faites pas emporter par les paroles des trompeurs qui prétendent faire partie de *Ahl As-Sunnah* en disant : « ce sujet ne nécessite pas tant de discussion », que « l'*Imām Aḥmad* a exagéré dans son refus de dire que le *Qur'ān* est créé » et que « ce sujet ne mérite pas toute l'attention qui y a été portée » . Ceci est présent dans les livres de certains qui s'affilient à la science. Certains vont jusqu'à affirmer que ce qui arriva entre l'*Imām Aḥmad* et son opposant n'était qu'un désaccord politique !

Mais si vous y réfléchissez, vous vous rendrez compte que le sujet ne doit pas être pris à la légère. S'il était renié que le *Qur'ān* est la Parole d'*Allāh*, que nous resterait-il ? Si le Seigneur était dépourvu de parole, cela serait une imperfection du Seigneur — exempté soit-Il de toute imperfection — car celui qui ne parle pas n'est pas une divinité. *Allāh* — Exalté soit-Il — blâma les juifs qui adorèrent le veau (qui ne pouvait parler). Il dit :

﴿أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ﴾

> « ... **N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point...** » [*Al-A'rāf* : 148]

Il est obligatoire au Seigneur d'être doté de parole, de gérer, ordonner et interdire. Ainsi, si la parole était reniée à *Allāh*, il deviendrait indigne de la divinité — Exalté soit-Il de ce qu'ils disent.

Il s'agit donc d'un sujet énorme. C'est pour cette raison que l'*Imām Aḥmad* prit une position aussi immuable que les montagnes. Ni il n'abandonna, ni il ne donna d'interprétation métaphorique. Au contraire, il resta patient durant l'épreuve, l'emprisonnement, les corrections, ainsi que l'humiliation que lui firent subir les trois califes *Al-Ma'mūn*, *Al-Mu'taṣim* et *Al-Wāthiq*. Ils continuèrent à le punir, désirant son abandon. Mais l'*Imām Aḥmad* refusa et resta ferme et, à la fin de l'époque de *Al-Wāthiq*, il est dit que *Al-Wāthiq* changea de position lorsqu'un débat eut lieu en sa présence entre un savant de *Ahl As-Sunnah* et *Bishr al-Marīsī* ; et ce dernier fut vaincu. Sur ce, *Al-Wāthiq* changea sa position. [61]

61. *Adh-Dhahabī* a dit dans *Siyar A'lām an-Nubalā'* (10/308-309) : « *Ibrāhīm ibn Asbāṭ* a dit : « Un homme enchaîné fut amené à *Ibn Abī Du'ād* en présence de *Al-Wāthiq*. Il dit alors à *Aḥmad ibn Abī Du'ād* : « Informe-moi de ce à qui tu appelles les gens. Est-ce quelque chose qui était connu du Messager d'*Allāh* ﷺ et qu'il n'a pas transmis ou était-ce quelque chose qui

En bref, ce sujet est énorme et très important. Il ne doit pas être minimisé. Il ne faut pas dire comme certains ignorants, les orientalistes, les *Ashā'irah* et ceux qui les imitent : « Ce sujet ne nécessite pas tant d'attention et de réfutations. »

Certes l'*Imām Aḥmad* apporta son argument à leur encontre avec la parole d'*Allāh* :

---

lui était inconnu ? » Il répondit : « Il s'agit de quelque chose qui lui était connu ». Il dit : « Si cela est juste qu'il ﷺ n'y ait pas appelé, n'est-ce pas injuste que tu y appelles ? » Il fut éberlué et *Al-Wāthiq* éclata de rire. Il se leva alors avec sa main devant sa bouche, entra dans son assemblée et étendit ses jambes en disant : « Un sujet à propos duquel le Messager d'*Allāh* ﷺ resta avec raison silencieux, ne convient-il pas que nous en fassions de même ? » Il ordonna lors que l'on donne cent *dinar* au *shaykh* et qu'il fut renvoyé chez lui. » Et *Ṭāhir ibn Khalaf* dit : « J'ai entendu *Al-Muhtadī-billāh ibn Al-Wāthiq* dire : « À chaque fois que mon père souhaitait exécuter quelqu'un, il requérait notre présence » Il dit : « Un vieil homme enchaîné avec la barbe teinte fut amené et mon père dit : « Faites entrer *Aḥmad ibn Abī Du'ād* et ses compagnons. »Le *shaykh* fut amené et dit : « *As-Salāmu 'alaykum*, Ô Commandeur des croyants. »Il répondit : « Qu'*Allāh* ne t'accorde pas la paix (*As-Salām*) » Il dit : « Comme ton éducateur t'a mal éduqué ! *Allāh* le Majestueux dit :

﴿وَإِذَا حُيِّيتُمْ بِتَحِيَّةٍ فَحَيُّوا بِأَحْسَنَ مِنْهَا أَوْ رُدُّوهَا﴾

« Si on vous fait une salutation, saluez d'une façon meilleure ; ou bien rendez-la (simplement)... » [*An-Nisā'* : 86] »

Aḥmad ibn Abī Du'ād dit alors : « L'homme est un rhétoricien. » Il dit : « Parle-lui. » Il dit : « Vieil homme, que dis-tu à propos du *Qur'ān* ? » Il dit : « Tu es injuste envers moi, je devrais plutôt te poser la question. » Il répondit : « Demande ». Il dit : « Que dis-tu (à son sujet) ? »Il répondit : « Créé. » Le vieil homme dit : « Est-ce quelque chose qui était connu du Messager d'*Allāh* ﷺ, de *Abū Bakr*, *'Umar* et les Califes ou leur était-ce inconnu ? » Il répondit : « C'est quelque chose qui leur était inconnu. » Il dit : « Gloire à *Allāh* ! Quelque chose qu'ils ne connaissaient pas mais que toi tu connais ? » Il devint honteux et dit : « Tu m'as humilié. » Il dit : « L'affaire étant ce qu'elle est, que dis-tu du Qur'ān ? » Il dit : « Créé. » Le vieil homme dit : « Cela était-il connu du Prophète ? » Il dit : « Cela était connu du Prophète. » Le vieil homme dit : « Était-ce connu du Prophète ﷺ, mais il n'y appela pas ? » Il répondit : « Oui. » Le vieil homme dit alors : « Et était-ce juste qu'il en fasse ainsi ? » Il répondit : « Oui ». Le vieil homme dit alors : « Ne serait-ce pas juste que tu en fasses de même, si cela était juste pour lui et les Califes après lui ? »*Al-Wāthiq* se leva alors, entra ses quartiers, s'allongea et dit : « Quelque chose d'inconnu au Prophète ﷺ, à *Abū Bakr*, à *'Umar*, à *'Uthmān* et à *'Alī*, mais que toi tu connais ? Gloire à *Allāh* ! Ils le savaient, mais ils n'en ont pas informé les gens ? Ce qui était juste pour eux devrait l'être pour toi ! »Il ordonna alors que les fers du vieil homme soient détachés et qu'on lui donne quatre cents *dinar*. *Ibn Abī Du'ād* fut alors méprisé et, par la suite, il ne fit torturer plus personne. » »

﴿حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَامَ ٱللَّهِ﴾

« ... afin qu'il entende la Parole d'*Allāh*... » [*At-Tawbah* : 6]

﴿كَذَٰلِكُمْ قَالَ ٱللَّهُ مِن قَبْلُ﴾

« ... ainsi *Allāh* a déjà annoncé... » [*Al-Fatḥ* : 15]

﴿قَالَ ٱللَّهُ﴾

« ... *Allāh* a déjà annoncé... » [*Al-Fatḥ* : 15]

Il S'affirme la Parole à Lui-Même.

Sa parole : **« Sa révélation... »**

C'est-à-dire le *Qur'ān*. Il le descendit à Son Prophète *Muḥammad* ﷺ par l'intermédiaire de *Jibrīl* عليه السلام. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿نَزَلَ بِهِ ٱلرُّوحُ ٱلْأَمِينُ ﴿١٩٣﴾ عَلَىٰ قَلْبِكَ لِتَكُونَ مِنَ ٱلْمُنذِرِينَ ﴿١٩٤﴾ بِلِسَانٍ عَرَبِيٍّ مُّبِينٍ﴾

« et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton cœur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs en une langue arabe très claire. » [*Ash-Shu'arā'* : 193-195]

Ceci est très clair et explicite. Malgré cela quelqu'un viendra et dira : « Le *Qur'ān* est créé et non pas descendu. *Allāh* ne l'a pas prononcé et Il n'est pas doté de parole. » Exalté soit-Il de ce qu'ils disent.

Sa parole : **« ... et Sa lumière... »**

Le *Qur'ān* est décrit comme étant une lumière. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَلَٰكِن جَعَلْنَاهُ نُورًا نَّهْدِي بِهِ مَن نَّشَاءُ مِنْ عِبَادِنَا﴾

« ... mais Nous en avons fait une lumière par laquelle Nous guidons qui Nous voulons parmi Nos serviteurs... » [*Ash-Shūrā* : 52]

Il est également nommé *Rūḥ*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ رُوحًا مِّنْ أَمْرِنَا﴾

« ... Nous t'avons révélé un esprit [*Rūḥ*] provenant de Notre ordre... » [*Ash-Shūrā* : 52]

Il s'agit d'un *Rūḥ* parce que les cœurs sont revivifiés par son intermédiaire tout comme le corps est donné vie par le *Rūḥ* (l'âme). Il s'agit donc du *Rūḥ* des cœurs, le *Rūḥ* qui est bien connu étant celui qui est dans les corps.

Ainsi, le *Qur'ān* est lumière, *Rūḥ*, guidée, rappel et admonestation. Il possède de nombreux noms, ce qui indique sa grandeur.

Sa parole : **« Le *Qur'ān* n'est pas créé parce qu'il est d'*Allāh*. Ce qui est d'*Allāh* n'est pas créé. »**

Allāh le Puissant et Majestueux ainsi que Ses Noms et Attributs sont incréés. Il est le Créateur et tout autre que Lui est créé. En conséquence, il ne faut pas dire que Ses Noms et Attributs sont créés, car ils sont d'*Allāh*. Ce qui est d'*Allāh* n'est pas créé, c'est-à-dire ce avec quoi Il est décrit. *Allāh* avec Ses Noms et Ses Attributs est le Créateur et tout autre que Lui est créé.

Sa parole : **« Comme l'ont dit *Mālik ibn Anas, Aḥmad ibn Ḥanbal*... »**

C'est la parole des *Imāms*, dont *Mālik*, l'*Imām de Dār al-Hijrah* (*Al-Madīnah*) et l'*Imām Aḥmad* qui fut châtié et à qui on nuisit à cause de cela et patienta, et d'autres parmi les *Imāms* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. C'est leur position.

Sa parole : **« ... et des jurisconsultes avant et après eux... »**

C'est-à-dire que l'*Imām Mālik* et l'*Imām Aḥmad* ne furent pas les seuls à tenir cet avis. Il s'agissait également de la parole de ceux qui les précédèrent parmi les Compagnons, les *Tābi'īn*, les *Atbā' at-Tābi'īn*, ainsi que celui des *imāms* qui les suivirent.

Sa parole : **« Contester cela est un acte de mécréance. »**

Discuter de la création *Qur'ān* ou que quelqu'un doute et dise : « Je

ne sais pas, c'est un sujet à controverse » — comme cela est le cas aujourd'hui.

De nos jours, le phénomène qui a émergé est de dire : « c'est un sujet controversé. » Nous disons que lorsqu'une divergence d'opinion existe, la preuve doit être suivie, nous n'adorons pas (*Allāh*) en suivant les désaccords et les avis des gens. Nous adorons *Allāh* en suivant les preuves. Nous devons donc référer la divergence aux preuves. Ce qui est soutenu par la preuve est la vérité et ce qui est contraire est faux. *Allāh* ne nous a pas laissé avec les avis, les paroles et les désaccords. Il dit plutôt :

﴿فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ﴾

« ... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à *Allāh* et au Messager... » [*An-Nisā'* : 59]

﴿وَمَا ٱخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِنْ شَيْءٍ فَحُكْمُهُ إِلَى ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبِّي عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ﴾

« Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à *Allāh*. Tel est *Allāh* mon Seigneur ; en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant]. » [*Ash-Shūrā* : 10]

Il est ainsi obligatoire de se référer au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ, et de prendre ce qui est établi par la preuve tout en abandonnant ce qui s'y oppose.

Quant à celui qui accepte l'avis qui est en conformité avec sa passion et son désir, même s'il s'oppose aux preuves, celui-là est un égaré, celui-là adore Sa passion. Alors que celui qui adore *Allāh*, il prend ce qui est établi par la preuve du Livre d'*Allāh* et de la *Sunnah* de Son Messager ﷺ.

La croyance en la vision d'*Allāh* au Jour de la Résurrection

١٤ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالرُّؤْيَةِ يَوْمَ القِيَامَةِ، يَرَوْنَ اللَّهَ عَزَّ وَجَلَّ بِأَعْيُنِ رُؤُوسِهِمْ، وَهُوَ يُحَاسِبُهُمْ بِلَا حَاجِبٍ وَلَا تُرْجُمَانٍ.

[14] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « La croyance en la vision d'*Allāh* au Jour de la résurrection. Ils (les croyants) verront *Allāh* de leur propres yeux et Il fera leurs comptes sans voile ni interprète. »

Commentaire

Parmi les sujets importants de la *'aqīdah* est l'affirmation que les croyants verront leur Seigneur au Jour de la résurrection de leurs propres yeux de la même manière qu'ils voient la lune lors des nuits de pleine lune et comme ils voient le soleil clairement en absence de nuages, comme il est rapporté dans les *aḥādīth* authentiques *mutawātirah*[62] concernant la vision du Seigneur par les croyants. L'*Imām Ibn al-Qayyim* a mentionné les *aḥādīth* à ce sujet dans *Ḥādī al-Arwāḥ*[63], les détaillant avec les chaînes de transmission. Ils ont été rapportés par un grand nombre de rapporteurs

62. NdT : pluriel de *mutawātir* : *hadīth* dont les rapporteurs sont si nombreux à chaque étape de la chaîne de transmission qu'il est impossible qu'ils se soient tous mis d'accord pour mentir.

63. *Ḥādī al-Arwāḥ ilā Bilād al-Afrāḥ* (1/196 et suivantes).

de confiance à chaque niveau de la chaîne qui affirment que les croyants verront leur Seigneur de leurs propres yeux.

Les gens de l'égarement parmi les sectes égarées s'opposent à cela, comme le font les *Mu'tazilah* et ceux qui les suivent. Ils renient que les croyants verront *Allāh* au Jour de la résurrection, alors que cela est mentionné dans le *Qur'ān*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ﴾

« À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense i.e. le paradis) et même davantage (i.e. la vision d'*Allāh*)... » [*Yūnus* : 26]

Il est rapporté dans le *Ṣaḥīḥ Muslim* que le mot *ziyādah* signifie : voir le Visage d'*Allāh*, Exalté soit-Il [64]. Et le Très-Haut dit :

﴿لَهُم مَّا يَشَاءُونَ فِيهَا وَلَدَيْنَا مَزِيدٌ﴾

« Il y aura là pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous il y a davantage encore. » [*Qāf* : 35]

Al-mazīd (davantage encore) signifie voir le Visage d'*Allāh*, Exalté soit-Il [65].

On le retrouve également dans la sourate *Al-Qiyāmah* :

﴿وُجُوهٌ يَوْمَئِذٍ نَّاضِرَةٌ ۝٢٢ إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

---

64. Rapporté par Muslim dans son *Ṣaḥīḥ* (1/163, n°181), d'après *Ṣuhayb* ﷺ qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « *Lorsque les habitants du paradis y seront entrés, Allāh le Béni et Très-Haut dira : « Désirez-vous que je vous accorde autre chose ? » Et ils diront : « N'as-tu pas illuminé nos faces ? Ne nous as-tu pas accordé le paradis et sauvé du feu ? » Puis il soulèvera le voile et rien de ce qui leur aura été accordé ne leur sera plus cher que de regarder leur Seigneur, exalté soit-Il.* » Il récita ensuite le verset :

﴿لِّلَّذِينَ أَحْسَنُوا الْحُسْنَىٰ وَزِيَادَةٌ﴾

« À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage... » [*Yūnus* : 26]

65. Ceci a été rapporté dans le *ḥadīth* de *Anas* ﷺ. Il est rapporté par l'*Imām Ash-Shāfi'ī* dans son *Musnad* (p.70), *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°3519 — *Kashf al-Astār*), *Ibn Jarīr* dans son *Tafsīr* (26/175) et d'autres. *Aḍ-Ḍayā' al-Maqdisī* l'a jugé authentique dans *Al-Aḥādīth al-Mukhtārah* (6/272, n°2291).

« Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur » [*Al-Qiyāmah* : 22-23]

Le terme *nāḍirah* avec la lettre *ḍāḍ* découle de *an-nuḍrah* qui signifie l'éclat.

﴿تَعْرِفُ فِي وُجُوهِهِمْ نَضْرَةَ ٱلنَّعِيمِ﴾

« Tu reconnaîtras sur leurs visages, l'éclat de la félicité. » [*Al-Muṭafifīn* : 24]

﴿إِلَىٰ رَبِّهَا نَاظِرَةٌ﴾

« qui regarderont leur Seigneur ; » [*Al-Qiyāmah* : 23]

Avec la lettre *ẓā'*, signifiant qu'ils regarderont *Allāh* le Majestueux et Exalté de leurs propres yeux. Il connaîtront une félicité plus grande que la félicité du Paradis. Ceci est dans le Glorieux *Qur'ān*.

Dans la sourate *Al-Muṭafifīn*, *Allāh* dit à propos des mécréants :

﴿كَلَّآ إِنَّهُمْ عَن رَّبِّهِمْ يَوْمَئِذٍ لَّمَحْجُوبُونَ﴾

« Qu'ils (les mécréants) prennent garde ! En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur » [*Al-Muṭafifīn* : 15]

Un voile les empêchera de voir *Allāh*. Si les mécréants auront un voile qui les empêchera de voir *Allāh*, ceci est une preuve que les croyants verront leur Seigneur — Exalté soit-Il. Parce que les croyants crurent en Lui ici-bas sans Le voir, mais plutôt, en suivant les preuves, ils crurent en Lui et en Ses messagers. Ils eurent crurent en Lui sans Le voir ici-bas.

Allāh les honorera donc au Paradis en se manifestant à eux et ils Le verront de leurs propres yeux, car ils crurent en Lui ici-bas sans Le voir. Quant aux mécréants, puisqu'ils mécrurent en Lui ici-bas, *Allāh* placera un voile entre Lui et eux au Jour de la résurrection afin de les récompenser :

﴿جَزَآءً وِفَاقًا﴾

« comme rétribution équitable. » [*An-Nabā'* : 26]

L'une des ambiguïtés sur lesquelles les *Mu'tazilah* et ceux qui sont de leur avis s'appuient est qu'*Allāh* dit à *Mūsā* :

﴿لَنْ تَرَانِي﴾

« **Tu ne peux me voir !** », comme il est mentionné dans Sa parole :

﴿وَلَمَّا جَاءَ مُوسَىٰ لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ قَالَ رَبِّ أَرِنِي أَنْظُرْ إِلَيْكَ ۚ قَالَ لَنْ تَرَانِي وَلَٰكِنِ انْظُرْ إِلَى الْجَبَلِ فَإِنِ اسْتَقَرَّ مَكَانَهُ فَسَوْفَ تَرَانِي﴾

> « **Et lorsque *Mūsā* vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : « Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie ! » Il dit : « Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras.** » » [*Al-A'rāf* : 143]

Ils disent que c'est une preuve qu'*Allāh* ne sera pas vu. Nous leur répondons : « Oui, ceci est ici-bas, parce que cet événement eut lieu ici-bas. Nous sommes d'accord pour dire qu'*Allāh* ne peut être vu ici-bas. Parce que *Mūsā* Lui demanda de Le voir dans cette vie. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿لَنْ تَرَانِي﴾

« **Tu ne peux me voir !** » ; c'est-à-dire ici-bas.

La négation avec la particule *lan* n'implique pas une négation éternelle. Il s'agit plutôt d'une négation temporaire.

﴿قَالَ لَنْ تَرَانِي﴾

« **Il dit : « Tu ne peux me voir ! »** » C'est-à-dire tu ne peux me voir dans cette vie. Même en langue arabe, la négation qui utilise *lan* n'implique pas l'éternité. En conséquence, *Ibn Mālik* a dit dans *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* à propos de la grammaire arabe :

> « Celui qui considère que la négation avec *lan* est éternelle,
> Son avis est rejeté et le contraire doit être soutenu. » [66]

66. Voir *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* de *Ibn Mālik* (3/1531) avec l'explication de son fils *Badr ad-Dīn Muḥammad*.

C'est-à-dire que la particule *lan* n'implique pas une négation éternelle.

Une autre preuve qu'*Allāh* mentionne à propos des juifs :

﴿فَتَمَنَّوُا الْمَوْتَ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿٩٤﴾ وَ لَنْ يَتَمَنَّوْهُ أَبَدًا﴾

« souhaitez donc la mort [immédiate] si vous êtes véridiques ! » Or, ils ne la souhaiteront jamais... » [*Al-Baqarah* : 94-95]

Bien qu'il soit rapporté que dans l'Au-delà ils souhaiteront la mort afin que leur châtiment s'arrête. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَنَادَوْا يَا مَالِكُ لِيَقْضِ عَلَيْنَا رَبُّكَ﴾

« et ils crieront : « Ô *Mālik* ! Que ton Seigneur nous achève ! » ... » [*Az-Zukhruf* : 77]

Ils demanderont la mort, ce qui indique que la particule *lan* n'implique pas la négation éternelle. C'est une règle de la langue arabe et ce que le sens du *Qur'ān* indique.

Ils diront également que ce qui prouverait qu'*Allāh* ne serait jamais vu est Sa parole :

﴿لَّا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَارُ وَهُوَ يُدْرِكُ الْأَبْصَارَ﴾

« Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards... » [*Al-An'ām* : 103]

Nous leur disons : ceci n'est pas la négation de la vision, mais la négation de la possibilité de l'atteindre. Il ne dit pas que les yeux ne Le verront pas. Il dit :

﴿لَّا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَارُ﴾

« Les regards ne peuvent l'atteindre... »

C'est-à-dire que nulle vision ne peut L'englober. Et la négation de *al-idrāk* n'est pas la négation de la vision. Les yeux pourront donc le voir, mais pas l'atteindre. La signification du terme *al-idrāk* est de cerner *Allāh* le Puissant et Majestueux. Donc même s'ils Le verront au Paradis, ils ne pourront L'embrasser. Donc ce qui est nié est *al-idrāk*, ce qui signifie le

cerner. Ainsi, les yeux Le verront mais ne pourront L'atteindre. Ils Le verront cependant, comme cela est indiqué par les preuves. Et il est obligatoire de regrouper les textes.

Lorsque deux textes semblent en contradiction, tant qu'il est possible de les réunir, il faut le faire. Ceci est clair — et toutes les louanges reviennent à *Allāh*.

La Parole d'*Allāh* ne contient aucune contradiction. Il s'agit plutôt de différents aspects qui s'expliquent les uns les autres. Quant à celui qui prend un verset et en laisse un autre, il fera partie des gens qui ont une inclination vers l'égarement. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَأَمَّا الَّذِينَ فِي قُلُوبِهِمْ زَيْغٌ فَيَتَّبِعُونَ مَا تَشَابَهَ مِنْهُ ابْتِغَاءَ الْفِتْنَةِ وَابْتِغَاءَ تَأْوِيلِهِ﴾

> « ... **Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l' accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation...** » [*Āl 'Imrān* : 7]

Le *Qur'ān* doit être utilisé dans son entièreté comme preuve :

﴿كُلٌّ مِّنْ عِنْدِ رَبِّنَا﴾

> « ... **tout est de la part de notre Seigneur...** » [*Āl 'Imrān* : 7]

Comme cela est mentionné par ceux qui sont fermement ancrés dans la science.

Un aspect du *Qur'ān* en explique un autre, il ne se contredit jamais car *Allāh* en a nié toute contradiction. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَفَلَا يَتَدَبَّرُونَ الْقُرْآنَ ۚ وَلَوْ كَانَ مِنْ عِنْدِ غَيْرِ اللَّهِ لَوَجَدُوا فِيهِ اخْتِلَافًا كَثِيرًا﴾

> « **Ne méditent-ils donc pas sur le *Qur'ān* ? S'il provenait d'un autre qu'*Allāh*, ils y trouveraient certes maintes contradictions !** » [*An-Nisā'* : 82]

Si un verset vous est difficile à comprendre, recherchez dans le *Qur'ān* ce qui l'explique. Si ne parvenez pas à le trouver, passez à la *Sunnah*, vous

y trouverez ce qui l'explique. Si vous n'y parvenez pas, recherchez dans les paroles des Compagnons — ceux qui rapportèrent du Messager ﷺ. Vous trouverez dans leurs paroles ce qui explique le verset qui vous est difficile. Le *Qur'ān* est préservé dans sa formulation et sa signification — et toutes les louanges reviennent à *Allāh*. Il ne s'y trouve ni contradiction, ni opposition. Les contradictions ne se trouvent que dans les esprits humains.

De façon similaire, ceux qui prétendent la science, qui n'ont ni étudié les sciences (islamiques), ni acquis les principes de déduction des preuves, tirent des conclusions sans compréhension. Ils affirment tant de choses que nul parmi les savants n'ont affirmé avant eux. Ceci est dû à leur ignorance et au fait qu'ils s'attribuent faussement à la science. Ces sujets sont importants. Ils nécessitent de l'apprentissage, de la précision, de la précaution et de la vérification. Parce que la *'aqīdah* est le fondement et tout défaut qui la touche touche le fondement.

Voilà donc toutes les divergences en ce qui concerne la vision d'*Allāh* — Exalté soit-Il — au Jour de la résurrection. *Allāh* ne peut donc être vu ici-bas et seuls les croyants Le verront dans l'au-delà, alors qu'un voile empêchera les mécréants de voir leur Seigneur.

Sa parole : « **La croyance en la vision d'*Allāh* au Jour de la résurrection...** »

Pourquoi a-t-il précisé au Jour de la résurrection ? Parce qu'Il — exalté soit-Il — ne peut être vu ici-bas.

Sa parole : « **Ils (les croyants) verront *Allāh* de leur propres yeux...** »

Il dit : « **de leurs propres yeux** » pour nier l'interprétation de ceux qui prétendent que la signification de « Ils verront leur Seigneur » est par leur cœur et non par leurs yeux.

Sa parole : « **et Il fera leurs comptes sans voile ni interprète.** »

C'est-à-dire qu'au Jour de la résurrection, le serviteur dont les comptes seront rendus sera seul avec son Seigneur, et *Allāh* lui rendra compte de ses actes dans un langage que le serviteur comprendra. Il n'y aura aucun interprète entre lui et *Allāh*. L'interprète est celui qui transmet les significations d'une langue à l'autre, comme celui qui traduit de l'anglais

à l'arabe ou vice versa. Parce que les langages sont nombreux.

La croyance au *Mīzān*

١٥ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالميزَانِ يَومَ القِيَامَةِ، يُوزَنُ فِيهِ الخَيْرُ وَالشَّرُّ، لَهُ كِفَّتَانِ وَلَهُ لِسَانٌ.

[15] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « La croyance au *Mīzān* au Jour de la résurrection. Le bien et le mal y seront pesées. Et il a deux plateaux et une langue. »

Commentaire

Parmi les sujets de *'aqīdah* est la croyance au *Mīzān* qui sera utilisé pour peser les actes des serviteurs au Jour de la résurrection. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَالْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ ۚ فَمَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨﴾ وَمَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ فَأُولَٰئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوا أَنْفُسَهُمْ بِمَا كَانُوا بِآيَاتِنَا يَظْلِمُونَ﴾

« Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd… voilà ceux qui réussiront ! Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger… voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements. » [*Al-A'rāf* : 8-9]

Dans un autre verset :

﴿خَسِرُوا أَنْفُسَهُمْ فِي جَهَنَّمَ خَالِدُونَ﴾

« ... ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement dans l'Enfer. » [*Al-Mu'minūn* : 103]

Si les bonnes actions pèsent le plus lourd, le serviteur sera heureux. Mais, au contraire, si ses mauvaises actions pèsent plus lourd, le serviteur sera perdu.

﴿فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ ۝٦ فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَّاضِيَةٍ ۝٧ وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ ۝٨ فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ ۝٩ وَمَا أَدْرَاكَ مَا هِيَهْ ۝١٠ نَارٌ حَامِيَةٌ﴾

« quant à celui dont la balance sera lourde il sera dans une vie agréable ; et quant à celui dont la balance sera légère, sa mère [destination] est un abîme très profond. Et qui te dira ce que c'est ? C'est un Feu ardent. » [*Al-Qāri'ah* : 6-11]

Cela fait partie de la Justice d'*Allāh*, exalté soit-Il. Il pèsera leurs bonnes et mauvaises actions sur une balance qu'ils verront. Il s'agit d'une balance concrète avec deux plateaux et une langue. Les bonnes actions seront placées sur un plateau et les mauvaises dans l'autre, comme cela est prouvé par le *Qur'ān* et la *Sunnah*.

Contrairement aux *Mu'tazilah*, qui disent que ce qui est voulu par *Al-Mawāzīn* (les balances) et *Al-Mīzān* (la balance) est l'établissement de la justice et qu'il ne s'agit pas d'une balance concrète, en se basant sur leur fausse croyance. Parce qu'ils s'appuient sur leur raison et non pas sur les textes. Le *Mīzān* est réel, possédant deux plateaux, comme il est rapporté dans les *aḥādīth* authentiques. [67]

Sa parole : **« Le bien et le mal y seront pesées. »**
C'est-à-dire les bonnes et les mauvaises actions.

67. Certains d'entre eux vont être mentionnés. *Abū Al-Ḥasan al-Ash'arī* a dit dans *Maqālāt Al-Islāmiyyīn* (1/472) : « Les gens de la vérité disent : « Il a une langue et deux plateaux. Les bonnes actions seront pesées sur l'un de ses plateaux et les péchés sur l'autre... » alors que les gens de l'innovation renient la balance et disent : « *Al-Mawāzīn* ne signifient pas plateaux et langues, il s'agit plutôt de métaphores. Ils seront récompensés par *Allāh* pour leurs actes de manière balancée. » Ils renièrent le *Mīzān*... »

Sa parole : « **Et il a deux plateaux et une langue.** »

Il a deux plateaux comme il est rapporté dans les *aḥādīth*. Les bonnes actions seront placées dans l'un des plateaux et les mauvaises actions dans l'autre, comme cela est indiqué dans le *ḥadīth* de « la carte » dans l'histoire de celui qui aura quatre-vingt dix-neuf rouleaux et chacun de ces rouleaux sera empli de mauvaises actions jusqu'à perte de vue. Il lui sera dit : « As-tu une bonne action ? » Et il répondra : « Non, Seigneur ». Ces énormes rouleaux deviendront encore plus grands et il dira : « Non, Seigneur. » Il lui sera alors dit : « Mais tu ne seras point lésé, tu as une bonne action auprès de Nous. » Une carte sera apportée comprenant le témoignage : « Nul n'est digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* » et le témoignage : « *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*. » et cette carte sera placée sur l'un des plateaux alors que les rouleaux seront placés sur l'autre. La carte pèsera plus lourd que les rouleaux et il entrera au Paradis [68]. C'est une preuve que la balance a deux plateaux sur lesquels les actes seront placés au Jour de la résurrection.

Sa parole : « **et une langue.** » La langue de la balance est connue des gens. Il l'appellent « le cœur de la balance » qui bouge vers la droite et vers la gauche. Ainsi, lorsque les plateaux de la balance pèsent le même poids, le cœur de la balance sera équilibré. Mais si l'un des plateaux penche, alors le cœur s'incline.

---

68. D'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ qui dit que le Prophète a dit : « *Un homme de ma communauté sera convoqué devant les créatures au Jour de la résurrection. Quatre-vingt dix-neuf énormes rouleaux seront ouverts devant lui, chacun s'étendant jusqu'à perte de vue. Il lui sera ensuite demandé : « Y a-t-il quoi que ce soit de présent que tu souhaites nier ? » Il dira : « Non, Seigneur. » Il lui sera dit : « As-tu une quelconque excuse ou bonne action ? » L'homme prendra alors peur et dira : « Non ». Il sera alors dit : « Certes, tu as de bonnes actions auprès de Nous, tu ne seras certainement pas lésé. » Une carte lui sera alors amenée contenant : « Ashhadu an Lā Ilāha illallāh wa ashhadu anna Muḥammadan 'Abduhu wa Rasūluhu (J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration si ce n'est Allāh et j'atteste que Muḥammad est le serviteur et le Messager d'Allāh.) » Il dira alors : « Mon Seigneur, cette carte contre ces rouleaux ? » Il sera dit : « Tu ne seras certes pas lésé. » Les énormes rouleaux seront placés sur un plateau et la carte sur un autre et les énormes rouleaux deviendront légers et la carte lourde. »* Il est rapporté par *Ibn Al-Mubārak* dans *Az-Zuhd* (n°371) et dans son *Musnad* (n°100), l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (2/213, 222), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2639), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4300), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (461), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/529), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (n°4321) et d'autres. *At-Tirmidhī* a dit : « Il est *ḥasan gharīb* », *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Al-Ḥākim*, selon la condition de *Muslim* et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui.

La croyance au châtiment de la tombe

١٦ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِعَذَابِ القَبْرِ، وَمُنْكَرٍ وَنَكِير.

[16] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et la croyance au châtiment de la tombe, à *Munkar* et *Nakīr*. »

Commentaire

De même, il fait partie de la *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* de croire au châtiment et aux délices de la tombe. Le défunt est soit châtié dans sa tombe, soit il reste dans la félicité jusqu'à ce qu'il soit ressuscité au Jour de la résurrection.

La tombe est une demeure entre cette vie d'ici-bas et l'Au-delà. Cette demeure est nommé *al-Barzakh*, qui est un mot qui signifie barrière entre deux choses. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿مَرَجَ ٱلْبَحْرَيْنِ يَلْتَقِيَانِ ۝١٩ بَيْنَهُمَا بَرْزَخٌ لَّا يَبْغِيَانِ﴾

« Il a donné libre cours aux deux mers pour se rencontrer ; il y a entre elles une barrière qu'elles ne dépassent pas. » [*Ar-Raḥmān* : 19-20]

Ni l'eau salée ne pénètre dans l'eau douce, ni l'eau douce ne pénètre dans l'eau salée parce qu'*Allāh* a placé une barrière entre elles. Elles ne se mélangent donc pas de ce fait. *Al-Barzakh* est donc la partition entre deux choses ; il y a donc trois demeures :

1. La demeure d'ici-bas,
2. la demeure de *al-Barzakh*,
3. la demeure éternelle.

Ce sont les demeures que les serviteurs traverseront. La demeure d'ici-bas est pour les actes, la demeure de *al-Barzakh* un lieu d'attente, alors que la résidence éternelle est la demeure de la récompense. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿حَتَّىٰ زُرْتُمُ ٱلْمَقَابِرَ﴾

« jusqu'à ce que vous visitiez les tombes. » [*At-Takāthur* : 2]

Ce verset indique que les tombes ne sont pas un lieu de résidence. La personne y étant placée est plutôt telle le visiteur qui rend visite puis s'en va. Être dans la tombe est considéré comme une visite car on y réside puis on la quitte.

Cependant, une fois placé dans la tombe, recouvert de sable et que les gens s'en vont :

وَ إِنَّهُ لَيَسْمَعُ قَرْعَ نِعَالِهِم.

« Il entendra certes le son de leurs sandales qui s'éloignent. » [69]

Puis deux anges viendront à lui dans la tombe et le feront s'asseoir. Son âme sera ramenée dans son corps et il vivra la vie de *al-Barzakh* qui n'est pas comparable à la vie d'ici-bas. Ils lui demanderont alors : « Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton Prophète ? » S'il répond correctement à ces questions, il sera sauvé, aura réussi et sera préservé du malheur après cela. Sa tombe lui sera élargie jusqu'à perte de vue. Une porte vers le Paradis lui sera ouverte afin que sa brise et son parfum lui parviennent. Un lit du paradis sera commandé pour lui [70]. Il sera dans la félicité dans sa tombe. Ceci fait partie des affaires de l'invisible que nous

69. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/448, n°1273) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/2200, n°2870), d'après *Anas* ﷺ.

70. Ceci a été rapporté dans le *ḥadīth* de *Al-Barā' ibn 'Āzib* ﷺ, rapporté par *Aṭ-Ṭayālīsi* dans son *Musnad* (p.102), l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/287), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/239, n°4753) et *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/93-96) qui dit : « Il est authentique suivant les conditions des deux *shaykh* (*Al-Bukhārī* et *Muslim*) et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui. *Ibn al-Qayyim* l'a jugé authentique dans *I'lām al-Muwaqqi'īn* (1/214).

ne connaissons pas. Si nous ouvrions la tombe, nous ne verrions rien de ceci, puisque le défunt est dans un monde et nous dans un autre.

Quant à l'hypocrite ou celui qui doute, lorsqu'il lui sera demandé : « Qui est ton Seigneur ? » Il dira : « Je ne sais pas ». « Quelle est ta religion ? » Il dira : « Je ne sais pas. » « Qui est ton Prophète ? » « Je ne sais pas. » Même s'il était un savant dans cette vie qui avait mémorisé les textes, les explications, connaissait la langue ou était un orateur éloquent. Mais s'il n'avait pas de foi, il hésitera dans la tombe et sera incapable de répondre lorsque ces questions lui seront posées. Il bredouillera en disant :

هَا هَا لَا أَدْرِي، سَمِعْتُ النَّاسَ يَقُولُونَ شَيْئاً فَقُلْتُهُ، فَيُفْتَحُ لَهُ بَابٌ إِلَى النَّارِ، وَ يُضَيَّقُ عَلَيْهِ قَبْرُهُ حَتَّى تَخْتَلِفَ أَضْلَاعُه، وَ يَأْتِيهِ مِنْ سَمُومِهَا وَ حَرِّهَا، وَ يَفْرَشُ لَهُ فِرَاشٌ مِنَ النَّارِ.

« « Hā ! Hā ! Je ne sais pas. J'ai entendu les gens dire quelque chose et je l'ai répétée. » Une porte de l'enfer lui sera alors ouverte, sa tombe lui sera rétrécie au point que ses côtes s'entrecroisent. Il sera soumis à sa chaleur et un lit du Feu lui sera étalé. » [71]

Le châtiment et la félicité de la tombe sont affirmés à la fois dans le Livre d'*Allāh* et dans la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ. Le Prophète ﷺ a dit :

تَعَوَّذُوا بِاللَّهِ مِنْ أَرْبَعٍ : مِنْ عَذَابِ جَهَنَّمَ، وَ مِنْ عَذَابِ القَبْرِ، وَ مِنْ فِتْنَةِ المَحْيَا وَ المَمَاتِ، وَ مِنْ فِتْنَةِ المسِيحِ الدَّجَّالِ.

« Cherchez refuge auprès d'Allāh contre quatre choses : le châtiment de l'Enfer, le châtiment de la tombe, les épreuves de la vie et de la mort et la tribulation du Faux Messie, Ad-Dajjāl. » [72]

Le Prophète ﷺ cherchait donc refuge contre le châtiment de la tombe [73]. Dans le *Qur'ān*, des références sont faites aux tourments de la tombe.

71. Partie du *ḥadīth* de *Al-Barā'* ﷺ dont la référence a précédé.

72. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/463, n°1311) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/412, n°588), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

73. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/356, n°1002) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/410, n°584), d'après *'Ā'ishah* ﷺ.

Allāh le Très-Haut dit :

﴿وَلَنُذِيقَنَّهُمْ مِّنَ الْعَذَابِ الْأَدْنَىٰ دُونَ الْعَذَابِ الْأَكْبَرِ﴾

« Nous leur ferons certainement goûter au châtiment ici-bas, avant le grand châtiment... » [*As-Sajdah* : 21]

Il a été dit que cela fait référence aux tourments de la tombe. Il a également été dit que cela fait référence au châtiment d'ici-bas. Et dans la parole du Très-Haut à propos de *Fir'awn* et de son peuple :

﴿النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا ۖ وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ﴾

« Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : « Faites entrer les gens de *Fir'awn* au plus dur du châtiment ». » [*Ghāfir* : 46]

Ils y sont exposés matin et soir et ceci est dans la tombe. Après leur décès, ils commencèrent à être exposés au feu matin et soir. Et au Jour de la résurrection, il sera dit :

﴿أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ﴾

« ... « Faites entrer les gens de *Fir'awn* au plus dur du châtiment ». » [*Ghāfir* : 46]

Et *Allāh*, exalté soit-Il dit :

﴿وَمَنْ أَعْرَضَ عَنْ ذِكْرِي فَإِنَّ لَهُ مَعِيشَةً ضَنْكًا وَنَحْشُرُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ أَعْمَىٰ﴾

« Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement ». » [*Ṭāhā* : 124]

Ils (les savants de l'exégèse) disent que **« une vie pleine de gêne »** est dans la tombe[74]. Et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Les preuves du châtiment de la tombe sont *mutawātirah*. Donc celui parmi les *Mu'tazilah* et leurs semblables qui le renie s'oppose à des preuves

74. *Ibn Kathīr* le rapporte dans son *Tafsīr* (3/170), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* et *Abū Hurayrah* رضي الله عنهما que l'explication de **« une vie pleine de gêne »** est le châtiment de la tombe.

qui sont *mutawātirah* et une telle personne a un manque dans sa *'aqīdah* — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Il lui manque un des fondements de la *'aqīdah* qui est la croyance au châtiment de la tombe.

S'il en fait ainsi intentionnellement tout en connaissant les textes, mais s'entête dans sa prétention et le renie, il sera alors jugé mécréant. S'il s'agit par contre que quelqu'un qui a été trompé, qui suit aveuglément ou un ignorant, il ne sera pas jugé mécréant. Il sera plutôt jugé égaré, mais pas mécréant.

Sa parole : « ... ***Munkar* et *Nakīr*. »**

Munkar et *Nakīr* sont les noms des deux anges qui viendront au défunt sous une apparence terrible. L'un d'entre eux est nommé *Munkar* tandis que l'autre est nommé *Nakīr* comme il est rapporté dans les *aḥādīth*.[75]

75. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (3/383, n°1071), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (2/416, n°864), *Al-Ḥārith ibn Abī Usāmah* dans son *Musnad* (1/377, n°280), *Ibn Ḥibbān* dans son *Saḥīḥ* (7/286, n°3117), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ qui rapporte que le Prophète ﷺ a dit : « Lorsque le défunt est enterré, deux anges bleu foncé lui apparaissent, l'un d'entre eux est nommé *Al-Munkar* et l'autre *An-Nakīr*. » *At-Tirmidhī* a dit : « Il est *ḥasan gharīb*. »

La croyance au bassin du Prophète

١٧ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : والإِيمَانُ بِحَوْضِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، وَلِكُلِّ نَبِيٍّ حَوْضٌ، إِلَّا صَالِحاً عَلَيْهِ السَّلَامُ فَإِنَّ حَوضَهُ ضَرْعُ نَاقَتِهِ.

[17] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Croire au bassin du du Messager d'*Allāh* ﷺ. Chaque prophète a un bassin, sauf *Ṣāliḥ* car son bassin sera le pis de sa chamelle. »

Commentaire

De même, parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est de croire à *al-ḥawḍ* (le bassin). Le Messager d'*Allāh* ﷺ en a un et tous les prophètes en ont un et leurs adeptes en boiront. Car les gens seront touchés par une grande soif et auront fortement besoin d'eau. Le bassin de notre Prophète est le plus grand des bassins. Sa longueur est d'un mois de voyage et sa largeur d'un mois de voyage et son eau est plus blanche que le lait et plus douce que le miel. Le nombre des récipient pour y puiser est équivalent au nombre d'étoiles du ciel. Quiconque en boira ne connaîtra plus jamais la soif[76]. Ceux qui apostasièrent après la mort du Messager

76. Il a été rapporté dans des *aḥādīth mutawātirah* : ce qui a été rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1793, n°2292) d'après *'Abdullāh ibn 'Amr ibn Al-'Ās* رضي الله عنهما que le Prophète ﷺ a dit : « *Mon bassin mesure un mois de voyage, ses côtés sont égaux, son eau est plus blanche que l'argent, son parfum est meilleur que le musc et ses récipients sont comme les étoiles du ciel (en nombre). Quiconque en boira ne connaîtra plus jamais la soif.* » Il rapporte également dans son

d'*Allāh* ﷻ en seront écartés, ainsi que ceux qui le renièrent — et *Allāh* est plus savant — parmi les gens de l'innovation.

Sa parole : « **Chaque prophète a un bassin, sauf *Ṣāliḥ* car son bassin sera le pis de sa chamelle.** »

Dans la mesure de mes connaissances, cette exception n'est pas prouvée. Ce qui est correct, c'est que chaque prophète a un bassin, comme il est rapporté dans le *ḥadīth*.[77]

Ṣaḥīḥ (1/217, n°247), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ que le Prophète ﷻ a dit : « *Mon bassin est plus grand que la distance entre Aylah (Al-'Aqabah en Jordanie actuelle) et 'Adan (au sud du Yémen). Il est plus blanc que la neige, plus doux que le lait avec du miel. Ses récipients sont plus nombreux que les étoiles. J'en empêcherai l'accès comme le fait celui qui empêche un chameau qui lui est étranger de son bassin.* » Les Compagnons dirent : « Ô Messager d'*Allāh*, nous reconnaîtras-tu ce jour-là ? » Il répondit : « *Oui, vous aurez des caractéristiques que personne d'entre les autres nations n'aura, vous viendrez à moi avec des visages étincelants du fait des ablutions. Certains d'entre vous seront repoussés et ne l'atteindront pas. Je dirai alors : « Ô Seigneur, ils sont mes Compagnons » et un ange me répondra et dira : « Tu ne sais pas ce qu'ils innovèrent après toi.* »

77. Il est rapporté dans le *ḥadīth* de *Samurah ibn Jundub* ﷺ que le Prophète ﷻ a dit : « *Chaque prophète a un bassin et ils se vanteront à propos de leur nombre d'adeptes. Je désire avoir le plus grand nombre d'adeptes.* » Rapporté par *Al-Bukhārī* dans *At-Tārīkh al-Kabīr* (1/44), *At-Tirmidhī* (4/628, n°2443), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°734) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (7/212, n°6881). *Al-Ḥāfiẓ Al-Mizzī* l'a authentifié du fait de ses chaînes de transmissions, comme le rapporte *Ibn Kathīr* dans son *Tafsīr* (1/363).

La croyance à l'intercession du Prophète

١٨ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِشَفَاعةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم لِلْمُذْنِبِينَ الخَاطِئِينَ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَعَلَى الصِّرَاطِ، وَيُخْرِجُهُمْ مِنْ جَوْفِ جَهَنَّمَ، وَمَا مِنْ نَبِيٍّ إِلَّا وَلَهُ شَفَاعَةٌ، وَكَذَلِكَ الصِّدِّقُونَ وَالشُّهَدَاءُ وَالصَّالِحُونَ، وَاللهُ بَعْدَ ذَلِكَ تَفَضَّلٌ كَثِيرٌ عَلَى مَنْ يَشَاءُ، وَالخُرُوجِ مِنَ النَّارِ بَعدَمَا احْتَرَقُوا، وَصَارُوا فَحْماً.

[18] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Croire en l'intercession du Messager d'*Allāh* ﷺ pour les pécheurs au Jour de la résurrection et sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'Enfer) et Il les fera sortir des profondeurs de l'Enfer. Et il n'y aura pas de prophète qui n'aura pas d'intercession. De même que les véridiques, les martyrs et les hommes vertueux. Après cela, *Allāh* accordera de grandes faveurs à qui Il veut et ils sortiront du feu après y avoir été brûlés et avoir été carbonisés. »

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est de croire à l'intercession avec les conditions mentionnées par *Allāh* le Puissant et Majestueux qui sont :

- qu'elle se fera avec Sa permission,
- que celui pour qui l'intercession soit demandée fasse partie des gens de la foi.

Mais si celui pour qui l'intercession est demandée fait partie des gens de la mécréance, l'intercession ne sera pas acceptée pour lui. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَمَا تَنْفَعُهُمْ شَفَاعَةُ ٱلشَّٰفِعِينَ﴾

« Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs. » [*Al-Muddaththir* : 48]

Il a également dit :

﴿مَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ حَمِيمٍ وَلَا شَفِيعٍ يُطَاعُ﴾

« ... Les injustes n'auront ni ami zélé, ni intercesseur écouté. » [*Ghāfir* : 18]

Le mécréant ne bénéficiera donc jamais d'intercession. Quant au croyant, l'intercession est prouvée en sa faveur lorsqu'*Allāh* le permet. Le plus grand des intercesseur et leur chef est notre Prophète *Muḥammad* ﷺ. Il dispose d'intercessions qui lui sont spécifiques. Il existe aussi des intercessions qu'il aura en commun avec d'autres.

Sa parole : **« Croire en l'intercession du Messager d'*Allāh* ﷺ pour les pécheurs au Jour de la résurrection et sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'enfer)... »**

Le Messager ﷺ sera le plus grand des intercesseurs au Jour de la résurrection. En fait, il intercédera en faveur de tous ceux qui seront réunis sur la plaine afin qu'*Allāh* les soulage de la longue attente debout et que débutent les comptes. Car l'attente sera longue pour eux et ils seront touchés par de sévères difficultés, chaleur, soif et peur. L'attente sera longue pour eux — l'attente de *Al-Ḥashr*[78]. Ils se rendront chez les *Awlū al-ʿAzmi* (ceux doués de ferme volonté) parmi les messagers pour leur demander d'implorer *Allāh* de les soulager de l'attente, soit par le Paradis, soit par l'Enfer. Ils iront voir *Ādam*, mais il s'excusera ; ils iront voir *Nūḥ*, mais il

78. NdT : c'est-à-dire l'assemblée de toutes les créatures devant Allāh au Jour du jugement.

s'excusera ; ils iront voir *Ibrāhīm*, mais il s'excusera ; ils iront voir *Mūsā*, mais il s'excusera ; ils iront voir *'Īsā*, mais il s'excusera. Puis ils iront voir *Muḥammad* ﷺ et il dira : « *C'est mon rôle* » , puis il tombera prosterné sous le Trône.

Parce qu'il ne pourra intercéder en faveur de qui que ce soit sans la permission d'*Allāh*. Il tombera prosterné et invoquera son Seigneur et il lui sera dit :

يَا مُحَمَّدُ، ارْفَعْ رَأْسَكَ، وَسَلْ تُعْطَ، وَ اشْفَعْ تَشَفَّعْ، فَيَأْذَنُ اللَّهُ لَهُ بِالشَّفَاعَةِ، فَيَشْفَعُ فِي أَهْلِ المَحْشَرِ.

> « *Ô Muḥammad, redresse ta tête. Demande et ta requête sera acceptée. Intercède et ton intercession sera acceptée.* » *Allāh* lui accordera donc la permission d'intercéder et il intercédera pour les gens de la plaine de la résurrection [79].

Afin qu'ils passent de l'assemblée à la reddition des comptes. Il s'agit de la plus grande intercession par laquelle *Allāh* le favorisera devant toute créature. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمِنَ ٱلَّيۡلِ فَتَهَجَّدۡ بِهِۦ نَافِلَةً لَّكَ عَسَىٰٓ أَن يَبۡعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامٗا مَّحۡمُودٗا﴾

> **« Et de la nuit consacre une partie [avant l'aube] pour des prières surérogatoires : afin que ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire. »** [*Al-Isrā'* : 79]

Al-Maqām al-Maḥmūd (la position de gloire) fait référence à la plus grande intercession et, dans l'invocation qui suit l'appel à la prière :

آتِ مُحَمَّدًا الوَسِيلَةَ وَ الفَضِيلَةَ، وَ ابْعَثْهُ مَقَامًا مَحْمُودًا الَّذِي وَعَدْتَهُ.

> « *Accorde à Muḥammad le droit d'intercéder et la supériorité ; et élève-le à la position de gloire que Tu lui as promise.* » [80]

79. Rapporté par *Al-Bukhārī* (4/1624, n°4206) et *Muslim* (1/182-183, n°193), d'après Anas ﷺ.

80. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/222, n°589), d'après *Jābir* ﷺ.

Il s'agit de la plus grande des intercessions.

De même, il intercédera en faveur de ceux qui auront commis des péchés majeurs parmi sa communauté. Il intercédera pour qu'ils n'entrent pas au feu ou en sortent s'ils y avaient déjà entré. Il intercédera donc en leur faveur. Ceci ne lui est pas spécifique. Il intercédera, ainsi que tous les prophètes, les *awliyā'* (les serviteurs bien aimés d'*Allāh*) et ceux qui seront décédés durant l'enfance. Ils intercéderont pour tous ceux qui auront commis des péchés majeurs, contrairement aux (positions égarées des) *Jahmiyyah*, *Mu'tazilah* et des *Khawārij*.

Les *Khawārij* sont ceux qui prennent les armes contre les dirigeants Musulmans et renoncent à leur allégeance. Ils sont aussi ceux qui taxent les Musulmans de mécréance pour les péchés majeurs qui sont en dessous du polythéisme. Voilà qui sont les *Khawārij*. Ils furent nommés *Khawārij* parce qu'ils sortirent de ce qui est légiféré, se révoltèrent contre les autorités et renièrent leur allégeance. Ces gens renient l'intercession et disent : « Quiconque entre au feu n'en sortira jamais. » Ils citent la parole d'*Allāh* :

﴿وَمَا هُمْ بِخَارِجِينَ مِنَ ٱلنَّارِ﴾

« ... **mais ils ne pourront pas sortir du feu.** » [*Al-Baqarah* : 167]

Nous leur répliquons en disant que cela concerne les mécréants. Les mécréants n'en sortiront jamais. Quant à l'intercession voulue ici, elle est pour les gens de la foi qui ont commis des péchés majeurs. Elle est prouvée. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit :

﴿مَنْ ذَا ٱلَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ﴾

« ... **Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?...** » [*Al-Baqarah* : 255]

Cela indique que s'Il accorde Sa permission, on pourra intercéder auprès de Lui. De façon similaire, Il dit :

﴿وَكَمْ مِّنْ مَّلَكٍ فِي ٱلسَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِنْ بَعْدِ أَنْ يَأْذَنَ ٱللَّهُ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَرْضَىٰ﴾

« Et que d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'*Allāh* l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée. » [*An-Najm* : 26]

Les deux conditions de l'intercession sont contenues dans ce verset :

i **« après qu'*Allāh* l'aura permis »** est la première condition,

ii **« et qu'Il agrée »** est la seconde condition. Il agrée celui envers qui l'intercession est demandée, et Il n'agrée que le croyant. Quant au mécréant, Il ne l'agrée pas.

Ceux qui s'opposent à *Ahl As-Sunnah* concernant l'intercession sont deux extrêmes opposés :

i ceux qui nient l'intercession tels les *Khawārij* et les *Mu'tazilah*, ceux qui taxent les Musulmans de mécréance pour des péchés majeurs inférieurs au polythéisme,

ii ceux qui exagèrent dans l'affirmation de l'intercession. Il s'agit des soufis et des adorateurs de tombes qui se reposent sur l'intercession et, ainsi, cherchent refuge auprès des tombes, demandent le secours des morts, cherchant leur intercession comme l'a dit *Allāh* le Très-Haut :

﴿وَيَعْبُدُونَ مِنْ دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰؤُلَاءِ شُفَعَاؤُنَا عِنْدَ ٱللَّهِ﴾

« Ils adorent au lieu d'*Allāh* ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'*Allāh* ». » [*Yūnus* 18]

Ils les adorent afin qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'*Allāh*.

Quant à ceux qui suivent la voie du juste milieu, ce sont *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. Ni ils ne nient l'intercession de manière absolue, ni ils ne l'affirment de manière absolue. Ils l'affirment plutôt avec les deux conditions contenues dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah*. Voilà donc une brève discussion à propos de l'intercession.

Sa parole : **« ... pour les pécheurs... »**

C'est-à-dire qu'il y aura une intercession en faveur des pécheurs parmi les croyants, ceux qui n'ont pas atteint le niveau de la mécréance.

Sa parole : « **... sur le *Ṣirāṭ* (le pont jeté au-dessus de l'enfer)...** »

Signifie que le Prophète ﷺ intercédera en faveur des croyants lors de leur passage sur le *Ṣirāṭ*. Il intercédera également en faveur de quiconque entrera au feu afin qu'il en sorte s'il fait partie des gens du monothéisme. Il intercédera donc sur le *Ṣirāṭ* lorsque les gens le traverseront.

Le *Ṣirāṭ* est le pont jeté au-dessus de l'Enfer. Les gens le traverseront suivant leurs actions. Certains le traverseront en un clignement d'œil, d'autres comme l'éclair, d'autres comme le vent, d'autres comme le cheval au galop, d'autres comme le chameau, d'autres courront, d'autres marcheront et d'autres ramperont. Et parmi eux seront ceux qui seront saisis et jetés au feu. Toutes les créatures traverseront ce pont : les mécréants et les croyants. Rien d'autre que leurs actes ne les sauveront. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِنْ مِّنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا﴾

« Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer]... »

C'est-à-dire sur le *Ṣirāṭ*.

﴿كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا ﴿٧١﴾ ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا﴾

« ... car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable. Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. » [*Maryam* : 71-72]

Donc nul ne sera sauvé sauf les gens de *tawqā* (piété). Quant aux mécréants, ils seront certes châtiés en Enfer – et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Voilà ce qu'est le *Ṣirāṭ*.

Sa parole : « **Après cela, *Allāh* accordera de grandes faveurs à qui Il veut...** »

Il se peut qu'*Allāh* sorte certains croyants du feu sans intercession de la part des intercesseurs, mais de Sa Faveur, exalté soit-Il, Il sortira des gens du feu sans intercession, mais de Sa Faveur seule.

Sa parole : « **... et ils sortiront du feu après y avoir été brûlés et avoie été carbonisés.** »

Allāh le Puissant et Majestueux informa que les gens du feu y demeureront éternellement. Ni ils n'y mourront, ni ils n'y vivront. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَذَكِّرْ إِنْ نَّفَعَتِ ٱلذِّكْرَىٰ ۝٩ سَيَذَّكَّرُ مَنْ يَخْشَىٰ ۝١٠ وَيَتَجَنَّبُهَا ٱلْأَشْقَى ۝١١ ٱلَّذِي يَصْلَى ٱلنَّارَ ٱلْكُبْرَىٰ ۝١٢ ثُمَّ لَا يَمُوتُ فِيهَا وَلَا يَحْيَىٰ﴾

> « **Rappelle, donc, où le Rappel doit être utile. Quiconque craint (*Allāh*) s'[en] rappellera, et s'en écartera le grand malheureux, qui brûlera dans le plus grand Feu, où il ne mourra ni ne vivra.** » [*Al-A'lā* : 9-13]

Donc, celui qui persiste et n'accepte pas le rappel ou l'avertissement et persiste dans son égarement entrera au feu et y restera sans vivre de vie d'aisance, ni mourir d'une mort réconfortante. Il restera plutôt dans le châtiment. Mais celui qui y entrera parmi les Musulmans pécheurs sera brûlé et calciné. Il sera par la suite sorti du feu et placé dans une rivière nommée la Rivière de la Vie. Son corps repoussera et, lorsque son corps sera complet, il lui sera permis d'entrer au paradis.

La croyance au *Ṣirāṭ* au-dessus de l'Enfer

١٩ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالصِرَاطِ عَلَى جَهَنَّمَ، يَأْخُذُ الصِّرَاطُ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَيَجُوزُ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَيَسْقُطُ فِي جَهَنَّمَ مَنْ شَاءَ اللَّهُ، وَلَهُمْ أَنْوَارٌ عَلَى قَدْرِ إِيمَانِهِمْ.

[19] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Croire au *Ṣirāṭ* au-dessus de l'Enfer. Le *Ṣirāṭ* attrapera quiconque *Allāh* veut. Le traversera celui qu'*Allāh* veut et tombera en Enfer celui qu'*Allāh* veut. Ils auront une lumière proportionnelle à leur foi. »

Commentaire

Parmi les événements du Jour de la résurrection sera la traversée du *Ṣirāṭ* comme mentionné auparavant.

Linguistiquement, le terme *aṣ-Ṣirāṭ* signifie la route. Mais il signifie ici le pont jeté sur l'Enfer. Il est très peu large, plus fin qu'un cheveu, plus affûté qu'une épée et plus brûlant que des braises. Toutes les créatures le traverseront suivant leurs actions. Leurs actes les feront se déplacer. Celui qui sera sauvé aura certainement réussi et celui qui ne sera pas sauvé sera perdu.

La traversée des gens se fera en proportion de leurs actes. Certains traverseront en un clin d'œil, certains comme un éclair, d'autres comme le vent, d'autres comme le cheval au galop et d'autres comme le chameau. Certains courront sur leurs pieds, d'autres marcheront et d'autres rampe-

ront. Certains seront attrapés et jetés en Enfer. Ceci est mentionné dans le Glorieux *Qur'ān* et la *Sunnah* prophétique. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَوَرَبِّكَ لَنَحْشُرَنَّهُمْ وَالشَّيَاطِينَ ثُمَّ لَنُحْضِرَنَّهُمْ حَوْلَ جَهَنَّمَ جِثِيًّا﴾

« Par ton Seigneur ! Assurément, Nous les rassemblerons, eux et les diables. Puis, Nous les placerons autour de l'Enfer, agenouillés. »

Jusqu'à Sa parole :

﴿وَإِنْ مِّنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا ۚ كَانَ عَلَىٰ رَبِّكَ حَتْمًا مَّقْضِيًّا﴾

« Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer] : Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable. » [*Maryam* : 68-71]

C'est-à-dire l'Enfer. Ce passage signifie la traversée du *Ṣirāṭ*. Il s'agit du passage mentionné dans le *Qur'ān* et cela s'adresse aux croyants et aux autres.

﴿وَإِنْ مِّنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا﴾

Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer]...

Les croyants, les mécréants, les hypocrites et toutes les créatures traverseront ce *Ṣirāṭ*. Celui qui en sera sauvé entrera le Paradis et celui qui en tombera sera damné.

﴿ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا﴾

« Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux... » [*Maryam* : 72]

Et rien ne peut sauver, si ce n'est la piété. Ni la force physique, ni la richesse, ni le statut social ne peuvent sauver l'individu. Rien ne peut sauver si ce n'est la piété. Ceci est le texte du Glorieux *Qur'ān*.

Des *aḥādīth* ont été rapportés dans la *Sunnah* à propos de la frayeur du Jour de la résurrection, dont fait partie la traversée du *Ṣirāṭ*. Il est obligatoire de croire au *Ṣirāṭ* et à sa traversée. Croire en cela (seulement) n'est pas suffisant, il faut l'accompagner d'actions vertueuses. C'est pour cela

que l'être humain doit se préparer à la traversée par la piété — qui est constituée des actes vertueux.

Sa parole : « Le *Ṣirāṭ* attrapera quiconque *Allāh* veut. Le traversera celui qu'*Allāh* veut et tombera en Enfer celui qu'*Allāh* veut. » , comme *Allāh*, Exalté soit-Il, dit :

﴿ثُمَّ نُنَجِّي الَّذِينَ اتَّقَوا وَّنَذَرُ الظَّالِمِينَ فِيهَا جِثِيًّا﴾

« Ensuite, Nous délivrerons ceux qui étaient pieux et Nous y laisserons les injustes agenouillés. » [*Maryam* : 72]

Car il y a des crochets sur le *Ṣirāṭ* qui attraperont quiconque ils auront été ordonnés d'attraper alors que les autres le traverseront.

Sa parole : « **Ils auront une lumière proportionnelle à leur foi.** »

Au Jour de la résurrection, les gens de la foi auront une lumière avec laquelle ils marcheront comme le dit *Allāh* le Très-Haut :

﴿نُورُهُمْ يَسْعَىٰ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا أَتْمِمْ لَنَا نُورَنَا وَاغْفِرْ لَنَا ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ﴾

« Leur lumière courra devant eux et à leur droite ; ils diront : « Seigneur, parfais-nous notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent ». » [*At-Taḥrīm* : 8]

Allāh le Très-Haut dit également :

﴿يَوْمَ تَرَى الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ يَسْعَىٰ نُورُهُمْ بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَبِأَيْمَانِهِمْ بُشْرَاكُمُ الْيَوْمَ جَنَّاتٌ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

« Le jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite ; (on leur dira) : « Voici une bonne nouvelle pour vous, aujourd'hui : des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement ». Tel est l'énorme succès. » [*Al-Ḥadīd* : 12]

Il sera initialement donné aux hypocrites une lumière parce qu'ils étaient entrés et avaient extériorisé l'*Islām* ; ils seront donc traités de façon similaire à ce qu'ils montrèrent (dans cette vie).

Il leur sera donc donné une lumière pour les tromper comme ils cherchèrent à tromper par leur *Islām*, ils auront donc une lumière par ruse. Ensuite leur lumière s'éteindra et ils resteront dans les ténèbres.

﴿يَوْمَ يَقُولُ الْمُنَافِقُونَ وَالْمُنَافِقَاتُ لِلَّذِينَ آمَنُوا انْظُرُونَا﴾

« Le jour où les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui croient : « Attendez... » [*Al-Ḥadīd* : 13]

Parce qu'ils marcheront derrière les croyants.

﴿انْظُرُونَ﴾

« ... Attendez... »

C'est-à-dire « attendez-nous ».

﴿نَقْتَبِسْ مِنْ نُّورِكُمْ قِيلَ ارْجِعُوا وَرَاءَكُمْ فَالْتَمِسُوا نُورًا فَضُرِبَ بَيْنَهُمْ بِسُورٍ لَّهُ بَابٌ بَاطِنُهُ فِيهِ الرَّحْمَةُ وَظَاهِرُهُ مِنْ قِبَلِهِ الْعَذَابُ ﴿١٣﴾ يُنَادُونَهُمْ أَلَمْ نَكُنْ مَّعَكُمْ﴾

« ... que nous empruntions [un peu] de votre lumière » . Il sera dit : « Revenez en arrière, et cherchez de la lumière » . C'est alors qu'on éleva entre eux une muraille ayant une porte dont l'intérieur contient la miséricorde, et dont la face apparente a devant elle le châtiment [l'Enfer]. « N'étions-nous pas avec vous ? » leur crieront-ils... »

C'est-à-dire ici-bas.

﴿قَالُوا بَلَىٰ وَلَٰكِنَّكُمْ فَتَنتُمْ أَنفُسَكُمْ وَتَرَبَّصْتُمْ وَارْتَبْتُمْ وَغَرَّتْكُمُ الْأَمَانِيُّ حَتَّىٰ جَاءَ أَمْرُ اللَّهِ وَغَرَّكُم بِاللَّهِ الْغَرُورُ ﴿١٤﴾ فَالْيَوْمَ لَا يُؤْخَذُ مِنكُمْ فِدْيَةٌ وَلَا مِنَ الَّذِينَ كَفَرُوا ۚ مَأْوَاكُمُ النَّارُ ۖ هِيَ مَوْلَاكُمْ ۖ وَبِئْسَ الْمَصِيرُ﴾

« … « Oui, répondront [les autres] mais vous vous êtes laissés tenter, vous avez comploté (contre les croyants) et vous avez douté et de vains espoirs vous ont trompés, jusqu'à ce que vînt l'ordre d'*Allāh*. Et le séducteur [le diable] vous a trompés au sujet d'*Allāh*. Aujourd'hui donc, on n'acceptera de rançon ni de vous ni de ceux qui ont mécru. Votre asile est le Feu : c'est lui qui est votre compagnon inséparable. Et quelle mauvaise destination ! » [Al-Ḥadīd : 13-15]

La foi deviendra lumière au Jour de la résurrection. Derrière elle marcheront ses adeptes. Alors qu'au contraire, les mécréants et les hypocrites seront dans les ténèbres — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Ils ne sauront pas vers où ils iront.

La croyance aux prophètes et aux anges

٢٠ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهِ : وَالإِيمَانُ بِالأَنْبِيَاءِ وَالملَائِكَة.

[20] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire aux prophètes et aux anges. »

Commentaire

Parmi les fondements et les piliers de la foi est la croyance aux anges et aux prophètes. Ceci comme dans le *ḥadīth* de *Jibrīl* عليه السلام lorsqu'il dit au Prophète ﷺ : « Informe-moi de la foi. » Le Prophète ﷺ dit :

الإِيمَانُ : أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ اليَوْمِ الآخِرِ، وَ تُؤْمِنَ بِالقَدَرِ خَيْرِهِ وَ شَرِّهِ

« La foi est de croire en Allāh, Ses anges, Ses livres, Ses messagers et au Jour dernier. Et de croire au destin bon et mauvais. » [81]

Et dans le *Qur'ān* :

﴿لَّيْسَ الْبِرَّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ﴾

« La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en *Allāh*, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes... » [*Al-Baqarah* : 177]

81. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/36, n°8), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* رضي الله عنه.

Et dans Sa parole, exalté soit-Il :

﴿آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إِلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ ۚ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْ رُّسُلِهِ ۚ وَقَالُوا سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا﴾

« Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants : tous ont cru en *Allāh*, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers ; (en disant) : « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers » . Et ils ont dit : « Nous avons entendu et obéi... » [*Al-Baqarah* : 285]

﴿قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنْزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

Dites : « Nous croyons en *Allāh* et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers *Ibrāhīm* et *Ismāʿīl* et *Isḥāq* et *Yaʿqūb* et les Tribus, et en ce qui a été donné à *Mūsā* et à *ʿĪsā*, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis ». » [*Al-Baqarah* : 136]

En conséquence, il est obligatoire de croire en tous les anges, ceux qu'*Allāh* a mentionné et ceux qu'Il n'a pas mentionné. Le terme *al-malā'ikah* (les anges) est le pluriel de *malak* (ange). Ils sont des créatures du monde de l'invisible. *Allāh* les créa à partir de lumière.

Quant aux *jinns*, *Allāh* les créa à partir du feu. En ce qui concerne les êtres humains, *Allāh* les créa d'argile, puis d'une eau vile comme cela est mentionné par *Allāh*, exalté soit-Il.

Il faut donc croire en tous les anges, ceux qu'*Allāh* a mentionné et ceux qu'Il n'a pas mentionné, nous croyons en eux tous, collectivement.

Celui qui croit en certains d'entre eux et mécroit en d'autres aura mécru en tous les anges. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿قُلْ مَنْ كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ وَهُدًى وَبُشْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٩٧﴾ مَنْ كَانَ عَدُوًّا لِّلَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَرُسُلِهِ وَجِبْرِيلَ وَمِيكَالَ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَدُوٌّ لِّلْكَافِرِينَ﴾

> « Dis : « Quiconque est ennemi de *Jibrīl* doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'*Allāh*, a fait descendre sur ton cœur cette révélation qui déclare véridiques les messages antérieurs et qui sert aux croyants de guide et d'heureuse annonce » [Dis :] « Quiconque est ennemi d'*Allāh*, de Ses anges, de Ses messagers, de *Jibrīl* et de *Mikā'īl*... [*Allāh* sera son ennemi] car *Allāh* est l'ennemi des infidèles ». » [*Al-Baqarah* : 97-98]

Donc celui qui mécroit en l'un des anges aura mécru en tous les anges, comme les juifs qui disent : « *Jibrīl* est notre ennemi. Si celui qui descendit la révélation à *Muḥammad* ﷺ était autre que *Jibrīl*, nous lui aurions obéi. Mais c'est *Jibrīl* qui descendit la révélation et il est notre ennemi. Nous ne croirons donc pas en lui. » *Allāh* révéla alors ce verset :

﴿قُلْ مَنْ كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ﴾

> « Dis : « Quiconque est ennemi de *Jibrīl* doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'*Allāh*, a fait descendre sur ton cœur cette révélation... » [*Al-Baqarah* : 97] [82]

Elle n'est pas de *Jibrīl*, mais plutôt d'*Allāh*, le Puissant et Majestueux. *Jibrīl* n'est qu'un messager d'*Allāh* chargé de la révélation.

---

82. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1628, n°4210), d'après *'Abdullāh ibn Salām* ﷺ qui dit à propos de *Jibrīl* : « C'est l'ennemi des juifs parmi les anges. » Il ﷺ récita alors le verset :

﴿مَنْ كَانَ عَدُوًّا لِّجِبْرِيلَ فَإِنَّهُ نَزَّلَهُ عَلَىٰ قَلْبِكَ بِإِذْنِ ٱللَّهِ﴾

> « ... Quiconque est ennemi de Jibrīl doit connaître que c'est lui qui, avec la permission d'*Allāh*, a fait descendre sur ton cœur cette révélation... » [*Al-Baqarah* : 97]

Parmi les sectes égarées qui s'affilient à l'*Islām* sont celles qui disent : « *Jibrīl* a certes trahi de dépôt, car le message divin était destiné à *'Alī* رضي الله عنه, mais il l'a trahi et donné à *Muḥammad* ﷺ ! » Leur poète écrivit :

« Le digne de confiance (*Jibrīl*) trahit (la confiance),
il la détourna du lion. »

C'est-à-dire de *'Alī*.

L'auteur a dit : « **Et de croire aux prophètes et aux anges.** »

Un prophète est celui à qui une législation a été révélée, sans qu'il lui ait été ordonné de la transmettre.

Un messager est celui à qui une législation a été révélée et qui a été ordonné de la transmettre.

La différence entre un prophète et un messager est que le messager est envoyé avec une législation qui lui a été descendue. Contrairement au prophète qui est envoyé avec la législation descendue à un messager avant lui comme les prophètes des Fils d'*Isrā'īl*. Ils furent envoyés avec le message de *Mūsā* dans la Thora.

﴿إِنَّا أَنْزَلْنَا التَّوْرَاةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ ۚ يَحْكُمُ بِهَا النَّبِيُّونَ الَّذِينَ أَسْلَمُوا لِلَّذِينَ هَادُوا وَالرَّبَّانِيُّونَ وَالْأَحْبَارُ﴾

« Nous avons fait descendre la Thora dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les prophètes qui se sont soumis à *Allāh*, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des Juifs... » [*Al-Mā'idah* : 44]

Ils jugeaient donc avec la Thora descendue à *Mūsā* عليه السلام. Ils ne vinrent pas avec une législation indépendante. Contrairement au messager qui vient avec une législation indépendante et est ordonné de la transmettre aux autres. Quant au prophète, il lui est ordonné de transmettre le message d'autres avant lui et une révélation peut lui être faite occasionnellement. Ceci est la différence.

Celui qui mécroit en l'un des prophètes aura mécru en tous les prophètes dont celui en qui il prétend croire. Parce que les prophètes sont des frères. Le Messager d'*Allāh* ﷺ dit :

الأَنْبِيَاءُ إِخْوَةٌ لِعَلَّاتٍ.

« *Les prophètes sont des frères de mères différentes.* » [83]

Une seule chaîne, leur voie est unique. Donc celui qui renie l'un d'entre eux les renie tous. Parce que ce qui est avec celui-ci est avec l'autre également. Ils sont tous les messagers d'*Allāh*. Celui qui prétend croire en *Mūsā* comme les juifs et mécroit en *'Īsā* et *Muḥammad* ﷺ mécroit en fait en tous les prophètes dont le prophète auquel il prétend croire — *Mūsā* عليه السلام. Parce que *Muḥammad* ﷺ est mentionné dans le livre avec lequel vint *Mūsā*.

Allāh le Très-Haut dit :

﴿الَّذِينَ يَتَّبِعُونَ الرَّسُولَ النَّبِيَّ الْأُمِّيَّ الَّذِي يَجِدُونَهُ مَكْتُوبًا عِنْدَهُمْ فِي التَّوْرَاةِ وَالْإِنْجِيلِ يَأْمُرُهُمْ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَاهُمْ عَنِ الْمُنْكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ الطَّيِّبَاتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ الْخَبَائِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَالْأَغْلَالَ الَّتِي كَانَتْ عَلَيْهِمْ ۚ فَالَّذِينَ آمَنُوا بِهِ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَاتَّبَعُوا النُّورَ الَّذِي أُنْزِلَ مَعَهُ ۙ أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

« Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Thora et l'Évangile. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. » [*Al-A'rāf* : 157]

﴿الَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ يَعْرِفُونَهُ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَاءَهُمْ﴾

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre, le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants... » [*Al-Baqarah* : 146]

83. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1270, n°3259) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1837, n°2365), d'après *Abū Hurayrah* رضي الله عنه, la formulation est celle présente chez *Al-Bukhārī* : « *Les prophètes sont des frères de même père, leurs mères diffèrent, mais leur religion est unique.* »

Mais l'envie les fit mécroire en *Muḥammad* ﷺ parce qu'ils ne voulaient pas que la prophétie fut enlevée des Fils d'*Isrā'īl*. Ils voulaient monopoliser la faveur d'*Allāh*.

﴿أَمْ يَحْسُدُونَ ٱلنَّاسَ عَلَىٰ مَا ءَاتَاهُمُ ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِ﴾

« Envient-ils aux gens ce qu'*Allāh* leur a donné de par Sa grâce ? » [*An-Nisā'* : 54]

Ce sont l'envie et la transgression qui les firent le rejeter ; autrement, ils savaient qu'il était le Messager d'*Allāh*, car ils trouvèrent sa mention dans la Thora et l'Évangile.

De même, *'Īsā* عليه السلام annonça la bonne nouvelle de (la venue de) *Muḥammad* ﷺ. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِذْ قَالَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ يَا بَنِي إِسْرَائِيلَ إِنِّي رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ مُّصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيَّ مِنَ ٱلتَّوْرَاةِ وَمُبَشِّرًا بِرَسُولٍ يَأْتِي مِنۢ بَعْدِي ٱسْمُهُۥٓ أَحْمَدُ﴾

« Et quand *'Īsā* fils de *Maryam* dit : « Ô Enfants d'*Isrā'īl*, je suis vraiment le Messager d'*Allāh* [envoyé] à vous, confirmateur de ce qui, dans la Thora, est antérieur à moi, et annonciateur d'un Messager à venir après moi, dont le nom sera « *Aḥmad* » ... » [*Aṣ-Ṣaff* : 6]

Qui fut le messager qui vint après *'Īsā* عليه السلام ? Nul autre messager ne vint après *'Īsā* عليه السلام, si ce n'est *Muḥammad* ﷺ. Son nom est *Aḥmad* et *Muḥammad*, il a de nombreux noms. Celui qui mécroit en *'Īsā* mécroit en tous les messagers. Et celui qui mécroit en *Muḥammad* ﷺ mécroit en tous les messagers. C'est pour cela qu'*Allāh* le Majestueux et Très-Haut dit :

﴿كَذَّبَتْ قَوْمُ نُوحٍ ٱلْمُرْسَلِينَ﴾

« Le peuple de *Nūḥ* traita de menteurs les Messagers » [*Ash-Shu'arā'* : 105]

Bien que le premier des messagers fut *Nūḥ*, ils le rejetèrent. Mais *Allāh* dit qu'ils traitèrent tous les messagers de menteurs. Cela inclut donc tous

ceux qui vinrent après lui. Parce que celui qui renie un messager renie (également) tous les autres messagers :

﴿كَذَّبَتْ عَادٌ ٱلْمُرْسَلِينَ﴾

« **Les *'Ād* traitèrent de menteurs les envoyés.** » [*Ash-Shu'arā'* : 123]

﴿كَذَّبَتْ ثَمُودُ ٱلْمُرْسَلِينَ﴾

« **Les *Thamūd* traitèrent de menteurs les Messagers.** » [*Ash-Shu'arā'* : 141]

﴿كَذَّبَ أَصْحَابُ ٱلْأَيْكَةِ ٱلْمُرْسَلِينَ﴾

« **Les gens d'*Al-Aykah* traitèrent de menteurs les Messagers.** » [*Ash-Shu'arā'* : 176]

Ainsi, celui qui mécroit en un, mécroit à tous.

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ يَكْفُرُونَ بِٱللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيُرِيدُونَ أَنْ يُفَرِّقُوا بَيْنَ ٱللَّهِ وَرُسُلِهِ وَيَقُولُونَ نُؤْمِنُ بِبَعْضٍ وَنَكْفُرُ بِبَعْضٍ وَيُرِيدُونَ أَنْ يَتَّخِذُوا بَيْنَ ذَٰلِكَ سَبِيلًا ۝١٥٠ أُولَٰئِكَ هُمُ ٱلْكَافِرُونَ حَقًّا﴾

« **Ceux qui ne croient pas en *Allāh* et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre *Allāh* et Ses messagers et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres » , et qui veulent prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants !...** » [*An-Nisā'* : 150-151]

Bien qu'ils croyaient en certains d'entre eux, cela ne fut pas suffisant. Il est obligatoire de croire à tous, car ils sont tous les messagers d'*Allāh*. Tous vinrent d'*Allāh*, exalté soit-Il, le premier d'entre eux annonçant la bonne nouvelle du dernier d'entre eux tout comme le dernier d'entre eux croit au premier d'entre eux *'alayhim as-salām*. Voilà la croyance des Musulmans — *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*.

La croyance au Paradis et à l'Enfer

٢١ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ وَالنَّارَ حَقٌّ، وَأَنَّهُمَا مَخْلُوقَتَانِ، الجَنَّةُ فِي السَمَاءِ السَّابِعَةِ، وَسَقْفُهَا العَرْشُ، وَالنَارُ تَحْتَ الأَرْضِ السَابِعَةِ السُّفْلَى، وَهُمَا مَخْلُوقَتَانِ، قَدْ عَلِمَ اللَّهُ تَعَالَى عَدَدَ أَهْلِ الجَنَّةِ وَمَنْ يَدْخُلُهَا، وَ عَدَدَ أَهْلِ النَّارِ وَمَنْ يَدْخُلُهَا، لَا تَفْنَيَانِ أَبَداً، بَقَاؤُهُمَا مَعَ بَقَاءِ اللَّهِ أَبَدَ الآبِدِينَ، وَدَهْرَ الدَّاهِرِينَ، وَآدَمُ عَلَيْهِ السَّلَامُ كَانَ فِي الجَنَّةِ البَاقِيَةِ المخْلُوقَةِ، فَأُخْرِجَ مِنْهَا بَعْدَمَا عَصَى اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ

[21] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité et qu'ils sont tous deux créés. Le paradis est situé au septième ciel et son toit est le Trône. Le feu est sous la septième terre. Ils sont tous deux créés. *Allāh* sait le nombre de personnes du Paradis et qui y entrera et le nombre de personnes du feu et qui y entrera. Ils ne cesseront jamais d'exister. Ils resteront pour toujours avec l'Existence éternelle d'*Allāh* — exalté soit-Il. *Ādam* fut dans le paradis éternel créé. Il en fut cependant expulsé après avoir désobéi à *Allāh* le Puissant et Majestueux. »

Commentaire

Parmi les piliers de la foi est la croyance au Jour dernier et tout ce qu'il contient. Parmi ce que contient le Jour dernier sont le Paradis et l'Enfer qui sont tous les deux des demeures de récompense. Les croyants seront au Paradis, qui a été préparé pour les vertueux tandis que les mécréants seront au feu qui leur a été préparé. Ils sont tous deux des demeures de récompense.

Ici-bas est la demeure des actes et elle ne contient nulle récompense, alors que l'Au-delà est la demeure de récompense et il ne contient aucune action. Ainsi, celui qui ne croit pas au Paradis et au feu aura mécru parce qu'il est obligatoire de croire en tout ce qui est authentiquement rapporté à propos du Jour dernier. Et en font partie le Paradis et l'Enfer.

Ceci est mentionné à de nombreuses reprises dans le *Qur'ān*. Donc celui qui mécroit au Paradis et à l'Enfer ou les interprète mal comme le font les *Qarāmiṭah* et les *Bāṭiniyyah* sera mécréant en *Allāh*, exalté soit-Il.

Il est obligatoire de croire au Paradis et au feu et qu'ils sont tous deux des demeures réelles : la demeure des vertueux et la demeure des mécréants. Tous deux sont éternels, existent actuellement, ayant déjà été créés. Ils sont éternels et ne périront jamais. *Allāh* le Très-Haut dit à propos du Paradis :

﴿أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

« **... préparé pour les pieux** » [*Āl 'Imrān* : 133]

Et Il dit à propos du feu :

﴿أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ﴾

« **... préparé pour les mécréants.** » [*Āl 'Imrān* : 131]

Le terme « préparé » est une preuve qu'ils existent déjà et sont prêts. Cela ne signifie pas qu'ils seront créés par la suite en prenant pour preuve que le Prophète ﷺ mentionna tellement de choses qui prouvent leur existence. Parmi elles sa parole :

إِنَّ شِدَّةَ الحَرِّ مِنْ فَيْحِ جَهَنَّمَ.

« *Certes la chaleur intense est l'expiration de l'Enfer.* » [84]

Et il dit également à propos du froid intense :

جَعَلَ اللَّهُ لِجَهَنَّمَ نَفَسَيْنِ : نَفَسًا فِي الصَّيْفِ، وَذَلِكَ أَحَرُّ مَا تَجِدُونَ، وَنَفَسًا فِي الشِّتَاءِ، وَذَلِكَ شِدَّةُ البَرْدِ فَهُوَ مِنْ زَمْهَرِيرِ جَهَنَّم.

« *Allāh a donné deux souffles à l'Enfer : un en été et c'est le plus chaud que vous trouverez et un en hiver et c'est le froid le plus sévère. Il fait partie du froid de l'Enfer.* » [85]

Ceci indique qu'ils existent actuellement.

Le Paradis existe ; *Allāh* l'a préparé pour les pieux. Il a confié le Paradis et l'Enfer à des anges. Dans le *ḥadīth* de *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ, le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit :

مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَأَنَّ عِيْسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ، وَأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ، وَ النَّار حَقٌّ، أَدْخَلَهُ أَللَّه الجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ العَمَلِ.

« *Celui qui atteste que nul ne mérite d'être adoré si ce n'est Allāh et que Muḥammad est le Messager d'Allāh, et que 'Īsā est le serviteur d'Allāh, Son messager et Sa Parole qu'Il accorda à Maryam et un esprit de Lui et que le Paradis et l'Enfer sont vérité, Allāh le fera entrer au Paradis quels qu'aient pu être ses actes.* » [86]

Le témoin est sa parole ﷺ :

وَأَنَّ الجَنَّةَ حَقٌّ، وَ النَّار حَقٌّ.

« *... et que le Paradis et l'Enfer sont vérité...* »

Et dans l'invocation d'ouverture de sa prière de nuit, le Prophète ﷺ disait :

لِقَاؤُكَ حَقٌّ، وَوَعْدُكَ حَقٌّ، وَالجَنَّةُ حَقٌّ، وَالنَّارُ حَقٌّ.

84. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/198, n°510) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/430, n°615), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ. La version de *Al-Bukhārī* est d'après *Abū Hurayrah* et *Ibn 'Umar* رضي الله عنهما.

85. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/199, n°512) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/431, n°617), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

86. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1268, n°3252) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/57, n°28).

« Ta rencontre est vérité, Ta promesse est vérité et le Paradis et l'Enfer sont vérité. » [87]

Sa parole : « **... et qu'ils sont tous deux créés... »**
C'est-à-dire qu'ils ont déjà été créés.

Sa parole : « **Le paradis est situé au septième ciel et son toit est le Trône.** »

Ceci est authentiquement rapporté dans le *ḥadīth* :

إِنَّ فِي الجَنَّةِ مِائَةَ دَرَجَةٍ أَعَدَّهَا اللَّهُ لِلمُجَاهِدِينَ فِي سَبِيلِ اللَّهِ، مَا بَينَ الدَّرَجَتَيْنِ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالأَرْضِ، فَإِذَا سَأَلْتُمُ اللَّهَ فَاسْأَلُوهُ الفِرْدَوْسَ فَإِنَّهُ أَوْسَطُ الجَنَّةِ، وَأَعْلَى الجَنَّةِ، وَفَوْقَهُ عَرْشُ الرَحْمَنِ، وَمِنْهُ تَفَجَّرُ أَنْهَارُ الجَنَّةِ.

« Certes le Paradis a cent niveaux qu'Allāh a préparé pour ceux qui s'engagent dans le jihād pour Sa cause. Et la distance entre chaque niveau est telle la distance entre le ciel et la terre. Donc, si vous demandez à Allāh, demandez-Lui l'entrée au Firdaws, car il s'agit certes des parties intermédiaire et supérieure du Paradis et au-dessus se trouve le Trône de Ar-Raḥmān. Sous lui coulent les rivières du Paradis. » [88]

Ceci indique que le Paradis se situe dans un endroit élevé — dans *'Illiyyūn*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿كَلَّا إِنَّ كِتَابَ ٱلْأَبْرَارِ لَفِي عِلِّيِّينَ﴾

« Qu'ils prennent garde ! Le livre des bons sera dans *'Illiyyūn* » [*Al-Muṭaffifīn* : 18]

C'est-à-dire la plus haute partie de quelque chose, alors que le feu se trouve au plus bas du bas. *Allāh* le Très-Haut dit :

87. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/377, n°1069) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/532, n°769), d'après *Ibn 'Abbās* ﷺ.

88. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1028, n°2637), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

﴿كَلَّا إِنَّ كِتَابَ ٱلْفُجَّارِ لَفِي سِجِّينٍ ۝٧ وَمَا أَدْرَاكَ مَا سِجِّينٌ﴾

« Non... ! Mais en vérité le livre des libertins sera dans *Sijjīn* — et qui te dira ce qu'est *Sijjīn* ? » [*Al-Muṭaffifīn* : 7-8]

Sa parole : **« *Allāh* sait le nombre de personnes du Paradis et qui y entrera... »**

Allāh le Puissant et Majestueux connaît tout de par Sa Science éternelle. Et en fait partie Sa science des gens du Paradis et de qui y entrera, ainsi que des gens de l'Enfer et qui y entrera. Rien n'échappe à Sa science. Il sait tout et l'a consigné dans la Tablette Gardée.

Sa parole : **« Ils ne cesseront jamais d'exister. »**

Le Paradis et le feu sont deux demeures éternelles qui ne cesseront jamais d'exister. Ceci réfute ceux qui sont d'avis que l'existence du Paradis et de l'Enfer prendra fin. Et ils disent que le Paradis et l'Enfer ne partagent pas l'éternité avec *Allāh*. Ils sont ceux qui renient *tasalsul* dans le passé et *tasalsul* dans le futur[89], du fait de leur ignorance.

Nous disons : il y a une différence entre l'Éternité d'*Allāh* et celle du Paradis et du feu. L'Éternité d'*Allāh* le Puissant et Majestueux est telle qu'Il Lui convient, il s'agit de l'un de Ses Attributs. Alors que l'éternité du Paradis et de l'Enfer est liée au fait qu'*Allāh* les rendit éternels et à leur création par Lui. Il s'agit donc d'une éternité acquise. C'est *Allāh* le Puissant et Majestueux qui la leur accorda. Quant à l'Éternité d'*Allāh* le Puissant et Majestueux, elles fait partie de Ses Attributs — Ses Attributs d'Essence.

Sa parole : **« Ils resteront pour toujours avec l'Existence éternelle d'*Allāh*... »**

Leur éternité reste avec l'Éternité d'*Allāh*. Et l'Éternité d'*Allāh* ne connaît pas de fin. Il en est de même pour l'éternité du Paradis et de l'Enfer :

89. NdT : *Tasalsul al-ḥawādith* fait référence à l'existence continue de quelque chose de créé qui n'existait pas. Ceux qui renient *tasalsul* insistent — erronément — sur le fait que tout ce qui a un début doit avoir une fin et ne peut exister sans fin. Voir *Al-Intiṣār bi Sharḥ ʿAqīdah Ahli al-Amsār* (p.230).

elle ne prendra jamais fin. Il n'y a donc aucune similitude entre l'Éternité d'*Allāh* et l'éternité du Paradis et de l'Enfer, tout comme c'est le cas pour tous les autres Attributs d'*Allāh*.

Sa parole : « ***Dahrud-Dāhirīn*** [90] » est une emphase.

Sa parole : « ***Ādam* fut dans le paradis éternel créé.** »

Lorsqu'*Allāh* créa *Ādam* et ce qui arriva arriva, de l'honneur qu'*Allāh* lui fit et de montrer son mérite au-dessus des anges, *Iblīs* — c'est-à-dire Satan — l'envia pour cela et refusa de se prosterner devant lui. Il désobéit à *Allāh* le Puissant et Majestueux du fait de son envie et de son arrogance. *Allāh* le Puissant et Majestueux dit à *Ādam* :

﴿اسْكُنْ أَنْتَ وَزَوْجُكَ الْجَنَّةَ وَكُلَا مِنْهَا رَغَدًا حَيْثُ شِئْتُمَا﴾

« ... habite le Paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous-en de partout à votre guise... » [*Al-Baqarah* : 35]

Allāh les fit donc demeurer au Paradis pour les honorer. Ce Paradis est dans les cieux. Puis, lorsque la tromperie d'*Iblīs* eut lieu et que *Ādam* mangea de l'arbre qui lui était interdit, *Allāh* fit descendre *Ādam* et *Iblīs* sur terre :

﴿قُلْنَا اهْبِطُوا مِنْهَا جَمِيعًا﴾

« Nous dîmes : « Descendez d'ici, vous tous !... » [*Al-Baqarah* : 38]

Ils descendirent alors sur terre. *Allāh* pardonna à *Ādam* parce qu'il, ainsi que sa femme, se repentit à *Allāh*.

﴿قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَا أَنْفُسَنَا وَإِنْ لَمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ الْخَاسِرِينَ﴾

« Tous deux dirent : « Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants ». » [*Al-A'rāf* : 23]

90. NdT : l'éternité de ceux qui ont été rendus éternels.

﴿وَعَصَىٰٓ ءَادَمُ رَبَّهُۥ فَغَوَىٰ ﴿١٢١﴾ ثُمَّ ٱجْتَبَٰهُ رَبُّهُۥ فَتَابَ عَلَيْهِ وَهَدَىٰ﴾

« ... *Ādam* **désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé.** » [*Ṭāhā* : 121-122]

Donc *Ādam* et *Ḥawwā'* — que la Paix d'*Allāh* soit sur eux deux — se repentirent à *Allāh* et *Allāh* agréa leur repentir. Quant à *Iblīs*, il persista dans sa désobéissance. En conséquence, *Allāh* l'exclut de Sa Miséricorde, le maudit et en fit un associé de tout mal.

Sa parole : « **Il en fut cependant expulsé après avoir désobéi à *Allāh* le Puissant et Majestueux.** »

Son exclusion du Paradis était une punition pour son péché. Cependant, il se repentit à *Allāh*, exalté soit-Il, comme le mentionne *Allāh* dans le *Qur'ān*.

La croyance au Messie *Ad-Dajjāl*

٢٢ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالمَسِيحِ الدَّجَّالِ.

[22] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire au Messie *Ad-Dajjāl*. »

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est la croyance au Messie *Ad-Dajjāl*. Il s'agit d'un homme parmi les descendants d'*Ādam* qui sortira des juifs et qui sera suivi par eux. Il est *Al-Mahdī* que les juifs attendent. Car tout le monde prétend (avoir) *Al-Mahdī*. Les juifs prétendent avoir un *Mahdī* et leur *Mahdī* est le Messie *Ad-Dajjāl*. Les chiites attendent le *Mahdī* caché dans la grotte, comme ils prétendent, et il fait partie de la descendance de *Al-Ḥusayn* ﷺ.

Les membres de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* attendent aussi *Al-Mahdī* dont le Messager d'*Allāh* ﷺ nous a informé dans les *aḥādīth* authentiques qui sont *mutawātirah* dans leur sens. Il s'agit d'un homme de la famille du Prophète ﷺ, parmi les descendants de *Al-Ḥasan ibn 'Alī* رضي الله عنهما. Le *Mahdī* apparaîtra vers la fin des temps et les Musulmans lui prêteront allégeance. Il combattra dans le sentier d'*Allāh* et emplira la terre de justice et dirigera les Musulmans dans la prière. Alors qu'il en sera ainsi, le Messie *Ad-Dajjāl* apparaîtra. Les Musulmans connaîtront des difficultés jusqu'à ce que *'Īsā* le fils de *Maryam* عليه السلام descende.

Il y aura donc deux Messies :

- le Messie de l'égarement qui est *Ad-Dajjāl*,

– et le Messie de la guidée qui est *'Īsā* le fils de *Maryam* عليه السلام.

Le Messie *Ad-Dajjāl* est nommé « *Al-Masīḥ* » (le Messie) du fait de sa rapidité de mouvement sur la terre. Parce qu'*Allāh* lui facilitera les moyens par lesquels il lui sera possible de se déplacer très rapidement sur terre pour causer du tort, du mal et des tribulations. Il est nommé *Ad-Dajjāl* qui dérive du mot *ad-dajal* qui signifie mensonge. Car le mot *ad-dajjāl* signifie celui qui ment exagérément. Parce qu'il est un grand menteur qui prétendra être *Allāh* et il en résultera que les gens en seront éprouvés, sauf ceux qu'*Allāh* aura raffermis. Il aura un Paradis et un Enfer avec lui.

Il accomplira des actes extraordinaires, des illusions sataniques, non pas des miracles. Il ne s'agira que d'illusions sataniques. *Allāh* les fera arriver par son intermédiaire afin d'éprouver Ses serviteurs. Son danger est donc sévère. C'est pour cela que tous les prophètes ont mis en garde contre lui et notre Prophète, *Muḥammad* ﷺ, nous a plus mis en garde contre lui que tout autre. Il nous enseigna de chercher refuge (auprès d'*Allāh*) contre ses tribulations dans le dernier *tashahhud* de notre prière durant lequel nous cherchons refuge auprès d'*Allāh* contre quatre choses :

i le châtiment de l'Enfer,

ii le châtiment de la tombe,

iii les épreuves de la vie et de la mort,

iv l'épreuve du Messie *Ad-Dajjāl*.

Sa tribulation est la plus grande tribulation qui arrivera à la surface de la terre — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Voilà qui est le Messie *Ad-Dajjāl*.

Alors qu'il sera dans cet état, ayant agressé, éprouvé et affligé les Musulmans, *'Īsā* le fils de *Maryam* descendra des cieux. Il poursuivra *Ad-Dajjāl*, le tuera et délivrera les Musulmans de son mal. Il se chargera des affaires, établissant la justice sur terre, brisant la croix et tuant le porc. Nulle religion ne subsistera sauf l'*Islām*. Le judaïsme, le christianisme et les autres religions des mécréants seront réduites à néant et nulle religion ne restera à part l'*Islām*. Il jugera avec la *sharī'ah* de *Muḥammad* ﷺ et fera partie de ses adeptes, car il n'y aura plus d'autre prophète après *Muḥammad* ﷺ.

Le Messie descendra certes pour suivre le Messager et juger avec sa *sharī'ah* – la *sharī'ah* de l'*Islām*. Voilà ce qui arrivera lors de l'apparition

de *Ad-Dajjāl* et de la descente du Messie.

'Īsā fut nommé *Al-Masīḥ* (le Messie) parce qu'il touchait (*yamsaḥ*) le malade qui guérissait par la permission d'*Allāh*. Cela faisait partie de ses miracles عليه السلام. Il touchait l'aveugle, le lépreux et l'aveugle-né et leur maladie guérissait après qu'ils aient été touchés. Il fut alors nommé *Al-Masīḥ* c'est-à-dire *Al-Māsiḥ* (celui qui touche).

٢٣ — قَال المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِنُزُولِ عِيسَى ابنِ مَرْيَمَ عَلَيْهِ السَّلَامُ، يَنْزِلُ فَيَقْتُلُ الدَّجَّالَ، وَيَتَزَوَّجُ، وَيُصَلِّي خَلْفَ القَائِمِ مِنْ آلِ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَيَمُوتُ وَيَدْفِنُهُ المسْلِمُونَ.

[23] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire en la descente de *ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام. Il descendra et tuera *Ad-Dajjāl*. Il se mariera, accomplira la prière derrière un *imām* faisant partie de la descendance de *Muḥammad* ﷺ, mourra et sera enterré par les Musulmans. »

Commentaire

Sa parole : **« Et de croire en la descente de *ʿĪsā ibn Maryam* عليه السلام. »** Il s'agit de l'un des signes majeurs de la fin des temps.

Sa descente, c'est-à-dire des cieux. Parce qu'*Allāh* l'éleva à lui lorsque les juifs voulurent le tuer. Ils lui vinrent pour le tuer directement et le crucifier. Mais *Allāh* l'éleva à Lui et ils ne s'en aperçurent pas. Il fit alors qu'un homme prenne son apparence et ils le tuèrent, l'ayant pris pour le Messie, alors que ce n'était pas le cas. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمَا قَتَلُوهُ وَمَا صَلَبُوهُ وَلَٰكِنْ شُبِّهَ لَهُمْ﴾

« ... Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié ; mais ce n'était qu'un faux semblant !... » [*An-Nisāʾ* : 157]

Allāh fit qu'un homme prenne son apparence. Il est dit que c'est parce que cet homme les mena à lui qu'*Allāh* le punit. Il est aussi dit qu'il était un adepte de *'Īsā* parmi ses disciples. *'Īsā* عليه السلام lui dit : « Tu vas prendre mon apparence et sera récompensé du Paradis. » L'homme patienta et accepta donc de prendre son apparence, d'être crucifié et tué parce qu'il désirait la récompense du Paradis par cela.

Sa parole : « **Il descendra et tuera *Ad-Dajjāl*.** »

Il tuera *Ad-Dajjāl* à la porte de *Ludd* qui est un endroit bien connu. *'Īsā ibn Maryam* عليه السلام cherchera le *Dajjāl* et lorsqu'il le verra, ce dernier se dissoudra comme le sel se dissout dans l'eau. Puis *'Īsā* s'approchera de lui, le frappera avec sa lance et le tuera.

Sa parole : « **Il se mariera, accomplira la prière derrière un imām faisant partie de la descendance de *Muḥammad*** ﷺ »

Sa parole : « **Il se mariera** » est rapporté dans certains *āthār*, mais ils ne sont pas authentiques [91].

En ce qui concerne le fait qu'il accomplira la prière derrière *Al-Mahdī*, ceci est prouvé. Le *Mahdī* lui demandera de diriger la prière des Musulmans parce qu'il descendra au moment de la prière de *al-fajr*, alors que les Musulmans se seront rassemblés pour la prière. *Al-Mahdī* lui demandera donc de diriger la prière des Musulmans, mais il dira : « Vous êtes les *imāms* les uns des autres. » [92]

Il accomplira donc la prière derrière *Al-Mahdī*.

L'*Imām* sera *Al-Mahdī*, *Muḥammad ibn 'Abdillāh*. Il aura le même nom que le Messager d'*Allāh* ﷺ et son père aura le même nom que celui du Messager. Il fait partie de la descendance de *Al-Ḥasan*, le fils de *'Alī* رضي الله عنهما. Il est dit que la sagesse sous-jacente à cela — et *Allāh* est plus Savant — est que, comme *Al-Ḥasan* abandonna son califat à *Mu'āwiyah ibn Abī Sufyān* رضي الله عنهما afin de préserver le sang des Musulmans, *Allāh* l'honora en faisant de *Al-Mahdī* l'un de ses descendants.

---

91. On l'a rapporté par *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما, voir *Fatḥ Al-Bārī* (6/493) et *'Umdah al-Qārī* (16/40).

92. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/137, n°156), d'après *Jābir* رضي الله عنه qui rapporte : « *Puis 'Īsā ibn Maryam* عليه السلام *descendra et leur dirigeant dira : « Viens diriger notre prière », mais il répondra : « Non, vous êtes des imāms les uns pour les autres. », c'est un honneur d'Allāh pour cette communauté.* »

Sa parole : « **... mourra et sera enterré par les Musulmans** »
Ceci est dans le *Qur'ān*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِنْ مِّنْ أَهْلِ ٱلْكِتَابِ إِلَّا لَيُؤْمِنَنَّ بِهِۦ قَبْلَ مَوْتِهِۦ﴾

« Il n'y aura personne, parmi les gens du Livre, qui n'aura pas foi en lui avant sa mort... » [*An-Nisā'* : 159]

Il mourra donc, tout comme les autres humains meurent. *Allāh* dit :

﴿وَمَا جَعَلْنَا لِبَشَرٍ مِّنْ قَبْلِكَ ٱلْخُلْدَ ۖ أَفَإِنْ مِّتَّ فَهُمُ ٱلْخَالِدُونَ﴾

« Et Nous n'avons attribué l'immortalité à nul homme avant toi. Est-ce que si tu meurs, toi, ils seront, eux, éternels ? » [*Al-Anbiyā'* : 34]

Il mourra عليه السلام lorsque la durée de vie qu'*Allāh* lui a accordé sera écoulée. Et les Musulmans l'enterreront à la manière qu'ils enterrent leurs morts.

La croyance que la foi est paroles et actions

٢٤ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الإِيمَانَ قَوْلٌ وَعَمَلٌ، وَنِيَّةٌ وَإِصَابَةٌ، يَزِيدُ وَيَنْقُصُ، يَزِيدُ مَا شَاءَ اللَّهُ، وَيَنْقُصُ حَتَّى لَا يَبْقَى مِنْهُ شَيْءٌ.

[24] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que la foi est paroles, actions, intention et *iṣābah*. Elle croît et décroît. Elle croit comme le veut *Allāh* et décroit jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. »

Commentaire

En langue arabe, le terme *īmān* (foi) signifie croyance ferme qui est accompagnée d'une certitude qui n'est pas touchée par le doute. Comme il est dit, *āmana lahu*, ce qui signifie *ṣaddaqahu* (il a cru en lui) :

﴿وَمَا أَنْتَ بِمُؤْمِنٍ لَّنَا﴾

« ... Tu ne nous croiras pas... » [*Yūsuf* : 17]

C'est-à-dire : « tu ne nous croiras pas. »

﴿فَآمَنَ لَهُ لُوطٌ﴾

« *Lūṭ* crut en lui... » [*Al-ʿAnkabūt* : 26]

C'est-à-dire : « il crut en son oncle, *Ibrāhīm* عليه السلام. »

Quant au sens religieux de *īmān*, il s'agit d'une croyance du cœur, d'une parole de la langue et d'actes des membres. Elle croit par l'obéissance et décroit par la désobéissance. Il n'y aura pas de foi si tous ces aspects ne sont pas combinés. Celui qui croit dans son cœur sans croire avec sa langue n'est pas un croyant, car *Allāh*, exalté soit-Il, dit à propos des mécréants :

﴿قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لَيَحْزُنُكَ ٱلَّذِي يَقُولُونَ ۖ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَٰكِنَّ ٱلظَّٰلِمِينَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ يَجْحَدُونَ﴾

« Nous savons qu'en vérité ce qu'ils disent te chagrine. Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets d'*Allāh*, que les injustes renient. » [*Al-An'ām* : 33]

Et Il dit à propos de *Fir'awn* :

﴿قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَ مَا أَنزَلَ هَٰٓؤُلَآءِ إِلَّا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ﴾

« Il dit : « Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre... » [*Al-Isrā'* : 102]

Allāh le Puissant et Majestueux dit à propos des mécréants qui renièrent Ses versets :

﴿وَجَحَدُوا بِهَا وَٱسْتَيْقَنَتْهَآ أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا﴾

« Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude... » [*An-Naml* : 14]

Donc la foi du cœur seule n'est pas suffisante, contrairement à ce qu'affirment les *Murji'ah*. Ce n'est pas la foi. De même, la foi de la langue seule n'est pas suffisante, parce qu'il s'agit de la foi des hypocrites :

﴿يَقُولُونَ بِأَلْسِنَتِهِم مَّا لَيْسَ فِي قُلُوبِهِمْ﴾

« ... Ils disent avec leurs langues ce qui n'est pas dans leurs cœurs... » [*Al-Fatḥ* : 11]

De même, la foi du cœur et celle de la parole de la langue ne sont pas suffisantes comme le disent certains *Murji'ah*. Ceci n'est pas suffisant. Il doit y avoir les actes des membres. Celui qui croit avec son cœur et sa langue mais n'accomplit jamais la prière, ni le jeûne de *Ramaḍān*, n'accomplit jamais le pèlerinage obligatoire, ni n'accomplit aucun acte sera mécréant. S'il croit avec sa langue, le prononce, et croit avec son cœur et atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration sauf *Allāh* et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh* mais délaisse toutes les actions sans excuse, cela ne fera pas de lui un croyant. À moins qu'il ne délaisse les actions avec une excuse comme celui qui est contraint ou celui qui oublie ou celui qui est ignorant.

C'est également le cas de celui qui s'est converti à l'*Islām* et fut incapable de faire la moindre bonne action. Il se convertit à l'*Islām* et mourut sur le champ. Celui-là ne sera pas jugé pour ses actions, parce qu'il était incapable d'en faire. De même, le déficient mental qui n'a pas la capacité de faire la moindre action. Cependant, s'il est capable d'accomplir des actions mais les délaisse entièrement, il ne sera alors pas un croyant.

Certains savants ont ajouté une quatrième catégorie dans leur définition de la foi, comme l'a mentionné l'auteur, qui est le suivi de la *Sunnah*. Ils disent : la foi est parole, croyance, action et la *Sunnah*. C'est-à-dire le suivi de la *Sunnah*. Avec cet ajout, les innovateurs qui ne suivent pas la *Sunnah* mais pratiquent des actions inventées en sont exclus.

C'est ce que l'auteur mentionna ici dans sa parole : « **intention et *iṣābah*** » — c'est-à-dire agir en conformité avec la *Sunnah*. Quant à celui qui commet un acte erroné à travers des innovation, des superstitions et des choses nouvellement inventées, celui-là ne sera pas considéré croyant.

« Elle croit avec l'obéissance. »

Fait partie de la définition complète de la foi qu'elle croit avec l'obéissance. Ceci est explicitement mentionné dans le *Qur'ān* :

﴿وَيَزِيدُ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ٱهْتَدَوْا۟ هُدًى﴾

« *Allāh* accroît la rectitude de ceux qui suivent le bon chemin... » [*Maryam* : 76]

﴿وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا﴾

« ... **Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi...** » [*Al-Anfāl* : 2]

﴿وَيَزْدَادَ ٱلَّذِينَ آمَنُوا إِيمَانًا﴾

« ... **et que croisse la foi de ceux qui croient...** » [*Al-Muddaththir* : 31]

Il est explicite que la foi croit par l'obéissance. « ... **et décroît par la désobéissance...** » : car tout ce qui croît peut également décroître.

Il est également rapporté dans le *ḥadīth* que celui qui ne déteste pas le mal dans son cœur, il ne lui reste de la foi que l'équivalent d'une graine de moutarde [93], ce qui indique que la foi s'affaiblit jusqu'à ce qu'elle ressemble au grain de moutarde. Il est aussi rapporté dans un *ḥadīth* authentique que :

﴿أَنَّهُ يُخْرَجُ مِنَ ٱلنَّارِ مَنْ كَانَ فِي قَلْبِهِ أَدْنَى مِثْقَالِ حَبَّةٍ مِنْ خَرْدَلٍ مِنْ إِيمَانٍ﴾

« *Sortira de l'Enfer quiconque aura dans son cœur l'équivalent d'un grain de moutarde de foi.* » [94]

Cela montre donc que la foi s'affaiblit jusqu'à devenir équivalente à un grain de moutarde. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿هُمْ لِلْكُفْرِ يَوْمَئِذٍ أَقْرَبُ مِنْهُمْ لِلْإِيمَانِ﴾

« ... **Ils étaient, ce jour-là, plus près de la mécréance que de la foi...** » [*Āl 'Imrān* : 167]

Leur foi était faible et ils étaient plus proches de la mécréance. Cela indique que la foi s'affaiblit au point que la personne sera plus proche de la mécréance — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

C'est la signification de la parole de l'auteur : « ... **et décroît jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien.** » Et il se peut qu'elle décroisse jusqu'à ce

93. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/69, n°50) du *ḥadīth* *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ suivant dont une partie est : « *Celui qui les combat avec son cœur est croyant et il ne reste rien de la foi après cela que l'équivalent d'un grain de moutarde.* »

94. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1624, n°4206) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/182-183, n°193), d'après *Anas* ﷺ.

qu'il n'en reste plus rien. Il se peut que l'équivalent d'un grain de moutarde reste et cela bénéficiera à la personne au Jour de la résurrection et lui permettra de sortir l'Enfer. Mais s'il ne lui reste pas l'équivalent d'un grain de moutarde, elle sera avec les gens du feu qui y demeureront éternellement.

La croyance que les meilleurs de cette communauté et de toutes les communautés après les prophètes sont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*

٢٥ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَأَفْضَلُ هَذِهِ الأُمَّةِ وَالأُمَمُ كُلُّهَا بَعْدَ الأَنْبِيَاءِ صَلَوَاتُ اللَّهِ عَلَيْهِمْ أَجْمَعِينَ : أَبُو بَكْرٍ، ثُمَّ عُمَرَ، ثُمَّ عُثْمَانَ، هَكَذَا رُوِيَ لَنَا عَنْ ابْنِ عُمَرَ؛ قَالَ : كُنَّا نَقُولُ وَرَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم بَيْنَ أَظْهُرِنَا : إِنَّ خَيْرَ النَّاسِ بَعْدَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : أَبُو بَكْرٍ، وَعُمَرَ، وَعُثْمَانَ، وَيَسْمَعُ بِذَلِكَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فَلَا يُنْكِرُهُ.

[25] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Les meilleurs de cette communauté et de toutes les communautés après les prophètes *ʿalayhim as-salām* sont *Abū Bakr*, puis *ʿUmar*, puis *ʿUthmān*. Voilà ce qui nous fut rapporté d'après *Ibn ʿUmar* qui dit : « Nous disions, alors que le Prophète ﷺ était présent : « Les meilleurs après le Messager ﷺ sont *Abū Bakr*, *ʿUmar* et *ʿUthmān*. Et le Prophète ﷺ entendait cela sans y objecter. » » »

Commentaire

Les meilleures des générations sont celle durant laquelle le Messager d'*Allāh* ﷺ fut envoyé, puis la suivante, puis la suivante. Ce sont les

meilleures générations. Et les meilleurs parmi les meilleures générations sont les Compagnons ﷺ. Les Compagnons n'ont pas non plus tous les mêmes mérites. Le meilleur d'entre eux est *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* ﷺ — celui qui crut au Messager d'*Allāh* ﷺ dès le début, lorsqu'il vint (avec le message divin). Il lui vint en aide, le défendit, dépensa de ses biens pour le soutenir et l'accompagna jusqu'à sa mort. Il prit ensuite la position de calife après le décès du Prophète ﷺ. Il se chargea des affaires avec excellence et *Allāh* renforça la religion par son intermédiaire après que les gens furent ébranlés par la mort du Messager d'*Allāh* ﷺ. *Allāh* rendit *Abū Bakr* aussi ferme que la montagne jusqu'à ce que la communauté se renforce par son intermédiaire. Il fut la cause du retour à l'*Islām* des apostats et des mécréants et l'*Islām* fut stabilisé après la mort du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Puis il décéda et fut enterré aux côtés du Messager d'*Allāh* ﷺ. Il fut donc son compagnon dans la vie et dans la mort, ainsi que dans la grotte. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿إِذْ هُمَا فِي ٱلْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَاحِبِهِ لَا تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا﴾

> **« ... Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas, car *Allāh* est avec nous. » ... »**
> [*At-Tawbah* : 40]

Il fut donc le meilleur de cette communauté, suivi en cela par *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* — le second Calife, puis *'Uthmān*, puis *'Alī* ﷺ. Ils sont les quatre Califes Bien Guidés ﷺ.

Puis, le reste des dix Compagnons à qui furent promis le Paradis qui sont : les quatre Califes, *Sa'd ibn Abī Waqqāṣ*, *Sa'īd ibn Zayd ibn 'Amr ibn Nufayl*, *Ṭalḥah ibn 'Ubaydillāh*, *Az-Zubayr ibn Al-'Awām*, *Abū 'Ubaydah 'Āmir ibn Al-Jarrāḥ* et *'Abd Ar-Raḥmān ibn 'Awf*. Ce sont les dix à qui fut promis le Paradis. Le Messager d'*Allāh* ﷺ leur annonça le Paradis, ils sont donc les meilleurs Compagnons. Le Prophète ﷺ dit :

أَبُو بَكْرٍ فِي الجَنَّةِ، وَعُمرُ فِي الجَنَّةِ، وَعَلِيٌّ فِي الجَنَّةِ، وَعُثْمَانُ فِي الجَنَّةِ، وَطَلْحَةُ فِي الجَنَّةِ، والزُّبَيْرُ فِي الجَنَّةِ، وعَبْدُ الرَحْمَنِ بنُ عَوْفٍ فِي الجَنَّةِ، وَسَعْدُ بنُ أَبِي وَقَّاص فِي الجَنَّةِ، وَسَعِيدُ بنُ زَيْدِ بنُ

عَمْرِو بنُ نُفَيْل فِي الجَنَّةِ، وَأَبُو عُبَيدَةَ بنُ الجَرَّاح فِي الجَنَّةِ.

« *Abū Bakr est au Paradis, 'Umar est au Paradis , 'Alī est au Paradis, 'Uthmān est au Paradis, Ṭalḥah est au Paradis, Az-Zubayr est au Paradis, 'Abd Ar-Raḥmān ibn 'Awf est au Paradis, Sa'd ibn Abī Waqqāṣ est au Paradis, Sa'īd ibn Zayd ibn 'Amr ibn Nufayl est au Paradis et Abū 'Ubaydah ibn Al-Jarrāḥ est au Paradis.* » [95]

Puis après eux les Compagnons qui participèrent à la bataille de *Badr*, puis les Compagnons qui prêtèrent le Serment de *Riḍwān* parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*. Puis ceux qui embrassèrent l'*Islām* et émigrèrent avant la conquête de *Makkah* sont supérieurs à ceux qui acceptèrent l'*Islām* et émigrèrent après la conquête. Donc les Compagnons n'ont pas tous les mêmes vertus suivant leur ancienneté en *Islām* et leur position.

Les Compagnons ﷺ ont tous un mérite général que nul autre qu'eux ne peut atteindre : avoir accompagné le Messager d'*Allāh* ﷺ et avoir émigré (de *Makkah* à *Al-Madīnah*). Les *Muhājirūn* sont donc supérieurs aux *Anṣār*. Il s'agit d'un mérite général pour eux tous. Nul ne pourra l'atteindre parmi ceux qui sont venus après eux. Ils sont la meilleure et la plus vertueuse des générations ﷺ.

Donc, celui qui les dénigre ou les déteste mécroit en *Allāh*. Car *Allāh* les loua, fit leurs éloges et les choisit pour accompagner Son Prophète, *Muḥammad* ﷺ. Donc, celui qui dénigre les Compagnons ou les déclare mécréants ou les méprise aura mécru en *Allāh*, exalté soit-Il. Et il aura renié *Allāh* et Son Messager ﷺ. Parce qu'*Allāh* le Très haut dit :

﴿وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ﴾

« **Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, *Allāh* les agrée, et ils L'agréent...** » [*At-Tawbah* : 100]

﴿لَّقَدْ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ﴾

95. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (1/193), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/647, n°3747), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (15/463, n°7002) et d'autres.

> « ***Allāh* a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre... »** [*Al-Fatḥ* : 18]

Sa parole : « **Voilà ce qui nous fut rapporté d'après *Ibn 'Umar* qui dit : « Nous disions, alors que le Prophète ﷺ était présent : « Les meilleurs après le Prophète ﷺ sont *Abū Bakr* et *'Umar* et *'Uthmān*. Et le Prophète ﷺ entendait cela sans y objecter. »** [96] »

En ce qui concerne *Abū Bakr* et *'Umar*, cela fait l'objet d'un consensus. Mais, en ce qui concerne la comparaison (d'excellence) entre *'Uthmān* et *'Alī*, il existe une divergence d'opinion. Certains préférèrent *'Uthmān* alors que d'autres préférèrent *'Alī* رضي الله عنهما. Quant à *Abū Bakr* et *'Umar*, ils sont les meilleurs de la communauté par consensus des Musulmans. Ceci en ce qui concerne l'excellence. Mais en ce qui concerne le Califat, il est obligatoire d'accepter cet ordre : *Abū Bakr*, puis *'Umar*, puis *'Uthmān*, puis *'Alī*. Donc quiconque dénigre le Califat ou l'un d'entre eux se sera égaré.

Shaykh Al-Islām a dit dans *Al-Wāsiṭiyyah* :

مَنْ طَعَنَ فِي خِلَافَةِ وَاحِدٍ مِنْ هَؤُلَاءِ فَهُوَ أَضَلُّ مِنْ حِمَارِ أَهْلِهِ.

> « Celui qui dénigre les Califes ou l'un d'entre eux est plus égaré que l'âne de sa famille. » [97]

Parce qu'il s'oppose au consensus des Musulmans, car ils sont unanimes quant à la précédence de *Abū Bakr* concernant le Califat, puis *'Umar*, puis *'Uthmān* et ensuite *'Alī*. Ainsi, celui qui devance *'Alī* et dit qu'il avait plus droit au Califat que même *Abū Bakr*, et prétendant que le Califat après la mort du Messager d'*Allāh* ﷺ était pour *'Alī* رضي الله عنه parce qu'il était le dépositaire du Messager d'*Allāh* ﷺ et était donc supposé être le Calife, mais *Abū Bakr* et les Compagnons l'opprimèrent et lui prirent le Califat, ceci est déclarer la communauté égarée — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge — et s'opposer aux textes rapportés à propos de l'ordre de ces Califes.

---

96. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1352, n°3494) d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* رضي الله عنهما qui dit : « Du temps du Prophète, nous ne rendions personne égal à *Abū Bakr*, puis *'Umar*, puis *'Uthmān*. Ensuite, nous laissons les Compagnons du Prophète et n'en préférons pas l'un par rapport à l'autre. »

97. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.42).

L'ordre des Califes fait l'objet d'un consensus. Mais l'ordre de préférence entre *'Alī* et *'Uthmān* est un point de divergence. Néanmoins, l'opinion correcte est que *'Uthmān* est meilleur. Parce que les Compagnons, dont *'Alī*, le choisirent comme Calife du Messager d'*Allāh* ﷺ et *'Alī* était présent. Donc, le fait que les Compagnons choisirent *'Uthmān* montre qu'il était supérieur. *'Abd Ar-Raḥmān ibn 'Awf* dit :

رَأَيْتُ النَّاس لَا يَعْدِلُونَ بِعُثْمَانَ .

« J'ai vu les gens ne rendre personne égal à *'Uthmān*. »[98]

Cela montre que *'Uthmān* est meilleur.

98. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2634, n°6781), d'après *Al-Miswar ibn Makhramah*

La croyance aux meilleurs des Compagnons après les Califes

ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعدَ هَؤُلَاءِ : عَلِيٌّ، وَطَلْحَةُ، وَالزُّبَيْرُ، وَسَعْدُ بْنُ أَبِي وَقَّاصٍ، وَسَعِيدُ بنُ زَيْدٍ، وَعَبْدُالرَّحْمَانِ بنُ عَوْفٍ، وَأَبُو عُبَيْدَةَ عَامِرُ بنُ الجَرَّاحِ، وَكُلُّهُمْ يَصْلُحُ لِلخِلَافَةِ. ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعْدَ هَؤُلَاءِ : أَصْحَابُ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، القَرْنُ الأَوَّلُ الَّذِي بُعِثَ فِيهِمْ : المهَاجِرُونَ الأَوَّلُونَ، وَالأَنْصَارُ، وَهُمْ مَنْ صَلَّى القِبْلَتَيْنِ.

« Puis, les meilleurs des hommes après eux sont : *ʿAlī*, *Ṭalḥah*, *Az-Zubayr*, *Saʿd ibn Abī Waqqāṣ*, *Saʿīd ibn Zayd*, *ʿAbd Ar-Rahmān ibn ʿAwf* et *Abū ʿUbaydah ʿĀmir ibn Al-Jarrāḥ*. Chacun d'entre eux était apte au Califat. Puis, les meilleurs des gens après eux sont les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ, la première génération de Musulmans à qui il ﷺ fut envoyé : les *Muhājirūn* (Émigrés) et les *Anṣār* (Auxiliaires) ; ils sont ceux qui accomplirent la prière dans les deux directions. »

Commentaire

C'est-à-dire que les meilleurs Compagnons après les trois Califes sont ceux qui restent parmi les dix à qui fut promis le Paradis. Ils sont ceux

que l'auteur vient de citer.

Sa parole : « **Chacun d'entre eux était apte au Califat.** »

C'est-à-dire les Gens de la Consultation (*Aṣḥāb Ash-Shūrā*) que *'Umar* ﷺ chargea de choisir le Calife après lui. Parce que lorsque *'Umar* ﷺ était à l'article de la mort, il institua un groupe de consultation afin de choisir le Calife parmi eux. Parce qu'ils étaient tous aptes à être Calife. Il leur confia donc cette affaire et ils choisirent *'Uthmān* ﷺ.

Sa parole : « **... la première génération...** »

Parmi les meilleures générations. C'est la génération de ceux à qui le Messager d'*Allāh* ﷺ fut envoyé et qui crut en lui.

Le terme *aṣḥāb* (compagnons) est le pluriel de *ṣaḥābī* (compagnon). *Aṣ-Ṣaḥābī* est celui qui rencontra le Prophète ﷺ, crut en lui et mourut dans cet état (de croyance).

Celui qui crut au Prophète ﷺ (de son vivant) sans l'avoir rencontré n'est pas un *Ṣaḥābī*, comme *An-Najāshī*. Il est considéré comme faisant partie des *Tābi'īn*.

Celui qui le rencontra sans croire en lui n'est également pas un *Ṣaḥābī*. Parce que les polythéistes et les mécréants rencontrèrent le Prophète ﷺ mais ne crurent pas en lui.

Et celui qui le rencontra et crut en lui puis apostasia, son statut de Compagnon est annulé s'il décéda sur l'apostasie. Mais s'il s'en était repenti, *Allāh* lui aura pardonné et son statut lui aura été réattribué.

En conséquence, *Ibn Ḥajar* (*raḥimahullah*) dit dans son livre *An-Nukhbah* à propos de la définition du *Ṣaḥābī* : « Celui qui rencontra le Prophète ﷺ, crut en lui et mourut dans cet état (de croyance), même si l'apostasie arriva entre deux, d'après l'opinion la plus authentique. »[99] C'est-à-dire ceci est la plus authentique des deux opinions des savants.

La deuxième opinion est que son statut de Compagnon est annulé, même s'il se repend, parce que l'apostasie annule les actes l'ayant précédée.

Sa parole : « **... la première génération de Musulmans à qui il ﷺ fut envoyé : les *Muhājirūn* (Émigrés) et les *Anṣār* (Auxiliaires) ; ils sont**

99. *Nukhbah al-Fikar* (p.575 — avec l'explication de *Malā 'Alī al-Qārī*).

ceux qui accomplirent la prière dans les deux directions. »

Les *Muhājirūn* furent mentionnés avant les *Anṣār*. Ceci montre que les *Muhājirūn* sont meilleurs du fait de leur migration dans le sentier d'*Allāh*, parce qu'ils abandonnèrent leurs terre et biens. *Allāh* mentionne les *Muhājirūn* avant les *Anṣār* dans plusieurs versets, comme *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ﴾

« **Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār*...** » [*At-Tawbah* : 100]

﴿لِلْفُقَرَاءِ الْمُهَاجِرِينَ الَّذِينَ أُخْرِجُوا مِنْ دِيَارِهِمْ وَأَمْوَالِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا وَيَنْصُرُونَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ ۚ أُولَٰئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ﴾

« **[Il appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'*Allāh*, et qu'ils portaient secours à (la cause d') *Allāh* et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques.** » [*Al-Ḥashr* : 8]

Jusqu'à Sa Parole :

﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ﴾

« **Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi...** » [*Al-Ḥashr* : 9]

C'est-à-dire les *Anṣār*. Les *Muhājirūn* sont donc mentionnés avant les *Anṣār*.

﴿لَّقَدْ تَّابَ اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ وَالْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ﴾

« ***Allāh* a accueilli le repentir du Prophète, celui des Muhājirīn et des *Anṣār*...** » [*At-Tawbah* : 117]

Ceci indique que les *Muhājirūn* furent meilleurs que les *Anṣār*.

Le terme *Anṣār* est le pluriel de *Anṣārī*. Ils sont les croyants des tribus de *Al-Aws* et *Al-Khazraj* – les habitants de *Al-Madīnah* qui prêtèrent

allégeance au Messager d'*Allāh* ﷺ dont le serment est connu sous le nom de *Bay'atul-'Aqabah*. Il ﷺ émigra vers eux et ils le supportèrent, l'aidèrent et le logèrent, lui et les Compagnons ﷺ. *Allāh* le Très-Haut dit à leur propos :

﴿وَالَّذِينَ تَبَوَّءُوا الدَّارَ وَالْإِيمَانَ مِنْ قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِي صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِمَّا أُوتُوا وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰ أَنْفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ ۚ وَمَنْ يُوقَ شُحَّ نَفْسِهِ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

> **« Il [appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent. »**[*Al-Ḥashr* : 9]

Originellement, ils se nommaient *Al-Aws* et *Al-Khazraj*, mais, après avoir prêté serment au Messager d'*Allāh* ﷺ de l'aider, ils furent nommés les *Anṣār* (Auxiliaires), c'est-à-dire, les Auxiliaires du Messager d'*Allāh* ﷺ.

قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : ثُمَّ أَفْضَلُ النَّاسِ بَعدَ هَؤُلَاءِ : مَنْ صَحِبَ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم يَوْماً أَوْ شَهْراً أَوْ سَنَةً أَوْ أَقَلَّ مِنْ ذَلِكَ أَوْ أَكْثَرَ، نترَحَّمُ عَلَيْهِمْ، وَنَذْكُرُ فَضْلَهُمْ، وَنَكُفُّ عَنْ زَلَلِهِمْ، وَلَا نَذْكُرُ أَحَداً مِنْهُمْ إِلَّا بِالخَيْرِ، لِقَولِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا. وَقَالَ سُفْيَانُ بنُ عُيَيْنَةَ : مَنْ نَطَقَ فِي أَصْحَابِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم بِكَلِمَةٍ فَهُوَ صَاحِبُ هَوىً.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Puis, les meilleurs des gens après eux furent ceux qui accompagnèrent le Messager d'*Allāh* ﷺ pour un jour, un mois ou un an, ou moins ou plus. Nous demandons la miséricorde d'*Allāh* pour eux, mentionnons leurs mérites et nous taisons sur leurs erreurs. Nous ne les mentionnons qu'en bien, en se basant sur la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ : « *Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous (d'abuser d'eux).* »

Sufyān ibn ʿUyaynah a dit : « Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ fait partie des gens des passions. » »

Commentaire

Le statut de Compagnon diffère entre celui qui accompagna le Messager d'*Allāh* ﷺ pendant longtemps et celui qui l'accompagna pour une courte période. Cependant, le mérite d'être un Compagnon existe même si l'accompagnement était court.

Sa parole : « **Nous demandons la miséricorde d'*Allāh* pour eux, mentionnons leurs mérites et nous taisons sur leurs erreurs.** »

Le droit qu'ils ont sur nous est que nous invoquions l'agrément d'*Allāh* pour eux, Lui demandons Sa Miséricorde pour eux, les prenions comme exemple, fassions leurs éloges, retenions nos langues de les diffamer dans leur ensemble ou l'un d'entre eux en particulier ou d'entrer dans de vaines discussions à propos de ce qui arriva entre eux comme tribulations et guerres. Car chacun d'entre eux était un *mujtahid*[100]. Celui d'entre eux qui avait raison aura deux récompenses alors que celui qui se sera trompé en recevra une et son erreur sera pardonnée. De plus, ils ont des bonnes actions qui effaceront les erreurs que certains d'entre eux purent commettre.

Sa parole : « **Nous ne les mentionnons qu'en bien...** »

Parce qu'ils désiraient la vérité et s'efforcèrent d'y arriver. Chacun d'entre eux agit en accord avec son effort de déduction. Certains d'entre eux eurent raison alors que d'autres eurent tort et furent pardonnés. Chacun d'entre eux fut le Compagnon du Messager d'*Allāh* ﷺ. Nous ne devons pas nous immiscer dans ce qui eut lieu entre eux. Méditez ce verset :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ﴾

« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux... » [*Al-Ḥashr* : 10]

C'est-à-dire après les *Muhājirūn* et les *Anṣār*

﴿يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا﴾

« ... en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru... » [*Al-Ḥashr* : 10]

En conséquence, *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyah* (*raḥimahullah*) dit à ce propos :

100. NdT : capable d'exercer son *ijtihād* dans les affaires religieuses, c'est-à-dire de tirer par lui même les règles des textes.

مِنْ أُصُولِ أَهْلِ السُّنَّةِ وَالجَمَاعَةِ : سَلَامَةُ قُلُوبِهِمْ وَأَلْسِنَتِهِمْ لِصَحَابَةِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم .

« Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est de préserver leur cœurs et leurs langues à l'encontre des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ. » [101]

Préserver leurs cœurs signifie qu'ils ne haïssent aucun d'entre eux ; et préserver leurs langues signifie qu'ils ne parlent d'aucun d'entre eux (en mal) ou les dénigrent. Le Prophète ﷺ dit dans le *ḥadīth* authentique :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

« *N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui dans la Main Duquel se trouve mon âme, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.* » [102]

« *N'insultez pas mes Compagnons* » : puis viendra quelqu'un à l'intellect déficient, dont la foi est ébranlée, avec des passions, qui commencera à parler à l'encontre des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ. S'il faisait partie d'une des sectes égarées, nous ne le prendrions pas en compte. Le problème est qu'il s'affilie à *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et prétend que ceci (ses critiques) font partie de la vérification de l'Histoire.

Es-tu en charge de vérifier l'Histoire ? Tu t'immisces dans quelque chose que tu ne connais pas. Du danger en résultera et les gens douteront des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ et cela implantera la haine des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ dans les cœurs des gens.

Il est donc obligatoire de se retenir de discuter de ce qui arriva entre eux.

Sa parole : « **basant sur la parole du Messager d'Allāh** ﷺ » :

إِذَا ذُكِرَ أَصْحَابِي فَأَمْسِكُوا.

101. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.40).

102. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1343, n°3470) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1967, n°2541), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

« *Si mes Compagnons sont mentionnés, retenez-vous (d'abuser d'eux).* » [103]

Et, plus concrètement, sa parole ﷺ :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي.

« *N'insultez pas mes Compagnons...* »

Ceci est une interdiction d'insulter un des Compagnons. Ainsi, il est obligatoire que nous demandions la Miséricorde et le pardon pour eux en appliquant la parole d'*Allāh* le Très-Haut :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ﴾

> « **Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi...** » [*Al-Ḥashr* : 10]

Et nous devons retenir nos langues et nos plumes des discussions à propos des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ. Nous devons les défendre, réfuter ceux qui dénigre n'importe lequel d'entre eux et invalider sa parole parce qu'elle s'oppose à la *'aqīdah* correcte — la *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*.

Shaykh Al-Islām a dit dans *Al-Wāsiṭiyyah* :

> « Ce qui est rapporté à leur encontre n'est soit pas correct, faisant partie de mensonges et de dissimulations. Et quant à ce qui est correct, celui qui était impliqué agit en suivant son *ijtihād*. Et celui qui exerce son *ijtihād*, si son jugement est correct, il aura double récompense et s'il se trompe il n'aura qu'une seule récompense. De plus, ils ont des vertus qui peuvent expier et rattraper les erreurs que certains d'entre eux peuvent avoir commises. » [104]

---

103. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (10/198), *Abū Nu'aym* dans *Ḥilyah al-Awliyā'* (4/108), d'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ. *Al-Ḥāfiẓ al-'Irāqī* a dit dans *Takhrīj al-Ihyā'* (1/50) : « Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* du *ḥadīth* de *Ibn Mas'ūd* avec une bonne chaîne. »

104. *Al-'Aqīdah al-Wāsiṭiyyah* (p.40).

Le Messager d'*Allāh* ﷺ dit à propos de *Ḥāṭib ibn Abī Balta'ah* ﷺ lorsqu'il fit son effort d'interprétation et envoya une lettre aux gens de *Makkah* [105] et que *'Umar* ﷺ dit : « Laisse-moi couper la tête de cet hypocrite ! »

Le Prophète ﷺ dit :

لَا تَدْرِي يَا عُمَرُ، لَعَلَّ اللَّهَ اطَّلَعَ عَلَى أَهْلِ بِدْرٍ فَقَالَ : اعْمَلُوا مَا شِئْتُمْ فَقَدْ غَفَرْتُ لَكُمْ.

> « *Tu ne sais pas, ô 'Umar, peut être qu'Allāh a regardé les gens de Badr et dit : « Faites ce que vous voulez, car Je vous ai certes pardonné. » »* [106]

Ce Compagnon faisait partie de ceux qui participèrent à la bataille de *Badr*.

Sa parole : « ***Sufyān ibn 'Uyaynah* a dit : « Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ fait partie des gens des passions. » »**

Car nul ne parle sur eux si ce n'est quelqu'un des passions qui défie les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ. Ce qui nous est obligatoire est de les considérer avec amour, respect, honneur et les imiter. Il est important de connaître leur valeur et les prendre comme exemple parce qu'ils sont la meilleure des générations, et parce qu'ils rencontrèrent le Prophète ﷺ, crurent en lui, l'accompagnèrent, le firent triompher, combattirent à ses côtés et prirent la science de lui. C'est pour tout cela qu'ils sont les meilleurs de cette communauté. Ils sont en fait les meilleures créatures après les prophètes parce qu'*Allāh* les choisit spécifiquement pour être les Compagnons de Son Prophète, *Muḥammad* ﷺ, le sceau des prophètes et le meilleur des messagers.

Donc, personne ne les dénigre sauf celui qui a de la rancune dans son cœur à l'encontre de l'*Islām*. Car, en réalité, il ne les dénigre pas pour leurs personnes, mais pour ce qu'ils représentent comme triomphe de cette religion et pour leur transmission en tant que dépôt. Nous disons donc que celui qui les dénigre ne le fait que par rancune envers l'*Islām*. Il étanche

105. NdT : afin que l'immunité soit accordée à sa famille et à ses biens par les mécréants.
106. Rapporté par *Al-Bukhārī* (3/1095, n°2845) et *Muslim* (4/1941, n°2494), d'après *'Alī* ﷺ.

sa colère de cette façon et veut, ainsi, couper la relation entre cette communauté et son Prophète *Muḥammad* ﷺ puisque les Compagnons sont les intermédiaires entre le Messager d'*Allāh* ﷻ et nous. Voilà donc le but de celui qui les dénigre.

Conséquemment, après qu'*Allāh* eût mentionné les *Muhājirūn* et les *Anṣār* dans la sourate *Al-Ḥashr*, Il dit :

﴿وَالَّذِينَ جَاءُوا مِنْ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا اغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَانِنَا الَّذِينَ سَبَقُونَا بِالْإِيمَانِ وَلَا تَجْعَلْ فِي قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ آمَنُوا﴾

> **« Et [il appartient également] à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru... »** [*Al-Ḥashr* : 10]

Ceci montre que celui qui les dénigre tous ou même un seul d'entre eux n'en fait ainsi qu'à cause de la rancune qu'il porte dans son cœur à leur encontre. C'est pour cela que *Sufyān ibn 'Uyaynah* — qu'*Allāh* soit satisfait de lui — le noble *Imām* dit :

> **« Celui qui prononce la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ fait partie des gens des passions. »**

C'est sa passion qui le pousse à agir ainsi, et cette passion signifie les détester et porter de la rancune à leur égard. Ainsi, vous trouverez que les pires des gens sont ceux qui dénigrent les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ. Ils sont dévoilés par le mensonge et la haine devant les gens et il en résulte qu'ils reçoivent la haine des gens. Nul ne les voit sans les détester, car *Allāh* a placé leur haine sur terre. Nul ne voit ceux qui haïssent les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ sans qu'il ne ressente de la haine et ne les déteste dans son cœur. Et c'est à *Allāh* que nous demandons d'être préservé.

Néanmoins, leur haine ni nuit aux Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷻ, ni à l'*Islām*. Le mérite et la récompense des Compagnons leurs sont réservés. Et l'*Islām* continuera à exister et à prévaloir — et c'est à *Allāh* que reviennent toutes les louanges. Ils ne font que se nuire à eux-mêmes.

Cependant, nous craignons pour celui qui lit leurs livres et qui ne possède pas de science, car il se peut que certains mauvais sentiments s'implantent dans leur cœur à l'encontre des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ et qu'il se fasse influencer en cela. De nombreux enfants des Musulmans sont tombés dans leur piège en lisant les livres de ces personnes. Parce que les lire influence et fait apparaître la haine des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ dans le cœur ou, au moins, leur mérite s'en trouve réduit et leur statut diminue aux yeux de celui qui les lit.

Nous craignons pour la jeunesse Musulmane et pour ceux qui ne sont pas ancrés dans la science qu'ils se fassent influencer par ces livres qui dénigrent les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ. Surtout que, de nos jours, ils sont publiés et imprimés de le meilleure des impressions, avec les meilleures des couvertures et leur publicité est faite dans les foires au livre. Ces personnes prennent donc ces opportunités de faire la publicité et de répandre la diffamation des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Il ne fait aucun doute que de diffamer les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ revient à diffamer le Messager d'*Allāh* ﷺ. Comment se pourrait-il que ses Compagnons soient ceux qui sont décrits de ces mauvais attributs ? C'est diffamer le Messager d'*Allāh* ﷺ. Et cela revient également à dénier le Livre d'*Allāh*, parce qu'*Allāh* a certes vanté les Compagnons dans le Glorieux *Qur'ān* dans de nombreux versets, dont la parole d'*Allāh* suivante :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

> **« Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, *Allāh* les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! »** [*At-Tawbah* : 100]

Allāh, exalté soit-Il, dit également :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنزَلَ ٱلسَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا ﴿١٨﴾ وَمَغَانِمَ كَثِيرَةً يَأْخُذُونَهَا﴾

« *Allāh* a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche ainsi qu'un abondant butin qu'ils ramasseront... » [*Al-Fatḥ* : 18-19]

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُ أَشِدَّاءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَانًا ۖ سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِي ٱلتَّوْرَاةِ﴾

« *Muḥammad* est le Messager d'*Allāh*. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'*Allāh* grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora... » [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans la Thora. Ils y sont mentionnés tout comme leur Prophète *Muḥammad* ﷺ :

﴿وَمَثَلُهُمْ فِي ٱلْإِنجِيلِ﴾

« ... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Qui fut descendu à *'Īsā*,

﴿كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَٱسْتَغْلَظَ فَٱسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِ يُعْجِبُ ٱلزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ﴾

« ... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allāh] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Le verset précédent montre que nul n'est rempli de dépit à l'encontre des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ ni ne les déteste, si ce n'est un mécréant, en se basant sur la parole d'*Allāh*, exalté soit-Il :

﴿لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ﴾

« ... [*Allāh*] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Ceci est un signe de la mécréance. Détester les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ est mécréance et hypocrisie — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Sa parole : **« ... la moindre parole sur les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ fait partie des gens des passions. »**

C'est-à-dire que s'il prononce la moindre parole de dénigrement des Compagnons, il s'agira alors d'une personne des passions. Alors, si quelqu'un est considéré comme suivant sa passion pour la prononciation d'un simple mot, qu'en est-il de celui qui ne rédige des livres que pour les injurier, les diffamer, enquêter et pour amplifier leurs erreurs ? Une telle personne suit sa passion parce que tout ce qu'elle a prononcé est dû aux passions dans son esprit et sa haine des Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Le dirigeant doit être obéit dans ce qu'*Allāh* aime et agrée

---

٢٦ — قَالَ المُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالسَّمْعُ وَالطَاعَةُ لِلأَئِمَّةِ فِيمَا يُحِبُّ اللَّهُ وَيَرْضَى، وَمَنْ وَلِيَ الخِلَافَةَ بِإِجْمَاعِ النَّاسِ عَلَيْهِ وَرِضَاهُمْ بِهِ فَهُوَ أَمِيرُ المؤْمِنِينَ، لَا يَحِلُّ لِأَحَدٍ أَنْ يَبِيتَ لَيْلَةً وَلَا يَرَى أَنَّ لَيْسَ عَلَيْهِ إِمَام، بَرّاً كَانَ أَوْ فَاجِراً.

[26] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Il est obligatoire d'écouter les dirigeants et de leur obéir dans ce qu'*Allāh* aime et agrée. Et celui qui devient Calife par consensus et agrément des Musulmans est considéré le commandeur des croyants. Il n'est permis à personne de passer une nuit sans avoir de gouverneur, que ce dernier soit vertueux ou pervers. »

Commentaire

Parmi les fondements de *Ahl As-Sunnah wal-Jama'ah* établis dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'Allah ﷺ est d'écouter et d'obéir aux gouverneurs Musulmans. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ مِنْكُمْ﴾

> « **Ô les croyants ! Obéissez à *Allāh*, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement...** » [*An-Nisā'* : 59]

« **[C]eux d'entre vous** » signifie d'entre les Musulmans. Le Prophète ﷺ a dit :

أُوْصِيكُمْ بِتَقْوَى اللَّهِ، وَالسَّمْعِ وَالطَّاعَةِ، وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ.

> « *Je vous conseille la crainte d'Allāh, d'écouter et d'obéir, même si un esclave est désigné pour vous diriger.* » [107]

Dans une autre version, il dit :

وَإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ حَبَشِيٌّ.

> « *Même si un esclave Abyssin est désigné pour vous diriger.* » [108]

Et dans encore une autre version, il est dit :

عَبْدٌ مُجَدَّعُ الأَطْرَافِ.

> « *Un esclave amputé.* » [109]

C'est-à-dire qui a été amputé des pieds ou des mains.

Tant qu'il détient l'autorité, lui obéir dans le bien est obligatoire. C'est l'un des fondements de la *'aqīdah*. Celui qui se révolte contre les dirigeants Musulmans fait partie des égarés. Une telle personne est soit un *Khārijī* ou un *Mu'tazilī* ou quelqu'un qui suit un quelconque chemin sans fondement qui s'oppose à la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ.

Sa parole : « Il est obligatoire d'écouter les dirigeants et de leur obéir dans ce qu'*Allāh* aime et agrée. »

Avec la restriction : dans ce qu'*Allāh* aime et agrée. Ils ne doivent pas être obéis dans la désobéissance. Le Prophète ﷺ a dit :

لَا طَاعَةَ لِمَخْلُوقٍ فِي مَعْصِيَةِ الخَالِقِ.

---

107. Partie du *ḥadīth* de *Al-'Irbāḍ ibn Sāriyah* ﷺ, dont la référence a précédé.

108. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2612, n°6723), d'après Anas ﷺ et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1468, n°1837), d'après *Um Muḥṣin* ﷺ et, dans certaines versions de son *ḥadīth* rapporté par *Muslim* : « *Même s'il s'agit d'un esclave Abyssin amputé.* »

109. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1468, n°1837), d'après *Um Muḥṣin* ﷺ et (1/448, n°648), d'après *Abū Dharr* ﷺ.

« *Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.* » [110]

Le Prophète ﷺ également dit :

إِنَّمَا الطَّاعَةُ فِي المَعْرُوفِ.

« *L'obéissance ne se fait que dans le bien.* » [111]

Cela ne signifie pas que lorsque le dirigeant ordonne une désobéissance, on lui enlève son commandement. Plutôt, il ne doit pas être obéi dans cette désobéissance, mais doit être obéi dans ce qui n'implique pas de désobéissance.

Sa parole : « **Et celui qui devient Calife par consensus et agrément des gens est considéré le commandeur des croyants.** »

Ceci est une explication de la manière dont le commandement est donné en *Islām*.

Le commandement est conféré de l'une des façons suivantes :

La première façon : ce que l'auteur vient de mentionner. C'est-à-dire celui qui les Musulmans auront choisi. Cependant, les Musulmans qui choisissent le dirigeant sont les *Ahl al-Ḥall wal-ʿAqd* (les gens d'expérience et de raison) parmi les savants, dirigeants, hommes d'état et commandants d'armée. Cela ne signifie pas que le choix du dirigeant revient à tout le monde dont les enfants, les femmes, les habitants des villes et de la campagne.

Parce que les gens doivent suivre *Ahl al-Ḥall wal-ʿAqd*. Donc, si *Ahl al-Ḥall wal-ʿAqd* choisit un dirigeant, il devient obligatoire au (reste du) peuple de lui obéir. Ce fut ce qui arriva concernant le Califat de *Abū Bakr Aṣ-Ṣiddīq* رضي الله عنه.

Après la mort du Messager d'*Allāh* ﷺ, les Compagnons furent unanimes dans le serment d'allégeance à *Aṣ-Ṣiddīq*. Le reste de la commu-

110. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (4/432, 5/66), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (18/185), *Al-Qaḍāʿī* dans *Musnad ash-Shihāb* (2/55) et d'autres. La formulation est celle de *Aṭ-Ṭabarānī* et *Al-Qaḍāʿī*. La formulation d'*Aḥmad* est la suivante : « *Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance à Allāh.* » Son origine est dans les *Ṣaḥīḥayn*, du *ḥadīth* de *ʿAlī* رضي الله عنه.

111. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1577, n°4085) et *Muslim* (3/1469, n°1840), du *ḥadīth* de *ʿAlī* رضي الله عنه ; la formulation de Muslim est : « *Pas d'obéissance dans la désobéissance à Allāh, l'obéissance n'est que dans le bien.* »

nauté suivit donc ceux qui choisirent *Aṣ-Ṣiddīq*. Nulle place ne fut laissée à qui que ce soit d'autre pour participer à cette sélection. Parce qu'il s'agit de l'un des devoirs spécifiques à *Ahl al-Ḥall wal-ʿAqd* et les Musulmans choisirent donc *Abū Bakr* ﷺ, qui était le meilleur d'entre eux. Et ce choix a des preuves dans la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ :

i *Abū Bakr* était le meilleur des Compagnons de manière absolue et nul ne conteste cela.

ii Le Messager d'*Allāh* ﷺ donna des indications de son Califat. Parmi celles-ci, durant la maladie qui causa sa mort, le Prophète ﷺ fit avancer *Abū Bakr* dans la prière afin qu'il dirige les Musulmans dans le *miḥrāb* (place de l'*imām* de la prière) du Messager d'*Allāh* ﷺ [112] et prenne sa place. Ceci est une indication qu'il sera leur dirigeant dans le Califat, comme il le fut dans la prière. Ils choisirent donc *Abū Bakr* ﷺ en disant : « Le Messager d'*Allāh* ﷺ était satisfait de toi pour notre religion, pourquoi ne serions-nous pas satisfaits de toi concernant nos affaires mondaines ? » Ils lui prêtèrent donc allégeance et les Compagnons furent unanimes à ce sujet, que ce soit ceux qui participèrent directement à ce choix, ou ceux qui n'y participèrent pas qui les suivirent. Parce que les Musulmans sont une seule communauté et une seule main.

La deuxième façon : lorsque *Abū Bakr* ﷺ fut à l'article de la mort, il choisit et désigna *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ comme successeur. Les Musulmans écoutèrent donc et obéirent. Il s'agit de la deuxième manière de conférer le pouvoir. Dans ce cas, le dirigeant désigne un successeur pour après sa mort, comme le fit *Abū Bakr* ﷺ avec *ʿUmar* ﷺ.

La troisième façon : lorsque l'un des Musulmans l'emporte sur les autres et que les autres se soumettent à son commandement, il devient alors leur chef et *Imām*. Par exemple, ce qui arriva à *ʿAbd Al-Malik ibn Marwān* lors du désaccord qui arriva après la mort de *Yazīd ibn Muʿāwiyah*. *ʿAbd Al-Mālik ibn Marwān ibn Al-Ḥakam* s'empara du Califat. Il était bon, ferme et fort. *Allāh* fit que les gens tirèrent bénéfice de son action. L'allégeance lui fut prêtée et les Musulmans écoutèrent et obéirent. Et il y eut du bien en cela pour les Musulmans.

112. Rapporté par *Al-Bukhārī* (1/236, n°633) et *Muslim* (1/313, n°418), d'après *ʿĀ'ishah* ﷺ.

Voilà donc comment le commandement est conféré en *Islām* : soit par le choix de *Ahl al-Ḥall wal-'Aqd* ou par le dirigeant précédent désignant son successeur ou lorsqu'un Musulman l'emporte sur les autres, devenant de fait leur dirigeant ; le reste des Musulmans doit se soumettre et lui être assujetti et il devient interdit à quiconque de renoncer à son allégeance.

Sa parole : « **... par consensus et agrément des Musulmans...** »

Il ne faut pas comprendre de ceci que la sélection revient à l'ensemble des Musulmans. Celle-ci revient au consensus de *Ahl al-Ḥall wal-'Aqd* comme ce qui eut lieu lors du Califat de *Abū Bakr* et celui de *'Uthmān* ﷺ, car ceux qui le choisirent étaient l'organe consultatif, ceux qui avaient reçu la bonne annonce du Paradis. Ils le choisirent, donc son commandement fut affirmé. Personne n'émit d'objection. Ils furent plutôt unanimes pour accorder le commandement à *'Uthmān* ﷺ.

Sa parole : « **Il n'est permis à personne de passer une nuit sans avoir de gouverneur, que ce dernier soit vertueux ou pervers.** »

Ce sujet est très important. Il n'est permis à personne de se révolter contre la communauté Musulmane, en renonçant à son allégeance. Car, s'il en fait ainsi et « **passe une nuit sans avoir de gouverneur** » qu'il considère étant l'*Imām*, il :

قَدْ خَلَعَ رِبْقَةَ الإِسْلَامِ مِنْ عُنُقِهِ.

« *... aura certainement ôté le carcan de l'Islām de son cou.* » [113]

C'est-à-dire qu'il était uni avec les Musulmans et aura rompu les relations avec les Musulmans s'il sort de l'obéissance au gouverneur. Comme les agneaux qui ont été attachés à une corde au bout de laquelle se trouve une partie métallique où il passe sa tête pour éviter de se perdre. Ceci est un carcan. L'unité des Musulmans derrière un gouverneur est comparée à cela. Donc celui qui se révolte et cesse d'obéir à l'*Imām* aura certaine-

113. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1478, n°1851) du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn 'Umar* qui contient : « *celui qui meurt sans un serment d'allégeance à son cou sera mort d'une mort de la Jāhiliyah.* » Dans la version de *Ibn 'Umar* rapportée par *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/150), il est dit : « *Celui qui se révolte contre la Jamā'ah d'un empan aura certainement retiré le carcan de l'Islām de son cou jusqu'à ce qu'il revienne.* » Il dit : « *et celui qui meurt sans Imām de la Jamā'ah, sa mort est une mort de la Jāhiliyah.* »

ment retiré ce carcan de son cou et s'exposera à la perte, à être enlevé par les loups et les passions.

Cela ne signifie pas qu'une telle personne ait mécru. Cela signifie plutôt qu'il s'est séparé et est sorti de la *Jamā'ah*. Il est donc comme l'animal qui s'est détaché de sa corde et risque de se faire voler, piller et attaquer par des bêtes féroces.

Il ne faut pas dire : « Je n'ai pas participé au serment, donc je n'ai pas d'*Imām* ». Vous êtes l'un des Musulmans, donc, lorsque les *Ahl al-Ḥall wal-'Aqd* ont prêté serment, votre serment doit suivre automatiquement.

٢٧ — قَالَ الْمُؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالحَجُّ وَالغَزْوُ مَعَ الإِمَامِ مَاضٍ، وَصَلَاةُ الجُمُعَةِ خَلْفَهُمْ جَائِزَةٌ، وَيُصَلِّي بَعْدَهَا سِتَّ رَكَعَاتٍ، يَفْصِلُ بَيْنَ كُلِّ رَكْعَتَيْنِ، هَكَذَا قَالَ أَحْمَدُ بنُ حَنْبَلٍ.

[27] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Accomplir le pèlerinage et livrer bataille doivent se faire avec les gouverneurs. Il est permis d'accomplir la prière du *Jumu'ah* derrière eux. Et six *raka'āt* doivent la suivre, deux par deux. Ceci est l'avis de *Aḥmad ibn Ḥanbal*. »

Commentaire

Les fonctions de l'*Imām* sont nombreuses et ont été mentionnées et regroupées dans les livres de *al-aḥkām as-sulṭāniyyah* (règles juridiques se rapportant au sultan) qui ont été écrits à ce sujet. Des livres tels *Al-Aḥkām as-Sulṭāniyyah* par *Al-Māwardī* et *Al-Aḥkām as-Sulṭāniyyah* par *Abū Ya'lā al-Ḥanbalī* et d'autres écrits à ce sujet contiennent des explications des fonctions de l'*Imām*. Et ceci est mentionné dans les livres de *fiqh*, ainsi que dans les livres de *'aqīdah* comme celui-ci.

Premièrement : il est en charge de diriger les prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes et les Musulmans doivent accomplir la prière derrière lui, sauf s'il choisit d'être remplacé par un savant ou un étudiant en science qui dirigera la prière des gens. Cependant, la base est qu'il est plus en

droit d'être l'*imām* des prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes. Mais il a le droit, s'il le veut, de choisir un substitut et c'est ce qui est fait de nos jours.

Deuxièmement : il prend la tête du *Ḥajj*, dirige les pèlerins, leur donne des ordres et s'occupe de leurs problèmes.

Établir le *jihād* dans le sentier d'*Allāh* fait partie des devoirs de l'*Imām*

Troisièmement : entreprendre le *jihād* pour la cause d'*Allāh* est l'une des fonctions de l'*Imām*. Il est celui qui l'ordonne, organise les bannières, choisit les soldats et les combattants, désigne les commandants, mobilise les brigades et les soldats, équipe les combattants, les guide au combat et leur spécifie le lieu du champ de bataille.

Entreprendre le *jihād* fait donc partie des fonctions de l'*Imām*. Le *jihād* ne doit pas être entrepris dans le chaos, où tous ceux qui veulent porter une arme combattent, attaquent et disent : « Je combats pour la cause d'*Allāh*. » Ceci n'est pas du *jihād* pour la cause d'*Allāh*.

Le *jihād* pour la cause d'*Allāh* doit être bien organisé et guidé par les règles islamiques. Mais si le chaos s'y infiltre, il deviendra destruction et son mal l'emportera sur ses bénéfices, s'il reste un quelconque bénéfice. Dans ce cas, le mal qui en découle devient plus important. Ces affaires ont des lignes directrices et le sujet du *jihād* est important, il requiert donc de la discipline et de respecter les règles du *jihād* mentionnées dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, ainsi que les paroles des hommes de science.

Cette affaire n'est pas un désordre dans lequel l'un de ceux qui appellent à la tribulation dirige les extrémistes, radicaux ou ignorants sans savoir qu'il les mène à la destruction et dit : « Nous combattons pour la cause d'*Allāh* ! » Ceci est causer du tort à l'*Islām* et aux Musulmans. Ce n'est pas le *jihād*, parce qu'il ne suit pas les règles du *jihād*. Et, s'il ne suit pas les règles du *jihad*, il deviendra corruption et non *jihād*. Tout ce qui dépasse ses limites se transforme en son opposé.

De nos jours, ils disent à ceux qui les contredisent : « Vous nous empêchez d'accomplir le *jihād* pour la cause d'*Allāh*. » Nous leur disons : « Nous ne vous empêchons pas d'accomplir le *jihād* dans la cause d'*Allāh*, mais di-

sons que l'accomplissement du *jihād* doit suivre les règles islamiques. Et ce que vous faites est le chaos et non le *jihād*, car *Allāh* ne nous a pas ordonné ceci. »

Ainsi, diriger les Musulmans durant le pèlerinage, la bataille, les prières du *Jumu'ah* et des deux fêtes font partie des devoirs du dirigeant.

Sa parole : « **Il est permis d'accomplir la prière du *Jumu'ah* derrière eux.** »

C'est-à-dire même s'ils commettent des péchés et désobéissent, la prière doit être accomplie derrière eux. Parce que la prière derrière eux est source d'unité. Et aussi, si un pécheur fait du bien, il faut coopérer avec lui dans celle-ci. C'est pour cela que lorsqu'il fut annoncé à *'Uthmān* ﷺ alors qu'il était assiégé : « Untel dirige la prière des gens alors qu'il n'est pas l'*Imām*, il s'agit plutôt d'un imām de tribulation. » Il dit : « Ô mon neveu, Si les gens font du bien, coopérez avec eux en cela, mais, s'ils font du mal, abstenez-vous de leur mal. »[114]

Donc lorsqu'il prie, vous devez priez derrière lui s'il est le dirigeant. Même s'il commet des péchés ou commet des actes contraires à la *Sunnah*, du fait de l'avantage qui en découle. Et parce que la prière est un acte d'adoration. Si un désobéissant prie, il doit être encouragé et il faut invoquer pour lui. Les Compagnons prièrent derrière des dirigeants à propos desquels des remarques pouvaient être à faire, comme *Al-Ḥajjāj* et d'autres. Les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ accomplirent la prière derrière eux, se soumettant à l'ordre du Messager d'*Allāh* ﷺ et pour le bien de l'union.

Sa parole : « Et six *raka'āt* doivent la suivre... »

Ceci est une sujet de *fiqh* qui vint du fait de la mention de la prière du *Jumu'ah*. La prière du *Jumu'ah* n'a pas de *rātibah* (prière surérogatoire liée) la précédant. Ainsi, celui qui arrive à la mosquée accomplit ce qui lui est facile d'accomplir et s'assoit pour attendre. Mais, s'il continue d'accomplir des prières surérogatoires jusqu'à l'arrivée de l'*Imām*, cela est mieux, car il s'agit d'un acte surérogatoire qui n'a pas de relation avec la prière du *Jumu'ah*. Quant à la *rātibah* du *Jumu'ah*, elle est accomplie après. Le nombre minimum de *raka'āt* est deux et le nombre le maximum est quatre avec

114. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/246, n°663), d'après *'Ubaydillāh ibn 'Adī ibn Khiyārbih*.

deux *taslīm*, selon l'avis le plus répandu.

Il est rapporté dans un autre *ḥadīth* qu'il y en a six, avec trois *taslīm*. Donc, le nombre minimum est de deux et le maximum est six ou quatre, comme cela est bien connu.

Sa parole : « **deux par deux. Ceci est l'avis de *Aḥmad ibn Ḥanbal*.** » [115]

C'est-à-dire qu'il ne faut pas accomplir six *raka'āt* avec un seul *taslīm*. Il s'agit plutôt de six *raka'āt* avec un *taslīm* toutes les deux *raka'āt* ou après quatre *raka'āt*, avec un *taslīm* toutes les deux rakā'at. Ceci est meilleur.

Son attribution à l'*Imām Aḥmad* est parce que l'auteur est *ḥanbalī* et connaît l'avis de l'*Imām Aḥmad*. C'est l'un des avis rapportés de l'*Imām Aḥmad*, mais ce qui est plus connu est le nombre quatre.

115. Dans *Masā'il 'Abdullāh ibn Al-Imām Aḥmad* (p.121, n°437), *'Abdullāh* dit : « J'ai demandé à mon père : « Combien prie-t-on après le *Jumu'ah* ? Que préfères-tu ? » Il dit : « S'il le souhaite, il prie quatre après le *Jumu'ah* et s'il le souhaite, il prie six, sauf qu'il fait le *taslīm* toutes les deux *raka'āt*, comme cela se fait dans les prières de jour, deux par deux. » » Voir n°436.

Celui qui désobéit au dirigeant des Musulmans

٢٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالخِلَافَةُ فِي قُرَيْشٍ إِلَى أَنْ يَنْزِلَ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَام.

[28] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et (croire que) le califat reste chez *Quraysh* jusqu'à la descente de *'Īsā* ibn *Maryam* عليه السلام. »

Commentaire

Si au moins deux personnes se disputent à propos de qui devrait diriger les Musulmans et que chacun d'entre eux est apte à être dirigeant, alors la précédence doit être donnée à celui de la tribu de *Quraysh* à cause de son excellence sur les autres, d'après la parole du Prophète ﷺ :

الأَئِمَّةُ مِنْ قُرَيْشٍ.

« *Les dirigeants sont de Quraysh.* »[116]

Et sa parole :

قَدِّمُوا قُرَيْشًا وَلَا تَتَقَدَّمُوهَا.

« *Donnez précédence à Quraysh et ne la dépassez pas.* »[117]

116. Rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (1/284), *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (3/129), *An-Nasā'ī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (3/476, n°5942), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°1020), *Abū Ya'lā* dans son *Musnad* (7/94), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (3/121) et authentifié par *Aḍ-Ḍayā'* dans *Al-Mukhtārah* (4/403, n°1576).

117. Rapporté par *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°1519) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* — comme cela est dans *Majma' az-Zawā'id* (10/25).

Donc, si le *Qurashī* est apte et qu'il y a une divergence à propos de qui devrait se charger des affaires, précédence doit lui être donnée, du fait de la recommandation du Messager d'*Allāh* ﷺ à ce sujet.

Aussi, parce qu'à la mort du Prophète ﷺ, les *Anṣār* dirent : « Un dirigeant devrait venir de nous et un de vous. » Mais *Abū Bakr* ﷺ leur dit :

> « Les Arabes n'accepteront pas cette affaire, sauf s'il s'agit (d'un membre) de *Quraysh*. » [118]

Ils prêtèrent donc allégeance à *Abū Bakr aṣ-Ṣiddīq* et, après lui, à *'Umar*, et après *'Umar* à *'Uthmān*, puis à *'Alī*, puis *Mu'āwiyah* ﷺ. Et après lui aux *Banū Umayyah*, puis aux *Banū 'Abbās*. Et tous sont membres de *Quraysh*.

Mais si l'affaire est résolue et qu'un dirigeant a été désigné, il devient obligatoire de lui obéir, même s'il ne fait pas partie de *Quraysh*, ou s'il en fait partie mais n'est pas apte à diriger. Car le fait qu'il fasse partie de *Quraysh* ne le rend pas éligible à être dirigeant, sauf s'il est un *Qurashī* qui y est éligible et qu'il n'existe pas de dirigeant.

Sa parole : « **... jusqu'à la descente de *'Īsā* ibn *Maryam*** عليه السلام. »

Référence est faite à *'Īsā* عليه السلام lors de sa descente et l'*Imām* des Musulmans sera *Muḥammad ibn 'Abdillāh al-Mahdī*. Il fera partie de la descendance de *Al-Ḥasan ibn 'Alī ibn Abī Ṭālib*. Cela indique que le dernier dirigeant fera partie de la tribu de *Quraysh* et le premier fut de *Quraysh*, et il s'agissait de *Abū Bakr* ﷺ.

Ceci est autant que faire se peut, comme nous l'avons dit. Et si personne de *Quraysh* n'est disponible, la règle ne doit pas être délaissée pour autant ou, si l'autorité est avec autre qu'un *Qurashī* et qu'il est apte à cela, nous ne devons pas le repousser et dire : « Il n'est pas apte à cela. » Il est donc obligatoire de bien connaître ces affaires.

118. Voir *Ṣaḥīḥ Al-Bukhārī* (3/1341, n°3467).

Celui qui sort de l'obéissance au dirigeant parce qu'il a péché est un *Khārijī*

---

٢٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ خَرَجَ عَنْ إِمَامٍ مِنْ أَئِمَّةِ المسْلِمِينَ؛ فَهُوَ خَارِجِيٌّ، قَدْ شَقَّ عَصَا المسْلِمِينَ، وَخَالَفَ الآثَارَ، وَمَيْتَتُهُ مَيْتَةٌ جَاهِلِيَّةٌ.

[29] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Celui qui se révolte contre n'importe lequel des dirigeants Musulmans est un *Khārijī*. Et il aura certainement renoncé à son allégeance, se sera opposé aux textes et sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*. »

Commentaire

Sa parole : « **Celui qui se révolte contre n'importe lequel des dirigeants Musulmans est un *Khārijī*.** »

Celui qui se révolte contre l'obéissance à l'une des autorités et renonce à son allégeance au prétexte que cette autorité a commis des péchés ou des erreurs comme le firent les *Khawārij* a le même jugement que les *Khawārij*. Les *Khawārij* sont une secte égarée dont les graines émergèrent du vivant du Messager d'*Allāh* ﷺ, lorsque *Dhūl-Khuwayṣirah* vint et dit au Messager d'*Allāh* ﷺ lorsqu'il le vit partager le butin : « Ô *Muḥammad*, sois juste, car tu n'as pas été juste. » Le Prophète dit alors :

وَيْلَكَ فَمَنْ يَعْدِلْ إِذَا لَمْ أَعْدِلْ؟

« Malheur à toi ! Et qui sera juste si je ne le suis pas ? »

Lorsque l'homme s'en fut allé, le Prophète ﷺ dit :

يَخْرُجُ مِنْ ضِئْضِئِ هَذا قَوْمٌ تَحْقِرُونَ صَلَاتَكُمْ إِلَى صَلَاتِهِمْ، وَعِبَادَتَكُمْ إِلَى عِبَادَتِهِمْ، يَقْرَؤُونَ القُرْآنَ، وَلَا يَتَجَاوَزُ حَنَاجِرَهُمْ، يَمْرُقُونَ مِنَ الدِّينِ كَمَا يَمْرُقُ السَّهْمُ مِنْ الرَّمِيَّةِ، فَأَيْنَمَا لَقِيتُمُوهُمْ فَاقْتُلُوهُم. فَإِنَّ فِي قَتْلِهِمْ أَجْرًا لِمَنْ قَتَلَهُمْ.

« De la descendance de cet homme sera un peuple devant lequel vous considérerez vos prières et adorations insignifiantes. Ils réciteront le Qur'ān mais il ne dépassera pas leurs gorges et ils sortiront de l'Islām comme la flèche traverse le gibier ; où que vous les rencontriez, tuez-les car il y a certes une récompense à les tuer pour celui qui les tue. » [119]

Il est donc obligatoire de les combattre afin de contenir le mal qu'ils causent aux Musulmans.

Ceci lorsqu'ils prennent les armes. Mais lorsqu'ils ne font que manifester les positions des *Khawārij* et commencent à parler sans combattre ou sans être en possession d'armes, nous les blâmerons et leur montrerons leur égarement, mais nous ne les combattrons pas. Toutefois, s'ils montaient en puissance et commençaient à combattre les Musulmans, il ne serait pas permis aux Musulmans de les laisser. Au contraire, il serait obligatoire au dirigeant de les combattre et il est du devoir des Musulmans d'être avec lui dans le combat, comme cela arriva durant le Califat de *'Alī* ﷺ lorsqu'il combattit les *Khawārij* en un endroit nommé *An-Nahrawān*.

Les Compagnons se joignirent à lui et combattirent les *Khawārij* à son côté jusqu'à ce qu'ils les massacrèrent. Et en faisant ainsi, il reçut la récompense promise par le Messager d'*Allāh* ﷺ lorsqu'il dit :

فَإِنَّ فِي قَتْلِهِمْ أَجْرًا لِمَنْ قَتَلَهُمْ.

« Il y a certes une récompense à les tuer pour celui qui les tue. » [120]

119. Rapporté par *Al-Bukharī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1219, n°3166) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/741, n°1064), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

120. Partie du précédent *ḥadīth* de *Abū Sa'īd* ﷺ.

Ceci fait partie des vertus de *'Alī* ﷺ et celles-ci sont nombreuses. L'une d'entre elles est qu'il tua les *Khawārij* et mit en application la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ à leur égard.

Sa parole : « **Et il aura certainement renoncé à son allégeance, se sera opposé aux textes et sa mort est considérée comme une mort de la *Jāhiliyah*.** »

Les *Khawārij* sont ceux qui rompent le serment d'allégeance et se révoltent contre l'autorité. Ils sont aussi ceux qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme. Ils ont deux signes :

Le premier : ils se révoltent contre l'autorité Musulmane et s'efforcent de renverser le dirigeant en place.

Le second : ils déclarent mécréants les Musulmans qui commettent les péchés majeurs inférieurs au polythéisme.

Et c'est l'exagération qui les amena à cela — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. En conséquence, le Prophète ﷺ mit en garde contre l'extrémisme en disant :

إِيَّاكُمْ وَالغُلُوَّ فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمُ الغُلُوُّ.

« *Prenez garde à l'exagération car ceux qui vous précédèrent furent principalement perdus à cause de l'exagération.* » [121]

L'exagération signifie l'ajout dans la religion — et l'ajout dans ce qui a été légiféré. C'est ce type d'exagération qui amena les *Khawārij* à ce qui leur arriva. Ils exagérèrent tant dans le fait de blâmer le blâmable qu'ils renoncèrent à leur allégeance et exagérèrent tant dans l'adoration qu'ils déclarèrent mécréants les Musulmans qui tombent dans les péchés majeurs.

Sa parole : « **... se sera opposé aux textes...** »

C'est-à-dire aux *aḥādīth* qui furent rapportés du Messager d'*Allāh* ﷺ à propos de la l'obligation d'obéir au dirigeant des Musulmans.

121. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/215, 347), *An-Nasā'ī* dans son *Sunan* (n°3057), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°3029), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jām al-Kabīr* (n°12747), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2868-2867), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°3871), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/466) et il l'authentifia avec les conditions de *Al-Bukhārī* et *Muslim* et *Adh-Dhahabī* le confirme.

L'interdiction de combattre le dirigeant comme le font les *Khawārij*

٣٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ قِتَالُ السُّلْطَانِ، وَلَا الخُرُوجُ عَلَيْهِ وَإِنْ جَارَ، وَذَلِكَ لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم لِأَبِي ذَرٍّ الغِفَارِيِّ : اصْبِرْ، وَإِنْ كَانَ عَبْداً حَبَشِيًّا. وَقَوْلُهُ لِلأَنْصَارِ : اصْبِرُوا حَتَّى تَلْقَوْنِي عَلَى الحَوْضِ. وَلَيْسَ مِنَ السُّنَّةِ قِتَالُ السُّلْطَانِ؛ فَإِنَّ فِيهِ فَسَادَ الدُّنْيَا وَالدِّينِ.

[30] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Combattre le dirigeant et se révolter contre lui n'est pas permis, même s'il s'agit d'un tyran. Parce que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit à *Abū Dharr Al-Ghifārī* : « *Patiente, même s'il s'agit d'un esclave Abyssin.* » Et sa parole aux *Anṣār* : « *Patientez jusqu'à ce que l'on se rencontre au bord du bassin.* » Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah* car cela mène à la corruption de cette vie et de la religion. »

Commentaire

Il n'est permis à personne de se révolter contre le dirigeant et de prendre les armes contre lui parce qu'il en résulte de grands maux.

Sa parole : **« Combattre le dirigeant et se révolter contre lui n'est pas permis, même s'il s'agit d'un tyran. »**

C'est-à-dire qu'il est interdit de combattre le dirigeant comme le font les *khawārij*.

« ... [M]ême s'il s'agit d'un tyran. »

C'est-à-dire que même s'il commet de l'injustice et de la tyrannie, il faut patienter sur cela car patienter sur l'oppression et l'injustice du dirigeant — quelles que soient les nuisances — est moindre que les nuisances qui risquent d'avoir lieu en cas de révolte. La nuisance en patientant et obéissant au tyran est plus supportable que les nuisances causées par la révolte. Il ne fait nul doute que l'un des principes de l'*Islām* est : « Supporter le moindre de deux maux afin d'empêcher quelque chose de pire. »

Le Prophète ﷺ dit aux *Anṣār* :

إِيَّاكُمْ سَتَرَوْنَ بَعْدِي أَثَرَةً فَاصْبِرُوا حَتَّى تَلْقَوْنِي عَلَى الحَوْضِ.

« Vous verrez certes de l'égoïsme après moi. Patientez jusqu'à ce que l'on se rencontre au bord du bassin. » [122]

Il leur recommanda la patience bien qu'ils verront de l'égoïsme — l'appropriation de richesses sans droit tout en les en excluant. Il leur conseilla donc de patienter pour empêcher l'arrivée d'un plus grand mal.

Sa parole : **« Parce que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit à *Abū Dharr Al-Ghifārī* : « *Patiente, même s'il s'agit d'un esclave Abyssin.* »**

C'est-à-dire que le dirigeant ne doit pas être traité avec dédain, même s'il n'a pas belle apparence, même s'il est de couleur noire et même s'il n'est pas Arabe. Parce que la considération est pour sa position de Calife et d'*Imām* et non pour sa propre personne. Il faut donc lui obéir tant qu'il est Musulman. Il ne faut pas chercher dans son apparence ce qui ne plaira pas à celui qui regarde, du fait de sa laideur, vieillesse ou d'un défaut physique.

مُجَدَّعَ الأَطْرَافِ.

« [Un esclave] amputé. » [123]

---

122. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/837, n°2247) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1474, n°1854), d'après *Usayd ibn Al-Ḥuḍayr* ﷺ.

123. Sa référence a précédé.

Rien de ceci ne justifie de révolte contre lui même s'il est malade ou d'une santé fragile. Tant que le serment d'allégeance est confirmé, il faut patienter avec lui, l'écouter et lui obéir, même s'il a ces caractéristiques.

Sa parole : « **Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah*...** »

Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah* prouvée du Prophète ﷺ. Cela ne peut être trouvé dans aucun *ḥadīth* faible, bon ou authentique. Il n'existe aucun *ḥadīth* dans la *Sunnah* qui indique la permission de combattre un dirigeant Musulman, même s'il est pécheur, injuste et oppresseur ou qu'il détourne les biens. Il n'est pas permis de se révolter contre lui. En fait, tous les *aḥādīth* indiquent de patienter dans ce cas et l'interdiction de se révolter contre lui.

Cela ne signifie pas que le dirigeant ne doive pas être conseillé. Il doit l'être en secret, que cela se passe entre lui et le conseilleur. Celui qui a une *naṣīḥah* (conseil sincère) doit la donner au dirigeant, comme le dit le Prophète ﷺ :

الدِّينُ النَّصِيحَةُ، قُلْنَا لِمَنْ؟ قَالَ : للَّهِ ولِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَئِمَّةِ الْمُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ.

> « *La religion est la sincérité.* » Nous dîmes : « Envers qui ? » Il dit : « *Envers Allāh, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du commun.* » [124]

Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas être conseillé ou qu'il doit être laissé à lui-même. Au contraire, il est obligatoire de lui montrer et de le conseiller. Il fait partie de ses droits sur les savants, ses sujets, l'organe consultatif et des gens d'opinion qu'ils le conseillent.

« **Combattre le dirigeant ne fait pas partie de la *Sunnah*...** »

C'est-à-dire qu'il n'existe aucune preuve authentique ou faible qui permette de combattre le dirigeant Musulman. Au contraire, il s'y trouve, ainsi que dans le *Qur'ān*, l'ordre de lui obéir.

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ وَأُولِي الْأَمْرِ

124. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/74, n°55), du *ḥadīth* de *Tamīm ad-Dārī* ﷺ.

﴿مِنكُمْ﴾

« Ô les croyants ! Obéissez à *Allāh*, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement... » [*An-Nisā'* : 59]

Regardez la parole d'*Allāh* : « **ceux d'entre vous** ». Elle signifie : tant qu'il est Musulman et il est obligatoire de lui obéir.

Sa parole : « **... parce que cela mène à la corruption de cette vie et de la religion.** »

Lorsque le dirigeant est combattu, la corruption se répandra là où la communauté Musulmane sera sans dirigeant. L'anarchie se répandra et pavera la voie aux ennemis pour l'emporter sur les Musulmans et les amener à négliger leur religion. Car personne n'appliquera les peines légales, ne fera appliquer la loi du talion, ne jugera par les règles de la *Sharī'ah* et ne rendra leurs droits à qui ils appartiennent. Personne ne s'occupera des affaires judiciaires.

Dans cet état, la religion sera corrompue, le chaos et la corruption se répandront, la main du voleur ne sera pas tranchée, et donc des biens seront perdus. Les voleurs de grands chemins ne seront pas stoppés et les routes s'en trouveront désertées. Qui est celui en charge de cela ? Celui qui détient le pouvoir. Ceci fait partie des fonctions de l'autorité. Personne d'autre ne peut s'en charger, même si tous les gens s'unissaient, ils ne pourraient s'en occuper. Le chaos régnerait sans arrêt.

٣١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَيَحِلُّ قِتَالُ الخَوَارِجِ إِذَا عَرَضُوا لِلمُسْلِمِينَ فِي أَمْوَالِهِمْ وَأَنْفُسِهِمْ وَأَهْلِهِمْ، وَلَيْسَ لَهُ إِذَا فَارَقُوهُمْ أَنْ يَطْلُبَهُمْ، وَلَا يُجْهِزَ عَلَى جَرِيْحِهِمْ، وَلَا يَأْخُذَ فَيْئَهُمْ، وَلَا يَقْتُلَ أَسِيرَهُمْ، وَلَا يَتْبَعَ مُدْبِرَهُمْ

[31] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et il est permis de combattre les *Khawārij* s'ils s'en prennent aux biens, personnes et familles des Musulmans. Il [le dirigeant] ne doit pas les poursuivre s'ils se retirent. Il ne doit pas tuer leurs blessés, prendre leurs biens comme butin, tuer les captifs, ni chasser ceux parmi eux qui se sont enfuis. »

Commentaire

Nous avons déjà vu que les *Khawārij* sont ceux qui jugent permis de rompre le serment d'allégeance et qui sont d'avis que le dirigeant n'a plus ni allégeance, ni serment s'il commet un péché. Ils sont également ceux qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent un péché majeur inférieur au polythéisme. Si ces personnes adoptent cette ligne de pensée sans avoir aucun pouvoir ni combattre, ils doivent être laissés tranquille, conseillés et enseignés, afin que peut être ils se repentent.

Mais s'ils gagnent en puissance et manifestent de la force, il sera alors obligatoire aux Musulmans de les combattre afin de repousser leur mal.

Ils ne doivent pas être combattus sur le principe qu'ils sont mécréants. Au contraire, ils doivent être combattus sur le principe qu'ils sont des Musulmans qui se sont révoltés et ont transgressé les Musulmans.

En conséquence, le commandeur des croyants, *'Alī* ﷺ fut questionné à propos de savoir si les *Khawārij* étaient mécréants, il répondit : ≪ Non, ils se sont enfuis de la mécréance, mais ils nous ont transgressé. ≫ [125] [126]

Ils ne doivent donc pas être combattus sur le principe qu'ils sont mécréants. En conséquence, leurs femmes et enfants ne doivent pas être faits prisonniers, ni leurs biens confisqués, ni leurs blessés achevés. Car les combattre est pour repousser le mal et non pour des raisons de mécréance.

Sa parole : ≪ **Et il est permis de combattre les *Khawārij* s'ils s'en prennent aux biens, personnes et familles des Musulmans.** ≫

Parce que le Prophète ﷺ ordonna de les combattre et parce que *'Alī* ﷺ les combattit lorsqu'ils confrontèrent *'Abdullāh ibn Khabāb ibn Al-Arat* ﷺ, le tuèrent et ouvrirent le ventre de sa fille qui était enceinte. Après

125. Rapporté par *'Abd Ar-Razzāq* dans *Al-Muṣannaf* (10/150) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (8/173).

126. *Shaykh Al-Islām ibn Taymiyah* (*raḥimahullah*) dit dans *Risālah Faḍl Ahl al-Bayt wa Ḥuqūqihim* (p.29) : ≪ Il est établi du commandeur des croyants, *'Alī* ﷺ, de nombreuses sources que lorsqu'il combattit les Gens du Chameau, il ne les fit pas prisonnier, ni ne prit leurs biens comme butin, ni ne tua les blessés. Il ne poursuivit non plus aucun ceux qui tournèrent les talons, ni ne tua ceux qui tombèrent aux mains de ceux qui combattaient derrière lui. Il accomplit également la prière mortuaire sur ceux qui tombèrent des deux côtés à *Jamal* et *Siffin* et dit : ≪ Nos frères nous ont transgressés. ≫ Et il ne dit pas qu'ils étaient mécréants ou hypocrites et il suivit ce qui est dit dans le Livre d'*Allāh* et la *Sunnah* de Son Prophète. Parce qu'il – ﷺ – les appela frères, les considérant comme des Musulmans en querelle et en transgression, comme Il, exalté soit-Il, dit :

﴿وَإِنْ طَائِفَتَانِ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱقْتَتَلُوا﴾

≪ **Et si deux groupes de croyants se combattent...** ≫ [*Al-Ḥujurāt* : 9] ≫

Il dit également (p.31) : ≪ Ceux qui périrent dans les batailles dont il dirigea les prières funéraires et appela ≪ nos frères ≫ et ceux dont il ne dirigea pas les prières funéraires ne peuvent être comparés. On lui demanda qui sont ceux dont les efforts ici-bas sont vains alors qu'ils pensent être dans le vrai. Il répondit : ≪ Ce sont les gens de *Harūrā*. ≫ ≫ De même, il dit : ≪ Et aussi les gens de *Siffin*, il pria sur les défunts et dit : ≪ Nos frères nous ont transgressé, mais l'épée les corrigea. ≫ S'il les avait considéré mécréants, il n'aurait pas accompli la prière funéraire sur eux, ni ne les aurait nommés ses frères, ni considéré que l'épée les purifia. ≫ *Minhāj As-Sunnah* (7/406).

cela, le Commandeur des Croyants ﷺ se résolut à les combattre à cause de leur transgression.

Sa parole : « **Il [le dirigeant] ne doit pas les poursuivre s'ils se retirent.** »

S'ils abandonnent le combat, le dirigeant ne doit pas les poursuivre, tant qu'ils ne commettent pas de transgression. Il ne fait pas de doute qu'ils sont égarés, il est donc obligatoire de les conseiller afin que peut être ils reviennent. Cependant, ils ne doivent pas être combattus.

Sa parole : « **Il ne doit pas tuer leurs blessés...** »

Parce que le mal du blessé a cessé.

Sa parole : « **... prendre leurs biens comme butin...** »

C'est-à-dire que leurs biens ne peuvent être pris comme butin, car il s'agit des biens des Musulmans.

Sa parole : « **... tuer les captifs...** »

Parce qu'ils sont Musulmans, et leur capture a mis un terme à leur mal.

Sa parole : « **... ni chasser ceux parmi eux qui se sont enfuis.** »

S'ils sont vaincus, le dirigeant doit les laisser, il ne doit pas les poursuivre parce qu'ils ont cessé leur mal.

Il est obligatoire d'obéir au dirigeant en toute chose

٣٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا طَاعَةَ لِبَشَرٍ فِي مَعْصِيَةِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَمَنْ كَانَ مِنْ أَهْلِ الإِسْلَامِ، وَلَا يُشْهَدُ عَلَى أَحَدٍ، وَلَا يُشْهَدُ لَهُ بِعَمَلِ خَيْرٍ وَلَا شَرٍّ، فَإِنَّكَ لَا تَدْرِي بِمَ يُخْتَمُ لَهُ عِنْدَ الموْتِ، تَرْجُو لَهُ رَحْمَةَ اللَّهِ وَتَخَافُ عَلَيْهِ، وَلَا تَدْرِي مَا يَسْبِقُ لَهُ عِنْدَ الموْتِ إِلَى اللَّهِ مِنَ النَّدَمِ، وَمَا أَحْدَثَ اللَّهُ فِي ذَلِكَ الوَقْتِ إِذَا مَاتَ عَلَى الإِسْلَامِ، تَرْجُو لَهُ رَحْمَةَ اللَّهِ وَتَخَافُ عَلَيْهِ ذُنُوبَهُ، وَمَا مِنْ ذَنْبٍ إِلَّا وَلِلعَبْدِ مِنْهُ تَوْبَةٌ.

[32] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Sachez qu'il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance à *Allāh*, exalté soit-Il. Il ne faut attester de rien pour les adeptes de l'*Islām* suivant de bonnes ou mauvaises actions. Car vous ne pouvez savoir sur quoi il sera au moment de sa mort. Espérez la miséricorde d'*Allāh* pour lui et craignez pour lui. Vous ne savez pas ce qu'il regrettera au moment de la mort, devant *Allāh* et ce qu'*Allāh* provoquera à ce moment s'il meurt sur l'*Islām*. Au contraire, vous devez espérer pour lui la miséricorde et craindre pour ses péchés, car il n'est aucun péché qui ne demande de repentir. »

Commentaire

Sa parole : « Sachez qu'il n'y a pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance à *Allāh*... »

Ceci est une exception à ce qui précède : il a mentionné qu'il est obligatoire d'obéir aux dirigeants, mais pas dans tout. Plutôt, ils doivent être obéis dans tout ce qui n'implique pas de désobéissance. Mais s'ils ordonnent une désobéissance, il ne faut pas leur obéir dans ceci.

Il est rapporté dans un *ḥadīth* que le Messager d'*Allāh* ﷺ désigna un commandant pour une brigade de Compagnons. Alors qu'ils étaient en chemin, il leur dit : « Assemblez du bois ». Lorsqu'ils l'eurent assemblé, il leur dit : « Allumez-le ». Lorsqu'ils l'eurent allumé, il dit : « Jetez-vous y, le Messager d'*Allāh* ﷺ n'a-t-il pas dit :

اِسْمَعُوا وَ أَطِيعُوا.

« *Écoutez et obéissez.* » ? »

Mais certains d'entre eux dirent : « Nous n'avons obéi au Messager d'*Allāh* ﷺ que pour fuir le feu. Comment devrions-nous y entrer ? » Ils refusèrent donc d'y entrer. Lorsque la nouvelle atteint le Messager d'*Allāh* ﷺ, il dit :

أَمَّا إِنَّهُمْ لَوْ دَخَلُوهَا لَمْ يَخْرُجُوا مِنْهَا، إِنَّمَا الطَّاعَةُ فِي الْمَعْرُوفِ.

« *Certes s'ils y étaient entrés ils n'en seraient pas sortis. L'obéissance ne se fait que dans le bien.* » [127]

Le Prophète ﷺ a également dit :

لَا طَاعَةَ لِمَخْلُوقٍ فِي مَعْصِيَةِ الْخَالِقِ.

« *Pas d'obéissance à une créature dans la désobéissance au Créateur.* » [128]

Allāh le Très-Haut a dit à propos des parents :

﴿أَنِ اشْكُرْ لِي وَلِوَالِدَيْكَ إِلَيَّ الْمَصِيرُ ﴿١٤﴾ وَإِنْ جَاهَدَاكَ﴾

127. Sa référence a précédé.
128. Sa référence a précédé.

« ... « Sois reconnaissant envers Moi ainsi qu'envers tes parents. Vers Moi est la destination. Et si tous deux te forcent... » [*Luqmān* : 14-15]

C'est-à-dire les parents.

﴿عَلَىٰ أَنْ تُشْرِكَ بِي مَا لَيْسَ لَكَ بِهِ عِلْمٌ فَلَا تُطِعْهُمَا ۖ وَصَاحِبْهُمَا فِي الدُّنْيَا مَعْرُوفًا ۖ وَاتَّبِعْ سَبِيلَ مَنْ أَنَابَ إِلَيَّ﴾

« ... à M'associer ce dont tu n'as aucune connaissance, alors ne leur obéis pas ; mais reste avec eux ici-bas de façon convenable. Et suis le sentier de celui qui se tourne vers Moi... » [*Luqmān* : 15]

Cependant, cela ne signifie pas que l'obéissance à l'autorité cesse complètement s'il ordonne aux gens de commettre une désobéissance. Mais, cela signifie qu'il ne doit pas être obéi en cela, mais il faut lui obéir en ce qui n'implique pas de désobéissance. Voilà la signification de la phrase : « Pas d'obéissance à la créature dans la désobéissance au Créateur. » Il ne faut pas dire qu'*Allāh* a ordonné l'obéissance aux autorités et la bonté envers les parents en toute chose. Nous disons que certes *Allāh* a ordonné l'obéissance aux autorités et la bonté envers les parents, mais dans le bien, et non dans la désobéissance à *Allāh*, le Très-Haut.

Sa parole : **« Il ne faut attester de rien pour les adeptes de l'*Islām* suivant de bonnes ou mauvaises actions »**

Ceci est le sujet d'attester le Paradis ou l'Enfer pour une personne spécifique. Le Paradis ou l'Enfer ne peuvent être attestés pour personne sans preuve du Livre d'*Allāh* et de la *Sunnah*. Quant à celui pour lequel il n'y a pas de preuve qu'il fasse partie des gens du Paradis, même s'il s'agit d'un croyant vertueux, on ne peut savoir quelle sera sa fin. Il en est de même pour la pécheur ou le mécréant : nous ne devons pas conclure qu'il sera parmi les gens du feu, parce que nous ne savons pas s'il se repentira. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَلَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا، وَإِنَّ أَحَدَكُمْ

لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونَ بَيْنَهُ وبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا.

« Certes, l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du Paradis jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape, il s'engagera alors dans les actes des gens du feu et y entrera donc. Et l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du feu jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape et il s'engagera donc dans les actes des gens du Paradis et y entrera. » [129]

Les actes ne se jugent que par leurs conclusions. Nul ne connaît les conclusions, si ce n'est *Allāh*, le Connaisseur de l'invisible — exalté soit-Il. Cependant, nous craignons pour les pécheurs et espérons pour les obéissants. Nous ne disons rien de catégorique. Plutôt, nous espérons pour les serviteurs obéissants, et nous ne sommes pas catégoriques, et craignons pour les pécheurs et nous ne sommes pas catégoriques. Ceci est ce qui concerne les individus spécifiques.

Mais en ce qui concerne la généralité, nous pouvons être catégoriques que les croyants seront parmi les gens du Paradis et être catégoriques que les mécréants seront parmi les habitants du feu. *Allāh* le Très-Haut dit à propos du feu :

﴿أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ﴾

« ... préparé pour les mécréants. » [*Āl 'Imrān* : 131]

Et Il dit à propos du Paradis :

﴿أُعِدَّتْ لِلْمُتَّقِينَ﴾

« ... préparé pour les pieux » [*Āl 'Imrān* : 133]

Ceci est en ce qui concerne la généralité des gens. Mais, en ce qui concerne les individus spécifiques, ceci est laissé à *Allāh* — exalté soit-Il. Cependant, nos relations avec les gens se font sur ce qui est apparent. Nous nous comportons avec les obéissants selon ce qui est apparent et

129. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1174, n°3036) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2036, n°2643), du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ.

de même avec les pécheurs. Nous ne jugeons que ce qui est apparent et non selon ce que sera la destination ou le résultat final, car ceci est dans la Main d'*Allāh* – Exalté soit-Il.

Les interdits sont classifiés

٣٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالرَّجْمُ حَقٌّ.

[33] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et la lapidation est vérité. »

Commentaire

Allāh — Exalté soit-Il — a interdit certaines choses concernant l'honneur, les transactions et autres. Ces interdictions sont divisées en parties :

i les interdictions majeures,

ii les interdictions mineures.

Et, en ce qui concerne les punitions de celui qui commet l'un de ces interdits, ils sont divisés en trois catégories qui sont :

La première : les interdictions pour lesquelles *Allāh* a prescrit des châtiments spécifiques. Ils sont nommés *al-ḥudūd* (les peines légales). Le terme *ḥudūd* découle de *ḥadd*, qui signifie dissuasion. Parce que ces châtiments dissuadent les gens de commettre ces péchés.

La seconde : les interdictions pour lesquelles *Allāh* n'a pas prescrit de châtiments spécifiques. Il existe cependant le *ta'zīr* (châtiment discrétionnaire). Il est laissé à la discrétion du juge qui décidera ce qui servira de dissuasion. C'est ce qui est appelé *ta'zīr*, discipliner le fautif.

La troisième : les interdictions qui n'ont ni *ḥadd*, ni *ta'zīr*, cependant elles ont des menaces, colères, malédictions, feu et autre types de menaces. Comme la consommation de *ribā* (usure), les jeux de hasard et autres. Pour celles-ci, il y a de sévères menaces qui dissuadent celui qui a

la foi dans le cœur. Mais celui dont le cœur n'en contient pas ou dont la foi est faible, les comptes seront certes rendus et un châtiment l'attend dans l'Au-delà. Car *Allāh* a interdit ces interdictions. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ اللَّهَ فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَنْتَهِكُوهَا، وَسَكَتَ عَنْ أَشْيَاءَ رَحْمَةً بِكُمْ غَيْرَ نِسْيَانٍ فَلَا تَسْأَلُوا عَنْهَا.

> « *Allāh a prescrit certaines obligations, donc ne les négligez pas. Il a interdit certaines choses, donc ne les transgressez pas. Et Il S'est tu à propos d'autres choses par miséricorde envers vous, et non par oubli, donc ne posez pas de questions à leur sujet.* » [130]

L'un de ces *ḥudūd* est le châtiment pour *zinā*. *Zinā* est l'accomplissement de relations sexuelles interdites avec quelqu'un avec qui elles ne sont pas permises. C'est là la signification de *zinā* : avoir une relation sexuelle qu'*Allāh* a interdite en dehors du mariage légiféré effectif. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَالَّذِينَ هُمْ لِفُرُوجِهِمْ حَافِظُونَ ﴿٢٩﴾ إِلَّا عَلَىٰ أَزْوَاجِهِمْ أَوْ مَا مَلَكَتْ أَيْمَانُهُمْ فَإِنَّهُمْ غَيْرُ مَلُومِينَ ﴿٣٠﴾ فَمَنِ ابْتَغَىٰ وَرَاءَ ذَٰلِكَ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْعَادُونَ﴾

> « **et qui se maintiennent dans la chasteté et n'ont de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables, mais ceux qui cherchent [leur plaisir] en dehors de cela, sont des transgresseurs ;** » [*Al-Maʿārij* : 29-31]

C'est-à-dire ceux qui dépassent le licite pour l'illicite. Ceux qui commettent des relation sexuelles interdites sont de deux catégories :

Il s'agit soit de celui qui n'a jamais eu de relation sexuelle avec son épouse par un mariage licite qui le préserve. Cette personne est vierge. Son châtiment est de cent coups de fouet. *Allāh* le Très-Haut dit :

---

130. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Muʿjam al-Kabīr* (22/222), *Ibn Jarīr dans son Tafsīr* (7/85), *Ad-Dāraquṭnī* dans son *Sunan* (4/104), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak ʿalā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/129), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/12) et d'autres. *An-Nawawī* l'a jugé *ḥasan* dans *Riyāḍ aṣ-Ṣāliḥīn* (p.336).

﴿الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِّنْهُمَا مِائَةَ جَلْدَةٍ ۖ وَلَا تَأْخُذْكُمْ بِهِمَا رَأْفَةٌ فِي دِينِ اللَّهِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۖ وَلْيَشْهَدْ عَذَابَهُمَا طَائِفَةٌ مِّنَ الْمُؤْمِنِينَ﴾

« La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah — si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition. » [*An-Nūr* : 2]

Il est rapporté dans la *Sunnah* authentique qu'il devra être exilé de la ville dans laquelle il commit le rapport interdit pour une autre pour une durée d'une année. Le Prophète ﷺ a dit :

الْبِكْرُ بِالْبِكْرِ جَلْدُ مِائَةٍ وَتَغْرِيبُ عَامٍ.

« Pour ceux qui sont vierges, cent coups de fouet et un an d'exil. » [131]

L'exil est donc authentiquement prouvé dans la *Sunnah*, tandis que la flagellation est prouvée dans le *Qur'ān*. En fait, les savants sont unanimes en ce qui concerne la flagellation, ainsi que la majorité d'entre eux sur l'exil. Voilà la peine légale pour toute personne vierge.

En ce qui concerne *ath-thayyib*, il s'agit de la personne qui a eu des relations sexuelles avec son épouse (ou son époux) dans un mariage légal — celle qui a connu la valeur de l'honneur et son caractère sacré. Cette personne doit être lapidée jusqu'à ce que mort s'ensuive. Ceci est prouvé dans un verset du *Qur'ān* dont la formulation a été abrogée, mais dont le jugement reste, comme le mentionna *'Umar* ﷺ sur la chaire du Messager d'*Allāh* ﷺ. Il dit :

نَزَلَتْ آيَةُ الرَّجْمِ فَوَعَيْنَاهَا وَحَفِظْنَاهَا، وَرَجَمَ رَسُولُ اللَّهِ، وَأَخْشَى إِنْ طَالَ بِالنَّاسِ زَمَانٌ أَنْ يَقُولُوا : مَا نَجِدُ الرَّجْمَ فِي كِتَابِ اللَّهِ، أَلَا إِنَّهُ فِي كِتَابِ اللَّهِ.

131. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1316, n°1690), d'après *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ.

« Le verset de la lapidation fut révélé. Nous le comprîmes et le mémorisâmes, et le Messager d'*Allāh* ﷺ lapida. Je crains qu'après le passage du temps des gens disent : « Nous ne trouvons pas la lapidation dans le Livre d'*Allāh* ». Certes elle est dans le Livre d'*Allāh*. » [132]

Il faisait référence à la Parole d'*Allāh* le Très-Haut :

﴿وَ اَلْشَّيْخُ وَالْشَّيْخَةُ إِذَا زَنَيَا فَارْجُمُوهُمَا اَلْبَتَّةَ نَكَالاً مِنَ اَللَّهِ وَاللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ﴾

« Les homme et femme matures (i.e. mariés), s'ils ont des rapports sexuels interdits, lapidez-les à mort — un châtiment de la part d'*Allāh*. Et *Allāh* est Puissant et Sage. [133] »

C'est une partie du *Qur'ān* dont la formulation a été abrogée mais dont le jugement est resté. Le Messager d'*Allāh* ﷺ lapida et ordonna la lapidation, et les Musulmans sont unanimes à ce sujet. Nul ne s'oppose à cela, si ce n'est les gens de l'innovation dont le désaccord n'est pas pris en compte, comme les *Khawārij*.

La lapidation à mort est donc prouvée dans le *Qur'ān*, dans la *Sunnah* prononcée et pratiquée, et le consensus des Musulmans. Donc celui qui la nie est mécréant, car il aura dénié *Allāh*, Son Messager ﷺ et le consensus des Musulmans. La lapidation est donc authentiquement prouvée, il n'y a donc pas lieu de la discuter.

C'est en se basant sur cela que l'auteur a dit : « **Et la lapidation est vérité.** »

Ceci fait partie de la *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et sert de réfutation aux innovateurs qui dénient la lapidation sans aucune science ou clairvoyance du fait de leur ignorance, leur fausse prétention d'avoir de la science et le fait qu'ils s'appuient sur leurs raisons et idéologies. Ces gens ne doivent pas être pris en compte et leur paroles ne doivent pas être écoutées.

Il se peut qu'un ignorant vienne, prétendant la science et avoir fait des recherches, et dise : « Il y a divergence à ce sujet. » On lui répondra :

132. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2503, n°6442) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1317, n°1691), d'après *'Umar* ﷺ.

133. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1317, n°1691).

« Est-ce toute divergence qui est prise en considération ? » Il existe des divergences annulées qui sont pas prises en considération. L'une d'entre elles est celle-ci. C'est pour cela que le poète dit :

« Ce n'est pas toute divergence qui est considérée,
seule l'est celle qui mérite d'être considérée. »

Ce qui compte n'est pas la prétention d'une divergence d'opinion, mais l'authentification et le rapport à la preuve. Donc quiconque s'oppose à la preuve est un opposant et nulle considération ne doit être donnée à son désaccord et il ne faut pas y prêter attention.

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

« ... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à *Allāh* et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » [*An-Nisā'* : 59]

Nous ne devons pas rester sur la divergence. Au contraire, nous devons nous référer à la preuve, du fait de la parole d'*Allāh* :

﴿فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

« ... renvoyez-le à *Allāh* et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » [*An-Nisā'* : 59]

En conséquence, l'auteur — *raḥimahullāh* — a mentionné la lapidation bien qu'il s'agisse d'un livre sur les croyances. Parce qu'il est obligatoire de croire en l'obligation de la lapidation. Ainsi, quiconque la renie est mécréant. Il mentionna ceci pour réfuter les innovateurs qui nient la lapidation.

Quiconque dénigre l'essuyage des chaussettes ne fait pas partie des Gens de la *Sunnah*

٣٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالمسْحُ عَلَى الخُفَّيْنِ سُنَّةٌ.

[34] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et l'essuyage des *khuffayn* est de la *Sunnah*. »

Commentaire

« Et l'essuyage des *khuffayn* (chaussettes de cuir) est de la *Sunnah*. »

Il mentionna ce sujet bien qu'il s'agisse d'un sujet de *fiqh* car il est lié à la *'aqīdah*. Ainsi, ce qui renie l'essuyage des *khuffayn* contredit *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et s'oppose à la *'aqīdah* authentique. Parce que l'essuyage des *khuffayn* est authentiquement rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ dans de nombreux *aḥādīth* qui atteignent le niveau de *at-tawātur* [134].

L'essuyage des *khuffayn* est une permission, et mettre en application une facilité fait partie de la *Sunnah*, du fait de la parole du Prophète ﷺ :

إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ أَنْ تُؤْتَى رُخَصُهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ تُؤْتَى مَعْصِيَتُهُ.

134. NdT : information rapportée par un si grand nombre de rapporteurs à chaque étape de la chaîne qu'ils ne peuvent s'être accordés sur un mensonge ou qu'il ne s'agisse d'une coïncidence.

« *Certes Allāh aime que Ses facilités soit mises en pratique comme il déteste que Ses interdits soient commis.* » [135]

Ainsi, essuyer les *khuffayn* et ce qui peut les remplacer, comme *al-jawārib* (les chaussettes) est authentiquement prouvé dans la *Sunnah* prophétique. Nul ne s'y oppose, si ce n'est les *Rawāfiḍ*, alors qu'ils prétendent la permission d'essuyer les deux pieds. D'après les *Rawāfiḍ* [136], les deux pieds ne doivent pas être lavés, mais essuyés, en prenant comme preuve :

﴿وَامْسَحُوا بِرُؤُوسِكُمْ وَأَرْجُلِكُمْ﴾

Wamsaḥū biru'ūsikum wa arjulikum

« ... **passez les mains mouillées sur vos têtes et vos pieds...** » [*Al-Mā'idah* : 6]

Avec une *kasrah* (au lieu d'une *fatḥah* : *arjulikum* au lieu de *arjulakum*)

﴿إِلَى الْكَعْبَيْنِ﴾

« ... **jusqu'aux chevilles...** » [*Al-Mā'idah* : 6]

Selon eux, ces *ka'bān* (chevilles) ne sont pas les deux chevilles connues sous les tibias. Au contraire, pour eux, les chevilles sont ce qui est en-dessous du nœud du lacet et il s'agit du pied tout entier avec le talon. C'est la cheville pour les *Rawāfiḍ*, alors que ce n'est pas la cheville pour *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*.

Il n'existe pas de preuve pour leur récitation du verset précédent avec une *kasrah*. Parce que la récitation la plus connue de ce verset est avec une *fatḥah* :

﴿وَأَرْجُلَكُمْ﴾

Wa arjulakum

« ... **et lavez vos pieds...** » [*Al-Mā'idah* : 6]

en conjonction avec :

﴿فَاغْسِلُوا وُجُوهَكُمْ﴾

135. Rapporté par *Aḥmad* dans *Al-Musnad* (2/108), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Aṣ-Ṣaghīr* (5/275, n°5302), *Ibn Khuzaymah* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/2259, n°2027), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/451, n°2742), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* رضي الله عنهما et *Al-Mundhirī* a authentifié la chaîne de *Aḥmad* dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (2/87).

136. NdT : groupe extrémiste parmi les chiites.

Faghsilū wujūhikum

« ... lavez vos visages... » [*Al-Mā'idah* : 6]

et la récitation avec une *kasrah* est à cause de *al-mujāwarah* (la proximité), du fait de la parole d'*Allāh*, le Très-Haut :

﴿وَامْسَحُوا بِرُؤُوسِكُمْ﴾

Wamsaḥū biru'ūsikum

« ... et essuyez vos têtes... »

et en prenant comme preuve que le Prophète ﷺ lavait ses pieds et n'essuyait que ses *khuffayn*.

Raccourcir la prière fait partie des facilités de la *Sharī'ah*

٣٥ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَتَقْصِيرُ الصَّلَاةِ فِي السَّفَرِ سُنَّةٌ.

[35] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et le raccourcissement des prières en voyage est de la *Sunnah*. »

Commentaire

Parmi les permissions que la législation islamique a apporté afin de faciliter les actes d'adoration aux serviteurs et d'enlever la gêne est le raccourcissement des prières en voyage. C'est-à-dire le raccourcissement des prières de quatre *raka'āt*.

Ceci est basé sur le texte du *Qur'ān*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي ٱلْأَرْضِ﴾

« Et quand vous parcourez la terre... »

C'est-à-dire vous voyagez.

﴿فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ ٱلصَّلَاةِ إِنْ خِفْتُمْ أَنْ يَفْتِنَكُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا﴾

« ... ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve... » [*An-Nisā'* : 101]

Le sens apparent de ce verset est qu'il n'est pas permis de raccourcir la prière, si ce n'est dans un moment de peur. Ce paradoxe fut certes enlevé, car on demanda au Messager d'*Allāh* ﷺ : « Pourquoi raccourcissons-nous notre prière alors que nous sommes actuellement en temps de paix ? »

Le Prophète ﷺ répondit :

تِلْكَ صَدَقَةٌ تَصَدَّقَ اللَّهُ بِهَا عَلَيْكُمْ؛ فَاقْبَلُوا مِنَ اللَّهِ صَدَقَتَهُ.

« C'est l'aumône qu'Allāh vous a faite, alors acceptez l'aumône d'Allāh. » [137]

Et le Prophète ﷺ raccourcissait ses prières lors de tous ses voyages. Et il raccourcissait les prières de quatre *raka'āt* en deux *raka'āt*. Ceci est la *Sunnah*. Cependant, il est permis de compléter, mais c'est le contraire qui est le mieux.

Ainsi, le *qaṣr* (raccourcissement de la prière) est une facilité. Celui qui le veut le fait et c'est le mieux. Quant à celui qui le délaisse et complète, il n'y a pas de mal. Parce que la complétion est l'origine. L'auteur l'a mentionné parce qu'accepter les facilités de la législation fait partie de la *'aqīdah*. Et ceci réfute les *mutashaddidīn* (exagérateurs) qui n'acceptent pas les facilités légiférées.

137. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/47, n°686), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.

La rupture du jeûne durant le voyage de jour durant *Ramaḍān* fait partie des facilités de la *Sharī'ah*

٣٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّوْمُ فِي السَّفَرِ؛ مَنْ شَاءَ صَامَ، وَمَنْ شَاءَ أَفْطَرَ

[36] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Le jeûne durant le voyage. Jeûne celui qui veut et rompt son jeûne celui qui veut. »

Commentaire

L'une des facilités qu'*Allāh* a accordées à Ses serviteurs est la rupture du jeûne du *Ramaḍān* en voyage. C'est une facilité : celui qui le souhaite rompt son jeûne et celui qui le souhaite jeûne.

Si l'on jeûne, le jeûne est correct parce qu'un Compagnon dit au Prophète ﷺ qu'il avait la capacité de jeûner en voyage et le Prophète ﷺ le lui permit.[138] Il s'agit donc d'une facilité et il n'est pas obligatoire de prendre une facilité. Cependant, il est meilleur de la prendre, comme toutes les facilités. Néanmoins, celui qui souhaite revenir à l'origine et jeûne (durant un voyage), il n'y a pas de mal. *Allāh*, exalté soit-Il dit :

138. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/790, n°1121), d'après *Ḥamzah ibn 'Amr al-Aslamī* ﷺ qui dit : « Ô Messager d'*Allāh*, j'ai la force de jeûner en voyage, est-ce que je commets un péché ? » Le Messager d'*Allāh* répondit : « *C'est une facilité d'Allāh. Celui qui la prend, cela est bon, et celui qui aime jeûner ne commet pas de péché.* »

﴿فَمَنْ شَهِدَ مِنكُمُ ٱلشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ ۖ وَمَنْ كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَىٰ سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ﴾

« ... Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours... » [*Al-Baqarah* : 185]

Et le Prophète ﷺ rompait son jeûne durant ses voyages. [139]

139. Il est rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/686, n°1842) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/784, n°1113), d'après *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما que le Messager d'*Allāh* ﷺ voyagea à *Makkah* durant *Ramaḍān* et jeûna jusqu'à ce qu'il arriva à *Al-Kadīd*. Il rompit alors son jeûne et les gens rompirent leur jeûne.

La prière en *sarāwīl*

٣٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَابَأْسَ بِالصَّلَاةِ فِي السَّرَاوِيل.

[37] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et il n'y a pas de mal à prier en *sarāwīl*. »

Commentaire

Le *sarāwīl* est bien connu. C'est ce qui est porté pour couvrir la *'awrah* [140] et qui est cousu à la taille de la partie inférieure du corps et qui a des manches.

Il mentionne que la prière en *sarāwīl* est valide. Ceci en ce qui concerne les hommes, car la *'awrah* de l'homme est ce qui se trouve entre le nombril et les genoux, et le *sarāwīl* couvre cela. Donc celui qui accomplit la prière dans un *sarāwīl* qui couvre ce qui se trouve entre le nombril et les genoux, sa prière est valide.

Quant à la femme, l'ensemble de son corps est *'awrah* durant la prière, sauf le visage, s'il n'y a pas d'homme qui ne soit pas parmi ses *maḥārim* [141] en sa présence.

Mais si l'homme prie en *izār* (pagne), cela est mieux qu'en *sarāwīl*, ou il prie en *qamīṣ* (longue chemise). Cela est meilleur, car cela embellit l'apparence. *Allāh* le Très-Haut dit :

140. NdT : parties du corps qu'il est interdit de montrer aux autres.

141. NdT : hommes de sa famille avec qui une femme ne pourra jamais se marier.

﴿يَا بَنِي آدَمَ خُذُوا زِينَتَكُمْ عِنْدَ كُلِّ مَسْجِدٍ﴾

« Ô enfants d'*Ādam*, dans chaque lieu de prière portez votre parure (vos habits)... » [*Al-A'rāf* : 31]

C'est-à-dire au moment de chaque prière. Et *zīnah* (l'embellissement), comme mentionné par *Ibn Taymiyah*, est plus général que le seul fait de couvrir la *'awrah*.[142]

142. Cette parole de l'*Imām al-Barbahārī raḥimahullāh* réfute certains groupes chiites qui prétendent que prier en *sarāwīl* est interdit parce qu'ils sont touchés par le vent au niveau du postérieur. Ils rendent alors obligatoire d'enlever le *sarāwīl* avant la prière.

Les deux catégories de *nifāq*

٣٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالنِّفَاقُ أَنْ يُظْهِرَ الإِسْلَامَ بِاللِّسَانِ وَيُخْفِي الكُفْرَ بِالضَّمِيرِ.

[38] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et *an-nifāq* est de manifester l'*Islām* dans ses paroles tout en dissimulant la mécréance dans sa poitrine. »

Commentaire

An-nifāq est de montrer le bien tout en dissimulant le mal. Il est de deux types :

***Nifāq i'tiqādī* (l'hypocrisie de croyance)** : c'est une mécréance majeure. L'hypocrite est pire que le mécréant d'origine.

Parce que le mécréant d'origine est bien connu pour sa mécréance et pour être un ennemi. Mais l'hypocrite trompe les Musulmans et fait apparaître qu'il est l'un d'entre eux, alors qu'il est leur ennemi : il manifeste l'*Islām* alors qu'il est mécréant. *Allāh* dit à propos des hypocrites :

﴿يُخَادِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ﴾

> **« Ils cherchent à tromper *Allāh* et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. »** [*Al-Baqarah* : 9]

C'est pour cela qu'*Allāh* les jettera au plus profond de l'Enfer, sous les adorateurs d'idoles et les mécréants, parce qu'ils sont pire que les mécréants. Ainsi, *Allāh*, exalté soit-Il, dit à leur sujet :

﴿هُمُ الْعَدُوُّ فَاحْذَرْهُمْ ۚ قَاتَلَهُمُ اللَّهُ ۖ أَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ﴾

« ... L'ennemi c'est eux. Prends y garde. Qu'*Allāh* les extermine ! Comme les voilà détournés (du droit chemin). » [*Al-Munāfiqūn* : 4]

An-nifāq al-i'tiqādī ne peut coexister avec la foi.

***An-nifāq al-'amalī* (l'hypocrisie d'action)** : c'est lorsqu'une personne est croyante intérieurement et extérieurement, mais peut avoir certains attributs des hypocrites. Ces attributs diminuent sa foi et une sévère menace plane sur lui. Mais elle ne sort pas de l'*Islām*. Il est nommé *an-nifāq al-'amalī* et aussi *an-nifāq al-asghar* (l'hypocrisie mineure).

Un exemple de ceci est ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ qui dit :

أَرْبَعٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا، وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهَا كَانَ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنَ النِّفَاقِ حَتَّى يَدَعَهَا : إِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا وَعَدَ أَخْلَفَ، وَإِذَا أُؤْتُمِنَ خَانَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ.

> *« Quatre caractéristiques ne se trouvent que chez l'hypocrite et celui qui en possède une possède une caractéristique de l'hypocrisie, jusqu'à ce qu'il l'abandonne : lorsqu'il parle, il ment, lorsqu'il promet, il ne remplit pas sa promesse, lorsqu'on lui confie quelque chose, il trahit et lorsqu'il se dispute, il transgresse. »* [143]

Il se peut donc que le croyant fasse preuve de *nifāq al-'amalī* et ceci est un manque dans sa foi et mérite la menace (d'*Allāh*). Mais il ne sera pas considéré sorti de la religion.

Cette hypocrisie est l'ostentation que le Messager d'*Allāh* ﷺ craignait pour ses Compagnons. Il l'appela polythéisme mineur. Il dit :

إِنَّ أَخْوَفَ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمْ الشِّرْكُ الأَصْغَرُ. قَالُوا وَمَا الشِّرْكُ الأَصْغَرُ، يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : الرِّيَاءُ. يَقُولُ اللَّهُ يَوْمَ القِيَامَةِ إِذَا جَزَى

143. Rapporté par *Al-Bukhārī* (1/21, n°34) et *Muslim* (1/78, n°58), du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn 'Amr* رضي الله عنهما.

النَّاسَ بِأَعْمَالِهِمْ : اذْهَبُوا إِلَى الَّذِينَ كُنْتُمْ تُرَاؤُونَ فِي الدُّنْيَا فَانْظُرُوا هَلْ تَجِدُونَ عِنْدَهُمْ جَزَاءً.

> « *Ce que je crains le plus pour vous est le polythéisme mineur.* » Ils dirent : « Ô Messager d'*Allāh*, qu'est-ce que le polythéisme mineur ? » Il répondit : « *L'ostentation. Au Jour de la résurrection, lorsqu'Allāh récompensera les gens pour leurs actes, Il dira : « Allez à ceux envers qui vous faisiez preuve d'ostentation dans la vie et voyez s'ils peuvent vous récompenser. »* » [144]

Le Prophète ﷺ a également dit :

أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَا هُوَ أَخْوَفُ عَلَيْكُمْ عِنْدِي مِنَ الْمَسِيحِ الدَّجَّالِ. قَالُوا بَلَى. قَالَ : الشِّرْكُ الْخَفِيُّ. يَقُومُ الرَّجُلُ فَيُصَلِّي فَيُزَيِّنُ صَلَاتَهُ لِمَا يَرَى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ إِلَيْهِ.

> « *Vous informerais-je de ce que je crains plus pour vous que le Messie Ad-Dajjāl ?* » Ils dirent : « Bien sûr que oui ! » Il dit : « *Le polythéisme caché. Quelqu'un sera debout en prière et l'embellira lorsqu'il verra quelqu'un le regarder.* » [145]

S'il prie en présence de quelqu'un, il embellit sa prière, mais, s'il prie chez lui, ou dans un endroit dissimulé, il se dépêche de l'accomplir, sans même y prêter attention. C'est ce que les Compagnons craignaient fortement pour eux-mêmes. Nul ne doit s'en sentir à l'abri et il faut donc craindre cela. C'est pour cela qu'ils disaient : « Nul ne le craint, si ce n'est le croyant et nul ne s'en sent à l'abri, si ce n'est l'hypocrite. »

---

144. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/428), *Al-Bayhaqī* dans *Shu'ab al-Īmān* (5/333), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (14/323-324), d'après *Maḥmūd ibn Labīd* ؓ. *Al-Mundhirī* a dit dans *At-Targhīb wat-Tarhīb* (1/69) : « Sa chaîne est bonne. »

145. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (3/30), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4204), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Mushkil al-Āthār* (n°1781) et *Ibn 'Adī* dans *Al-Kāmil* (3/174). Une version résumée est rapportée par *Al-Bazzār* dans son *Musnad* (n°2447 – *Kashf al-Astār*), *Aṭ-Ṭabarī* dans *Tahdhīb al-Āthār* (2/794 – *Musnad 'Alī*), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/329) et d'autres, d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ؓ, et authentifié par *Aṭ-Ṭahawī* et *Al-Ḥākim*, et *Adh-Dhahabī* est d'accord avec lui. *Al-Buṣayrī* l'a jugé *ḥasan* dans *Misbāh az-Zujājah* (4/237).

Ainsi, le Musulman doit craindre ce type d'hypocrisie, l'hypocrisie mineure.

Sa parole : « **Et *an-nifāq* est de manifester l'*Islām* dans ses paroles tout en dissimulant le mécréance dans son cœur.** » C'est la définition de l'hypocrisie de croyance, et il s'agit de l'hypocrisie majeure. La foi ne peut coexister avec elle et un croyant n'en fait jamais preuve. Au début de la sourate *Al-Baqarah*, *Allāh*, exalté soit-Il, divisa les gens en croyants intérieurement et extérieurement, en mécréants intérieurement et extérieurement et en hypocrites qui manifestent l'*Islām* ouvertement et dissimulent la mécréance, lorsqu'Il dit :

﴿الٓمٓ ۝١ ذَٰلِكَ ٱلۡكِتَٰبُ لَا رَيۡبَۛ فِيهِۛ هُدٗى لِّلۡمُتَّقِينَ ۝٢ ٱلَّذِينَ يُؤۡمِنُونَ بِٱلۡغَيۡبِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَمِمَّا رَزَقۡنَٰهُمۡ يُنفِقُونَ ۝٣ وَٱلَّذِينَ يُؤۡمِنُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيۡكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبۡلِكَ وَبِٱلۡأٓخِرَةِ هُمۡ يُوقِنُونَ ۝٤ أُوْلَٰٓئِكَ عَلَىٰ هُدٗى مِّن رَّبِّهِمۡۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلۡمُفۡلِحُونَ﴾

> « **Alif, Lām, Mīm. C'est le Livre au sujet duquel il n'y a aucun doute, c'est un guide pour les pieux, qui croient à l'invisible et accomplissent la prière et dépensent (dans l'obéissance à *Allāh*), de ce que Nous leur avons attribué, Ceux qui croient à ce qui t'a été descendu (révélé) et à ce qui a été descendu avant toi et qui croient fermement à la vie future. Ceux-là sont sur le bon chemin de leur Seigneur, et ce sont eux qui réussissent (dans cette vie et dans la vie future).** » [*Al-Baqarah* : 1-5]

Ces versets concernent les croyants intérieurement et extérieurement. Quant aux mécréants intérieurement et extérieurement, *Allāh* dit à leur propos :

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ سَوَآءٌ عَلَيۡهِمۡ ءَأَنذَرۡتَهُمۡ أَمۡ لَمۡ تُنذِرۡهُمۡ لَا يُؤۡمِنُونَ ۝٦ خَتَمَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمۡ وَعَلَىٰ سَمۡعِهِمۡۖ وَعَلَىٰ

﴿أَبْصَارِهِمْ غِشَاوَةٌ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ﴾

« [Mais] certes les infidèles que tu les avertisses ou que tu ne les avertisses pas, ils ne croient pas. *Allāh* a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châtiment. » [*Al-Baqarah* : 6-7]

Puis, Il dit à propos de la troisième catégorie :

﴿وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ۝٨ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ۝٩﴾

« Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en *Allāh* et au Jour dernier ! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper *Allāh* et les croyants ; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte... »

Jusqu'à la parole d'*Allāh*, le Très-Haut :

﴿صُمٌّۢ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ﴾

« Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement). » [*Al-Baqarah* : 8-18]

Tout ceci à propos des hypocrites : plus de dix versets.

Sa parole : **« ... tout en dissimulant le mécréance dans sa poitrine. »**

La signification de *ḍamīr* est ce qui est caché dans le cœur.

Ici-bas est pour les actes et l'Au-delà pour les comptes

---

٣٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ بِأَنَّ الدُّنْيَا دَارُ إِيمَانٍ وَإِسْلَامٍ، وَأُمَّةُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فِيهَا مُؤْمِنُونَ مُسْلِمُونَ فِي أَحْكَامِهِمْ وَمَوَارِيثِهِمْ وَذَبَائِحِهِمْ وَالصَّلاَةِ عَلَيْهِمْ، وَلَا نَشْهَدُ لِأَحَدٍ بِحَقِيقَةِ الإِيمَانِ حَتَّى يَأْتِيَ بِجَمِيعِ شَرَائِعِ الإِسْلَامِ، فَإِنْ قَصَّرَ فِي شَيْءٍ مِنَ ذَلِكَ كَانَ نَاقِصَ الإِيمَانِ حَتَّى يَتُوبَ، وَاعْلَمْ أَنَّ إِيمَانَهُ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى : تَامَّ الإِيمَانِ أَوْ نَاقِصَ الإِيمَانِ، إِلَّا مَا أَظْهَرَ لَكَ مِنْ تَضْيِيعِ شَرَائِعِ الإِسْلَامِ.

[39] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Sachez qu'ici-bas est la demeure de la foi et de l'*Islām*. Et les adeptes de *Muḥammad* y sont les croyants et sont Musulmans dans leurs jugements, leur héritage, leur sacrifice et leur prière funéraire. N'attestez pour personne d'avoir la véritable foi jusqu'à ce qu'elle accomplisse tous les rites de l'*Islām*. Si elle a un manquement dans l'un d'entre eux, elle sera considérée ayant une foi incomplète, jusqu'à ce qu'elle se repente. Et sachez que la connaissance de sa foi est auprès d'*Allāh*, exalté soit-Il, qu'elle soit complète ou incomplète, sauf en ce qui vous apparaît comme négligence dans les législations de l'*Islām*. »

Commentaire

Sa parole : « **Sachez qu'ici-bas est la demeure de la foi et de l'*Islām*.** »

C'est-à-dire que l'*Islām* et la foi sont pour ici-bas qui est la demeure des actes. Quant à l'Au-delà, il s'agit de la demeure de récompense. Donc l'*Islām* et la foi ne sont que pour ici-bas. Mais celui qui meurt sur autre chose que l'*Islām* et la foi, alors celui-ci est un mécréant. Au Jour de la résurrection, il ne lui sera d'aucun secours de voir ce en quoi il mécroyait et y croit ou souhaite revenir (dans cette vie) et désire que son Seigneur l'y retourne afin qu'il croie. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ وُقِفُوا عَلَى ٱلنَّارِ فَقَالُوا يَا لَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِآيَاتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ﴾

> « **Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le feu. Ils diront alors : « Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants** ». » [*Al-An'ām* : 27]

Il y a une différence entre l'*Islām* et la foi, parce que la religion a trois degrés :

1. *Al-Islām*,
2. *al-Īmān* (la foi),
3. *al-Iḥsān* (l'excellence),

comme cela est mentionné dans le *ḥadīth* de *Jibrīl*. Le plus large d'entre eux est l'*Islām*, parce qu'il s'agit de la soumission extérieure. Quelqu'un peut être un croyant intérieurement ou un hypocrite qui se soumet extérieurement et mécroit intérieurement. Quant à la foi, elle n'est pas utilisée pour décrire l'hypocrite. Le croyant à la foi parfaite et celui à la foi déficiente entrent dans cette catégorie.

Ainsi, si l'*Islām* et la foi sont mentionnés ensemble, ce qui est voulu par l'*Islām* est les actes apparents, alors que ce qui est voulu par la foi sont les actes intérieurs, comme indiqué dans le *ḥadīth Jibrīl* :

الإِسْلَامُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّداً رَسُول اللَّهِ، وَتُقِيمَ الصَّلَاةَ، وَتُؤتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ وَتَحُجَّ البَيتَ.

« L'Islām est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh et que Muḥammad est le Messager d'Allāh, d'accomplir la prière, de donner la Zakāh, de jeûner le mois de Ramaḍān et d'accomplir le Pèlerinage. »

Ce sont des actes apparents. Il (*Jibrīl*) dit alors : « Informe-moi de la foi. » Il répondit :

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّه وَ مَلَائِكَتِهِ وَ كُتُبِهِ وَ رُسُلِهِ وَ الْيَوْمِ الْآخِرِ، وَ تُؤْمِنُ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَ شَرِّهِ.

« De croire en Allāh, Ses anges, Ses livres, Ses messagers et au Jour dernier. Et de croire au destin bon et mauvais. » [146]

Ce sont des actes intérieurs.

Il est obligatoire que l'*Islām* et la foi coexistent. Si un seul d'entre eux est mentionné, il inclura alors l'autre. Et si l'*Islām* est mentionné seul, il inclura la foi et si la foi est mentionnée seule, elle inclura l'*Islām*. Par conséquent, il est dit : « Lorsque l'*Islām* et la foi sont mentionnés ensemble, ils prennent alors des sens différents et s'ils sont séparés, leur sens est le même. »

Comme l'exemple de *al-faqīr* (le pauvre) et *al-miskīn* (le nécessiteux). Lorsqu'ils sont tous deux mentionnés, *al-faqīr* a un sens et *al-miskīn* un autre. Mais, si l'un d'entre eux est mentionné, l'autre sera inclus. [147]

Sa parole : « **Et les adeptes de *Muḥammad* y sont les croyants et sont Musulmans dans leurs jugements, leur héritage, leur sacrifice et leur prière funéraire.** »

La communauté de *Muḥammad* est constituée de Musulmans et croyants, parce que celui qui est croyant est également Musulman. Et celui qui est Musulman peut être croyant ou hypocrite. Cependant, il est essentiel que l'*Islām* correct soit accompagné de la foi, même si elle est faible.

﴿قَالَتِ الْأَعْرَابُ آمَنَّا ۖ قُلْ لَّمْ تُؤْمِنُوا وَلَٰكِن قُولُوا أَسْلَمْنَا﴾

« Les Bédouins ont dit : « Nous avons la foi ». Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes

146. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1), du *ḥadīth* de *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.
147. Voir *Majmū' al-Fatāwā* (7/551).

simplement soumis... » [*Al-Ḥujurāt* : 14]

Sa parole : « **... dans leurs jugements, leur héritage...** »

Le Musulman, même s'il ne l'est que d'apparence, a le même jugement que les Musulmans, ils sont alliés avec lui, et, lorsqu'il meurt, ils le lavent, l'emmaillotent, accomplissent la prière mortuaire sur lui et l'enterrent dans les cimetières des Musulmans. De son vivant, ils l'aiment, s'allient à lui et font preuve de miséricorde et de fraternité les uns envers les autres. Voilà la Communauté de *Muḥammad*. Le Prophète ﷺ a dit :

مَثَلُ الْمُؤْمِنِينَ فِي تَوَادِّهِم وَتَرَاحُمِهِمْ وَتَعَاطُفِهِمْ كَمَثَلِ الجَسَدِ الوَاحِدِ إِذَا اشْتَكَى مِنْهُ عُدْوٌ تَدَاعَى لَهُ سَائِرُ الجَسَدِ بِالسَّهَرِ وَالحُمَّى.

« *Les croyants entre eux sont comme un seul corps. Lorsque l'un des membres souffre, l'ensemble du corps répond en restant éveillé et par la fièvre.* » [148]

Le Prophète ﷺ a également dit :

الْمُؤْمِنُ لِلْمُؤْمِنِ كَالْبُنْيَانِ يَشُدُّ بَعْضُهُ بَعْضًا، وَشَبَّكَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ.

« *La relation entre les croyants est comme une construction, chacun renforçant l'autre.* » Et pour illustrer cela, il entrecroisa ses doigts. [149]

Ils sont donc des frères.

﴿إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ﴾

« **Les croyants ne sont que des frères...** » [*Al-Ḥujurāt* : 10]

C'est-à-dire des frères dans la foi et pas (nécessairement) du même lignage.

Sa parole : « **... leur sacrifice...** »

Le sacrifice du Musulman est licite même s'il est pécheur. Tant qu'il n'est pas sorti de l'*Islām*, son sacrifice est licite. Également, le sacrifice de l'hypocrite peut être mangé lorsqu'il sacrifie, du fait qu'il est considéré

148. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2238, n°5665) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1999, n°2586), d'après *An-Nu'mān ibn Bashīr* ﷺ.

149. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/182, n°467) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1999, n°2585), d'après *Abū Mūsā* ﷺ.

Musulman tant que son hypocrisie n'a pas été montrée. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿إِلَّا مَا ذَكَّيْتُمْ﴾

« ... sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte... » [*Al-Mā'idah* : 3]

Ceci s'adresse aux Musulmans. Et Il nous a rendu licite la viande des gens du Livre. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَطَعَامُ ٱلَّذِينَ أُوتُوا ٱلْكِتَابَ حِلٌّ لَّكُمْ﴾

« ... Vous est permise la nourriture des gens du Livre... » [*Al-Mā'idah* : 5]

C'est-à-dire les bêtes qu'ils ont sacrifiées, parce qu'ils sacrifient les animaux de la manière qui leur a été légiférée dans leurs Livres. Quant au sacrifice des idolâtres, des mécréants, des athées et des apostats, il est interdit d'en manger, car il s'agit du sacrifice d'un mécréant dont le sacrifice est impur. Parce que le sacrifice du mécréant est considéré *maytah* (animal trouvé mort) et est impur du fait de la mécréance, affecté par le sacrificateur et il devient impureté car son sacrificateur est impureté. Il en est donc affecté.

Et puisqu'*Allāh* – exalté soit-Il – a spécifiquement rendu licite le sacrifice des Gens du Livre, cela prouve que la consommation de la bête sacrifiée par autre qu'eux est interdite.

Sa parole : **« ... et leur prière funéraire. »**

La prière funéraire doit être accomplie sur tout Musulman, même s'il était pécheur et désobéissant ou hypocrite dont l'hypocrisie n'était pas apparente. Tant qu'il n'est pas sorti de l'*Islām*, on prie sur lui, invoque pour lui, demande qu'il soit pardonné et ses proches héritent de lui, tout comme il peut hériter de ses proches.

Sa parole : **« N'attestez pour personne d'avoir la véritable foi jusqu'à ce qu'elle accomplisse tous les rites de l'*Islām*. »**

C'est-à-dire qu'il ne faut faire les éloges de personne en disant : « Untel est croyant », parce qu'attester pour lui qu'il soit un croyant peut être

un témoignage qu'il ne mérite pas. C'est pourquoi, lorsqu'un homme dit au Prophète ﷺ : « Donne à Untel, parce qu'il est croyant. » Le Prophète ﷺ répondit :

أَوْ مُسْلِمٌ.

« *Ou Musulman.* »

Il lui dit alors : « Donne à Untel car il est croyant. » Le Prophète ﷺ répondit :

أَوْ مُسْلِمٌ.

« *Ou Musulman.* » [150]

Ce qui était voulu par le Prophète ﷺ était que l'on ne doit faire les éloges de personne. Nous devons plutôt donner un nom général en disant : « Il est Musulman. » Puisqu'il se peut que cette personne soit un Musulman avancé dans l'*Islām* ou qui possède des péchés, désobéissances et manques ou il pourrait même s'agir d'un hypocrite. Nous n'attestons donc pas la perfection pour lui.

Sa parole : « **Si elle a un manquement dans l'un d'entre eux, elle sera considérée ayant une foi imparfaite...** »

La *'aqīdah* de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* est que le pécheur ne sort pas de l'*Islām*, même si ses péchés sont majeurs, et tant qu'ils sont inférieurs au polythéisme, ils ne le font pas sortir le Musulman de l'*Islām*, ni n'annulent sa foi. Au contraire, il est considéré croyant du fait de sa foi et pécheur du fait de son péché majeur. Ou on peut dire : « Il s'agit d'un croyant à la foi déficiente. »

Sa parole : « **Et sachez que la connaissance de sa foi est auprès d'*Allāh*, exalté soit-Il, qu'elle soit complète ou incomplète...** »

C'est-à-dire que nous devons accepter ce qui est apparent de lui et laisser ses secrets à *Allāh*.

Sa parole : « **... sauf en ce qui vous apparaît comme négligence dans les lois de l'*Islām*.** »

150. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/18, n°27) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/132, n°150), d'après *Sa'd ibn Abī Waqqāṣ* ﷺ.

C'est-à-dire sauf s'il accomplit l'un des annulatifs de l'*Islām*, ce qui comprend l'abandon des rites de l'*Islām*. Dans ce cas on le juge alors apostat, comme pour celui qui abandonne délibérément la prière, prononce une parole de mécréance comme insulter *Allāh*, le Messager ﷺ ou l'*Islām*. Tu le juges apostat de par ce qui apparaît de lui.

Ainsi, celui qui manifeste l'un des annulatifs de l'*Islām* et ne dispose ni d'excuse légale, ni de barrière préventive (doit être jugé mécréant). Mais s'il est *muta'awwil* (qui pratique le *ta'wīl*), un suiveur aveugle, ignorant ou en état de colère, il ne devra pas être déclaré apostat du fait de ces barrières préventives.

La prière funéraire est accomplie sur celui qui extériorise l'*Islām* et la foi

٤٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّلَاةُ عَلَى مَنْ مَاتَ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ سُنَّةٌ : وَالمرْجُومُ وَالزَّانِي، وَالزَّانِيَةَ، وَالَّذِي يَقْتُلُ نَفْسَهُ، وَغَيْرِهِ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ، وَالسَّكْرَانِ وَغَيْرِهِ، الصَّلَاةُ عَلَيْهِمْ سُنَّةٌ.

[40] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et fait partie de la *Sunnah* d'accomplir la prière funéraire sur celui qui meurt parmi les gens de la *Qiblah* : celui et celle qui ont été lapidés pour avoir commis l'adultère, le suicidé et les autres parmi les gens de la *Qiblah*, et l'alcoolique et d'autres également. Il fait partie de la *Sunnah* de prier sur eux. »

Commentaire

Ceci est comme ce qui a précédé, à savoir que celui qui fait apparaître la foi et l'*Islām*, la prière funéraire doit être accomplie sur lui et il doit être considéré comme parmi les Gens de la *Qiblah* — ceux qui accomplissent la prière orientés vers la *Ka'bah*, la *Qiblah* des Musulmans. Nous traitons les individus à partir de ce qui est apparent. Nous les considérons et nous comportons avec eux comme avec des Musulmans, qu'ils soient vivants ou morts.

Sa parole : « **... celui et celle qui ont été lapidés pour avoir commis l'adultère, le suicidé et les autres parmi les gens de la *Qiblah*...** »

Le pécheur parmi les croyants dont le péché ne l'a pas fait sortir de l'*Islām* doit être traité comme le sont les Musulmans et on invoque pour lui, comme pour le suicidé et le lapidé pour avoir commis l'adultère. Le Prophète ﷺ accomplit certes la prière funéraire sur les personnes qui furent lapidées à mort pour avoir commis l'adultère : *Mā'iz* ﷺ [151] ou *Al-Ghāmidiyyah* ﷺ [152] et ne l'accomplit pas sur certains comme celui qui s'était suicidé et celui qui avait volé du butin (avant qu'il ne soit partagé entre les combattants) pour dissuader les gens, et non parce qu'il s'agissait de mécréants. Ainsi, il permit aux Compagnons de prier sur eux et ne les en empêcha pas, car une telle personne est Musulmane.

Sa parole : « **... et l'alcoolique et d'autres également. Il fait partie de la *Sunnah* de prier sur eux.** »

L'alcoolique est celui qui consomme des substances enivrantes et c'est un pécheur. La peine légale doit lui être appliquée. Cependant, il ne sort pas de l'*Islām*. Donc, s'il meurt, il faut prier sur lui même s'il consomme des substances enivrantes, parce qu'il fait partie des gens de la *Qiblah*.

Sa parole : « **Il fait partie de la *Sunnah*...** »

C'est-à-dire que cela fait partie de la *Sunnah* du Messager ﷺ et il est obligatoire de la suivre.

151. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2500, n°6434), d'après *Jābir* ﷺ.

152. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1323, n°1695), d'après *Buraydah* ﷺ.

Ne sort de l'*Islām* que celui qui en accomplit l'un des annulatifs

٤١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَخْرُجُ أَحَدٌ مِنْ أَهْلِ القِبْلَةِ مِنَ الإِسْلَامِ حَتَّى يَرُدَّ آيَةً مِنْ كِتَابِ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، أَوْ يَرُدَّ شَيْئاً مِنْ آثَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، أَوْ يُصَلِّيَ لِغَيْرِ اللَّهِ، أَوْ يَذْبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ، وَإِذَا فَعَلَ شَيْئاً مِنْ ذَلِكَ فَقَدْ وَجَبَ عَلَيْكَ أَنْ تُخْرِجَهُ مِنَ الإِسْلَامِ، فَإِذَا لَمْ يَفْعَلْ شَيْئاً مِنْ ذَلِكَ فَهُوَ مُؤْمِنٌ وَمُسْلِمٌ بِالِاسْمِ لَا بِالحَقِيقَةِ.

[41] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Nul parmi les Gens de la *Qiblah* ne quitte l'*Islām* à moins d'avoir rejeté un verset du Livre d'*Allāh* ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ ou d'avoir prié pour autre qu'*Allāh* ou d'avoir sacrifié pour autre qu'*Allāh*. S'il en fait ainsi, il vous est obligatoire de le sortir de l'*Islām*. Mais s'il ne fait rien de cela, il sera appelé croyant et Musulman, mais ne le sera pas en réalité. »

Commentaire

Nul parmi les Gens de la *Qiblah* ne peut être exclut de l'*Islām*, si ce n'est en commettant l'un de ses annulatifs bien connu et ne pas avoir d'excuse

pour cela.

Sa parole : « **... ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ...** »

S'il renie tout ou partie du *Qur'ān* ou tout ou partie de la *Sunnah* authentique ou renie quoi que ce soit du *Qur'ān* ou de la *Sunnah* authentique, il sera jugé apostat parce qu'il aura traité de menteurs *Allāh* et Son Messager ﷺ, tant qu'il ne s'agit pas d'un ignorant, d'un suiveur aveugle ou d'un *muta'awwil* (quelqu'un qui pratique le ta'wīl). S'il est dans ce cas, la chose doit lui être expliquée et s'il persiste après cela, il sera jugé apostat. La signification de « ce qui a été rapporté du » Messager d'*Allāh* ﷺ est les *aḥādīth*.

Sa parole : « **... ou quoi que ce soit de ce qui a été rapporté du Prophète ﷺ...** »

C'est-à-dire dire qu'il en deviendra mécréant. C'est une grande règle de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* qui s'oppose à ce sujet avec deux sectes :

i les *Khawārij*, des extrémistes qui déclarent mécréants les Musulmans qui commettent des péchés majeurs inférieurs au polythéisme,

ii les *Murji'ah* qui disent que les péchés ne causent pas de tort à la foi, tant que la personne croit dans son cœur, nul péché ne lui nuira. Même si elle abandonne tous les actes et n'accomplit rien, il s'agira d'un croyant, à la foi complète !

Quant à *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*, comme mentionné par l'auteur, ils sont au juste milieu entre ces deux sectes. Ils disent que les péchés majeurs diffèrent. S'il s'agit de polythéisme ou de mécréance majeure, ces péchés font sortir la personne de la religion, suivant le consensus des savants. Mais s'il ne s'agit ni de polythéisme, ni de mécréance, ni de traiter de mensonge le Livre d'*Allāh* ou la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, ni d'abandonner la prière ou d'invoquer autre qu'*Allāh* ou sacrifier pour autre qu'*Allāh*, mais il s'agit d'un péché majeur inférieur à ceci, alors le serviteur ne sort pas de l'*Islām*, contrairement à la croyance des *Khawārij* et des *Mu'tazilah*. Toutefois, les péchés majeurs nuisent au croyant, diminuent sa foi et l'affaiblissent, contrairement à ce que pensent les *Murji'ah*, à savoir que le péché n'affecte pas la foi.

Cette position (celle de *Ahl As-Sunnah*) est donc celle qui est au juste milieu et regroupe les textes de menace et ceux de promesse. Les *Khawārij* et les *Mu'tazilah* prirent les textes de menace et abandonnèrent ceux de promesse, alors que les *Murji'ah* firent le contraire : ils prirent les textes de promesse et abandonnèrent ceux de menace. Ces deux sectes sont donc égarées.

Sa parole : « **... ou d'avoir prié pour autre qu'*Allāh* ou d'avoir sacrifié pour autre qu'*Allāh*.** »

S'il prie pour une tombe, cherchant à s'en rapprocher, ou se prosterne pour une idole ou sacrifie pour autre qu'*Allāh* et accomplit un acte d'adoration pour autre qu'*Allāh*, celui-là sera devenu polythéiste et mécréant, il sera sorti de la religion. Mais en ce qui concerne ce qui est inférieur à cela, *Ahl As-Sunnah* sont sur la voie au juste milieu, entre les *Khawārij* et les *Murji'ah*.

Sa parole : « **S'il en fait ainsi, il vous est obligatoire de le sortir de l'*Islām*.** »

S'il fait l'un de ces actes : prier pour autre qu'*Allāh*, sacrifier pour autre qu'*Allāh* ou accomplir un acte d'adoration pour autre qu'*Allāh*, il vous sera obligatoire de le faire sortir de la religion et obligatoire de croire qu'il est mécréant.

Ne dites pas : « Ceci ne me concerne pas » ou « Je ne sais pas à son sujet ». Au contraire, il vous est obligatoire de rendre le *kāfir* (mécréant) et le *mushrik* (polythéiste) mécréants et de rendre celui qui commet un péché majeur inférieur au *shirk fāsiq* (pervers). Il est essentiel de montrer la vérité à ce sujet.

Sa parole : « **Mais s'il ne fait rien de cela, il sera appelé croyant et Musulman, mais ne le sera pas en réalité.** »

C'est-à-dire en ce qui nous est apparent, alors que ses affaires secrètes reviennent à *Allāh*.

La croyance de *Ahl As-Sunnah* concernant les Attributs d'*Allāh*

٤٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكُلُّ مَا سَمِعْتَ مِنَ الآثَارِ شَيْئاً مِمَّا لَمْ يَبْلُغْهُ عَقْلُكَ، نَحْوُ قَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : قُلُوبُ العِبَادِ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِنْ أَصَابِعِ الرَّحْمَانِ عَزَّ وَجَلَّ، وَقَوْلِهِ : إِنَّ اللَّهَ يَنْزِلُ إِلَى السَّمَاءِ الدُّنْيَا، وَيَنْزِلُ يَوْمَ عَرَفَةَ، وَيَنْزِلُ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَا يَزَالُ يُطْرَحُ فِيهَا حَتَّى يَضَعَ عَلَيْهَا قَدَمَهُ جَلَّ ثَنَاؤُهُ، وَقَوْلِ اللَّهِ تَعَالَى لِلعَبْدِ : إِنْ مَشَيْتَ إِلَيَّ هَرْوَلْتُ إِلَيْكَ، وَقَوْلِهِ : خَلَقَ اللَّهِ آدَمَ عَلَى صُورَتِهِ، وَقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : رَأَيْتُ رَبِّي فِي أَحْسَنِ صُورَةٍ. وَأَشْبَاهِ هَذِهِ الأَحَادِيثِ، فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالتَّصْدِيقِ وَالتَّفْوِيضِ وَالرِّضَى وَلَا تُفَسِّرْ شَيْئاً مِنْ هَذِهِ بِهَوَاكَ فَإِنَّ الإِيمَانَ بِهَذَا وَاجِبٌ، فَمَنْ فَسَّرَ شَيْئاً مِنْ هَذَا بِهَوَاهُ، وَرَدَّهُ فَهُوَ جَهْمِيٌّ.

[42] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Tout ce que vous entendez de ce qui a été rapporté (du Messager d'*Allāh* ﷺ) et que votre raison ne peut cerner, telle que la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ : « *Les cœurs des serviteurs sont entre deux doigts*

***du Tout Miséricordieux.* », « *Certes Allāh — exalté soit-Il — descend au plus proche des cieux.* », « *Il descend au jour de ʿArafah et au Jour de la résurrection.* », « *Et les gens continueront à être jetés en Enfer jusqu'à ce qu'Allāh pose son pied dessus, exalté soit-Il.* » et la parole d'*Allāh* — exalté soit-Il — au serviteur : « *Si tu viens vers Moi en marchant, Je viens vers toi en courant.* », « *Allāh a certes créé Ādam à Son image.* » et la parole du Prophète ﷺ : « *J'ai vu mon Seigneur sous la plus excellente des images.* » et d'autres *aḥādīth* similaires, il vous est obligatoire de vous y soumettre, d'y croire, d'y céder et d'en être satisfait. Ne les interprétez pas de vos passions : il est certes obligatoire d'y croire. Quiconque les interprète avec ses passions ou les rejette est un *Jahmī*. »**

Commentaire

Il vous est obligatoire d'affirmer les textes à propos des Attributs d'*Allāh* — exalté soit-Il — qui ont été confirmés dans leur sens véritable, sans y appliquer votre raison en disant que cela ne convient pas à *Allāh*, *Allāh* est exempté de tout cela et il s'agit de *tashbīh* (rendre *Allāh* semblable à Sa création), comme le font les *Muʿaṭṭilah*, ou croire qu'*Allāh* ressemble à Ses créatures, comme le prétendent les *Mumaththilah*. Chacune de ces sectes est égarée.

Les *Muʿaṭṭilah* exagèrent dans le fait d'exempter *Allāh* de toute imperfection, au point qu'ils renièrent tous les Noms et Attributs d'*Allāh*, de peur de tomber dans le *tashbih* comme ils le prétendent.

Les *Mumaththilah* exagèrent dans l'affirmation des Noms et Attributs d'*Allāh* au point de faire ressembler *Allāh* à Sa créature. Ces deux écoles de pensée sont fausses.

La position de *Ahl As-Sunnah* est la voie du juste milieu. Ils affirment les Noms et Attributs d'*Allāh*, d'une affirmation sans *tashbīh*, et Lui nient toute ressemblance aux créature, d'une négation également sans distorsion. Voilà la méthodologie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamāʿah* en accord avec la parole d'*Allāh* :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

« Il n'y a rien qui Lui ressemble... »

Ce verset sert de réfutation aux *Mumaththilah*.

﴿وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ﴾

« ... et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. » [*Ash-Shūrā* : 11]

Ceci réfute les *Mu'aṭṭilah*.

Ce verset montre que d'affirmer les Noms et Attributs d'*Allāh* n'implique ni *tashbīh*, ni tamthīl. Et ceci est la méthodologie correcte concernant les Noms et Attributs d'*Allāh*.

Tel que : ***« Les cœurs des serviteurs sont entre deux doigts du Tout Miséricordieux. »***

Il faut affirmer les Doigts au Tout Miséricordieux, comme cela est rapporté dans le *ḥadīth*. Il ne faut pas dire qu'ils sont comme les doigts de la créature, car cela est du *tashbīh*. *Allāh* est exempté de toute imperfection et il faut les affirmer comme il convient à la Majesté d'*Allāh* — exalté soit-Il, ils ne sont pas comme les doigts des créatures.

Il faut également affirmer le *ḥadīth* qudsī dans lequel *Allāh* le Tout Puissant a dit :

مَنْ أَتَانِي يَمْشِي أَتَيْتُهُ هَرْوَلَةً.

« Celui qui vient vers Moi en marchant, Je vais vers lui en courant. » [153]

C'est-à-dire que celui qui s'empresse de Me satisfaire et de M'obéir, Je M'empresse de lui pardonner ses péchés et subvenir à ses besoins. Cela ne signifie pas la course que nous connaissons. Comme c'est expliqué à la fin du *ḥadīth* par Sa parole :

لَئِنْ سَأَلَنِي لَأُعْطِيَنَّهُ، وَلَئِنْ اسْتَعَاذَنِي لَأُعِيذَنَّهُ.

« S'il Me demande, Je lui accorderai certainement et s'il cherche refuge auprès de Moi, Je lui accorderai certainement refuge. »

Ainsi, la signification ici de courir est de s'empresser à remplir les besoin de Son serviteur. Tout comme le serviteur se hâte à l'obéissance.

153. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2694, n°6970) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2061, n°2675), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

Court-il réellement ou est-ce une image ? Ceci réfute certaines personnes hâtives qui affirment que courir est un Attribut d'*Allāh*. Il s'agit là d'une action réciproque comme le mentionne *Allāh*, le Très-Haut :

﴿فَيَسْخَرُونَ مِنْهُمْ ۙ سَخِرَ ٱللَّهُ مِنْهُمْ﴾

« ... et ils se moquent alors d'eux. Qu'*Allāh* les raille... » [*At-Tawbah* : 79]

﴿إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِئُونَ ﴿١٤﴾ ٱللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ﴾

« ... en effet nous ne faisions que nous moquer (d'eux) ». C'est *Allāh* qui Se moque d'eux... » [*Al-Baqarah* : 14-15]

﴿وَمَكَرُوا وَمَكَرَ ٱللَّهُ﴾

« Et ils [les autres] se mirent à comploter. *Allāh* a fait échouer leur complot... » [*Āl 'Imrān* : 54]

Il est donc obligatoire de connaître ces importantes bases afin d'être sur la clairvoyance, ainsi que la croyance des pieux prédécesseurs à ce sujet — ceux qui étaient plus fermement ancrés et plus savants que nous. Il ne faut pas s'appuyer sur sa propre compréhension et sa propre raison pour affirmer à *Allāh* des choses qui nous sont inconnues, en se basant sur des sens apparents ou des textes équivoques. Il y a des preuves sans équivoque qui les expliquent et les clarifient.

Il faut ramener les textes équivoques à ceux qui ne le sont pas. Et nul ne sera guidé à cela, si ce n'est ceux qui sont fermement ancrés dans la science. Il est donc obligatoire à l'étudiant en science religieuse et au débutant de ne pas se précipiter dans ces sujets. Il doit plutôt s'arrêter et apprendre comment les comprendre en se basant sur la méthodologie des pieux prédécesseurs, et la voie est claire.

Les pieux prédécesseurs n'ont rien manqué dans l'explication de la vérité et l'établissement de principes et de lignes directrice. Cependant, cela nécessite de l'apprentissage et de la compréhension. Un exemple de cela est également dans la parole du Prophète ﷺ :

يَنْزِلُ رَبُّنَا إِلَى سَمَاءِ الدُّنْيَا.

« *Notre Seigneur descend au ciel le plus proche.* » [154]

et :

وَيَنْزِلُ عَشِيَّةَ عَرَفَةَ.

« *Il descend le Jour de 'Arafah.* » [155]

يَأْتِي يَوْمَ القِيَامَةِ.

« *Il viendra au Jour de la résurrection.* » [156]

يَجِيءُ يَوْمَ القِيَامَةِ لِفَصْلِ القَضَاءِ بَيْنَ عِبَادِهِ.

« *Il viendra au Jour de la résurrection pour juger entre Ses serviteurs.* » [157]

Nous devons affirmer la réalité de ces actions pour *Allāh* sans entrer dans la spécification du comment. Nous ne devons donc pas nous charger de savoir comment Il descend ou comment Il viendra. Nous ne devons pas nous plonger dans le comment. Quant à la signification, elle est compréhensible. C'est pour cela que lorsqu'il fut demandé à l'*Imām Mālik* à propos de *al-Istiwā'* et que le questionneur demanda :

---

154. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/384, n°1094) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/521, n°758), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

155. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/982, n°1348), d'après *'Ā'ishah* ﷺ, que le Messager *Allāh* ﷺ a dit : « *Il n'y a pas de jour où Allāh sauve du feu plus de serviteurs qu'au jour de 'Arafah. Il S'approche et Se vante devant les anges en disant : « Qui veulent-ils ? »* »

156. Le Très-Haut dit :

﴿ هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَن يَأْتِيَهُمُ ٱللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ ٱلْغَمَامِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَقُضِيَ ٱلْأَمْرُ ۚ وَإِلَى ٱللَّهِ تُرْجَعُ ٱلْأُمُورُ ﴾

« Qu'attendent-ils sinon qu'*Allāh* leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ? Et c'est à *Allāh* que toute chose est ramenée. » [*Al-Baqarah* : 210]

157. Le Très Haut dit :

﴿ وَجَاءَ رَبُّكَ وَٱلْمَلَكُ صَفًّا صَفًّا ﴾

« et que ton Seigneur viendra ainsi que les Anges, rang par rang, » [*Al-Fajr* : 22]

﴿الرَّحْمَٰنُ عَلَى الْعَرْشِ اسْتَوَىٰ﴾

« Le Tout Miséricordieux S'est établi sur le Trône. » [*Ṭāhā* : 5]

« Comment S'est-Il établi ? » La question concernait le comment. L'*Imām Mālik* (*raḥimahullāh*) lui dit : « *Al-Istiwā'* est bien connu. » C'est-à-dire que sa signification est connue. « Le comment est inconnu, y croire est obligatoire et demander le comment est une innovation. » Voilà la méthodologie sûre dans ce genre de sujets.

De même, affirmer une image à *Allāh* du fait de sa parole ﷺ :

خَلَقَ اللَّهُ آدَمَ عَلَى صُورَتِهِ.

« *Allāh créa Ādam à Son image.* » [158]

Et, dans une autre version :

عَلَى صُورَةِ الرَّحْمَانِ.

« *À l'image du Tout Miséricordieux.* » [159]

Nous affirmons l'image à *Allāh* de la même manière que Son Messager ﷺ la Lui affirma dans sa parole :

رَأَيْتُ رَبِّي فِي أَحْسَنِ صُورَةٍ.

« *J'ai vu mon Seigneur sous la plus excellente des images.* » [160]

Ceci était ici-bas, lors d'un rêve. La parole du Prophète ﷺ : « *sous la plus excellente des images.* » contient l'affirmation de l'image pour *Allāh* — exalté soit-Il, comme il sied à Sa Majesté. Elle n'est pas comme l'image des créatures, il s'agit plutôt de l'image de *Ar-Raḥmān*, le Puissant et Majestueux. Nous affirmons ces affaires sans doute ni entrer dans de vaines discussions à leur propos. Et le *tafwīḍ* correct (laisser la signification des

158. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2299, n°5873) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2183, n°2841), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

159. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (12/430), *Al-Ḥārith ibn Abī Usāmah* dans son *Musnad* (2/831), *Ibn Khuzaymah* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (n°41), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ. Il a été authentifié par l'*Imām Aḥmad* et par *Isḥāq ibn Rāhawayh*, comme cela se trouve dans *Al-Mīzān* de *Adh-Dhahabī* (4/96).

160. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/234), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/368), d'après *Mu'ādh* ﷺ. *At-Tirmidhī* l'a authentifié et rapporte cela de *Al-Bukhārī*.

Attributs à *Allāh*) est le *tafwīḍ* du comment et non de la signification.

Sa parole : « **Ne les interprétez pas de vos passions...** »

Au contraire, ils ne doivent être interprétés qu'avec le sens correct qui sied à *Allāh*, exalté soit-Il. Il ne faut pas dire que ces Noms et Attributs d'*Allāh* ne peuvent être expliqués. Au contraire, ils doivent l'être et leurs significations doivent être expliquées, parce que le *tafwīḍ* ne concerne que le comment. Affirmer *An-Nuzūl* (la descente) et laisser le comment à *Allāh*. Il viendra au Jour de la résurrection pour juger Ses serviteurs, comme Il le dit, le Très-Haut :

﴿وَجَاءَ رَبُّكَ﴾

« **et que ton Seigneur viendra...** » [*Al-Fajr* : 22]

﴿هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا أَنْ يَأْتِيَهُمُ ٱللَّهُ فِي ظُلَلٍ مِّنَ ٱلْغَمَامِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَقُضِيَ ٱلْأَمْرُ﴾

« **Qu'attendent-ils sinon qu'*Allāh* leur vienne à l'ombre des nuées de même que les Anges et que leur sort soit réglé ?...** » [*Al-Baqarah* : 210]

Il viendra afin de juger entre Ses serviteurs. Cependant, cela n'est pas comme la venue des créatures. Il s'agit d'une venue qui sied à Sa Majesté, comme Il le veut.

« **... de vos passions...** »

C'est-à-dire ne les interprétez pas sans science, mais interprétez-les selon les preuves ; et référez les preuves qui sont équivoques à celles qui ne le sont pas. Il n'y a aucun mal en cela. Quant au débutant ou à l'ignorant, ils ne doivent pas entrer dans ces affaires importantes, car ceci est une erreur et un grand danger.

Je vois de nombreux jeunes qui prétendent avoir de la science discutant hardiment des sujets de *'aqīdah*, parlant à leur sujet, et s'ils divergeant entre eux, ils deviennent les ennemis les uns des autres et rompent les relations qui les unissaient. Ô mes frères, *Allāh* ne vous a pas chargé de ces affaires ! Ce qui vous est obligatoire est de suivre la méthodologie des

pieux prédécesseurs et de dire ce qu'ils dirent. Les livres de *'aqīdah* ont été écrits, édités — et c'est à *Allāh* que reviennent les louanges, publiés, authentifiés, bien planifiés et sont rigoureux. N'allez donc pas inventer des choses et les expliquer par vous-mêmes. Ceci est suffisant pour vous.

Sa parole : « **... il est obligatoire d'y croire.** »

Croire aux Noms, Attributs et Actions d'*Allāh* est obligatoire et est ordonné au serviteur. Il fait partie de la foi en *Allāh* de croire en Ses Noms et Attributs de la manière qui sied à Sa Majesté. Donc, celui qui s'introduit dans les affaires des Noms et Attributs d'*Allāh* que ce soit par le *ta'ṭīl* (nier la signification) ou le *tamthīl* (faire ressembler *Allāh*) ou le *tafwīḍ* (laisser la signification des Attributs à *Allāh*) ou par sa propre explication, n'a pas vraiment foi en *Allāh* ; sa foi est déficiente.

Sa parole : « Quiconque les interprète avec ses passions ou les rejette est un *Jahmī*. »

Les *Jahmiyyah* nièrent les Noms et Attributs d'*Allāh* parce qu'ils les interprétèrent avec ce qui correspond à la créature. Il ne fait aucun doute qu'*Allāh* est exempt de toute ressemblance aux créatures. Les *Jahmiyyah* d'abord firent ressembler, puis déformèrent en se basant sur leur *tamthīl* car rien ne leur apparut de ces textes si ce n'est ce qui ressemble ce qui est chez les créatures. Ils les nièrent donc sur cette base.

Mais s'ils avaient dit : « Ces textes contiennent les Noms et Attributs d'*Allāh* en réalité comme ils Lui siéent et non comme les noms et attributs des créatures. » S'ils avaient suivi cette méthodologie, ils auraient été saufs. Mais ils ne se basèrent que sur leurs compréhensions et leurs passions. Le terme *Jahmiyyah* est une attribution à *Al-Jahm ibn Ṣafwān at-Tirmidhī* ou *as-Samarqandī*. Il fut le premier à prétendre que le *Qur'ān* est créé. Il nia les Noms et Attributs d'*Allāh* et dit que la foi n'est qu'une connaissance du cœur et d'autres idées égarées et de mécréance. Ainsi, quiconque a cette croyance est affilié à lui et il sera alors dit : « C'est un *Jahmī* », en référence à *Al-Jahm*.

La vision d'*Allāh* ici-bas et dans l'Au-delà

٤٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَمَنْ زَعَمَ أَنَّهُ يَرَى رَبَّهُ فِي دَارِ الدُّنْيَا فَهُوَ كَافِرٌ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[43] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Quiconque prétend voir son Seigneur ici-bas aura mécru en *Allāh*. »

Commentaire

Celui qui prétend que quelqu'un peut voir *Allāh* ici-bas à l'œil nu et non en rêve est un mécréant. Parce qu'*Allāh* le Très-Haut ne peut être vu ici-bas. En conséquence, lorsque *Mūsā* — celui à qui *Allāh* parla directement — demanda à voir *Allāh*, Il lui dit :

﴿قَالَ رَبِّ أَرِنِي أَنْظُرْ إِلَيْكَ ۚ قَالَ لَنْ تَرَانِي وَلَٰكِنِ انْظُرْ إِلَى الْجَبَلِ فَإِنِ اسْتَقَرَّ مَكَانَهُ فَسَوْفَ تَرَانِي﴾

> **« … il dit : « Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie ! » Il dit : « Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras. » … »** [*Al-A'rāf* : 143]

Ainsi, nul ne peut voir *Allāh* ici-bas et ce sujet fait l'objet d'un consensus chez les savants. La vision d'*Allāh* ne se fera que dans l'Au-delà parce que les gens sont faibles ici-bas et incapables de voir *Allāh*, exalté soit-Il, de par cette faiblesse.

En conséquence, lorsqu'*Allāh* apparut à la montagne, elle s'effondra et devint poussière. Qu'en serait-il alors du descendant d'*Ādam* qui est fait de chair et d'os ?

Cependant, dans l'Au-delà, *Allāh* donnera à Ses serviteurs la capacité de Le voir et de jouir de Sa vue. La vision d'*Allāh* dans l'Au-delà pour les croyants est prouvée et *mutawātirah*. Mais, ici-bas, nul ne peut le voir à l'œil nu.

Les savants divergent quant à savoir si le Prophète ﷺ vit *Allāh* durant la Nuit de l'ascension ou non. L'avis correct et qui est celui de la majorité des savants est que le Messager d'*Allāh* ﷺ ne Le vit pas de ses yeux, mais avec son cœur. Parce que nul ne peut voir *Allāh* ici-bas, car Il est trop Grand pour que l'humanité puisse Le voir ici-bas. C'est pour cela que lorsqu'il fut demandé au Prophète ﷺ s'il vit son Seigneur durant la Nuit de l'ascension, il dit :

نُورٌ أَنَّى أَرَاهُ.

« *(Son voile) était lumière, comment aurai-je pu le voir ?* » [161]

Il ﷺ dit également :

حِجَابُهُ النُّورُ لَوْ كَشَفَهُ لأَحْرَقَتْ سُبُحَاتُ وَجْهِهِ مَا انْتَهَى إِلَيْهِ بَصَرُهُ مِنْ خَلْقِهِ.

« *Son voile est lumière. S'Il l'avait relevé, la sublimité de Son Visage aurait consumé tout ce qu'aurait touché Sa Vue.* » [162]

161. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/161, n°178), d'après *Abū Dharr* ﷺ.
162. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/161, n°179), d'après *Abū Mūsā* ﷺ.

Le Musulman s'abstient de méditer sur l'Essence d'*Allāh*

٤٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالفِكْرَةُ فِي اللَّهِ بِدْعَةٌ؛ لِقَوْلِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : تَفَكَّرُوا فِي الخَلْقِ وَلَا تَفَكَّرُوا فِي اللَّهِ فَإِنَّ الفِكْرَةَ فِي الرَّبِّ تَقْدَحُ الشَّكَّ فِي القَلْبِ.

[44] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Méditer sur (l'Essence d')*Allāh*, exalté soit-Il, est une innovation du fait de la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ : « *Méditez sur la création, mais ne méditez pas sur (l'Essence d')Allāh.* » *Car certes méditer sur (l'Essence du) Seigneur cause le doute dans le cœur.* »

Commentaire

Il est obligatoire au Musulman de s'abstenir de méditer sur l'Essence d'*Allāh*, exalté soit-Il, ainsi que de méditer sur le comment de Ses Noms, Attributs et Actions, parce qu'*Allāh* dit :

﴿يَعْلَمُ مَا بَيْنَ أَيْدِيهِمْ وَمَا خَلْفَهُمْ وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

> **« Il connaît ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. »** [*Ṭāhā* : 110]

Il est ainsi obligatoire de croire en *Allāh*, exalté soit-Il, et de glorifier le Seigneur sans méditer sur Son Essence et le comment de Ses Noms et

Attributs.

Sa parole : « ... **du fait de la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ :**

تَفَكَّرُوا فِي الخَلْقِ وَلَا تَفَكَّرُوا فِي اللَّهِ.

« ***Méditez sur la création, mais ne méditez pas sur (l'Essence d')Allāh.*** » [163] »

C'est-à-dire méditez sur les créatures et les signes universels d'*Allāh*, ils vous montreront la Puissance d'*Allāh*.

« Comme il est étonnant que l'on désobéisse au Seigneur !
Comment peut Le nier celui qui Le nie ?
Alors qu'en toute chose est certes un signe montrant Son Unicité. »

Méditez donc sur les signes universels tels que le ciel, la terre, les montagnes, les pierres, les arbres, les mers et les autres créatures d'*Allāh* afin que vous connaissiez à travers elles la Grandeur du Créateur. Et méditez sur les verset coraniques d'*Allāh*. Mais si veniez à méditer sur l'Essence d'*Allāh* et le comment de Ses Noms et Attributs, vous ne pourriez jamais les cerner parce que :

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

« **... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science.** » [*Ṭāhā* : 110]

163. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Awsaṭ* (6/250), *Al-Lālakā'ī* dans *Sharḥ Usūl al-I'tiqād* (n°927), d'après *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ.

Tout ce qui existe est sous les ordres d'*Allāh*

٤٥ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الهَوَامَّ وَالسِّبَاعَ وَالدَّوَابَّ نَحْوَ الذَّرِّ وَالذُّبَابِ وَالنَّمِلِ كُلُّهَا مَأْمُورَةٌ؛ وَلَا يَعْلَمُونَ شَيْئاً إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ تَعَالَى.

[45] L'auteur – qu'*Allāh* lui fasse miséricorde – dit : « Sachez que les insectes, les animaux de proie, les bêtes de somme, les petites fourmis, les mouches et les fourmis sont tous commandés. Ils ne connaissent rien sans la permission d'*Allāh*, exalté soit-Il. »

Commentaire

L'univers tout entier est géré et commandé d'une commande universelle : les mouvements du soleil, de la lune et des étoiles, les orbites, les animaux et oiseaux et toute chose fonctionne en se basant sur l'ordre qu'*Allāh* leur a décrété :

﴿أَعْطَىٰ كُلَّ شَيْءٍ خَلْقَهُ ثُمَّ هَدَىٰ﴾

« ... Celui qui a donné à chaque chose sa propre nature puis l'a dirigée. » [*Ṭāhā* : 50]

Il a organisé le monde tout entier et ce qu'il contient d'êtres vivants, créatures, orbites, cieux et terre : tous suivent le décret et la gérance du Créateur. Ils se soumettent à Sa commande universelle :

﴿إِنَّمَا أَمْرُهُ إِذَا أَرَادَ شَيْئًا أَنْ يَقُولَ لَهُ كُنْ فَيَكُونُ﴾

« Quand Il veut une chose, Son commandement consiste à dire : « Sois », et c'est. » [*Yasīn* : 82]

Ils se déplacent et marchent par l'ordre d'*Allāh*, exalté soit-Il, et Sa gérance et Ses création, *Irādah* (ce qu'*Allāh* aime) et *Mashī'ah* (Volonté) Lui sont soumises, exalté soit-Il :

﴿كُلٌّ يَجْرِي لِأَجَلٍ مُّسَمًّى﴾

« ... chacun poursuivant sa course vers un terme fixé... » [*Ar-Ra'd* : 2]

Sa parole : **« Ils ne connaissent rien sans la permission d'*Allāh*, exalté soit-Il. »**

C'est-à-dire par la permission universelle d'*Allāh* et il s'agit de la commande universelle. La *Mashī'ah* est d'*Allāh*. Ils ne se dépacent pas de leur propre volonté ou la gérance d'un autre qu'*Allāh*, exalté soit-Il. En conséquence, lorsque le tyran dit à *Ibrāhīm* عليه السلام :

﴿أَنَا أُحْيِي وَأُمِيتُ﴾

« ... je donne la vie et la mort... »

Ibrāhīm lui dit alors :

﴿فَإِنَّ اللَّهَ يَأْتِي بِالشَّمْسِ مِنَ الْمَشْرِقِ فَأْتِ بِهَا مِنَ الْمَغْرِبِ فَبُهِتَ الَّذِي كَفَرَ﴾

« ... « Puisqu'*Allāh* fait venir le soleil du Levant, fais-le donc venir du Couchant. » Le mécréant resta alors confondu... » [*Al-Baqarah* : 258]

Car nul n'a la capacité de réaliser et d'imiter les actions d'*Allāh*, exalté soit-Il. Il est Celui qui gère l'univers et le régule de la meilleure et plus parfaite manière. Il ne change ni ne s'altère.

﴿مَّا تَرَىٰ فِي خَلْقِ الرَّحْمَٰنِ مِن تَفَاوُتٍ﴾

« ... sans que tu voies de disproportion en la création du Tout Miséricordieux... » [*Al-Mulk* : 3]

Donc le soleil, la lune, les étoiles, les cieux et la terre se déplacent suivant des règles divines depuis qu'*Allāh* les créa, jusqu'à leur fin, décrétée par *Allāh*. Ils ne changent, ni ne s'altèrent.

Affirmer que la Science d'*Allāh* englobe toute chose

٤٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهِ تَعَالَى قَدْ عَلِمَ مَا كَانَ مِنْ أَوَّلِ الدَّهْرِ، وَمَا لَمْ يَكُنْ، وَمَا هُوَ كَائِنٌ، أَحْصَاهُ وَعَدَّهُ عَداً، وَمَنْ قَالَ إِنَّهُ لَا يَعْلَمُ إِلَّا مَا كَانَ وَمَا هُوَ كَائِنٌ؛ فَقَدْ كَفَرَ باللَّهِ العَظِيمِ.

[46] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et croire qu'*Allāh* savait tout ce qui devait se passer et ne pas se passer depuis l'aube des temps, ainsi que ce qui devait exister. Il l'a complètement dénombré et énuméré. Celui qui dit qu'Il ne sait que ce qui a eu lieu et ce qui a lieu aura certainement mécru en *Allāh*, l'Immense. »

Commentaire

Il est obligatoire d'affirmer la Science à *Allāh*, exalté soit-Il, et d'affirmer qu'elle englobe toute chose. Il est Oniscient et Il est Omnipotent. Sa Science n'a ni début, ni fin. Sa Science est, comme le reste de Ses Attributs, établie pour l'éternité. Comme *Allāh* n'a pas de début, il n'y a pas non plus de début à Ses Noms, Ses Attributs et Ses Actes, exalté soit-Il. Et comme *Allāh* n'aura pas de fin, il n'y aura donc pas non plus de fin à Ses Noms, Attributs et Actes — exalté soit-Il. Il est avec Ses Noms et Attributs le Premier, qui n'a pas de début et Il est avec Ses Noms et Attributs le Dernier qui n'aura pas fin, comme le dit le Prophète ﷺ :

أَنْتَ الأَوَّلُ فَلَيْسَ قَبْلَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الآخِرُ فَلَيْسَ بَعْدَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ الظَّاهِرُ فَلَيْسَ فَوْقَكَ شَيْءٌ، وَ أَنْتَ البَاطِنُ فَلَيْسَ دُونَكَ شَيْءٌ.

« Tu es le Premier et rien ne te devance, Tu es le Dernier et rien n'est après Toi, Tu es le Plus Haut et rien n'est au-dessus de Toi et Tu es le Plus Proche et rien n'est plus proche que Toi. » [164]

Sa parole : « **Et croire qu'*Allāh* savait tout ce qui devait se passer et ne pas se passer depuis l'aube des temps, ainsi que ce qui devait exister. Il l'a complètement dénombré et énuméré.** »

Allāh sait ce qui arriva dans le passé, ce qui arrivera dans le futur et Il sait ce qui n'arrivera pas. Et Il sait ce qui n'arrivera pas et, si cela devait arriver, comment cela arriverait. La Science d'*Allāh* englobe toute chose. En conséquence, Il dit :

﴿وَلَوْ رُدُّوا لَعَادُوا لِمَا نُهُوا عَنْهُ﴾

« ... Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit... » [*Al-An'ām* : 28]

Allāh sait que s'ils revenaient ici-bas, il retomberaient dans ce qui leur avait interdit. C'est-à-dire : s'il revenaient ici-bas, il mécroiraient à nouveau, bien que le retour ici-bas n'arrivera jamais.

Sa parole : « **Celui qui dit qu'Il ne sait que ce qui a eu lieu et tout ce qui a lieu aura certainement mécru en *Allāh*, l'Immense.** »

Celui qui limite la Science d'*Allāh* aux seuls événements qui se passent et qu'Il ne sait pas ce qui arrivera avant que cela n'arrive aura certainement mécru en *Allāh*. Parce que cette personne renie la Science d'*Allāh*, exalté soit-Il, renie que Sa Science englobe toute chose et attribue une science déficiente à *Allāh*. Cette personne aura commis de la mécréance à cause de ceci.

La Science d'*Allāh* n'est pas limitée, quant à la science de la créature, elle est certes limitée, quel qu'en soit le niveau.

﴿وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ﴾

164. *Ṣaḥīḥ Muslim* (4/2084, n°2713) du *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

« … Et au-dessus de tout homme détenant la science il y a un savant [plus docte que lui]. » [*Yūsuf* : 76]

Allāh ordonna à Son Messager ﷺ de dire :

﴿رَّبِّ زِدْنِي عِلْمًا﴾

« … « Ô mon Seigneur, accroîs mes connaissances ! » » [*Ṭāhā* : 114]

Celui qui limite la Science d'*Allāh* en disant : « Il sait telle chose, mais ne sait pas telle autre » sera mécréant parce qu'il L'aura dénigré et renié l'exhaustivité de Sa Science à propos de toute chose.

Les conditions du mariage pour la majorité des savants

٤٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَ شَاهِدَيْ عَدْلٍ وَصَدَاقٍ قَلَّ أَوْ كَثُرَ، وَمَنْ لَمْ يَكُنْ لَهَا وَلِيٌّ فَالسُّلْطَانُ وَلِيُّ مَنْ لَا وَلِيَّ لَهُ.

[47] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et il n'y a pas de mariage sans tuteur, deux témoins intègres et une dot, petite ou grande. Et celle qui n'a pas de tuteur, alors le gouverneur (Musulman) sera considéré son tuteur. »

Commentaire

Ceci est un sujet de *fiqh*. Il explique les conditions de validité du mariage pour la majorité des savants. L'une d'entre elles est qu'il doit y avoir un tuteur et que la femme ne se donne pas en mariage d'elle-même. Parmi ses conditions est le témoignage (du mariage). Un mariage ne doit pas être conclu secrètement, sans qu'il n'ait de témoin.

Parmi les façons de faire des Musulmans est d'annoncer le mariage. Il existe une divergence au sujet du tuteur. La majorité des savants est d'avis que la femme doit avoir un tuteur, alors que les *Ḥanafīs* sont d'avis qu'il n'y a pas de mal à ce que la femme se donne en mariage sans accord du tuteur. Mais cet avis n'est pas pris en compte car il s'oppose à la preuve qui est la parole du Messager d'*Allāh* ﷺ :

وَلَا نِكَاحَ إِلَّا بِوَلِيٍّ وَشَاهِدَيْ عَدْلٍ.

« *Pas de mariage sans tuteur, ni deux témoins intègres.* » [165]

Et sa parole dans un autre *ḥadīth* :

وَلَا تُزَوِّجُ المَرْأَةُ المَرْأَةَ، وَلَا تُزَوِّجُ المَرْأَةُ نَفْسَهَا، فَإِنَّ الزَّانِيَةَ هِيَ الَّتِي تُزَوِّجُ نَفْسَهَا.

« *Il n'est pas permis à la femme de donner une autre femme en mariage ou de se donner elle-même en mariage, car certes c'est la femme adultère qui se donne en mariage.* » [166]

Et,

وَأَيُّمَا نَكَحَتْ بِغَيْرِ إِذْنِ وَلِيِّهَا، فَنِكَاحُهَا بَاطِلٌ بَاطِلٌ بَاطِلٌ.

« *Celle qui se marie sans l'accord de son tuteur, son mariage est nul, son mariage est nul, son mariage est nul.* » [167]

Même si certains jurisconsultes le considèrent valide en se basant sur leur effort de déduction.

Parce que ce sont les preuves à qui l'on donne précédence.

C'est pour cela que l'auteur a mentionné ce sujet, bien qu'il s'agisse de *fiqh*, afin d'expliquer quelle est l'opinion correcte pour la majorité des hommes de science, comme l'indique la *Sunnah* prophétique. Et, afin de préserver le mariage Musulman, et que le secret et la ruse n'y entrent pas. Au contraire, il doit être clair et annoncé parce que les mariages font partie des affaires les plus importantes. Car les familles, enfants et lignées sont basés dessus et, sans cela, on rendrait licite les rapports illicites. Il est donc obligatoire que le contrat de mariage soit conforme aux principes de la *Sharī'ah* qui sont mentionnés dans les *aḥādīth* et les versets du *Qur'ān*.

Sa parole : « **... et une dot, petite ou grande.** »

---

165. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/394, 413), *Abū Dāwūd* (n°2085), *At-Tirmidhī* (1/203-204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Ma'ānī al-Āthār* (2/5), d'après *Abū Mūsā al-Ash'arī* ﷺ.

166. Rapporté par *Ibn Mājah* (1/606, n°1882), *Ad-Daraquṭnī* dans son *Sunan* (3/227) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (7/110), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ. Il a été authentifié par *Ibn al-Mulaqqīn* dans *Al-Badr al-Munīr* (7/563), selon la condition de *Muslim*.

167. Rapporté par *Al-Imām Aḥmad dans Al-Musnad* (6/47), *Abū Dāwūd* (n°2083), *At-Tirmidhī* (1/204), *Ad-Dārimī* (2/137), *Aṭ-Ṭaḥāwī* dans *Sharḥ Ma'ānī al-Āthār*(2/4), d'après *'Ā'ishah* ﷺ.

Quant à la dot, elle n'est pas une condition, mais une obligation. C'est pour cela que, si un contrat de mariage est conclu sans que la dot ne soit spécifiée, le contrat sera valide. Cependant, un dot correspondant au statut de la mariée devra lui être donnée, car c'est son droit.

Sa parole : **« Et celle qui n'a pas de tuteur, alors le gouverneur (Musulman) sera considéré son tuteur. »**

Il faut l'accord du tuteur. Le tuteur est un parent de la femme, en commençant par le plus proche. Parmi eux sont son père, puis son grand-père et ainsi de suite en voie ascendante, puis son fils, puis son petit-fils et ainsi de suite en voie descendante, puis son frère, puis son demi-frère de même père, puis son oncle, puis le demi-frère de son père de même père, puis son cousin paternel, puis le fils du demi-frère de même père de son père. Voilà les tuteurs de la femme. Mais s'il arrive que la femme ne dispose pas de tuteur dans sa famille, le dirigeant ou son représentant, comme le juge, sera son tuteur. Il faut que le mariage ait des principes et il ne doit pas s'agir d'une affaire désordonnée à cause des passions et désirs des gens.

٤٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا طَلَّقَ الرَّجُلُ امْرَأَتَهُ ثَلَاثاً فَقَدْ حَرُمَتْ عَلَيْهِ، لَا تَحِلُّ لَهُ حَتَّى تَنْكِحَ زَوْجاً غَيْرَهُ.

[48] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Si un homme divorce trois fois de sa femme, elle lui devient interdite. Elle le restera jusqu'à ce qu'elle se marie à autre que lui. »

Commentaire

Sa parole : **« Si un homme divorce trois fois de sa femme, elle lui devient interdite. »**

Si un homme divorce de sa femme trois fois et que les divorces sont séparés, elle lui devient interdite au consensus des savants. Par exemple, s'il dit : « *Anti ṭāliq* (je te divorce) », puis dit plus tard : « *Anti ṭāliq* », puis dit : « *anti ṭāliq* » (une troisième fois) ou il dit : « *Anti ṭāliq*, puis *ṭāliq* ou *faṭāliq* » avec la lettre *fā'* — qui indique un ordre, alors elle sera irrévocablement séparée de lui ; si le nombre divorce atteint trois, elle sera devenue illicite pour lui jusqu'à ce qu'elle épouse quelqu'un d'autre. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿الطَّلَاقُ مَرَّتَانِ ۖ فَإِمْسَاكٌ بِمَعْرُوفٍ أَوْ تَسْرِيحٌ بِإِحْسَانٍ﴾

« Le divorce est permis pour seulement deux fois. Alors, c'est soit la reprise conformément à la bienséance, ou la libération avec gentillesse… »

Jusqu'à Sa parole :

﴿فَإِنْ طَلَّقَهَا فَلَا تَحِلُّ لَهُ مِنْ بَعْدُ حَتَّىٰ تَنْكِحَ زَوْجًا غَيْرَهُ ۗ فَإِنْ طَلَّقَهَا فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِمَا أَنْ يَتَرَاجَعَا إِنْ ظَنَّا أَنْ يُقِيمَا حُدُودَ اللَّهِ ۗ﴾

> **« S'il divorce avec elle (la troisième fois) alors elle ne lui sera plus licite tant qu'elle n'aura pas épousé un autre. Et si ce (dernier) la répudie alors les deux ne commettent aucun péché en reprenant la vie commune, pourvu qu'ils pensent pouvoir tous deux se conformer aux ordres d'*Allāh*... »** [*Al-Baqarah* : 229-230]

Ceci lorsque les divorces sont séparés, même s'ils ont été prononcés lors de la même assise. Mais s'il venait à dire : « Je te divorce, je te divorce, je te divorce » sans particule de conjonction, il faut alors regarder la situation plus en détail. S'il voulait faire une confirmation par la répétition, alors un seul divorce est considéré. Mais, si son intention était de jeter les bases, elle sera irrévocablement séparée de lui si le nombre de divorces atteint trois. Par contre, si le divorce est en disant une seule fois : « Tu es divorcée trois fois » , la majorité des savants sont d'avis que le divorce est effectif et qu'elle est séparée irrévocablement de lui et elle sera illicite pour lui jusqu'à avoir avoir épousé un autre homme. Ceci est l'avis des quatre *imāms*.

D'après certains savants, trois divorces prononcés en une seule fois sont considérés comme un seul divorce. Ce sujet fait l'objet d'une longue divergence d'opinion. Toutefois, il nous est suffisant de savoir que trois divorces la lui rendent illicite, pas pour toujours, mais jusqu'à ce qu'elle se remarie avec autre que lui et qu'elle soit à nouveau divorcée. Mais ce n'est pas l'objet de rentrer maintenant dans les divergences d'opinion.

L'inclusion par l'auteur de ces sujets dans la *'aqīdah* a pour but — et *Allāh* est plus Savant — d'expliquer que les affaires de mariage sont très importantes et qu'il faut y prêter grande attention et suivre les règles de la *Sharī'ah* à leur propos. Il ne faut pas être laxiste à ce sujet. Et, puisque le livre est intitulé *Sharḥ* As-*Sunnah*, c'est-à-dire l'explication de la *Sunnah* dans sa totalité, car le sujet du mariage en fait partie.

L'*Islām* est venu pour préserver les lignées et le sang

٤٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ دَمُ امْرِئٍ مُسْلِمٍ يَشْهَدُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَيَشْهَدُ أَنَّ مُحَمَّداً عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ إِلَّا بِإِحْدَى ثَلَاثٍ : زَانٍ بَعْدَ إِحْصَانٍ، أَوْ مُرْتَدٍّ بَعْدَ إِيمَانٍ، أَوْ قَتَلَ نَفْساً مُؤْمِنَةً بِغَيْرِ حَقٍّ فَيُقْتَلُ بِهِ، وَمَا سِوَى ذَلِكَ فَدَمُ المسْلِمِ عَلَى المسْلِمِ حَرَامٌ أَبَداً حَتَّى تَقُومَ السَّاعَةُ.

[49] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Il est illicite de verser le sang du Musulman qui atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* est Son serviteur et Messager, sauf dans trois cas : l'adultère après la chasteté, l'apostasie après la foi ou d'avoir pris la vie d'un croyant sans droit et de se faire exécuter en retour. En dehors de cela, le sang du Musulman est sacré jusqu'à l'établissement de l'Heure. »

Commentaire

L'auteur mentionne le sujet du meurtre du Musulman après les sujets de mariage parce que l'*Islām* est venu avec la préservation de l'honneur, du sang et des biens. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ دِمَاءَكُم وَأَمْوَالَكُم وَأَعْرَاضَكُمْ عَلَيكُمْ حَرَامٌ.

≪ *Certes vos sang, biens et honneur sont sacrés.* ≫ [168]

Il ﷺ dit également :

كُلُّ الْمُسْلِمِ عَلَى الْمُسْلِمِ حَرَامٌ، دَمُهُ وَمَالُهُ وَعِرْضُهُ.

≪ *Tout ce qui appartient au Musulman est sacré pour le Musulman : son honneur, son sang et ses biens.* ≫ [169]

Ainsi, après avoir discuté de l'honneur dans les phrases précédentes, à propos des affaires de mariage et de divorce, il passe au sujet du sang. Si le Musulman atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*, son sang et ses biens deviennent sacrés.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ dit :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَقُولُوا : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِذَا قَالُوهَا عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُم وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُم عَلَى اللَّهِ تَعَلَى.

≪ *J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : ≪ Nulle divinité n'est digne d'adoration, si ce n'est Allāh. ≫ S'ils en font ainsi, leur sang et leurs biens sont préservés de moi, sauf ce l'Islām permet d'en prélever légalement. Et c'est Allāh le Très-Haut qui se charge des comptes.* ≫ [170]

Donc celui qui annonce son *Islām* et prononce les attestations de foi, nous l'accepterons de lui, le considérerons Musulman et les règles concernant les Musulmans lui seront appliquées. Et si son cœur contient de l'hypocrisie, cela reste entre lui et *Allāh*. Et *Allāh* s'occupera de ses comptes. Le Prophète ﷺ accepta l'*Islām* des hypocrites et leur appliqua les jugements apparents.

Cependant, celui qui accomplit l'un des annulatifs de l'*Islām*, il nous est obligatoire de le juger apostat. S'il se repent, c'est le mieux, sinon il

168. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/30, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), du *ḥadīth* de *Abū Bakrah* ﷺ.

169. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1986, n°2564), du *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ.

170. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/17, n°25) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/53, n°22), du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ.

doit être exécuté pour protéger la religion. C'est la première chose qui rend licite le sang du Musulman.

La seconde chose qui rend licite le sang du Musulman est la loi du talion d'une vie pour une vie. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الْقِصَاصُ فِي الْقَتْلَى ۖ الْحُرُّ بِالْحُرِّ وَالْعَبْدُ بِالْعَبْدِ وَالْأُنْثَىٰ بِالْأُنْثَىٰ ۚ فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَاتِّبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ ۗ ذَٰلِكَ تَخْفِيفٌ مِّنْ رَّبِّكُمْ وَرَحْمَةٌ ۗ فَمَنِ اعْتَدَىٰ بَعْدَ ذَٰلِكَ فَلَهُ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٧٨﴾ وَلَكُمْ فِي الْقِصَاصِ حَيَاةٌ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ﴾

> **« Ô les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur, et une miséricorde. Donc, quiconque après cela transgresse, aura un châtiment douloureux. C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence... »** [*Al-Baqarah* : 178-179]

Le talion préserve la vie, bien que la personne ait été tuée. Parce que si le meurtrier avait su qu'il se ferait exécuter, il se serait retenu de tuer. Et si les gens voient le meurtrier se faire exécuter, ils se retiendront de commettre des meurtres. Par ceci, l'effusion de sang est évitée.

Le talion est un moyen de préserver la vie même si le coupable est exécuté. C'est un meurtre qui mène à (préserver) la vie des membres restants de la société et il réduira la transgression du sang. Mais de laisser le meurtrier en disant que cela ne respecte pas les droits de l'homme et ne pas l'exécuter, cela causera des effusions de sang, des troubles de la sécurité et la peur chez ceux qui sont en sécurité. Cela amènera également une grande corruption et augmentera les meurtres et les effusions

de sang. Même durant la *Jāhiliyah*, il était dit : « L'exécution bénéficie à ceux qui se feront assassiner ». Exécuter un transgresseur bénéficie à ceux qui se seraient fait tuer dans le futur. Il existe un verset du *Qur'ān* à ce sujet :

﴿وَلَكُمْ فِي ٱلْقِصَاصِ حَيَاةٌ يَا أُولِي ٱلْأَلْبَابِ﴾

« C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence... » [*Al-Baqarah* : 179]

Quant à ceux qui prétendent que le talion est incompatible avec les droits de l'homme, nous leur disons : « Celui à qui du tort a été causé n'est-il pas un être humain ? » Donc appliquer le talion est une protection de ses droits.

La troisième catégorie dont il est permis de verser le sang est le *thayyib* qui a commis un rapport sexuel. Le *thayyib* est la personne mariée qui a eu un rapport sexuel avec son conjoint par l'intermédiaire d'un mariage valide. Si une telle personne commet un rapport sexuel interdit, elle devra être lapidée jusqu'à ce que mort s'en suive et son sang sera devenu licite avec ceci.

Voilà donc les affaires qui rendent licite de verser le sang du Musulman : le talion d'une vie pour une vie, l'adultère après la chasteté et l'apostat qui a commis l'un des annulatifs de l'*Islām*. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَاقْتُلُوهُ.

« *Quiconque change de religion, tuez-le.* » [171]

171. *Al-Bukhārī* rapporte dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1098, n°2854 et 6/2537, n°6524), d'après *'Ikrimah* qui dit que certains hérétiques furent amenés à *'Alī* رضي الله عنه et il les brûla. Ceci parvint à *Ibn 'Abbās* qui dit :

« Quant à moi, je ne les aurais pas brûlé à cause de l'interdiction du Messager d'*Allāh* :

لَا تُعَذِّبُوا بِعَذَابِ اللَّهِ.

« *Ne châtiez pas par le châtiment d'Allāh.* »

Je les aurais tué à cause de la parole du Prophète :

مَنْ بَدَّلَ دِينَهُ فَاقْتُلُوهُ.

« *Quiconque change de religion, tuez-le.* » »

Et, dans ce *ḥadīth*, il dit :

وَالتَّارِكُ لِدِينِهِ الْمُفَارِقُ لِلْجَمَاعَةِ.

« *Et celui qui abandonne sa religion et quitte la Jamā'ah.* »[172]

Dans ce *ḥadīth* est une réfutation à ceux qui s'opposent au châtiment pour l'apostasie en utilisant la parole d'*Allāh* comme preuve :

﴿لَا إِكْرَاهَ فِي ٱلدِّينِ﴾

« **Nulle contrainte en religion !...** » [*Al-Baqarah* : 256]

C'est une conclusion erronée, parce que le but de l'exécution de l'apostat n'est pas la contrainte en religion. Au contraire, le but est la protection de la religion de la manipulation de celui qui y entre par choix puis l'abandonne après avoir témoigné de la véracité de la religion.

Sa parole : « **... le sang du Musulman qui atteste qu'il n'est de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh...** »

Le Musulman est celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*. Cependant, il faut agir après les deux attestations de foi : accomplir la prière, s'acquitter de la *zakāh*, accomplir le jeûne et accomplir le Pèlerinage à la Maison si l'on en est capable. Il faut agir.

Sa parole : « **En dehors de cela, le sang du Musulman est sacré jusqu'à l'établissement de l'Heure.** »

Le sang du Musulman est sacré pour le Musulman. Le sang du Musulman ne sera jamais licite, à moins qu'il ne transgresse à l'encontre des gens ou les attaque dans leurs foyers, devienne un bandit de grand chemin ou se révolte contre l'autorité et ainsi de suite. Une telle personne doit être exécutée pour empêcher son mal, s'il ne peut être empêché autrement.

172. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2521, n°6484) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1302, n°1676), d'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* ﷺ.

Certaines choses ne cesseront jamais d'exister

٥٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَكُلُّ شَيْءٍ مِمَّا أَوْجَبَ اللَّهُ عَلَيْهِ الفَنَاءَ يَفْنَى، إِلَّا الجَنَّةَ وَالنَّارَ وَالعَرشَ وَالكُرْسِيَّ وَالصُّورَ وَالقَلَمَ وَاللَّوحَ، لَيْسَ يَفْنَى شَيْءٌ مِنَ هَذَا أَبَداً، ثُمَّ يَبْعَثُ اللَّهِ الخَلْقَ عَلَى مَا أَمَاتَهُمْ عَلَيْهِ يَوْمَ القِيَامَةِ، وَيُحَاسِبُهُمْ بِمَا شَاءَ، فَرِيقٌ فِي الجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي السَّعِيرِ، وَيَقُولُ لِسَائِرِ الخَلِقِ مِمَّنْ لَمْ يُخْلَقْ لِلبَقَاءِ : كُونُوا تُرَاباً.

[50] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Tout ce à quoi *Allāh* a ordonné de périr périra, sauf le Paradis et l'Enfer, le Trône, le Repose-Pieds, la trompe, la plume et la tablette gardée. Nul d'entre eux ne périra. Puis *Allāh* ressuscitera les créatures dans l'état où il les aura fait mourir au Jour de la résurrection. Et Il leur demandera des comptes pour ce qu'Il voudra. Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent. Puis, il dira au reste des créatures qu'Il ne créa pas pour l'éternité : « Soyez poussière. » »

Commentaire

Sa parole : « **Tout ce à quoi *Allāh* a ordonné de périr périra...** »

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿كُلُّ مَنْ عَلَيْهَا فَانٍ ﴿٢٦﴾ وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ﴾

« Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître, [Seule] subsistera La Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse. » [*Ar-Raḥmān* : 26-27]

Toute la création périra et Seul restera *Allāh*.

﴿كُلُّ نَفْسٍ ذَائِقَةُ الْمَوْتِ﴾

« Toute âme goûtera la mort... » [*Āl 'Imrān* : 185]

Allāh dit également :

﴿وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَنْ شَاءَ اللَّهُ﴾

« Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'*Allāh* voudra [épargner]... » [*Az-Zumar* : 68]

Concernant Sa parole :

﴿إِلَّا مَنْ شَاءَ اللَّهُ﴾

« ... sauf ceux qu'*Allāh* voudra [épargner]... » [*Az-Zumar* : 68]

Les savants disent qu'il s'agit des anges ou de houris au Paradis [173] et *Allāh* est plus savant.

L'ensemble de la création mourra puis sera ressuscité au Jour de la résurrection.

﴿ثُمَّ إِنَّكُمْ بَعْدَ ذَٰلِكَ لَمَيِّتُونَ ﴿١٥﴾ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ تُبْعَثُونَ﴾

173. *Al-Baghawī* le cite dans son *Tafsīr* (3/432), d'après *Aḍ-Ḍaḥāk raḥimahullāh*.

« **Et puis, après cela vous mourrez. Et puis au Jour de la Résurrection vous serez ressuscités.** » [*Al-Mu'minūn* : 15-16]

C'est pour cela que le Musulman doit se rappeler de la mort, s'y préparer par de bonnes actions, demander à *Allāh* une bonne fin et se repentir des mauvaises actions. Voilà l'intérêt de se rappeler la mort. S'il se remémore la mort, il s'y préparera. C'est pour cela que le Prophète ﷺ dit :

تَذَكَّرُوا هَاذِمَ اللَّذَّاتِ : المَوْتَ، فَإِنَّكُمْ لَا تَذْكُرُونَهُ فِي كَثِيرٍ إِلَّا قَلَّلَهُ، وَلَا فِي قَلِيلٍ إِلَّا كَثَّرَهُ.

« *Remémorez-vous régulièrement la destructrice des plaisirs : la mort. On ne se la remémore pas souvent sans qu'ils ne réduisent et peu sans qu'ils n'accroissent.* » [174]

Il ne convient donc pas au Musulman d'être insouciant face à la mort. Au contraire, il faut toujours se la remémorer et s'y préparer.

Il faut croire en la résurrection — le Jour où les gens sortiront de leurs tombes et se tiendront devant le Seigneur des univers.

﴿ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ﴾

« **... Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder.** » [*Az-Zumar* : 68]

Les âmes leur reviendront après que leurs corps soient recomposés une fois sortis de leurs tombes. Puis ils seront conduits au rassemblement jusqu'à la fin de ce qu'ils rencontreront dans l'Au-delà, tels que les dangers qu'ils traverseront jusqu'à ce qu'ils s'installent au Paradis ou en Enfer. Le Paradis et l'Enfer sont des demeures d'établissement.

Sa parole : « **... sauf le Paradis et l'Enfer...** »

Tous deux ne périront jamais. *Allāh* les a créés pour l'éternité. Quant aux cieux et à la terre, ils changeront. Les cieux se déchireront, la terre se rompra et ce monde changera.

174. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* (2/292), *At-Tirmidhī* (4/553), *Ibn Mājah* (2/1422), *An-Nasā'ī* (4/4) et *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (7/259), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

﴿يَوْمَ تُبَدَّلُ الْأَرْضُ غَيْرَ الْأَرْضِ وَالسَّمَاوَاتُ ۖ وَبَرَزُوا لِلَّهِ الْوَاحِدِ الْقَهَّارِ﴾

« au jour où la terre sera remplacée par une autre, de même que les cieux et où (les hommes) comparaîtront devant *Allāh*, l'Unique, le Dominateur Suprême. » [*Ibrāhīm* : 48]

Quant au Trône, il ne changera jamais. Et le Paradis et l'Enfer ni ne périront, ni ne changeront.

« ... le Repose-Pieds... »

Il est situé plus bas que le Trône. Le Trône est plus immense que lui. Le Repose-pieds déborde les cieux et la terre et le Trône est plus immense encore.

Sa parole : **« ... et la trompe... »**

Il s'agit de la trompe de l'ange *Isrāfīl*. Il soufflera dedans avec les âmes. Puis les âmes s'envoleront vers leurs corps et il leur sera redonné vie, par la permission d'*Allāh*.

﴿ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ﴾

« ... Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder. » [*Az-Zumar* : 68]

Sa parole : **« ... la plume, la Tablette Gardée... »**

C'est-à-dire la Tablette Gardée et la plume qui écrivit tous les décrets.

Sa parole : **« Nul d'entre eux ne périra. »**

Il s'agit de choses qu'*Allāh* a créées pour l'éternité : le Trône, le Repose-pieds [175], la Tablette Gardée, la plume, le Paradis, l'Enfer et les âmes. Une

175. *Ibn Abī Ḥātim* rapporte dans son *Tafsīr* (9/3028), d'après *Muqātil*, à propos de l'exégèse de la parole d'*Allāh* :

﴿كُلُّ شَيْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُ﴾

... Tout doit périr, sauf Son Visage... [*Al-Qaṣaṣ* : 88]

fois créés, ils ne périront jamais.

Sa parole : « **Puis *Allāh* ressuscitera les créatures dans l'état où il les aura fait mourir au Jour de la résurrection.** »

C'est-à-dire dans l'état sur lequel ils trouvèrent la mort de mécréance ou de foi. Tout le monde sera ressuscité sur l'état sur lequel il se trouvait. La croyance à la résurrection est l'un des six piliers de la foi. La croyance à l'Au-delà est associée à la croyance à *Allāh* dans de nombreux versets du *Qur'ān*.

Al-ba'th est le rétablissement de la vie aux gens après leur décès, dans l'Au-delà. La vie leur fut accordée ici-bas afin qu'ils agissent. Puis ils mourront, seront enterrés et resteront ainsi autant qu'*Allāh* l'aura destiné, dans une étape d'attente qui est la vie de *Al-Barzakh* : la séparation entre ici-bas et l'Au-delà.

Puis ils sortiront de ces tombes et se lèveront vivants comme ils l'étaient auparavant. Rien ne sera perdu de leur corps. Puis leurs âmes seront renvoyées dans leurs corps, puis ils seront conduits au rassemblement pour la récompense de leurs actes qu'ils accomplirent dans la vie d'ici-bas, qu'ils soient bons ou mauvais.

﴿وَلَا تُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ﴾

« **... Et vous ne serez rétribués que selon ce que vous faisiez.** » [*Yasīn* : 54]

Nul ne sera récompensé pour les bonnes actions d'autres, ni châtié pour les mauvaises actions d'autres.

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ﴾

« **... personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui...** »
[*Al-An'ām* : 164]

Tout individu sera récompensé pour ses actes, bons ou mauvais. C'est la justice d'*Allāh*. Il ne les laissera pas sans récompense alors qu'Ils ont laborieusement œuvré dans cette vie par les actes et l'adoration s'ils étaient

---

« C'est-à-dire en particulier tout ce qui possède la vie parmi les habitants des cieux, les anges, ceux de la terre et tous les animaux. Puis les cieux et la terre périront. Le Paradis, l'Enfer et leurs contenus, le Trône et le Repose-pieds ne périront pas... »

vertueux ou ont laborieusement œuvré — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge — dans la mécréance, le polythéisme, le péché et la corruption sur terre, s'ils étaient parmi les mécréants. Il ne les laissera pas sans récompense. C'est la justice de la part d'*Allāh*, exalté soit-Il et c'est la signification de la parole de l'auteur disant que chacun sera récompensé suivant ses actions. Donc, si tel est le cas, il faut que le serviteur considère ses actions tout au long de sa vie : qu'il considère ce qui est bon comme des provisions et qu'il revienne repentant vers *Allāh* pour le mauvais et s'en débarrasse tant que cela est encore possible. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَلْتَنْظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ﴾

> « **Ô vous qui avez cru ! Craignez *Allāh*. Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain...** » [*Al-Ḥashr* : 18]

Faites vos comptes dans cette vie avant le Jour des comptes. Remettez-vous en question pour vos actes, analysez-les et rectifiez ce qui en est corrompu. Et accroissez le bien qui s'y trouve et méfiez-vous de l'insouciance. C'est ce qui est requit de la personne saine d'esprit. En conséquence, le Prophète ﷺ dit :

الكَيِّسُ مَنْ دَانَ نَفْسَهُ وَ عَمِلَ لِمَا بَعْدَ المَوْتِ.

> « *La personne rationnelle est celle qui se remet en question et agit pour ce qui viendra après la mort.* »

Voilà la personne rationnelle ;

وَ العَاجِزُ مَنْ أَتْبَعَ نَفْسَهُ هَوَاهَا وَ تَمَنَّى عَلَى اللَّهِ الأَمَانِيَّ.

> « *Et l'incapable est celui qui laisse libre court à ses passions et a des prétentions auprès d'Allāh.* » [176]

Il souhaite le Paradis et être sauvé mais ne fait rien pour cela. Une telle personne est incapable — et c'est auprès d'*Allāh* que l'on cherche refuge. C'est la faiblesse qui est blâmable. Il ne s'agit pas de faiblesse physique qui

176. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/124), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2459), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°4260), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/125, 4/280), *Al-Baghawī* dans *Sharḥ As-Sunnah* (n°4116, 4117) et d'autres du *ḥadīth* de *Shaddād ibn Aws* ﷺ. *Al-Ḥākim* a jugé le *ḥadīth* authentique, alors que *At-Tirmidhī* et *Al-Baghawī* l'ont rendu *ḥasan*.

ne permet pas de faire d'actes, la personne ne sera pas tenue responsable pour cela.

﴿لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا﴾

« *Allāh* n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité... » [*Al-Baqarah* : 286]

Mais celui-là est capable mais paresseux : faible par sa paresse et son manque d'intérêt. Et avec ceci il espère faire partie des gens du Paradis dans l'Au-delà, alors qu'il ne fait rien pour cela. Il n'est pas possible pour une telle personne d'être parmi les gens du Paradis sans agir.

Sa parole : **« Et Il leur demandera des comptes pour ce qu'Il voudra. Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent. »**

Il leur demandera des comptes pour leurs actions. *Al-ḥisāb* signifie être interrogé à propos des actes. Les gens sont de différents niveaux en ce qui concerne les comptes. Certains croyants ne seront pas appelés aux comptes et entreront au Paradis sans compte, ni châtiment. Certains parmi eux seront ceux qui seront interrogés lors des comptes. Le Prophète ﷺ dit :

مَنْ نُوقِشَ الحِسَابَ عُذِّبَ.

« Quiconque sera interrogé lors des comptes sera châtié. » [177]

Et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge. Les comptes du mécréant ne seront pas faits sur une balance. Il recevra plutôt un compte de confirmation, le faisant contempler ses actes, sa mécréance et son polythéisme afin qu'il les reconnaisse. Il ne reniera pas. Puis il sera jeté au feu.

Sa parole : **« Un groupe sera au Paradis et un groupe pour le feu ardent. »**

Cela provient de ce verset :

﴿وَتُنذِرَ يَوْمَ ٱلْجَمْعِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۚ فَرِيقٌ فِي ٱلْجَنَّةِ وَفَرِيقٌ فِي ٱلسَّعِيرِ﴾

177. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°103) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2876), d'après *'Ā'ishah* رضي الله عنها.

> « ... **que tu avertisses du Jour du rassemblement, - sur lequel il n'y a pas de doute — Un groupe au Paradis et un groupe dans la fournaise ardente.** » [*Ash-Shūrā* : 7]

« **Un groupe sera au Paradis...** » et il s'agit des gens de la foi. « ... **et un groupe pour le feu brûlant.** » et ce sont les gens de la mécréance et de la tyrannie.

Sa parole : « **Puis, il dira au reste des créatures qu'Il ne créa pas pour l'éternité : « Soyez poussière. » »**

Allāh ressuscitera toutes les créatures au Jour de la résurrection : les être humains, animaux et oiseaux.

﴿وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا طَائِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمَمٌ أَمْثَالُكُم ۚ مَّا فَرَّطْنَا فِي ٱلْكِتَابِ مِنْ شَيْءٍ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ﴾

> « **Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.** » [*Al-An'ām* : 38]

Allāh le Très-Haut dit :

﴿وَإِذَا ٱلْوُحُوشُ حُشِرَتْ﴾

> « **et les bêtes farouches, rassemblées** » [*At-Takwīr* : 5]

Au Jour de la résurrection, l'ensemble des créatures seront assemblées afin d'établir la justice entre elles au point que le talion sera appliqué. Le talion sera appliqué entre les animaux, tel que le mouton sans corne se vengera de celui qui en avait, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* authentique [178]. Puis, une fois que le talion aura été appliqué, *Allāh*, exalté soit-Il, leur dira : « **Soyez poussière** » . Parce qu'ils ne seront pas ressuscités pour rester éternellement dans l'Au-delà. Cependant ils ne seront ressuscités que pour les comptes. Ceci fait partie de la Justice d'*Allāh*.

Et c'est pour cela que le mécréant dira :

178. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2582), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

﴿يَا لَيْتَنِي كُنْتُ تُرَابًا﴾

« ... « Hélas pour moi ! Comme j'aurais aimé n'être que poussière » » . [*An-Nabā'* : 40]

Lorsqu'il sera dit aux animaux : « **Soyez poussière** », le mécréant souhaitera être comme eux.

Croire à la récompense du Jour des comptes

٥١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِالقِصَاصِ يَوْمَ القِيَامَةِ بَيْنَ الخَلْقِ كُلِّهِمْ، بَنِي آدَمَ وَالسِّبَاعِ وَالهَوَامِّ، حَتَّى لِلذَّرَّةِ مِنَ الذَّرَّةِ، حَتَّى يَأْخُذَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ لِبَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ؛ لِأَهْلِ الجَنَّةِ مِنْ أَهْلِ النَّارِ، وَلِأَهْلِ النَّارِ مِنْ أَهْلِ الجَنَّةِ؛ وَلِأَهْلِ الجَنَّةِ بَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ، وَلِأَهْلِ النَّارِ بَعْضِهِمْ مِنْ بَعْضٍ.

[51] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Croire au talion au Jour de la résurrection entre toutes les créatures : la descendance d'*Ādam*, les animaux féroces, les insectes dont la petite fourmi envers la petite fourmi jusqu'à ce qu'*Allāh* prenne de certains d'entre eux pour d'autres : pour les gens du Paradis des gens du feu, pour les gens du feu des gens du paradis, pour les gens du paradis des gens du paradis et pour les gens du feu des gens du feu. »

Commentaire

Il a précédé qu'au Jour de la résurrection *Allāh* ressuscitera les créatures pour les récompenser pour leurs bonnes et mauvaises actions en ce qui concerne les descendants d'*Ādam* et également pour établir le talion entre les descendants d'*Ādam* et les animaux. Les animaux ne seront ressuscités que pour le talion. Mais les descendants d'*Ādam* seront ressuscités à la fois pour être récompensés et appliquer le talion pour ce qui

arriva entre eux.

Sa parole : « **Croire au talion au Jour de la résurrection entre toutes les créatures : la descendance d'*Ādam*, les animaux féroces, les insectes...** »

Tous seront ressuscités pour le talion. Quant aux animaux, une fois le talion appliqué, leurs affaires seront terminées et ils deviendront poussière. Mais les descendants d'*Ādam* seront divisés en deux groupes : un groupe au Paradis et un groupe au feu brûlant. Ils ne mourront plus et vivront pour l'éternité soit au Paradis, soit en Enfer.

Sa parole : « **... dont la fourmi envers la fourmi...** »

Dont les petites fourmis. Le talion sera appliqué entre elles. Parce qu'*Allāh* n'approuvera jamais l'injustice et parce qu'Il est le plus sage des Juges. Il est Le Juge Juste. Il n'approuve pas l'injustice, même entre les animaux. Les fourmis seront ressuscitées au Jour de la résurrection et le talion sera appliqué entre elles. Quant aux croyants, la première chose qui sera jugée entre eux au Jour de la résurrection sera le sang (c-à-d. le meurtre) d'entre les droits des gens. Le talion sera appliqué des uns envers les autres après avoir traversé le *Ṣirāṭ* et avant d'entrer au Paradis. Ils se lèveront et le talion sera appliqué. Une fois qu'ils auront été purifiés, permission leur sera donnée d'entrer au Paradis, car nul n'ayant été purifié de l'injustice envers quelqu'un d'autre n'entrera au Paradis. Parce que le Paradis est la demeure des purifiés, nul n'y entrera, si ce n'est les purifiés — ceux dont les comptes ont été faits, qui n'ont pas de péché et qui n'ont causé de tort à personne. Même le croyant pécheur sera puni dans le feu en proportion de ses péchés, à moins qu'*Allāh* ne lui pardonne s'Il le veut :

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَنْ يَشَآءُ﴾

« Certes *Allāh* ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut... » [*An-Nisā'* : 48]

S'Il le veut, Il lui pardonne et s'Il le veut, il le châtie en proportion de ses péchés jusqu'à ce qu'Il l'ait purifié et le libère. Puis Il le fera entrer

au Paradis. Ce ne sont que les purifiés, soit par le talion, soit par le châtiment, qui entreront au Paradis.

Sa parole : « **... jusqu'à ce qu'*Allāh* prenne de certains d'entre eux pour d'autres : pour les gens du Paradis des gens du feu, pour les gens du feu des gens du paradis...** »

Dont le croyant s'il a causé un tort au mécréant. Le mécréant appliquera le talion au Jour de la résurrection et vice versa : si un tort a été causé à un croyant par un mécréant, le croyant appliquera le talion au Jour de la résurrection. Nul n'ayant commis d'injustice dont il n'aura été purifié ne sera laissé. Même les croyants régleront leurs comptes entre eux.

٥٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِخْلَاصُ العَمَلِ لله.

[52] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « La sincérité d'action est pour *Allāh*. »

Commentaire

La sincérité est pour *Allāh* sans aucun polythéisme. *Allāh* n'acceptera aucun acte, si ce n'est celui accompli sincèrement en cherchant la Face d'*Allāh*, sans être entaché de polythéisme. C'est l'une des conditions de l'acceptation des actes.

La seconde condition est le suivi et l'application de la *Sunnah* du Messager d'*Allāh* ﷺ, c'est-à-dire que l'acte soit conforme à la *Sunnah*. Il ne doit pas y avoir d'innovation. Parce qu'*Allāh* n'acceptera pas les innovations ; au contraire, Il châtiera Ses serviteurs qui auront commis des innovations. Celui qui se donne de la peine d'accomplir un acte mais qui n'est pas sincère envers *Allāh* en cela, ses actes ne seront que poussière dispersée par le vent. Et celui qui se donne de la peine mais dont les actions ne sont pas en conformité avec la *Sunnah*, il sera également rejeté. Ses actes ne seront acceptés qu'à deux conditions : la sincérité envers *Allāh* et le suivi du Messager.

﴿وَقَالُوا لَنْ يَدْخُلَ ٱلْجَنَّةَ إِلَّا مَنْ كَانَ هُودًا أَوْ نَصَارَىٰ ۗ تِلْكَ أَمَانِيُّهُمْ ۗ قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ ﴿١١١﴾ بَلَىٰ﴾

« Et ils ont dit : « Nul n'entrera au Paradis que juifs ou chrétiens ». Voilà leurs chimères. — Dis : « Donnez votre

preuve, si vous êtes véridiques ». Non, mais... » [*Al-Baqarah* : 111-112]

Non, mais, en réponse à leur prétention. C'est-à-dire qu'il y entrera :

﴿مَنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَلَهُ أَجْرُهُ عِنْدَ رَبِّهِ وَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

« ... quiconque soumet à *Allāh* son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. Pour eux, nulle crainte, et ils ne seront point attristés. » [*Al-Baqarah* : 112]

« [M]ais quiconque soumet à *Allāh* son être » c'est-à-dire rend ses actions sincères pour *Allāh*, **« tout en faisant le bien »**, c'est-à-dire suit le Messager ﷺ parmi les juifs, les chrétiens et l'ensemble des créatures avec ces deux conditions : la sincérité et le suivi du Messager ﷺ.

La croyance au décret divin et à la prédestination

٥٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالرِّضَى بِقَضَاءِ اللَّهِ.

[53] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Être satisfait du décret d'*Allāh*. »

Commentaire

« Être satisfait du décret d'*Allāh*. »

La croyance au décret divin et au destin est l'un des six piliers de la foi :

أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُولِهِ، وَتُؤْمِنَ بِالقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ.

« Croire en Allāh, en Ses anges, Ses Livres, en Ses messagers et au destin bon ou mauvais. » [179]

C'est de croire qu'*Allāh*, exalté soit-Il, a prédestiné toute chose éternellement et a écrit cela dans la Tablette Gardée, puis l'a créée et fait exister par Sa Volonté, exalté soit-Il.

La foi au destin comprend quatre niveaux :

Le premier : la science. Croire qu'*Allāh*, de par Sa Science éternelle, sait toute chose avant son existence.

Le second : Croire qu'*Allāh* a écrit toute chose dans la Tablette Gardée avant leur existence. *Allāh* le Très-Haut dit :

179. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/36, n°8), d'après *'Umar ibn Al-Khaṭṭāb* ﷺ.

﴿مَا أَصَابَ مِنْ مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِي أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَابٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَا ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ﴾

« Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé ; et cela est certes facile à *Allāh* » [*Al-Ḥadīd* : 22]

Le troisième : Croire qu'*Allāh* a voulu toutes ces choses : la mécréance, la foi, l'obéissance, la désobéissance, la piété, les péchés, le bien et le mal. *Allāh* les a voulu de Sa Volonté universelle. Ce qu'Il ne veut pas ne peut exister dans Son royaume. Cependant, Il veut le bien, la foi et le mal par sagesse et pour servir d'épreuve.

Allāh a voulu le bien, l'aime et l'agrée. Mais Il a également voulu le mal, ne l'aime pas et ne l'agrée pas. Il le créa cependant par sagesse et comme épreuve. S'il n'y avait que du bien, personne n'aurait été distingué par l'excellence. Et il n'y aurait aucune épreuve et toutes les personnes seraient pieuses. De même, s'il n'y avait que du mal, personne n'aurait été distingué par les bonnes œuvres. Il a été créé pour qu'*Allāh* éprouve Ses serviteurs afin de clarifier le pur de l'impur et le croyant du mécréant. C'est une épreuve qu'*Allāh* fait passer, exalté soit-Il. Il n'a pas créé toutes ces choses par amusement.

Le quatrième : la création et faire exister. *Allāh* est le Créateur de toute chose. Et les actions des serviteurs sont créées par *Allāh*, mais il s'agit de l'action du serviteur, qui est créée par *Allāh*. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿ٱللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ ۖ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ﴾

« *Allāh* est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. » [*Az-Zumar* : 62]

﴿وَهُوَ ٱلْخَلَّاقُ ٱلْعَلِيمُ﴾

« ... et Il est le grand Créateur, l'Omniscient. » [*Yasīn* : 81]

﴿وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ﴾

« alors que c'est *Allāh* qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez ? » » [*Aṣ-Ṣaffāt* : 96]

Il s'agit donc de la création d'*Allāh* et il est l'acte du serviteur par son libre-arbitre.

Le croyant croit en ces quatre niveaux : la science, l'écriture, *al-mashī-'ah* (la volonté) et *al-irādah* (ce qu'*Allāh* aime) et la création et faire exister.

Ainsi, le croyant se satisfait du destin lors des épreuves. Il ne s'impatiente pas, ni n'est mécontent. Au contraire, il se retient du mécontentement et il retient sa langue de se plaindre auprès d'autre qu'*Allāh* et il retient sa main de se gifler les joues et de déchirer ses vêtements. C'est cela être satisfait du destin. Vous devez savoir que :

أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ.

« Tout ce qui vous touche ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a évité ne pouvait vous atteindre. » [180],

comme le dit le Prophète ﷺ. La foi serait incomplète sans cela.

180. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77), du *ḥadīth* de *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ. *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (n°59).

٥٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالصَّبْرُ عَلَى حُكْمِ اللَّهِ.

[54] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Patienter devant le décret d'*Allāh*. »

٥٥ — وَالإِيمَانُ بِأَقْدَارِ اللَّهِ كُلِّهَا خَيْرِهَا وشَرِّهَا حُلْوِهَا وَمُرِّهَا.

[55] « Croire en tous les décrets d'*Allāh* : le bon et le mauvais, le doux et l'amer. »

٥٦ — وَالإِيمَانُ بِمَا قَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، قَدْ عَلِمَ اللَّهُ مَا العِبَادُ عَامِلُونَ، وَإِلَى مَا هُمْ صَائِرُونَ، لَا يَخْرُجُونَ مِنْ عِلْمِ اللَّهُ وَلَا يَكُونُ فِي الأَرْضِينَ وَالسَّمَوَاتِ إِلَّا مَا عَلِمَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[56] « Croire en ce qu'*Allāh* — exalté soit-Il — dit. *Allāh* sait ce que feront les serviteurs et ce qu'il adviendra d'eux. Ils ne sont pas exclus de la Science d'*Allāh*. Et rien ne se passe sur les terres ou dans les cieux sans qu'*Allāh* — exalté soit-Il — ne l'ait su. »

Commentaire

Ceci a été mentionné auparavant dans le premier niveau de croyance au destin. Prendre le destin comme excuse, si cela est pour les malheurs

dans lesquels la personne n'a pas de choix, est louable, parce que cela indique la satisfaction et la soumission. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَبَشِّرِ ٱلصَّٰبِرِينَ ۝١٥٥ ٱلَّذِينَ إِذَآ أَصَٰبَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوٓا۟ إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّآ إِلَيْهِ رَٰجِعُونَ﴾

Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à *Allāh*, et c'est à Lui que nous retournerons. [*Al-Baqarah* : 155-156]

Mais ils ne peuvent se chercher d'excuse pour les péchés qui ont été accomplis par libre-arbitre. Au contraire, ils seront châtiés pour leurs actions et laxisme et la porte du repentir est ouverte. Pourquoi demander à *Allāh* : « Pourquoi m'as-tu destiné cela ? » et délaisser le repentir ? Ceci est une faiblesse blâmable. Hâtez-vous au repentir, demandez pardon et blâmez-vous. Et c'est ce qui est demandé du serviteur : de considérer ses actes :

﴿وَلْتَنظُرْ نَفْسٌ مَّا قَدَّمَتْ لِغَدٍ﴾

« ... Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain... » [*Al-Ḥashr* : 18]

Considérez vos actions : vous pouvez les corriger et vous en repentir et demander pardon. Et quant au destin, il est l'affaire d'*Allāh*, exalté soit-Il et non la vôtre.

Sa parole : **« Ils ne sont pas exclus de la Science d'*Allāh*. »**

Allāh sait tout et Sa science englobe toute chose. Il sait la mécréance du mécréant, le péché du pécheur et l'oppression de l'oppresseur. Rien ne Lui est dissimulé. Il connaît l'obéissance de l'obéissant et ses actions. Il connaît tout ceci. Cependant, Il leur donne un répit afin que peut être ils se repentent et reviennent. S'ils se repentent (Il est satisfait d'eux et ceci est bon pour eux), sinon, les comptes les attendent, parce qu'*Allāh* ne sera pas négligent envers eux.

Sa parole : **« Et rien ne se passe sur les terres ou dans les cieux sans qu'*Allāh* — exalté soit-Il — ne l'ait su. »**

Ceci est similaire à ce qui précède. *Allāh* sait toute chose. Quoi que ce soit qui ait eut lieu dans le passé ou qui arrivera dans le futur, la Science d'*Allāh* l'englobe, rien ne Lui est caché, exalté soit-Il. Il le savait, l'a destiné, l'écrivit, le voulut, l'aima et le créa.

Tout ce qui touche le serviteur vient du destin

٥٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَتَعْلَمْ أَنَّ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِصِيبَكَ.

[57] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Sachez que tout ce qui a pu vous atteindre ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a manqué ne pouvait vous atteindre. »

٥٨ — وَلَا خَلِقَ مَعَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[58] « Il n'y a pas de créateur en dehors d'*Allāh*. »

Commentaire

Ceci est le texte d'un *ḥadīth* que le Prophète ﷺ dit à *Ibn 'Abbās* ﷺ :

وَاعْلَمْ أَنَّ مَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ، وَمَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ.

« Sache que tout ce qui a pu te manquer n'aurait pu t'atteindre et que tout ce qui a pu t'atteindre ne pouvait te manquer. » [181]

« ... tout ce qui vous a manqué ne pouvait vous atteindre. »

Si vous en aviez envie et le désiriez mais qu'il vous a manqué, sachez qu'*Allāh* ne vous l'avait pas destiné. **« ... [T]out ce qui a pu vous atteindre ne pouvait vous manquer... »** Ne dites pas : « Si j'avais fait

181. Rapporté par *Al-Firyābī* dans *Kitāb al-Qadar* (n°157) et *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharī'ah* (n°412 — *Ad-Damījī*).

ceci, je n'aurais pas été touché par cela. »

Sa parole : « **Il n'y a pas de créateur en dehors d'*Allāh*.** »

Ceci suit le sujet du destin. C'est une réfutation de ceux qui disent que le serviteur crée ses propres actions. *Allāh*, exalté soit-Il, est donc le Seul Créateur. Nul ne crée avec Lui, c'est la création d'*Allāh* Seul, exalté soit-Il. C'est pour cela qu'*Allāh* dit :

﴿قُلْ أَرَأَيْتُمْ مَّا تَدْعُونَ مِنْ دُونِ ٱللَّهِ أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ ٱلْأَرْضِ أَمْ لَهُمْ شِرْكٌ فِي ٱلسَّمَاوَاتِ ۖ ائْتُونِي بِكِتَابٍ مِّنْ قَبْلِ هَٰذَا أَوْ أَثَارَةٍ مِّنْ عِلْمٍ إِنْ كُنْتُمْ صَادِقِينَ﴾

« Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre ! Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Dieu ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci ou même un vestige d'une science, si vous êtes véridiques ». » [*Al-Aḥqāf* : 4]

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِ ٱللَّهِ لَنْ يَخْلُقُوا ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا لَهُ﴾

« ... Ceux que vous invoquez en dehors d'*Allāh* ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela... » [*Al-Ḥajj* : 73]

﴿أَمْ جَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ خَلَقُوا كَخَلْقِهِ فَتَشَابَهَ ٱلْخَلْقُ عَلَيْهِمْ ۚ قُلِ ٱللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ ٱلْوَاحِدُ ٱلْقَهَّارُ﴾

« ... Ou donnent-ils à *Allāh* des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux ? Dis : « *Allāh* est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême ». » [*Ar-Ra'd* : 16]

En conséquence, *Allāh*, exalté soit-Il, décrivit les faiseurs d'images ainsi :

فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي.

« *Qui est plus injuste que celui qui crée comme Ma création ?* »

C'est-à-dire qui essaie de créer la forme que J'ai créée.

فَلْيَخْلُقُوا حَبَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا شَعِيرَةً.

« *Qu'ils créent un grain de maïs ou un grain d'orge.* »

Dans une autre version :

أَوْ لِيَخْلُقُوا ذَرَّةً.

« *Ou une fourmi.* » [182]

Nul n'est capable de cela. Même s'ils sont capables de faire des images, ils ne peuvent leur donner vie.

La vie fait donc partie de la création d'*Allāh*, exalté soit-Il. Nul n'est capable d'en créer, même si une image exacte l'a été. Ils sont incapables d'y insuffler l'âme et de la faire vivre. La création appartient à *Allāh*. Ainsi, il sera dit aux faiseurs d'images au Jour de la résurrection :

أَحْيُوا مَا خَلَقْتُمْ.

« *Donnez vie à ce que vous avez créé.* » [183]

afin de leur montrer leur incapacité et de les châtier.

182. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°5953) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2111), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

183. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2112 — *Al-Baghā*) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2110).

À propos du *takbīr* de la prière funéraire

٥٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالتَكْبِيرُ عَلَى الجَنَائِزِ أَرْبَعٌ، وَهُوَ قَوْلُ مَالِكِ بنِ أَنَسٍ، وَسُفْيَانَ الثَّورِيِّ، وَالحَسَنِ بنِ صَالِحٍ، وَأَحْمَدَ بنِ حَنْبَلٍ، وَالفُقَهَاءِ، وَهَكَذَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم.

[59] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « On prononce quatre *takbīrāt* dans la prière funéraire. C'est l'avis de *Mālik ibn Anas*, *Sufyān ath-Thawrī*, *Ḥasan ibn Ṣāliḥ*, *Aḥmad ibn Ḥanbal* et les jurisconsultes Musulmans. C'est ce que le Prophète ﷺ mentionna. »

Commentaire

Ceci est une sujet secondaire. L'auteur le mentionne toutefois du fait de la divergence d'opinion qui existe à son sujet et afin de montrer la *Sunnah* à son sujet. Parce que le titre du livre est *Sharḥ* As-*Sunnah*.

Ce qui est bien connu chez *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et chez les *Imāms* est qu'il y a quatre *takbīrāt* lors de la prière funéraire, comme il est rapporté dans le *ḥadīth* authentique suivant :

أَنَّ النَّبِيَّ صَلَّى عَلَى النَّجَاشِيِّ صَلَاةَ الغَائِبِ وَكَبَّرَ عَلَيْهِ أَرْبَعًا.

« Le Prophète ﷺ accomplit la prière de l'absent sur An-Najāshī et prononça quatre *takbīrāt*. » [184]

La plupart des *aḥādīth* font état de quatre *takbīrāt*, alors que certains en rapportent cinq ou plus. Cependant, ce qui fait l'unanimité chez les Musulmans est le nombre quatre. Il existe une divergence au sujet de savoir s'il y en a plus que quatre. Le Musulman ne doit pas s'immiscer dans les divergences et abandonner ce qui fait l'objet d'un consensus et causer de la confusion. Surtout en ce qui concerne les *imāms* des mosquées, ils ne devraient pas causer de confusion aux gens. Les gens ne sont pas habitués à plus de quatre *takbīrāt*. Si vous souhaitez en faire ainsi, faites-le lorsque vous êtes seul. Ne semez pas la confusion chez les gens en apportant des paroles inhabituelles et des narrations diverses. Ceci n'est pas l'objectif des étudiants en science religieuse. Les étudiants en science religieuse regroupent les gens et ne leur causent pas de confusion. Ils mettent en application ce qui fait l'objet de consensus et y adhèrent. C'est ce qui est demandé. Et le but de l'auteur en mentionnant qu'il y en a quatre est de citer le consensus. Il ne faut donc pas y ajouter et causer de la confusion aux gens.

Sa parole : « **C'est l'avis de *Mālik ibn Anas*, *Sufyān ath-Thawrī*, *Ḥasan ibn Ṣāliḥ*, *Aḥmad ibn Ḥanbal*...** »

Mālik ibn Anas : l'*Imām* de *Dārul-Hijrah* (*Al-Madīnah*) et l'un des quatre *Imāms*.

Sufyān ath-Thawrī : *Sufyān ibn Sa'd ath-Thawrī*, l'*Imām* bien connu parmi les *Imāms* du *fiqh*.

Al-Ḥasan ibn Ṣāliḥ ibn Ḥayy : l'un des grands *Imāms*.

Aḥmad ibn Ḥanbal : l'un des quatres *Imāms*.

Sa parole : « **... et les jurisconsultes Musulmans. C'est ce que le Prophète ﷺ mentionna.** »

C'est-à-dire que c'est l'avis de la plupart des jurisconsultes qui suivent la *Sunnah* du Messager ﷺ. Il ne convient donc pas à l'étudiant en science de semer le doute chez les gens au prétexte qu'il connaît un avis ou un *ḥadīth* qui mentionne l'ajout. Les savants connaissent les divergences d'opinion et ne viennent pas avec ce qui causerait de la confusion aux gens

184. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1188) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°951), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

et ce qui s'oppose aux pratiques bien connues.

Les anges accomplissent ce qu'*Allāh* leur a ordonné

٦٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ مَعَ كُلِّ قَطْرَةٍ مَلَكًا يَنْزِلُ مِنَ السَّمَاءِ حَتَّى يَضَعَهَا حَيْثُ أَمَرَهُ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[60] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et croire qu'un ange accompagne chaque goutte de pluie qui tombe du ciel jusqu'à ce qu'il la place là où *Allāh*, exalté soit-Il, le lui a ordonné. »

Commentaire

Il ne fait aucune doute qu'*Allāh* fait tomber la pluie avec mesure. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَأَنزَلْنَا مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً بِقَدَرٍ فَأَسْكَنَّاهُ فِي ٱلْأَرْضِ﴾

« Et Nous avons fait descendre l'eau du ciel avec mesure. Puis Nous l'avons maintenue dans la terre... » [*Al-Mu'minūn* : 18]

Allāh, exalté soit-Il, décrète la descente de la pluie, ses mesures, sa quantité et l'endroit sur laquelle elle tombe. Il la fait varier comme Il le veut. Il la dirige et lui donne l'ordre, puis il pleut. Et Il l'ordonne et elle s'arrête. Des anges l'accompagnent. Il est rapporté dans la description de l'ange *Mikā'īl* qu'il est en charge de la pluie et des plantes. Les anges accomplissent ce qu'*Allāh* leur a assigné et la pluie en fait partie.

٦١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم حِينَ كَلَّمَ أَهْلَ القَلِيبِ يَوْمَ بَدْرٍ أَيْ : المشْرِكِينَ كَانُوا يَسْمَعُونَ كَلَامَهُ.

[61] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que lorsque le Prophète ﷺ s'adressa aux gens de *Al-Qālib* le jour de *Badr*, ils l'entendirent. »

Commentaire

Le Messager d'*Allāh* ﷺ a des *mu'jizāt* (miracles). Le miracle est l'événement extra-ordinaire auquel la personne n'a pas contribué, il ne s'agit que d'une création d'*Allāh*, exalté soit-Il :

﴿وَقَالُوا لَوْلَا أُنْزِلَ عَلَيْهِ آيَاتٌ مِّنْ رَّبِّهِ ۖ قُلْ إِنَّمَا الْآيَاتُ عِنْدَ اللَّهِ﴾

« Et ils dirent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui des prodiges de la part de son Seigneur ? » Dis : « Les prodiges sont auprès d'*Allāh*... » [*Al-'Ankabūt* : 50]

Ils demandaient au Messager qu'il apporte des prodiges de lui-même qui prouveraient son Message, comme ils le prétendirent, mais les prodiges sont à *Allāh*. Le Messager n'apporta aucun signe, si ce n'est qu'il provenait d'*Allāh* le Puissant et Majestueux.

﴿قُلْ إِنَّمَا ٱلْآيَاتُ عِندَ ٱللَّهِ﴾

« Dis : « Les prodiges sont auprès d'*Allāh*... » [*Al-'Ankabūt* : 50]

C'est Lui Qui fait manifester les miracles et les fait arriver par l'intermédiaire de Ses messagers pour prouver leur véracité. Parmi cela est les morts. Lorsqu'on s'adresse à eux, ils ne nous entendent pas, ni ne savent ce qui leur est dit. Mais le Messager ﷺ parla aux morts de *Badr* parmi *Quraysh* qui lui causèrent du tort, ainsi qu'aux Musulmans, à *Makkah*, firent preuve d'arrogance devant la foi et désobéirent. Ils furent tyranniques envers le Messager ﷺ, l'expulsèrent, lui et ses Compagnons, et leur portèrent préjudice. *Allāh* les vainquit à *Badr* et ils furent tués.

Leurs chefs tels *Shaybah ibn Rabī'ah*, *'Utbah ibn Rabī'ah*, *Abū Jahl ibn Hishām* et d'autres encore parmi leurs dirigeants furent tués à *Badr*. Le Prophète ﷺ ordonna alors qu'ils soient jetés dans *Qalīb* — l'un des fossés de *Badr*. Il se tint à son bord et s'adressa à eux en disant : « *Ô Untel fils d'Untel. Ô Abū Jahl ibn Hishām ! Ô 'Utbah ! Ô Shaybah ! Ô Umayyah !* » Un par un. « *Vous êtes-vous rendu compte de la véracité de la promesse de votre Seigneur ? J'ai certes confirmé la véracité de mon Seigneur.* » *'Umar* lui dit alors : « Ô Messager d'*Allāh*, pourquoi leur parles-tu alors qu'ils ne sont plus que des carcasses et ne peuvent t'entendre ? » Le Prophète ﷺ répondit :

مَا أَنْتُمْ بِأَسْمَعَ لِمَا أَقُولُ مِنْهُمْ لَكِنَّهُمْ لَا يَنْطِقُونَ أَوْ لَا يَتَكَلَّمُونَ.

« Tu ne peux entendre ce que je leur dis mieux qu'eux. Mais ils ne peuvent parler ou répondre. » [185]

Ceci est l'un des miracles du Messager ﷺ qu'*Allāh* réalisa à travers lui.

185. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1461, n°3757) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2202-2203, n°2873-2874), d'après *Anas* رضي الله عنه.

Les épreuves qui touchent les croyants sont pour les purifier

٦٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الرَّجُلَ إِذَا مَرِضَ آجَرَهُ اللَّهُ عَلَى مَرَضِهِ.

[62] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que celui qui tombe malade, *Allāh* le récompense pour sa maladie. »

٦٣ — وَالشَّهِيدُ يَأْجُرُهُ اللَّهُ عَلَى شَهَادَتِهِ.

[63] Et le martyr est récompensé par *Allāh* pour son martyre.

Commentaire

Allāh ne fait pas perdre la récompense des croyants. Il fait que des calamités les touchent pour les purifier ou multiplier leur récompense. Cela peut arriver au croyant afin d'expier ses péchés et l'en purifier. Il se peut également que le croyant n'ait pas de péché mais qu'une calamité le touche afin de l'élever. Parce qu'*Allāh* lui a décrété un degré au Paradis qu'il ne peut atteindre par ses actes. *Allāh* l'éprouve donc d'une calamité qui double sa récompense pour qu'il atteigne ce rang. Le croyant est toujours dans le bien.

C'est pour cela que le Prophète ﷺ a dit :

عَجَبًا لأَمْرِ المُؤْمِنِ !إِنَّ أَمْرَهُ كُلَّهُ لَهُ خَيْرٌ. إِنْ أَصَابَتْهُ سَرَّاءُ فَشَكَرَ كَانَ ذَلِكَ خَيْرًا لَهُ. وَإِنْ أَصَابَتْهُ ضَرَّاءُ وَصَبَرَ كَانَ ذَلِكَ خَيْرًا لَهُ. وَلَيْسَ

ذَلِكَ إِلَّا لِلْمُؤْمِنِ.

« L'affaire du croyant est vraiment étonnante, car tout est bien pour lui, et ceci n'est que pour le croyant ! Lorsqu'un bien lui arrive, il est reconnaissant et ceci est bon pour lui. Et lorsqu'un mal le touche, il patiente et ceci est également bon pour lui. Et ceci n'arrive qu'au croyant. » [186]

Les calamités qui touchent le croyant sont pour son bien. C'est soit qu'*Allāh* expie ses péchés ou l'élève en degré.

Le martyr est celui qui est tué sur le champ de bataille en combattant les mécréants. Il combat afin d'élever la parole d'*Allāh*. Une telle personne, *Allāh* lui pardonne tous ses péchés, sauf les dettes. Parce que la dette est un droit envers les humains, et le droit d'un humain ne peut être annulé qu'en le payant ou s'il le pardonne.

Quant aux péchés entre lui et *Allāh*, *Allāh* les pardonne tous par son martyre dans Sa voie.

Il existe d'autres martyrs que ceux du champ de bataille. Comme celui qui meurt de la peste est martyr, celui qui meurt en défendant ses biens, son honneur ou sa famille est martyr, celui qui meurt lors d'un accident comme un incendie ou par noyade est martyr pour *Allāh*, exalté soit-Il. [187] C'est-à-dire qu'il reçoit la récompense du martyr, mais ses règles sont différentes et il est différent de celui qui tombe martyr au combat. Ceux-là doivent être lavés, emmaillotés et la prière doit être accomplie sur eux. Quant au martyr sur le champ de bataille, il ne doit pas être lavé, ni emmailloté dans un autre habit que celui dans lequel il tomba, on ne prie

186. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2295, n°2999), d'après *Ṣuhayb* ﷺ.

187. *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/233, n°624) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1521, n°1915), d'après par *Abū Hurayrah* ﷺ qui rapporte que le Messager d'Allāh ﷺ a dit : *« Les martyrs sont cinq : celui qui meurt de la peste, celui qui meurt d'une maladie du ventre, celui qui se noie, celui qui meurt dans un accident de bateau et celui dans le sentier d'Allāh. »* La formulation est de *Al-Bukhārī*. Et d'après *Jābir ibn 'Atīk* qui dit que le Messager d'Allāh ﷺ a dit : *« Les martyrs sont sept en dehors de celui qui tombe au combat dans le sentier d'Allāh : celui qui meurt de la peste est martyr, celui qui meurt noyé est martyr, celui qui meurt en défendant sa famille est martyr, celui qui meurt d'une maladie de ventre est martyr, celui qui meurt brûlé est martyr, celui qui meurt dans un effondrement est martyr et la femme qui meurt lors de l'accouchement est martyr. »* Rapporté par *Mālik* dans *Al-Muwaṭṭā'* (p.233, n°554), *Aḥmad* dans son *Musnad* (5/446), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (3/188, n°3111), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (2/937, n°2803), *An-Nasā'ī* dans son *Sunan* (4/13, n°1846), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (7/461, n°3189) et d'autres.

pas sur lui et il est enterré dans son sang.

Réfutation de celui qui prétend que les enfants ne sentent pas la douleur

٦٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الأَطْفَالَ إِذَا أَصَابَهُمْ شَيْءٌ فِي دَارِ الدُّنْيَا يَأْلَمُونَ، وَذَلِكَ أَنَّ بَكْرَ ابْنَ أُخْتِ عَبْدِ الوَاحِدِ قَالَ : لَا يَأْلَمُونَ وَكَذَبَ.

[64] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que les enfants ressentent de la douleur lorsqu'ils sont touchés par quelque chose dans cette vie. Parce que *Bakr*, le fils de la sœur de *'Abd Al-Wāḥid* [188] dit : « Ils ne ressentent pas la douleur. » et il a menti. »

Commentaire

L'auteur mentionne ce sujet à cause de celui qui prétend que les enfants ne ressentent pas la douleur. Il le mentionna donc afin de réfuter cette personne. Il est dit que ce dernier faisait partie des *Khawārij*.

188. *Al-Ḥāfiẓ Ibn Ḥajar* a dit dans *Lisān al-Mīzān* (2/60) : « *Bakr*, le fils de la sœur de *'Abd Al-Wāḥid ibn Zayd al-Baṣrī*, l'ascète : *Ibn Ḥazm* a dit à son sujet dans *Al-Milal wan-Nihal* (3/68) qu'il faisait partie des *Khawārij*. Il dit : « Il était d'avis que tous les péchés, même les mineurs, même le plus petit mensonge dit en plaisantant, que celui qui en commet est un mécréant associateur et fait partie des gens du feu. Sauf s'il fait partie de ceux qui participèrent à la bataille de *Badr*, il sera un mécréant parmi les gens du Paradis. Son élève *'Abdullāh ibn 'Īsā* disait : « Les fous, les enfants et les animaux ne ressentent pas de douleur lorsqu'ils sont touchés par des maladies et d'autres choses parce qu'*Allāh* ne sera injuste envers personne. » *Ibn Qutaybah* mentionne le sujet de ressentir la douleur de *Bakr* lui-même. Parmi ses avis étranges est que celui qui vole l'équivalent du poids d'un grain de moutarde restera au feu avec les mécréants. *Ibn Qutaybah* le réfuta vivement. » »

Les *Khawārij* ont des avis encore plus surprenants que ces paroles triviales du fait de leur ignorance et de leur prétention à la science. Car, si quelque chose arrive à un enfant, il crie, pleure et demande de l'aide. Ceci prouve qu'il ressent la douleur. C'est quelque chose qui peut être vu et de concret. Cependant, cet homme avait d'étranges pensées, dont celle que nous venons de voir.

Nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'*Allāh*

٦٥ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا يَدْخُلُ أَحَدٌ الجَنَّةَ إِلَّا بِرَحْمَةِ اللَّهِ، وَلَا يُعَذِّبُ اللَّهُ أَحَداً إِلَا بِقَدْرِ ذُنُوبِهِ، وَلَوْ عَذَّبَ أَهْلَ السَمَوَاتِ وَالأَرْضِ بَرَّهُمْ وَفَاجِرَهُمْ؛ عَذَّبهُمْ غَيْرَ ظَالِمٍ لَهُمْ، لَا يَجُوزُ أَنْ يُقَالَ لله عَزَّ وَجَلَّ : إِنَّه ظَالِمٌ، وَإِنَّمَا يَظْلَمُ مَنْ يَأْخُذُ مَا لَيْسَ لَهُ وَ اللَّهُ لَهُ الخَلْقُ وَالأَمْرُ، وَالخَلْقُ خَلْقُهُ، وَالدَّارُ دَارُهُ، لَا يُسْأَلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْأَلُونَ، وَلَا يُقَالُ : لِمَ وَكَيْفَ؟ وَلَا يَدْخُلُ أَحَدٌ بَيْنَ اللَّهِ وَبَيْنَ خَلْقِهِ.

[65] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'*Allāh*. Et *Allāh* ne punira les pécheurs qu'en proportion de leurs péchés. Si *Allāh* punissait tous les habitants des cieux et de la terre, les vertueux comme les pécheurs, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Il n'est pas permis de dire à propos d'*Allāh*, exalté soit-Il, qu'Il est injuste. Parce que l'injuste est celui qui prend ce qui ne lui appartient pas. À *Allāh* appartiennent la création et le commandement. Les créatures et les lieux de demeure sont siens. Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait, mais elles le seront. Il ne faut pas dire : « Pourquoi ? », « Comment ? » Nul ne s'immisce entre *Allāh* et Sa

création. »

Commentaire

Sa parole : « **Et sachez que nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par Miséricorde d'*Allāh*. »**

Le Paradis a un prix élevé et est exalté. Il ne peut être atteint par les actes. Quelles que soient les actions d'une personne, même si elle accomplit toutes les obéissances, ses actions ne pourront atteindre les bienfaits qui lui sont accordés. Si elles devaient être comptabilisées et comparées aux bienfaits, il ne lui resterait plus aucune bonne action. Ceci est le premier point.

Le second point est que le paradis a un prix élevé. Il ne peut être mesuré par des actions ou des richesses ou autres. Nul ne connaît sa grandeur, si ce n'est *Allāh*. Cependant, *Allāh* y fera entrer les croyants de par Sa Miséricorde pour leurs actions. Les actes sont une clé du paradis, ils ne rendent ni obligatoire l'entrée au Paradis, ni n'en constituent le prix.

Par conséquent, le Prophète ﷺ a dit :

لَنْ يَدْخُلَ أَحَدٌ مِنْكُمْ الجَنَّةَ بِعَمَلِهِ.

« *Nul d'entre vous n'entrera au Paradis par ses actes.* »

Ceci afin que personne ne s'enorgueillisse de ses œuvres, et non que l'on abandonne les bonnes actions.

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿ادْخُلُوا الْجَنَّةَ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ﴾

« **... Entrez au Paradis, pour ce que vous faisiez** ». » [*An-Naḥl* : 32]

La lettre *bā'* ne représente pas ici la substitution et le prix, il s'agit ici du *bā'* de causalité. C'est-à-dire : par la cause de ce que vous faisiez. La preuve vient du *ḥadīth* :

لَنْ يَدْخُلَ أَحَدٌ مِنْكُمْ الجَنَّةَ بِعَمَلِهِ.

« *Nul d'entre vous n'entrera au Paradis par ses actes.* »

Les Compagnons demandèrent : « Pas même toi, ô Messager d'*Allāh* ? » Il répondit :

وَلَا أَنَا، إِلَّا أَنْ يَتَغَمَّدَنِي اللَّهُ بِرَحْمَتِهِ.

« Pas même moi, à moins qu'Allāh ne me couvre de Sa Miséricorde. » [189]

Donc nul ne doit s'enorgueillir de ses bonnes actions. Cependant, nul n'entrera au paradis, si ce n'est par la cause de ses actes. Donc, s'il n'accomplit aucun acte, il n'entrera pas au Paradis, parce qu'il n'en a pas fait les causes.

Sa parole : « **Et *Allāh* ne punira les pécheurs qu'en proportion de leurs péchés.** »

Le Paradis est une faveur et une miséricorde d'*Allāh*, exalté soit-Il, et les actions vertueuses sont la cause d'y entrer. Les gens du feu ne seront châtiés que pour leurs péchés. Ils ne seront ni châtiés pour les péchés d'autres, ni châtiés sans avoir commis de péché. Ceci fait partie de la justice. Le Paradis est par faveur, tandis que l'Enfer est par justice.

Sa parole : « **Si *Allāh* punissait tous les habitants des cieux et de la terre, les vertueux comme les pécheurs, Il n'aurait pas été injuste envers eux.** »

Comme cela a été dit précédemment, quels que soient les actes d'une personne, ils ne pourront jamais égaler les bienfaits qu'*Allāh* lui accorde. Donc, si *Allāh* devait les châtier, cela serait juste, du fait de son manque de reconnaissance des bienfaits d'*Allāh* à son égard. La parole de l'auteur provient du texte d'un *ḥadīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ :

لَوْ أَنَّ اللَّهَ عَذَّبَ أَهْلَ سَمَوَاتِهِ وَأَهْلَ أَرْضِهِ لَعَذَّبَهُمْ وَهُوَ غَيْرُ ظَالِمٍ لَهُمْ، وَلَوْ رَحِمَهُمْ لَكَانَتْ رَحْمَتُهُ خَيْرًا لَهُمْ مِنْ أَعْمَالِهِمْ.

« Si Allāh venait à punir tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur faisait miséricorde, Sa miséricorde serait meilleure pour eux que leurs ac-

189. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°5349) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2816), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

tions. » [190]

Parce qu'Il aurait châtié les pêcheurs du fait de son péché et les vertueux parce que leurs actes ne leur permettraient pas d'entrer au Paradis, car ils n'égalent pas les bienfaits d'*Allāh* sur eux.

Sa parole : « **Il n'est pas permis de dire à propos d'*Allāh*, exalté soit-Il, qu'Il est injuste.** »

Allāh s'est exempté Lui-même de l'injustice.

﴿وَمَا رَبُّكَ بِظَلَّامٍ لِّلْعَبِيدِ﴾

« **... Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.** » [*Fuṣṣilat* : 46]

﴿لَا ظُلْمَ الْيَوْمَ ۚ إِنَّ اللَّهَ سَرِيعُ الْحِسَابِ﴾

« **... Ce jour-là, pas d'injustice, car *Allāh* est prompt dans [Ses] comptes.** » [*Ghāfir* : 17]

﴿وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا﴾

« **... Et ton Seigneur ne fait du tort à personne.** » [*Al-Kahf* : 49]

﴿وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَٰكِن كَانُوا هُمُ الظَّالِمِينَ﴾

« **Nous ne leur avons fait aucun tort, mais c'étaient eux les injustes.** » [*Az-Zukhruf* : 76]

﴿وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ وَلَٰكِن كَانُوا أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ﴾

« **... Nous ne leur avons fait aucun tort ; mais ils se faisaient du tort à eux-mêmes.** » [*An-Naḥl* : 118]

190. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Kabīr* (n°4940), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1817) et d'autres, d'après *Zayd ibn Thābit* de manière *marfū'*. *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié, tout comme *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (partie n°59).

Le Prophète ﷺ cita *Allāh* en disant :

يَا عِبَادِي : إِنِّي حَرَّمْتُ الظُّلْمَ عَلَى نَفْسِي وَجَعَلْتُهُ بَيْنَكُمْ مُحَرَّمًا فَلَا تَظَالَمُوا.

« Ô Mes serviteurs, Je Me suis interdit l'injustice et vous l'ai rendue illicite, ne vous opprimez donc pas. » [191]

Allāh, exalté soit-Il, juge donc avec Justice, l'injustice ne Lui convient donc pas.

Sa parole : **« Parce que l'injuste est celui qui prend ce qui ne lui appartient pas. À *Allāh* appartiennent la création et le commandement. »**

L'injustice signifie prendre les droits des gens. Les gens ont-ils des droits envers *Allāh* ? Nul n'a de droit sur *Allāh* et nul ne peut Lui rendre quelque chose obligatoire. Le droit des serviteurs envers *Allāh* est qu'Il ne châtiera pas celui qui ne lui associe rien. Ce droit est une faveur de Sa part, exalté soit-Il.

Et l'injustice est de mettre quelque chose ailleurs qu'à la place qui est sienne. *Allāh* ne châtie pas celui qui mérite les délices et ne donne pas de délices à celui qui mérite d'être châtié. Au contraire, Il donne des délices à celui qui les mérite et Il châtie celui qui le mérite. C'est cela la justice. Et ce qui s'y oppose est l'injustice. S'il châtiait les gens de la foi et honorait les gens de la mécréance, cela serait de l'injustice. Et *Allāh* est exempté de tout cela. Il ne convient pas qu'Il châtie les gens de la foi et honore les gens de la mécréance et fasse entrer les mécréants au Paradis et jette les croyants en Enfer. Cela ne sied pas à *Allāh*, exalté soit-Il.

Sa parole : **« À *Allāh* appartiennent la création et le commandement. Les créatures et les lieux d'existence sont siens. »**

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ﴾

« ... La création et le commandement n'appartiennent

191. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1994, n°2577), d'après *Abū Dharr* ﷺ.

qu'à Lui. Toute gloire à *Allāh*, Seigneur de l'Univers ! » [*Al-A'rāf* : 54]

« À *Allāh* appartien[t] la création... »

Il crée les choses du néant. *Allāh* le Tout Puissant créa toutes les créatures. Nul ne crée avec *Allāh*. Il dit, exalté soit-Il :

﴿اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ﴾

« *Allāh* est le Créateur de toute chose... » [*Az-Zumar* : 62]

Allāh le Très-Haut dit :

﴿أَمْ جَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ خَلَقُوا كَخَلْقِهِ فَتَشَابَهَ الْخَلْقُ عَلَيْهِمْ﴾

« ... Ou donnent-ils à *Allāh* des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux ? »

Il est impossible que la création du serviteur ressemble à la création d'*Allāh*.

﴿قُلِ اللَّهُ خَالِقُ كُلِّ شَيْءٍ وَهُوَ الْوَاحِدُ الْقَهَّارُ﴾

« ... Dis : « *Allāh* est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême » ». [*Ar-Ra'd* : 16]

﴿قُلْ أَرَأَيْتُمْ مَا تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَرُونِي مَاذَا خَلَقُوا مِنَ الْأَرْضِ﴾

« Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'*Allāh* ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre !... » [*Al-Aḥqāf* : 4]

« ... [E]t le commandement. »

Le commandement Lui appartient. Le commandement fait référence à la législation et la révélation descendue. Le Créateur est donc Celui Qui commande, interdit et ordonne à Ses serviteurs ce qui est bon pour eux et interdit ce qui leur cause du tort. Nul n'a le droit d'ordonner, interdire ou rendre obligatoire une adoration ou interdire quelque chose sans preuve :

﴿أَمْ لَهُمْ شُرَكَاءُ شَرَعُوا لَهُمْ مِنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنْ بِهِ اللَّهُ﴾

« Ou bien auraient-ils des associés [à Allāh] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'*Allāh* n'a jamais permises ?... » [*Ash-Shūrā* : 21]

Le commandement est sien, qu'il s'agisse du commandement universel ou du commandement légal. Il ordonne et interdit :

﴿أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ﴾

« ... La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui... » [*Al-A'rāf* : 54]

Il fit la distinction entre la création et le commandement, ce qui indique que le commandement n'est pas créé. Ceci réfute les *Jahmiyyah* qui prétendent que le *Qur'ān* est créé et que la Parole d'*Allāh* est créée. La distinction entre la création et le commandement est que le commandement fait partie de Ses Paroles et de Sa législation. *Allāh* fit la distinction entre la création et le commandement, ce qui prouve que la parole d'*Allāh* n'est pas créée.

Sa parole : « ... **[L]es lieux de demeure sont siens.** »

Les lieux de demeure sont au nombre de trois : la vie d'ici-bas, *al-Barzakh* et la demeure de stabilité qui est l'Au-delà. Ils appartiennent tous à *Allāh*.

Sa parole : « **Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait, mais elles le seront.** »

Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait parce que Ses Actions sont exemptes de déficience ou de défaut. Elles sont parfaites et correctes. La déficience ou le défaut n'y entreront jamais. Le questionnement n'est que pour celui qui a des déficiences et des défauts dans ses actions. *Allāh* ne peut donc pas être questionné pour Ses Actes. Il ne sera pas questionné pour ce qu'Il fait car Ses actions sont parfaites et complètes et non pas du fait de Sa domination suprême et de Sa Seigneurie, comme le prétendent certains. Cependant, cela n'est pas la seule raison.

Il ne peut de plus être questionné parce que Ses Actions sont parfaites. La déficience ou le défaut ne les touchent pas. Contrairement à la créature qui sera questionnée sur ses actes du fait de ses errements, des

défauts de ses actions et des remarques qu'il y aurait à faire à leur propos. Elle sera questionnée parce qu'elle est déficiente à tous les niveaux, sauf celles qu'*Allāh* perfectionne, assiste et guide. C'est pour cela qu'*Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَهُمْ يُسْأَلُونَ﴾

« ... mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]. » [*Al-Anbiyā'* : 23]

C'est la distinction entre la créature et le Créateur : *Allāh* ne sera pas questionné, alors que la créature le sera.

Sa parole : **« Il ne faut pas dire : « Pourquoi ? », « Comment ? » Nul n'interfère entre *Allāh* et Sa création. »**

Nul ne doit objecter quoi que ce soit à *Allāh* en disant : « Pourquoi *Allāh* a-t-Il créé ceci ou cela ? » « Et comment *Allāh* a-t-Il créé ces choses ? » Ceci n'est pas permis en ce qui concerne *Allāh*. Au contraire, il nous est obligatoire de nous soumettre, nous assujettir et croire que les Actions d'*Allāh* sont parfaites et exemptes de défaut et déficience. Et même si une partie de la sagesse ou des raisons nous sont dissimulées, nous ne devons rien demander à leur propos. Nous devons plutôt nous soumettre. Si nous connaissons la sagesse et la raison, tant mieux, mais si nous ne pouvons les comprendre, nous devons nous soumettre à *Allāh* sans émettre d'objection, ni ne pas agir tant que nous ne connaissons pas la sagesse ou la raison.

Les preuves se basent sur trois choses en *Islām*

٦٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَإِذَا سَمِعْتَ الرَّجُلَ يَطْعَنُ عَلَى الآثَارِ وَلَا يَقْبَلُهَا، أَو يُنْكِرُ شَيْئاً مِنْ أَخْبَارِ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم؛ فَاتَّهِمْهُ عَلَى الإِسْلَامِ، فَإِنَّهُ رَجُلٌ رَدِيءُ المذْهَبِ وَالقَوْلِ، وَلَا يُطْعَنْ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَلَا عَلَى أَصْحَابِهِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ؛ لِأَنَّا إِنَّمَا عَرَفْنَا اللَّهِ وَعَرَفْنَا رَسُولَهُ وَعَرَفْنَا القُرآنَ وَعَرَفْنَا الخَيْرَ وَالشَّرَّ وَالدُّنْيَا وَالآخِرَةَ بِالآثَارِ، فَإِنَّ القُرآنَ إِلَى السُّنَّةِ أَحْوَجُ مِنَ السُّنَّةِ إِلَى القُرآنِ.

[66] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et si vous entendez quelqu'un diffamer ce qui a été rapporté ou renier quoi que ce soit des paroles du Messager d'*Allāh* ﷺ, remettez en question son *Islām*, car il s'agit de quelqu'un de mauvais en actes et paroles. Parce que l'on ne diffame pas le Messager d'*Allāh* ﷺ et les Compagnons. Nous ne connaissons *Allāh*, le Messager d'*Allāh* ﷺ, le *Qur'ān*, le bien et le mal, le monde et d'Au-delà qu'à travers ce qui a été rapporté. Et le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah* que la *Sunnah* du *Qur'ān*. »

Commentaire

Sa parole : « **Et si vous entendez quelqu'un diffamer ce qui a été rapporté ou rejeter quoi que ce soit des paroles du Messager d'*Allāh* ﷺ, considérez-le exclu de l'*Islām*...** »

Parce que parmi les significations de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh* est d'obéir à ce qu'il a ordonné et croire en ce dont il nous a informé et s'abstenir de ce dont il nous a interdit. Et on ne peut adorer *Allāh* que par ce qu'il a légiféré. Ceci est la signification que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*.

Allāh, exalté soit-Il dit :

> « **... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en...** » [*Al-Ḥashr* : 7]

Allāh dit également :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ﴾

> « **Ô les croyants ! Obéissez à *Allāh*, et obéissez au Messager...** » [*An-Nisā'* : 59]

Il est donc obligatoire au Musulman de se soumettre à ce qui a été rapporté dans les *aḥādīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ parce qu'il s'agit de la seconde révélation après le *Qur'ān*. Car les preuves en *Islām* se basent sur les trois fondements suivants :

1. Le *Qur'ān*,
2. La *Sunnah* prophétique,
3. Le consensus.

Ce sont les preuves. Il n'est permis à personne de dire : « Je vais tirer des jugements du *Qur'ān* et pas de la *Sunnah* », comme le font les *Khawārij* et leurs semblables qui disent que le *Qur'ān* est *mutawātir* et infaillible, alors que la *Sunnah* provient des narrations de rapporteurs qui ne sont pas exemptes de défauts. Ceci est une accusation envers la communauté, ses savants, les Compagnons et leurs successeurs qui transmirent les textes de manque de confiance et de loyauté.

Certes le Prophète ﷺ nous informa de ces personnes en disant :

يُوشِكُ رَجُلٌ شَبْعَانُ عَلَى أَرِيكَتِهِ يَقُولُ : بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ كِتَابُ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ فَمَا وَجَدْنَا فِيهِ مِنْ حَلَالٍ اسْتَحْلَلْنَاهُ، وَمَا وَجَدْنَا فِيهِ مِنْ حَرَامٍ حَرَّمْنَاهُ.

« *Viendra un homme ventru, allongé sur son canapé qui, lorsqu'il sera informé de mon ḥadīth, dira : « Ce que nous avons en commun avec vous dans la religion est le Livre d'Allāh. Ce que nous y trouvons de licite, nous le rendons licite et ce que nous y trouvons d'illicite, nous ne rendons illicite. » »*

Le Prophète ﷺ dit alors :

أَلَا وَإِنِّي أُوتِيتُ القُرْآنَ وَمِثْلَهُ مَعَهُ.

« *N'est-ce pas qu'il m'a été accordé le Qur'ān, ainsi que quelque chose de similaire ?* » [192]

Le Prophète ﷺ a également dit :

نَضَّرَ اللَّهُ امْرَءًا سَمِعَ مَقَالَتِي فَوَعَاهَا وَبَلَّغَهَا كَمَا سَمِعَهَا، فَرُبَّ مُبَلَّغٍ أَوْعَى مِنْ سَامِعٍ.

« *Qu'Allāh éclaire celui qui entend ma parole, l'apprend et la transmet comme il l'entendit, car il se peut que celui qui la recevra aura une meilleure compréhension que celui qui l'entendit.* » [193]

Le Prophète ﷺ a dit lors de son sermon à *'Arafah* :

لِيُبَلِّغِ الشَّاهِدُ مِنْكُمُ الغَائِبَ.

« *Que le présent transmette à l'absent.* » [194]

192. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Al-Musnad* (4/132), *Ad-Dārimī* dans son *Sunan* (1/153, n°586), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (4/200, n°4604), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (5/35, n°2664), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (1/6, n°12), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/189, n°12), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (1/191) et d'autres, d'après *Al-Miqdām ibn Ma'dī Karb*. *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥasan ghārib* » et *Al-Ḥākim* a dit : « Sa chaîne est authentique. »

193. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans son *Musnad* (5/183), *Ibn Mājah* (n°230), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (94), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°67) et d'autres, d'après *Zayd ibn Thābit* رضي الله عنه et *Al-Buṣayrī* dans *Miṣbaḥ az-Zujājah* (3/206).

194. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/37, n°67) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1305, n°1679), d'après *Abū Bakrah* رضي الله عنه.

Celui qui entendit transmettait du Messager ﷺ. C'est un dépôt dont se chargèrent les transmetteurs et les hommes du *Ḥadīth* — qu'*Allāh* les récompense par le bien. Ils protégèrent la *Sunnah* du Prophète de tout ce qui n'en faisait pas partie et des mensonges et la transmirent purement, clairement et fidèlement du Prophète ﷺ et ceci est parmi les miracles du Messager. La *Sunnah* n'est pas quelque chose dont on doit se méfier ou accuser.

Au contraire, il est obligatoire d'y croire et d'agir en accord avec elle tout comme il est obligatoire d'agir en accord avec le *Qur'ān*, parce qu'il s'agit d'une révélation d'*Allāh*. *Allāh*, exalté soit-Il, dit à propos du Messager ﷺ :

﴿وَمَا يَنْطِقُ عَنِ ٱلْهَوَىٰٓ ۝٣ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

« et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » [*An-Najm* : 3-4]

Ainsi, les *aḥādīth* sont également une révélation d'*Allāh*, bien que la formulation soit du Messager ﷺ. Quant au *Qur'ān*, ses formulation et signification sont d'*Allāh*, exalté soit-Il. En ce qui concerne la *Sunnah* et les *aḥādīth* prophétiques, leur signification est d'*Allāh*. Mais leur formulation est du Messager ﷺ, celui qui ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ses paroles sont infaillibles et véridiques. Il n'est pas touché par le doute. Donc quiconque renie la *Sunnah* aura mécru, car il aura distordu le second fondement.

La *Sunnah* est essentielle au *Qur'ān* parce qu'elle l'explique et le clarifie.

﴿وَأَنْزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

« ... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qur'ān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux... » [*An-Naḥl* : 44]

La *Sunnah* clarifie et explique donc le *Qur'ān* parce que ce dernier vint avec de nombreuses injonctions globales, comme la prière, la *zakāh*, le *Ḥajj* et le jeûne. La *Sunnah* les explique et clarifie. Elle explique la *zakāh* et ses montants, le début et la fin du jeûne, les rites du *Ḥajj* et comment les accomplir. Le Prophète ﷺ dit :

لِتَأْخُذُوا عَنِّي مَنَاسِكَكُمْ.

« *Prenez de moi vos rites (du Ḥajj).* »[195]

Il dit également :

صَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي.

« *Priez comme vous m'avez vu prier.* »[196]

Allāh le Très-Haut dit :

﴿لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ ٱللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ﴾

« En effet, vous avez dans le Messager d'*Allāh* un excellent modèle [à suivre]... » [*Al-Aḥzāb* : 21]

La *Sunnah* explique donc et clarifie le *Qur'ān*. Celui qui dit : « Je vais mettre en application le *Qur'ān* et pas la *Sunnah* » est un menteur. Il ne met pas en application le *Qur'ān*, car il contient :

﴿وَمَا آتَاكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا﴾

« ... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en... » [*Al-Ḥashr* : 7]

Il contient aussi :

﴿وَمَا يَنْطِقُ عَنِ ٱلْهَوَىٰ ۝٣ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

« et il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » [*An-Najm* : 3-4]

Ainsi qu'elle l'explique :

﴿وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ ٱلذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ مَا نُزِّلَ إِلَيْهِمْ﴾

« ... Et vers toi, Nous avons fait descendre le *Qur'ān*, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux... » [*An-Naḥl* : 44]

---

195. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/943, n°1297), d'après *Jābir* ﷺ.

196. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/226, n°605) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/456, n°674), d'après *Mālik ibn Al-Ḥuwayrith* ﷺ.

Puisqu'il a délaissé la *Sunnah*, il ne peut mettre en application le *Qur'ān* comme il le prétend.

Certains différencient les *aḥādīth* en disant : « Le *ḥadīth mutawātir* implique la science absolue, alors que le *ḥadīth āḥād* contient la suspicion. » Ceci est faux. Car tout ce qui a été authentiquement rapporté et prouvé du Messager ﷺ apporte la science absolue, que ce soit *mutawātir* ou *āḥād*. Un *ḥadīth* authentique convient pour preuve dans tous les cas sans faire de différence. Il est obligatoire de s'y soumettre et d'agir en accord avec eux tous sans distinction.

Aussi, les soufis ne suivent pas la *Sunnah*, ni même le *Qur'ān*. Ils n'agissent que selon leur bon plaisir, disant : « Nous recevons directement d'*Allāh*, sans passer par le chemin du Messager ﷺ, parce que nous avons atteint *Allāh*. Nous n'avons donc pas besoin du Messager ﷺ. Le Messager ﷺ n'est que pour les gens du commun qui n'ont pas encore atteint *Allāh*. » Ceci est la pire des faussetés et de la mécréance — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Sa parole : « **... ou renier quoi que ce soit...** »

Celui qui renie la *Sunnah* de manière générale en disant qu'il ne la mettra pas en application et qu'il n'agira que suivant le *Qur'ān* ou renie certains *aḥādīth* authentiques en disant qu'il ne les mettra pas en application ou, comme certains disent, ne mettra en application la *Sunnah* que si elle se conforme au *Qur'ān*, ceci est faux et est accuser le Messager d'*Allāh* ﷺ d'avoir apporté quelque chose qui contredit le *Qur'ān*. Une telle parole n'est pas permise. Le Prophète ﷺ a ordonné tant de choses qui ne sont pas présentes dans le *Qur'ān*, comme l'interdiction d'épouser simultanément une femme et ses tantes paternelle et maternelle. Ceci n'est pas dans le *Qur'ān*. Le *Qur'ān* mentionne l'interdiction d'épouser deux sœurs en même temps et le Messager ﷺ a dit :

لَا يُجْمَعُ بَيْنَ المَرْأَةِ وَعَمَّتِهَا، وَلَا بَيْنَ المَرْأَةِ وخَالَتِهَا.

« Il ne faut pas avoir comme épouses en même temps une femme et sa tante paternelle, ni une femme et sa tante maternelle. » [197]

Il est donc obligatoire de mettre en application les paroles du Messa-

197. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1965, n°4820) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1028, n°1408), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

ger ﷺ.

Sa parole : « **... remettez en question son *Islām*, car il s'agit de quelqu'un de mauvais en actes et paroles.** »

Celui qui dit cela fait soit partie des *Khawārij* ou des *Jahmiyyah* et des *Mu'tazilah* ou des soufis qui prétendent ne pas avoir besoin des *aḥādīth* parce qu'ils ont atteint *Allāh* et reçoivent directement de Lui. Ils disent : « Vous prenez votre religion des morts, d'après les morts, alors que nous la prenons du Vivant Qui ne mourra jamais ! »

Sa parole : « **Parce que l'on ne diffame pas le Messager d'*Allāh* ﷺ et les Compagnons.** »

Le Messager d'*Allāh* ﷺ ne peut être diffamé parce qu'*Allāh*, exalté soit-Il, l'a rendu infaillible. Celui qui accuse ou diffame le Messager ﷺ en disant qu'il agit en accord avec sa passion ou qu'il est injuste ou oppresse ou autres aura mécru.

De même celui qui diffame les Compagnons du Messager ﷺ, parce qu'*Allāh* les agrée et Il fit leur éloge. Et le Prophète ﷺ les agréa et fit leur éloge et ils sont la meilleure des générations. Le Prophète ﷺ a dit :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي . . .

« *Les meilleurs d'entre vous sont ma génération...* »[198]

Il dit également :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

« *N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui détient mon âme dans Sa Main, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd.* »[199]

Allāh le Très-Haut dit :

198. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/938, n°2508) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1964, n°2535), d'après *'Imrān ibn Al-Ḥuṣayn* ﷺ.

199. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1343, n°3470) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1967, n°2540), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ.

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَّضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ﴾

« Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, *Allāh* les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès ! » [*At-Tawbah* : 100]

Allāh dit également :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ﴾

« *Allāh* a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre... » [*Al-Fatḥ* : 18]

Le Serment d'Allégeance sous l'arbre à *Al-Ḥudaybiyah* :

﴿فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا﴾

« ... Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. » [*Al-Fatḥ* : 18]

Il a aussi dit à la fin de la sourate :

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ ۚ وَالَّذِينَ مَعَهُ﴾

« *Muḥammad* est le Messager d'*Allāh*. Et ceux qui sont avec lui... »

C'est-à-dire les Compagnons.

﴿أَشِدَّاءُ عَلَى الْكُفَّارِ رُحَمَاءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَاهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ اللَّهِ وَرِضْوَانًا ۖ سِيمَاهُمْ فِي وُجُوهِهِمْ مِّنْ

﴿أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِي ٱلتَّوْرَاةِ﴾

« ... sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'*Allāh* grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora... » [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans la Thora.

﴿وَمَثَلُهُمْ فِي ٱلْإِنجِيلِ﴾

« ... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile... » [*Al-Fatḥ* : 29]

C'est-à-dire leur description dans l'Évangile qui fut révélé à *'Īsā* عليه السلام,

﴿كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْأَهُ فَآزَرَهُ فَٱسْتَغْلَظَ فَٱسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِ يُعْجِبُ ٱلزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ﴾

« ... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [*Allāh*] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Ceci montre que celui qu'ils remplissent de dépit ou les déteste sera certes mécréant :

﴿لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ﴾

« ... [*Allāh*] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Sa parole : **« Nous ne connaissons *Allāh*, le Messager d'*Allāh* ﷺ, le *Qur'ān*, le bien et le mal, le monde et d'Au-delà qu'à travers ce qui a été rapporté. »**

C'est-à-dire les *aḥādīth* qu'ils ont rapporté du Messager d'*Allāh* ﷺ. Donc celui qui les diffame aura diffamé la législation parce qu'elle aurait été rapportée par des rapporteurs menteurs et indignes de confiance. Et

c'est le but des juifs et des zoroastriens qui complotent contre les Musulmans : ils insultent les Compagnons et leur but est d'abolir la législation. Parce que s'ils rejettent ceux qui la rapportèrent et diffament les meilleurs de cette communauté, diffamer ceux qui leur sont inférieurs sera plus aisé.

Sa parole : **« Et le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah* que la *Sunnah* du *Qur'ān*. »**

Le *Qur'ān* a plus besoin de la *Sunnah*, comme nous l'avons mentionné. Parce que la *Sunnah* clarifie et explique le *Qur'ān*. Certains ordres sont concis dans le *Qur'ān* et ne sont expliqués que dans la *Sunnah*. *Allāh* a ordonné l'accomplissement de la prière, mais n'a ni donné le nombre de ses *raka'āt*, ni sa description. C'est le Messager ﷺ qui l'expliqua en disant :

صَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي.

« Priez comme vous m'avez vu prier. » [200]

Le pèlerinage a également été mentionné de manière concise dans le *Qur'ān* et son explication fut confiée au Messager ﷺ. Il accomplit le Ḥajj, dirigea les Musulmans durant le pèlerinage d'adieu et dit :

لِتَأْخُذُوا عَنِّي مَنَاسِكَكُمْ.

« Prenez de moi vos rites (du Ḥajj). » [201]

C'est-à-dire apprenez de ce que je fais et ce que je dis ce qui vous permettra d'accomplir vos rites. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ ٱللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَنْ كَانَ يَرْجُو ٱللَّهَ وَٱلْيَوْمَ ٱلْآخِرَ وَذَكَرَ ٱللَّهَ كَثِيرًا﴾

« En effet, vous avez dans le Messager d'*Allāh* un excellent modèle [à suivre], pour quiconque espère en *Allāh* et au Jour dernier et invoque *Allāh* fréquemment. » [*Al-Aḥzāb* : 21]

200. Sa référence a précédé.
201. Sa référence a précédé.

Le *Qur'ān* a donc besoin de la *Sunnah* pour l'expliquer. Celui qui prend du seul *Qur'ān* l'aura certainement séparé de ce qui l'explique et le clarifie. C'est le but des gens de l'égarement et de ceux qui ont une inclination vers l'égarement dans le cœur, parce que les gens déviés prennent une partie de la preuve et abandonnent l'autre qui l'explique et la clarifie. Ils prennent d'un côté les versets équivoques et abandonnent les versets clairs qui les expliquent et les clarifient.

C'est la méthodologie des gens de la déviation, qui prétendent la science, et des ignorants qui prétendent posséder de la science sans connaître les méthodes et les principes de déduction et interdisant et autorisant de ce fait sans compréhension ou science — nous cherchons refuge auprès d'*Allāh* — parce qu'ils ne suivent pas la méthode scientifique. Ils ne font qu'étudier tout seuls ou apprennent dans leurs livres ou avec d'autres aussi ignorants qu'eux.

٦٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالكَلَامُ وَالجِدَالُ وَالخُصُومَةُ فِي القَدَرِ خَاصَّةً مَنْهِيٌّ عَنْهُ عِنْدَ جَمِيعِ الفِرَقِ؛ لِأَنَّ القَدَرَ سِرُّ اللَّهِ، وَنَهَى الرَّبُّ جَلَّ تَعَالَى الأَنْبِيَاءَ عَنِ الكَلَامِ فِي القَدَرِ، وَنَهَى النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم عَنِ الخُصُومَةِ فِي القَدَرِ، وَكَرِهَهُ أَصْحَابُ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَرَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ، وَكَرِهَهُ التَّابِعُونَ، وَكَرِهَهُ العُلَمَاءُ وَأَهْلُ الوَرَعِ، وَنَهَوا عَنِ الجِدَالِ فِي القَدَرِ، فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالإِقْرَارِ وَالإِيمَانِ، وَاعْتِقَادِ مَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فِي جُمْلَةِ الأَشْيَاءِ وَاسْكُتْ عَمَّا سِوَى ذَلِكَ.

[67] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et la spéculation, le débat et discuter du destin sont spécifiquement interdits par tous les groupes. Parce que le destin est le secret d'*Allāh*. Le Seigneur, Exalté soit-Il, a interdit aux prophètes de discuter du destin. Le Messager d'*Allāh* ﷺ a interdit de discuter du destin. Et les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ, les *Tābi'ūn* et les savants, ainsi que les gens de piété ont détesté cela. Ils interdirent tous de discuter ou débattre du destin. Il vous est donc obligatoire de vous y soumettre, de l'accepter, d'y avoir foi et de croire en ce que le Messager d'*Allāh* ﷺ dit à son propos et vous taire sur autre que cela. »

Commentaire

L'un des fondements et des piliers de la foi est la croyance au destin. Le destin fait référence aux événements qui arrivent et qu'*Allāh* a décrété de manière éternelle. Tout ce qui arrive n'a pas lieu soudainement, sans avoir été décrété par *Allāh*, exalté soit-Il.

Allāh sait ce qui s'est passé et ce qui se passera, le passé et le futur. Puis Il écrivit tout cela dans la Tablette Gardée :

أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ القَلَمَ. قَالَ لَهُ : اكْتُبْ مَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ فَجَرَى القَلَمُ بِمَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَومِ القِيَامَةِ.

« La première chose qu'Allāh créa est la plume. Il lui dit : « Écris tout ce qui arrivera jusqu'au Jour de la résurrection. » » [202]

Le Trône fut-il créé avant la plume ?

Et la création de la plume précéda celle des cieux et de la terre de cinquante mille ans et le Trône d'*Allāh* était sur l'eau. [203]

Les savants divergent à ce sujet : le Trône fut-il créé avant la plume ou la plume fut-elle créée avant le Trône ? L'avis authentique [204] est que le Trône fut créé avant la plume parce que lorsqu'*Allāh* la créa et lui ordonna d'écrire, Son Trône était déjà sur l'eau.

En conséquence, le grand savant *Ibn Al-Qayyim — raḥimahullah —* a dit :

« Les gens divergent à propos de la plume qui fut utilisée pour écrire le décret de *Ad-Dayān* (i.e. *Allāh*). Existait-elle avant ou après le Trône ? Il existe deux avis chez *Abū Al-'Allā al-Hamadhānī*. La vérité est que le trône était le premier parce qu'avant l'écriture, il avai déjà été placé sur ses piliers, alors que l'écriture par la noble plume arriva après, sans que beaucoup de temps ne se soit écoulé. » [205]

---

202. Rapporté par *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4700), *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Musnad ash-Shāmiyyīn* (n°59) et *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/204). *Aḍ-Ḍayā'* l'a authentifié dans *Al-Mukhtārah* (n°336). Un texte similaire a été rapporté par *Aṭ-Ṭayālisī* dans son *Musnad* (n°577), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/317), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (n°2155, 3319), *Al-Firyābī* dans *Kitāb al-Qadar* (n°425), *Ibn Abī 'Āṣim* dans *As-Sunnah* (n°107), *Al-Ājurrī* dans *Ash-Sharī'ah* (n°180, 346) et d'autres.

203. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2044, n°2653), d'après *'Abdullāh ibn 'Amr ibn Al-'Āṣ* qui dit que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit : *« Allāh a écrit la mesure de toute création cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre. »* et a dit : *« Son Trône était sur l'eau. »*

204. C'est l'avis de la majorité des savants. Voir *Bughyah al-Murtād* de *Shaykh Al-Islām Ibn Taymiyah* (p.285-295) et *Al-Bidāyah wan-Nihāyah* de l'*Imām Ibn Kathīr* (1/8-9).

205. Voir *Sharḥ Nūniyyah Ibn Al-Qayyim* de *Al-'Allāmah Ibn 'Īsā* (1/375).

Nous avons déjà abordé le sujet du destin, mais ce qui est voulu ici est l'interdiction d'entrer dans de vaines discussions à son propos.

Sa parole : « **Et la rhétorique, le débat et la discussion à propos du destin sont spécifiquement interdits...** »

Nous savons que la croyance au destin, avec ses niveaux, fait partie des piliers de la foi en *Allāh*, exalté soit-Il. Donc celui qui ne croit pas au destin n'est pas croyant, parce qu'il aura renié l'un des piliers de la foi.

Aussi, il n'est pas permis de débattre au sujet du destin. « Pourquoi *Allāh* punirait-Il Untel ? » « Pourquoi *Allāh* fait-Il ceci ? », comme cela a précédé : il n'est pas permis de demander « Pourquoi ? » ou « Comment ? » Il ne faut donc pas émettre d'objection envers *Allāh*, ni plonger dans des débats à propos du destin, car ils seraient sans fin. Vous devez vous soumettre et avoir foi et ne pas vous mêler de l'une des affaires d'*Allāh*. Nul ne connaît cela en dehors d'*Allāh* et vous n'arriveriez à aucune conclusion.

C'est pour cela qu'il est dit : « Parce que le destin est le secret d'*Allāh*. » [206]

Le secret d'*Allāh* ne pourra jamais être ni cerné, ni englobé. Ne vous y plongez donc pas. Il vous est donc obligatoire de croire en ce qui a été rapporté dans les textes du *Qur'ān* et de la *Sunnah*. Arrêtez-vous à ceci, accomplissez de bonnes actions et délaissez les péchés. Ne dites pas : « Si *Allāh* m'a décrété d'être parmi les habitants du Paradis, je serai parmi les habitants du Paradis, même si je ne fais rien. Et s'Il m'a décrété d'être parmi les habitants de l'Enfer, je serai parmi les habitants de l'Enfer. » Cette parole est fausse. Il n'est donc pas permis de se plonger dans ces affaires, parce que cela ne concerne pas les serviteurs. C'est l'affaire d'*Allāh*. Ce sont vos actions qui doivent vous concerner et c'est ce qui vous est demandé. Quant à se plonger dans le destin, c'est comme entrer un labyrinthe : le serviteur n'en sortira jamais.

Sa parole : « **... par toutes les sectes. Parce que le destin est le secret d'*Allāh*.** »

206. *Ibn 'Abd Al-Barr* a dit dans *Al-Istidhkār* (8/263) : « Les savants et les sages du passé disaient : le destin est le secret d'*Allāh*, n'y plongez donc pas. »

Pour toutes les communautés parce que le destin est le secret d'*Allāh* et il est impossible de le cerner. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِشَيْءٍ مِّنْ عِلْمِهِ إِلَّا بِمَا شَاءَ﴾

« ... Et, de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut... » [*Al-Baqarah* : 255]

﴿وَلَا يُحِيطُونَ بِهِ عِلْمًا﴾

« ... alors qu'eux-mêmes ne Le cernent pas de leur science. » [*Ṭāhā* : 110]

Ne vous plongez pas dans les affaires d'*Allāh* et contentez-vous des vôtres. Accomplissez de bonnes actions, délaissez les péchés et repentez-vous en. Améliorez vos comptes tant que vous êtes dans cette vie. Préoccupez-vous de vous-même. Mais de se préoccuper du destin : « Pourquoi est-ce que ceci arriva. », « Pourquoi est-ce que ceci arrivera ? », « Si *Allāh* a tout décrété, je n'ai pas besoin d'agir », toutes ces paroles sont fausses et sans valeur. Lorsque les Compagnons demandèrent : « Ne devrions-nous pas nous reposer sur ce qui nous a été décrété ? » Il ﷺ répondit :

اعْمَلُوا فَكُلٌّ مُيَسَّرٌ لِمَا خُلِقَ لَهُ.

« Continuez d'agir, vous trouverez facilitées les actions qui vous mèneront à votre lieu de destination. »

Puis il fut révélé :

﴿إِنَّ سَعْيَكُمْ لَشَتَّىٰ ۝٤ فَأَمَّا مَنْ أَعْطَىٰ وَاتَّقَىٰ ۝٥ وَصَدَّقَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٦ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْيُسْرَىٰ ۝٧ وَأَمَّا مَنْ بَخِلَ وَاسْتَغْنَىٰ ۝٨ وَكَذَّبَ بِالْحُسْنَىٰ ۝٩ فَسَنُيَسِّرُهُ لِلْعُسْرَىٰ﴾

« Vos efforts sont divergents. Celui qui donne et craint (*Allāh*) et déclare véridique la plus belle récompense Nous lui faciliterons la voie au plus grand bonheur. Et quant à celui qui est avare, se dispense (de l'adoration d'*Allāh*), et traite de mensonge la plus belle récompense, Nous lui

faciliterons la voie à la plus grande difficulté » [*Al-Layl* : 4-10] [207]

Vous serez donc la cause de soit le salut de votre âme ou de sa perte par vos actions, accomplies par votre libre-arbitre. Le Prophète ﷺ a dit :

كُلُّ النَّاسِ يَغْدُو. فَمُعْتِقٌ نَفْسَهُ أَوْ مُوبِقُهَا.

« *Tout le monde commence la journée prêt à marchander son âme. Soit il la rachète, soit il la ruine.* » [208]

Sa parole : « **Le Seigneur, Exalté soit-Il, a interdit aux prophètes de discuter du destin.** »

Allāh a interdit aux créatures, que ce soient les prophètes ou les autres de discuter à propos du destin, et il n'a jamais été rapporté que les prophètes s'opposèrent à *Allāh* à propos du destin. Parce qu'ils connaissent la grandeur et la sagesse d'*Allāh*. Ils se soumettent et se comportent comme il se doit avec *Allāh* sans Lui demander ce qui ne contient pas d'intérêt pour eux. Les prophètes ne demandèrent donc rien à ce sujet. De même, les adeptes des prophètes ne posèrent jamais de question à ce sujet. Les prophètes et leurs adeptes ne faisaient qu'agir et y prêtaient attention et ne posaient pas de questions à propos du destin, sauf en ce qui concerne le fait d'y croire et d'y avoir foi.

La croyance au destin vous libérera des doutes, illusions et inquiétudes. Le Prophète ﷺ a dit :

اعْلَمْ أَنْ مَا أَصَابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، وَمَا أَخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ.

« *Tout ce qui vous touche ne pouvait vous manquer et tout ce qui vous a évité ne pouvait vous atteindre.* » [209]

Ne dites pas :

لَوْ أَنِّي فَعَلْتُ لَكَانَ كَذَا وَ كَذَا وَلَكِنْ، قُلْ : قَدَرُ اللَّهُ وَ مَا شَاءَ فَعَلَ.

207. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1890, n°4661) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/203, n°223), d'après *'Alī* ﷺ.

208. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/203, n°223), d'après *Abū Mālik al-Ash'arī* ﷺ.

209. Sa référence a précédé, du *ḥadīth* de *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ et de celui de *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما.

« Si j'avais fait ceci, il serait arrivé cela. Mais dites : « Allāh l'a décrété et Il fait ce qu'Il veut. » » [210]

Sa parole : **« Le Messager d'*Allāh* ﷺ a interdit de discuter du destin. Et ainsi en firent les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ, les *Tābi'ūn* et les savants, ainsi que les gens de piété. »**

Lorsque la secte des *Qadariyyah* fit son apparition à la fin de l'époque des Compagnons, les Compagnons les blâmèrent du plus grand blâme, mirent en garde contre eux et expliquèrent qu'il est obligatoire au serviteur de croire que tout ce qui a pu le toucher ne pouvait le manquer et que tout ce qui a pu le manquer n'aurait pu le toucher et que celui qui ne croit pas en cela, *Allāh* l'enverra certainement au feu. [211] Ainsi leur parole

---

210. D'après *Abū Hurayrah* ﷺ qui dit que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit :

« Le croyant le plus fort dans sa croyance est meilleur et plus aimé par Allāh que celui qui est plus faible dans sa croyance. Et il y a du bien dans tous les deux. De toutes les bonnes choses, veille à celle qui te sera la plus bénéfique, continue d'invoquer l'aide d'Allāh et n'abandonne pas. Si quelque chose venait à te toucher, ne dis pas : « Si j'avais fait ceci, il serait arrivé cela. Mais dis : « Allāh l'a décrété et Il fait ce qu'Il veut. Et « si » n'ouvre que la porte à Shayṭān. »

Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2052, n°2664).

211. D'après *'Abdullāh ibn Fayrūz ad-Daylamī* qui dit :

« Quelque chose à propos du destin me traversa l'esprit et je craignis que cela détruise ma religion et mon affaire. Je vins donc à *Ubayy ibn Ka'b* et lui dis : « Ô *Abū Al-Mundhir*, quelque chose du destin m'a traversé l'esprit et je crains pour ma religion et mon affaire. Dis-moi quelque chose à ce sujet et peut être qu'*Allāh* m'en fera tirer bénéfice. » Il dit alors : « Si *Allāh* avait châtié tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur avait fait miséricorde, Sa miséricorde aurait été meilleure pour eux que leurs actions. Si tu avais possédé l'équivalent de la montagne d'*Uḥud* en or ou dépensé son équivalent dans le sentier d'*Allāh*, cela n'aurait pas été accepté jusqu'à ce que tu croies au destin. Sache que tout ce qui a pu te toucher ne pouvait te manquer et que tout ce qui a pu te manquer ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs sur autre que cela, tu seras au feu. Il se peut que tu souhaites approcher mon frère *'Abdullāh ibn Mas'ūd* pour le questionner. » Je l'approchais donc et le questionnais et il me répondit la même chose que *Ubayy*, puis me dit : « Il se peut que tu souhaites aller voir voir *Ḥudhayfah*. » Je l'approchais et le questionnais et il me répondit la même chose que ce qu'ils m'avaient dit, puis me dit : « Va voir *Zayd ibn Thābit* et demande lui. » J'approchais *Zayd ibn Thābit* et lui demandais et il me dit qu'il avait entendu le Messager d'*Allāh* ﷺ dire :

« Si Allāh avait châtié tous les habitants de Ses cieux et de Sa terre, Il n'aurait pas été injuste envers eux. Et s'Il leur avait fait miséricorde,

était unanime lorsque la secte des *Qadariyyah* apparut à leur époque.

Sa parole : « **Il vous est donc obligatoire de vous y soumettre, de l'accepter, d'y avoir foi...** »

C'est ce qui vous est obligatoire en ce qui concerne le destin : la soumission au destin d'*Allāh*, ne rien y objecter, croire qu'*Allāh* ne fait rien sans sagesse, et qu'Il ne punira personne, si ce n'est par ses actions. Au lieu de blâmer le destin, vous devez vous blâmer vous-mêmes et vous repentir à *Allāh*. Nul ne vous empêchera de vous repentir et *Allāh* accepte le repentir du repentant.

Pourquoi donc vous préoccuper de ce dont vous ne pourrez tirer de bénéfice ? Il vous est donc obligatoire de vous soumettre et de ne pas avoir de vaines discussions dans ce qui ne vous concerne pas.

Dans le *ḥadīth* de *Abū Hurayrah* ﷺ, le Prophète ﷺ a dit :

وَمِنْ حُسْنِ إِسْلَامِ الْمَرْءِ تَرْكُهُ مَا لَا يَعْنِيهِ.

« *Il fait partie du bel Islām de la personne de délaisser ce qui ne la regarde pas.* » [212]

Sa parole : « **... et de croire en ce que le Messager d'*Allāh* ﷺ dit à son propos et vous taire sur autre que cela.** »

C'est-à-dire croire en ce que le Messager ﷺ a dit parce qu'il ne prononce rien sous l'effet de ses passions. Ne suspectez ni ne doutez des *aḥādīth* tant qu'il est prouvé qu'ils ont été rapportés du Messager ﷺ. Il n'y a pas de place pour l'hésitation.

Sa miséricorde aurait été meilleure pour eux que leurs actions. Si tu avais possédé l'équivalent de la montagne d'Uḥud en or ou dépensé son équivalent dans le sentier d'Allāh, cela n'aurait pas été accepté jusqu'à ce que tu croies au destin dans sa totalité. Sache que tout ce qui a pu te toucher ne pouvait te manquer et que tout ce qui a pu te manquer ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs sur autre que cela, tu seras en Enfer. »

Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/185-189), *Abū Dāwūd* dans son *Sunan* (n°4699), *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (n°77) et c'est sa formulation. *Ibn Ḥibbān* l'a jugé authentique, ainsi que *Shaykh Al-Islām Muḥammad ibn 'Abd Al-Wahhāb* dans *Kitāb at-Tawḥīd* (partie 59).

212. Rapporté par *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (4/558, n°2317) qui dit : « *Gharīb* », *Ibn Mājah* dans son *Sunan* (2/1315, n°3976), *Al-Bayhaqī* dans *Shu'ab al-Īmān* (4/255, n°4987), *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/466, n°229) et d'autres, d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا﴾

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence]. » [*An-Nisā'* : 65]

﴿وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى ٱللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ ٱلْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًا مُّبِينًا﴾

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'*Allāh* et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à *Allāh* et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » [*Al-Aḥzāb* : 36]

Et d'autres versets similaires. Il vous est donc obligatoire d'obéir, vous soumettre et y être assujetti.

Sa parole : **« ... à son propos... »**

C'est-à-dire en tout. Le Messager ﷺ a transmis d'*Allāh* tout ce dont les gens ont besoin dans leurs affaires religieuses et leur expliqua et *Allāh* paracheva la religion par son intermédiaire. Il n'existe pas de bien sans qu'il ne l'ait montré à sa communauté et pas de mal sans qu'il ne la prévint à son encontre. Il la laissa sur une voie claire, de jour comme de nuit, seuls ceux qui sont perdus en dévieront.

« ... et vous taire sur autre que cela. »

Ceci est comme dans le *ḥadīth* :

إِنَّ اللَّهَ فَرَضَ فَرَائِضَ فَلَا تُضَيِّعُوهَا، وَحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلَا تَنْتَهِكُوهَا، وَسَكَتَ عَنْ أَشْيَاءَ رَحْمَةً بِكُمْ غَيْرَ نِسْيَانٍ فَلَا تَسْأَلُوا عَنْهَا.

« Allāh a certes prescrit des obligations, ne les négligez donc pas. Il a interdit certaines choses, ne les faites pas. Et Il S'est tu à propos d'autres choses par miséricorde envers vous, non par oubli, ne posez donc pas de questions sur cela. » [213]

Ne posez pas de question en dehors de ce qui vous est nécessaire pour votre religion ou votre vie mondaine.

مِنْ حُسْنِ إِسْلَامِ المَرْءِ تَرْكُهُ مَا لَا يَعْنِيهِ.

« Il fait partie du bel Islām de la personne de délaisser ce qui ne la regarde pas. »

Quant à ce qui ne vous est pas nécessaire, poser des questions à ce sujet fait partie de la curiosité et le Prophète ﷺ a interdit les discussions inutiles, l'abus de questions et de dilapider l'argent. [214] Que vos questions soient donc en proportion de vos besoins et n'en posez pas sur ce dont vous n'avez pas besoin.

213. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (22/221, n°589), *Ad-Dāraquṭnī* dans son *Sunan* (4/184), *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak 'alā Aṣ-Ṣaḥīḥayn* (4/129), *Al-Bayhaqī* dans *As-Sunan al-Kubrā* (10/12) et d'autres, d'après *Abū Tha'labah al-Khushanī* ﷺ. Le texte du *ḥadīth* a été authentifié par *Al-Ḥāfiẓ ibn Kathīr* dans son *Tafsīr* (1/278).

214. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/537, n°1407) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1341, n°593), d'après *Al-Mughīrah ibn Shu'bah* ﷺ.

Les miracles du Prophète montrent sa véracité

٦٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بَأَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم أُسْرِيَ بِهِ إِلَى السَّمَاءِ، وَصَارَ إِلَى العَرْشِ وَكَلَّمَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَ تَعَالَى، وَدَخَلَ الجَنَّةَ، وَاطَّلَعَ إِلَى النَّارِ، وَرَأَى الملَائِكَةَ، وَسَمِعَ كَلَامَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، وَنُشِرَتْ لَهُ الأَنْبِيَاءُ، وَرَأَى سُرَادِقَاتِ العَرْشِ وَالكُرْسِيَّ وَجَمِيعَ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَمَا فِي الأَرَضِينَ فِي اليَقَظَةِ، حَمَلَهُ جِبْرِيلُ عَلَى البُرَاقِ حَتَّى أَدَارَهُ فِي السَّمَوَاتِ، وَفُرِضَتْ عَلَيْهِ الصَّلَوَاتُ الخَمْسِ تِلْكَ اللَّيْلَةِ، وَرَجَعَ إِلَى مَكَّةَ لَيْلَتِهِ، وَذَلِكَ قَبْلَ الهِجْرَةِ.

[68] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et croire que le Messager d'*Allāh* ﷺ a voyagé jusqu'aux cieux, puis jusqu'au Trône et parla à *Allāh*, exalté soit-Il. Il entra au Paradis, vit le feu, vit les anges, entendit la Parole d'*Allāh*, exalté soit-Il, et les prophètes furent assemblés pour lui. Il vit le chapiteau du Trône et le Repose-pieds, et tout ce qui se trouve dans les cieux et la terre tout en étant éveillé. *Jibrīl* le transporta sur *al-Burāq* jusqu'à ce qu'il fisse le tour des cieux. Les cinq prières lui furent rendues obligatoires cette nuit-là. Il retourna à *Makkah* cette même nuit et ce fut avant la *Hijrah*. »

Commentaire

Sa parole : « **Et croire que le Messager d'*Allāh* ﷺ a été élevé dans les cieux...** »

C'est l'un des miracles du Messager ﷺ. Il fait partie de la croyance au Messager d'*Allāh* ﷺ que de croire en ses miracles qui montrent la véracité de son message. Les plus grands de ses miracles sont le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Ils sont les plus grands des miracles et resteront jusqu'au Jour de la résurrection.

De même, parmi ses miracles est *Al-Isrā'* wal-Mi'rāj. *Al-Isrā'* est son voyage nocturne, alors que *Al-Mi'rāj* est l'ascension. Il fut pris pour un voyage en une nuit de la mosquée *Al-Ḥaram* à *Makkah* jusqu'à la mosquée *Al-Aqsā* en Palestine en compagnie de *Jibrīl* عليه السلام et il fut élevé dans les cieux depuis *Baytul-Maqdis* (Jérusalem).

Comment aurait-il pu voyager en une nuit de *Makkah* à *Baytul-Maqdis* puis être élevé dans les cieux, puis en redescendre, puis revenir à *Makkah* en une seule nuit ? Ceci fut par la Puissance d'*Allāh*, pour Qui rien n'est impossible. Ce n'était pas de sa propre puissance ﷺ, mais par Celle d'*Allāh*, pour Qui rien n'est impossible.

Al-Burāq fut amené, et il s'agit d'un animal qui se déplace très vite, son enjambée s'étendant jusqu'à la limite de sa vision. Le Prophète ﷺ le monta et *Jibrīl* l'accompagna jusqu'à Jérusalem. Ce fut *Al-Isrā'*. En ce qui concerne *Al-Mi'rāj*, il fut emmené de *Baytul-Maqdis* jusqu'aux cieux. Il dépassa les sept cieux et s'arrêta au Lotus de la Limite. Il entendit la Parole d'*Allāh*, exalté soit-Il, et Il lui prescrit la prière. Durant cette nuit, il vit le Paradis et l'Enfer, ainsi que les messagers et les prophètes dans les cieux. *Allāh* les réunit pour lui et il dirigea leur prière, afin de montrer ses mérites sur eux. Et *Allāh* lui ordonna les cinq prières alors qu'il était dans les cieux. Ensuite, il redescendit à Jérusalem, puis retourna à *Makkah* dans la même nuit. Au matin, il était à *Makkah*.

Al-Isrā' wal-Mi'rāj furent avec corps et l'âme [215]. Ils n'eurent pas seulement lieu dans son âme comme le prétendent certains qui le nient ou trouvent cela étrange. Ils prétendent que seule son âme fut emportée pour le voyage, sans son corps. *Al-Isrā'* n'était pas en rêve, mais durant

215. Voir *Tafsīr Ibn Kathīr* (3/23-24), *Fatḥ Al-Bārī* (1/460), *Sharḥ Al-'Aqīdah aṭ-Ṭaḥāwiyyah* de *Ibn Abī Al-'Izz* (p.245-246).

l'éveil. Il fut emmené pour ce voyage éveillé et non en rêve, et c'est l'un de ses miracles ﷺ. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿سُبْحَانَ الَّذِي أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِ لَيْلًا مِّنَ الْمَسْجِدِ الْحَرَامِ إِلَى الْمَسْجِدِ الْأَقْصَى الَّذِي بَارَكْنَا حَوْلَهُ﴾

« Gloire et Pureté à Celui qui de nuit, fit voyager Son serviteur [*Muḥammad*], de la Mosquée *Al-Ḥarām* à la Mosquée *Al-Aqsā* dont Nous avons béni l'alentour... »

Pourquoi ?

﴿لِنُرِيَهُ مِنْ آيَاتِنَا ۚ إِنَّهُ هُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ﴾

« ... afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles. C'est Lui, vraiment, qui est l'Audient, le Clairvoyant. » [*Al-Isrā'* : 1]

Il vit des merveilles durant cette nuit comme le mentionne *Allāh* le Très-Haut :

﴿لَقَدْ رَأَىٰ مِنْ آيَاتِ رَبِّهِ الْكُبْرَىٰ﴾

« Il a bien vu certaines des grandes merveilles de son Seigneur. » [*An-Najm* : 18]

Dans la sourate *Al-Isrā'*, *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿لِنُرِيَهُ مِنْ آيَاتِنَا﴾

« ... afin de lui faire voir certaines de Nos merveilles... » [*Al-Isrā'* : 1]

Le Prophète ﷺ vit certains des signes d'*Allāh* durant ce voyage béni. Il est donc obligatoire au Musulman d'y croire et de croire en sa véracité et ne pas avoir le moindre doute à son sujet. Quiconque le renie aura mécru parce qu'il aura traité de menteur *Allāh*, le Messager ﷺ, et le consensus des Musulmans.

Sa parole : **« Il entra au Paradis, vit le feu... »**

Il entra au Paradis et vit ce qu'il contient de félicité et il vit l'Enfer et vit le tourment qu'il contenait. Parce qu'*Allāh* voulut lui montrer certaines de Ses merveilles.

Sa parle : « **... vit les anges...** »

Il vit *Jibrīl* sous sa véritable forme angélique. Il a trois cent soixante ailes, chacune couvrant l'horizon. Les anges sont de grandes créatures et *Jibrīl* est le plus grand et le meilleur des anges عليه السلام.

Il vit les anges et les messagers alors que ces derniers sont morts. *Allāh* les réunit pour lui, et *Allāh* est de toute chose capable.

Sa parole : « **Il vit le chapiteau du Trône et le Repose-pieds...** »

Il vit ce qui se trouve autour du Trône et du Repose-pieds. Ils sont tous deux d'immenses créatures, les plus grandes créatures et ce qui se trouve autour d'elles.

Sa parole : « **... et tout ce qui se trouve dans les cieux et la terre tout en étant éveillé.** »

Ceci réfute ceux qui prétendent qu'il s'agissait d'un rêve. S'il s'était agi d'un rêve, les mécréants ne l'auraient pas trouvé étrange. Parce que l'on accepte les rêves. Ils rejetèrent le fait qu'il était éveillé. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِ﴾

« **... fit voyager Son serviteur [*Muḥammad*]...** » [*Al-Isrā'* : 1]

Le terme serviteur fait référence à l'âme et au corps ensemble. Une âme seule ne peut être appelée serviteur et un corps sans âme ne peut être appelé serviteur. On n'appelle serviteur que le corps et l'âme ensemble.

Sa parole : « ***Jibrīl* le transporta sur *al-Burāq*...** »

Al-Burāq est un animal.

Sa parole : « **Les cinq prières lui furent rendues obligatoires cette nuit-là.** »

Ceci est une preuve de l'importance des cinq prières quotidiennes. Elles furent ordonnées au Messager d'*Allāh* ﷺ au ciel, entre lui et *Allāh*, sans intermédiaire, contrairement au reste des législations qui lui furent descendues sur terre par l'intermédiaire de *Jibrīl*.

Ceci montre la grande valeur de ces cinq prières quotidiennes auprès d'*Allāh*.

Al-Isrā' eut lieu avant l'émigration à *Al-Madīnah*, il ﷺ accomplit donc les cinq prières à *Makkah*.

Sa parole : « **Il retourna à *Makkah* cette même nuit et ce fut avant la *Hijrah*.** »

Il retourna à *Makkah* la même nuit. C'est pour cela que les mécréants furent étonnés de ceci et se réjouirent de la mention de cet incident, saisissant l'opportunité de dénigrer le Messager d'*Allāh* ﷺ, se moquer de lui et le ridiculiser. *Allāh*, exalté soit-Il, repoussa alors leur intrigue et prouva la véracité de Son Messager ﷺ et descendit les versets y faisant référence.

La signification de l'âme

٦٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أَرْوَاحَ الشُّهَدَاءِ فِي حَوَاصِلِ طَيْرٍ خُضْرٍ تَسْرَحُ فِي الجَنَّةِ، وَتَأْوِي إِلَى قَنَادِيلَ تَحْتَ العَرْشِ، وَأَرْوَاحَ الفُجَّارِ وَالكُفَّارِ فِي بِئْرِ بَرَهُوتَ، وَهِيَ فِي سِجِّينٍ.

[69] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que les âmes des martyrs sont dans les becs d'oiseaux verts qui volent librement au Paradis et qui se reposent près des lampes sous le Trône. Et les âmes des mécréants et des pervers sont dans les profondeurs de *Barahūt* qui se trouve dans *As-Sijjīn*. »

Commentaire

Sa parole : **« Et sachez que les âmes des martyrs sont dans les becs d'oiseaux verts qui volent librement au Paradis... »**

L'âme qui donne vie à la personne, la fait bouger et la rend consciente est l'un des secrets d'*Allāh*. Nul ne la connaît, si ce n'est *Allāh*, exalté soit-Il. C'est-à-dire que nul n'en connaît la réalité, sauf *Allāh*. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ ٱلرُّوحِ ۖ قُلِ ٱلرُّوحُ مِنْ أَمْرِ رَبِّي وَمَا أُوتِيتُمْ مِّنَ ٱلْعِلْمِ إِلَّا قَلِيلًا﴾

« Et ils t'interrogent au sujet de l'âme, dis : « L'âme relève de l'Ordre de mon Seigneur ». Et on ne vous a donné que peu de connaissance. » [*Al-Isrā'* : 85]

En se basant sur le sens premier de l'âme, qui est ce qui donne vie à la personne, aux animaux et tout autres être vivants. Cependant, il a été dit que le sens voulu ici pour l'âme est un genre d'anges, et *Allāh* est plus savant.

Dans la langue arabe, *ar-rūḥ* (l'âme) fait référence à ce qui donne vie aux êtres vivants parce que la vie est de deux types :

1. la vie de ce qui bouge : ceux qui possèdent une âme,
2. la vie de ce qui pousse : comme les arbres et plantes. [216]

Y est également incluse la vie du fœtus dans l'utérus de sa mère avant que l'âme ne lui soit insufflée et après quoi il devient vivant dans le sens pouvant bouger. Mais avant cela, il est considéré comme la vie de ce qui pousse. Les philosophes et spéculateurs ont été frappé de confusion au sujet de la réalité de l'âme et furent incapable de la comprendre. Ils tâtonnèrent longuement à ce sujet et ne purent le comprendre.

216. Pour les formes de vies voir *Zād al-Ma'ād* (5/755).

٧٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ الميِّتَ يُقْعَدُ فِي قَبْرِهِ وَتُرْسَلُ فِيهِ الرُّوحُ حَتَّى يَسْأَلَهُ مُنْكَرٌ وَنَكِيرٌ عَنِ الإِيمَانِ وَشَرَائِعِهِ، ثُمَّ تُسَلُّ رُوحُهُ بِلَا أَلَمٍ.

[70] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe, et *Allāh* lui rend son âme afin que *Munkar* et *Nakīr* le questionnent sur la foi et ses législations. Puis son âme est prise sans douleur. »

٧١ — وَيَعْرِفُ الميِّتُ الزَّائِرَ إِذَا زَارَهُ، وَيَتَنَعَّمُ المؤْمِنُ فِي القَبْرِ، وَيُعَذَّبُ الفَاجِرُ كَيْفَ شَاءَ اللَّهُ.

[71] « Le défunt connaît le visiteur qui lui rend visite. Et le croyant sera dans la félicité dans sa tombe, alors que le pervers sera châtié comme le veut *Allāh*. »

Commentaire

Sa parole : **« Et de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe... »**

Il est obligatoire de croire que le défunt se fera asseoir dans sa tombe. Son âme reviendra dans son corps et deux anges viendront à lui, ils le questionnent et ceci est ce qui est nommé l'épreuve de la tombe et c'est

la chose la plus difficile qu'affrontera le défunt. S'il est sauvé de cette épreuve, il sera sauvé de ce qui la suivra. Mais s'il n'en est pas sauvé, il sera perdu, il n'y aura pas de salut pour lui.

Il sera questionné sur trois sujets : « Qui est ton Seigneur ? » Le croyant répondra : « Mon Seigneur est *Allāh*. » L'hypocrite dira : « *Hā* ! *Hā* ! Je ne sais pas. » Puis on lui demandera : « Quelle est ta religion ? » Le croyant dira : « Ma religion est l'*Islām*. » alors que celui qui doute dira : « *Hā* ! *Hā* ! Je ne sais pas. » Puis, on lui demandera : « Qui est ton Prophète ? » Le croyant répondra : « Mon Prophète est *Muḥammad* ﷺ. » L'hypocrite dira : « *Hā* ! *Hā* ! Je ne sais pas. »

Puis la tombe du croyant lui sera élargie jusqu'à perte de vue, un lit lui sera apporté du Paradis, une porte du Paradis lui sera ouverte et il sera enveloppé de sa brise et son parfum et il sera dans la félicité dans sa tombe. Quant au mécréant et à l'hypocrite, leur tombe leur sera resserrée, on leur donnera un lit de l'Enfer et une porte vers l'Enfer leur sera ouverte. Ils seront enveloppés par sa chaleur étouffante et son vent brûlant. C'est la signification de la parole de l'auteur : « **... et *Allāh* lui rend son âme afin que *Munkar* et *Nakīr* le questionnent sur la foi et ses législations.** »

Sa parole : « **Le défunt connaît le visiteur qui lui rend visite.** »

C'est pour cela que l'*Islām* permet la visite des tombes parce que le défunt ressent la présence du visiteur. Ceci fait partie des affaires de *Al-Barzakh*. Ne ne devons rien dire des affaires de l'Au-delà et de *Al-Barzakh*, si ce n'est ce qui est prouvé par les preuves. Parce que cela fait partie de la science de l'invisible que Seul *Allāh* possède.

Il ne faut pas comprendre que, puisque le défunt ressent celui qui lui rend visite, il est permis de lui demander ce dont nous avons besoin. Nous disons : *Allāh* n'a pas légiféré ceci. On ne doit rien demander au mort. Les Compagnons ne demandèrent jamais rien au Messager d'*Allāh* ﷺ, bien qu'il soit vivant dans sa tombe — dans la vie de *Al-Barzakh*, et non d'ici-bas.

Sa parole : « **Et le croyant sera dans la félicité dans sa tombe, alors que le pervers sera châtié comme le veut *Allāh*.** »

L'un des fondements de la foi est la croyance au châtiment de la tombe et à ses délices. Contrairement aux *Mu'tazilah* qui le renient en disant :

« Le défunt est tel que nous l'avons placé dans la tombe. Il n'y a ni châtiment, ni délice pour lui. » Ils s'appuient sur leur raison, leurs idées et leurs pensées et ne croient pas en l'invisible. La vie d'ici-bas ne doit pas être comparée à l'Au-delà et l'Au-delà ne doit pas être comparé à ici-bas. Il est donc obligatoire de croire à l'invisible.

Les châtiments et délices de la tombe sont prouvés. En fait, il est rapporté dans des *aḥādīth mutawātirah* que le défunt sera soit châtié ou dans la félicité dans sa tombe. Donc celui qui renie les châtiments de la tombe tout en connaissant les textes et les preuves aura mécru. Mais celui qui le renie par *ta'wīl* ou suivi aveugle ou ignorance, la vérité doit lui être exposée. Mais, s'il persiste après l'explication, il devra être jugé mécréant.

٧٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانَ بِأَنَّ اللَّهَ هُوَ الَّذِي كَلَّمَ مُوسَى بنَ عِمْرَانَ عَلَيْهِ الصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ يَوْمَ الطُّورِ وَمُوسَى يَسْمَعُ مِنَ اللَّهِ الكَلَامَ بِصَوْتٍ وَقَعَ فِي مَسَامِعِهِ مِنْهُ، لَا مِنْ غَيْرِهِ، فَمَنْ قَالَ غَيْرَ هَذَا فَقَدْ كَفَرَ باللَّهِ العَظِيمِ.

[72] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et de croire qu'*Allāh*, exalté soit-Il, est Celui qui parla à *Mūsā*, le fils de *'Imrān*, sur le mont *Ṭūr*. *Mūsā* entendit la Parole d'*Allāh* avec une voix qui provenait directement de Lui et non d'autre que Lui. Quiconque dit autre chose que cela aura mécru en *Allāh*, le Tout Puissant. »

Commentaire

Affirmer la Parole à *Allāh*, exalté soit-Il, est l'un des fondements de la croyance de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*. *Allāh* parle avec des paroles véritables. L'ange *Jibrīl* l'a entendu, tout comme *Mūsā*, lorsqu'il se rendit au feu pour prendre un tison et qu'il se rendit compte qu'*Allāh* lui parlait depuis l'arbre, comme *Allāh* le mentionne dans le *Qur'ān*. *Mūsā* l'entendit donc parler. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَكَلَّمَ ٱللَّهُ مُوسَىٰ تَكْلِيمًا﴾

« ... et *Allāh* a parlé à *Mūsā* de vive voix. » [*An-Nisā'* : 164]

﴿وَلَمَّا جَاءَ مُوسَىٰ لِمِيقَاتِنَا وَكَلَّمَهُ رَبُّهُ﴾

« Et lorsque *Mūsā* vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé... » [*Al-A'rāf* : 143]

Ce fut la seconde fois, lorsqu'*Allāh* promit de lui donner la Thora. *Mūsā* se rendit au lieu convenu, puis *Allāh* lui parla et lui donna les tablettes écrites de la Thora. *Mūsā* entendit donc la Parole d'*Allāh*.

Allāh parla également à notre Prophète *Muḥammad* ﷺ durant la nuit de *Al-Mi'rāj* et lui enjoignit les cinq prières quotidiennes. *Allāh* parle donc avec des paroles qui sont audibles, avec des lettres et une voix.

Quant aux *Jahmiyyah* et aux *Mu'tazilah*, ils prétendent qu'*Allāh* ne parle pas. Parce que si l'on affirmait qu'*Allāh* parle, on Le ferait ressembler aux créatures, car les créatures parlent !

Peut-on faire une analogie entre la Parole d'*Allāh* et celle des créatures ? La Parole d'*Allāh* est différente de celle des créatures. Mais ils ne font pas de différence entre *Allāh* et les créatures — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge — ce qui dérive de la bêtise de leur compréhension et de leurs idées.

Ainsi, *Allāh*, exalté soit-Il, parle en réalité, d'une parole qui peut être entendue et le *Qur'ān* fait partie des Paroles d'*Allāh*. La Thora et l'Évangile font partie de Ses Paroles. Il parle quand Il le veut, s'Il le veut, exalté soit-Il. Sa Parole fait partie de Ses actions et Ses actions n'ont ni début, ni fin. Il parle quand Il le veut, s'Il le veut, avec ce qu'Il veut. La Parole est donc l'un de Ses Attributs d'action.

Sa parole : **« ... de Lui et non d'autre que Lui. »**

Ni de l'arbre, ni de la Tablette Gardée, ni de *Jibrīl* ou de *Muḥammad* ﷺ. C'est une parole qui vient d'Allāh en réalité. L'ange *Jibrīl* et *Muḥammad* ﷺ ne sont que des transmetteurs d'*Allāh*, exalté soit-Il.

Sa parole : **« Quiconque dit autre chose que cela aura mécru en *Allāh*, le Tout Puissant. »**

Quiconque prétend que la Parole d'*Allāh* est créée et qu'*Allāh* ne parle pas ou qu'Il ne possède pas l'Attribut de la Parole est un mécréant qui aura démenti *Allāh*, Son Messager ﷺ et le consensus des Musulmans, sauf s'il est ignorant ou un *muta'awwil* ou un suiveur aveugle de ceux en

qui on pourrait avoir une bonne impression. Il faut alors lui expliquer. Mais s'il persiste, il devra être jugé mécréant.

Parce qu'*Allāh* blâma les mécréants qui adoraient des idoles qui n'étaient pas douées de parole. *Ibrāhīm* عليه السلام dit :

﴿يَا أَبَتِ لِمَ تَعْبُدُ مَا لَا يَسْمَعُ وَلَا يُبْصِرُ وَلَا يُغْنِي عَنْكَ شَيْئًا﴾

« ... Ô mon père, pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit, et ne te profite en rien ? » [*Maryam* : 42]

Il dit aux mécréants qui adoraient les idoles :

﴿فَاسْأَلُوهُمْ إِنْ كَانُوا يَنْطِقُونَ﴾

« ... Demandez-leur donc, si elles peuvent parler. » [*Al-Anbiyā'* : 63]

Allāh, exalté soit-Il, dit à propos des Fils d'*Isrā'īl* :

﴿وَاتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِنْ بَعْدِهِ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُ خُوَارٌ ۚ أَلَمْ يَرَوْا أَنَّهُ لَا يُكَلِّمُهُمْ﴾

« Et le peuple de *Mūsā* adopta après lui un veau, fait de leurs parures : un corps qui semblait mugir. N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point... » [*Al-A'rāf* : 148]

Cela montre que le Seigneur parle et que celui qui ne parle pas ne peut être le Seigneur. Comment ordonnerait-Il, interdirait-Il et gérerait-Il s'Il ne parle pas ? *Allāh* est exalté de tout cela. Dans la sourate *Ṭāhā*, *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا وَلَا يَمْلِكُ لَهُمْ ضَرًّا وَلَا نَفْعًا﴾

« ... qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole et qu'il ne possédait aucun moyen de leur nuire ou de leur faire du bien ? » [*Ṭāhā* : 89]

﴿أَلَّا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا﴾

« ... qu'il [le veau] ne leur rendait aucune parole... » [*Ṭāhā* : 89]

C'est-à-dire qu'il ne leur répondait pas lorsqu'ils lui parlaient.

Le bien et le mal sont du destin d'*Allāh*

٧٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الشَّرَّ وَالخَيْرَ بِقَضَاءِ اللَّهِ وَقَدَرِهِ.

[73] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que le bien et la mal font partie du destin d'*Allāh*. »

Commentaire

Il est obligatoire de croire au destin et que tout se qui se passe dans l'univers n'arrive pas par hasard. Au contraire, cela fut destiné et écrit dans la Tablette Gardée. *Allāh* l'a certes su et écrit dans la Tablette Gardée, puis le décréta. Par la suite, Il le créa, le fit exister et il n'y a rien dans l'univers qui n'ait été précédé par le destin d'*Allāh*. Tout a été décrété.

Parmi cela est le bien et le mal. Le bien qui arrive aux gens a été décrété par *Allāh*. Et le mal qui les touche a également été décrété par *Allāh*. La mécréance, la foi, la maladie, la bonne santé, la faim, la satiété, la richesse, la pauvreté, tout ceci a été décrété par *Allāh*.

La raison est un des secrets d'*Allāh*

٧٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالعَقْلُ مَوْلُودٌ، أُعْطِيَ كُلُّ إِنْسَانٍ مِنَ العَقْلِ مَا أَرَادَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ، يَتَفَاوَتُونَ فِي العَقْلِ مِثْلَ الذَّرَّةِ فِي السَّمَوَاتِ، وَيُطْلَبُ مِنْ كُلِّ إِنْسَانٍ مِنَ العَمَلِ عَلَى قَدْرِ مَا أَعْطَاهُ مِنَ العَقْلِ، وَلَيْسَ العَقْلُ بِاكْتِسَابٍ، إِنَّمَا هُوَ فَضْلٌ مِنَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

[74] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et la raison est innée. *Allāh* accorde à chacun la raison qu'Il veut. Les gens diffèrent au sujet de la raison comme la fourmi dans les cieux. Il est demandé à chacun d'agir en proportion de la raison qui lui a été accordée. La raison ne s'acquiert pas, il s'agit plutôt d'une faveur d'*Allāh*, exalté soit-Il. »

Commentaire

La raison est une capacité qu'*Allāh* donne à la personne avec laquelle elle comprend les choses et reconnaît ce qui est bénéfique de ce qui ne l'est pas et le bon du mauvais. Nul ne connaît le comment de la raison, si ce n'est *Allāh*. Les gens ont tâtonné à ce sujet mais n'atteignirent aucun résultat, parce qu'il s'agit de l'un des secrets d'*Allāh* que nul ne connaît, si ce n'est Lui, exalté soit-Il.

Al-ʿaql (la raison) fut nommée ainsi parce qu'elle permet à la personne de reconnaître ce qui lui nuit, comme la corde empêche l'animal de s'égarer. Elle est aussi nommée *ḥijr*.

﴿هَلْ فِي ذَٰلِكَ قَسَمٌ لِّذِي حِجْرٍ﴾

« **N'est-ce pas là un serment, pour un doué d'intelligence ?** » [*Al-Fajr* : 5]

Al-ḥijr est la même chose que *al-ʿaql*. Elle fut nommée ainsi parce qu'elle fait s'écarter la personne de ce qui lui nuit. Elle est aussi nommée *an-nuhā* :

﴿إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّأُولِي النُّهَىٰ﴾

« **... Voilà bien là des signes pour les doués d'intelligence.** » [*Ṭāhā* : 54]

C'est-à-dire les gens dotés de raison.
Elle est aussi nommée *al-lubb* :

﴿لِّأُولِي الْأَلْبَابِ﴾

« **... pour les doués d'intelligence.** » [*Āl ʿImrān* : 190]

C'est-à-dire les gens dotés de raison.
Donc *al-ʿaql* est l'un des merveilles d'*Allāh*, exalté soit-Il.

Sa parole : « **Et la raison est innée.** »
Apparemment, ce qu'il voulait dire était *makhlūq* (créé) ou que la personne naît avec. Comme mentionné précédemment, nul ne connaît la réalité de la raison, si ce n'est *Allāh*. En conséquence, les savants de la spéculation et les philosophes se sont embrouillés à son sujet et n'arrive à aucun résultat la concernant. Parce que cela n'est pas dans leurs compétences.
La raison varie :

1. entre les gens, il y a ceux qui ont une raison complète, comme les prophètes *ʿalayhim as-salām*,
2. parmi les gens, il y a ceux qui n'ont pas de raison, comme les fous, les imbéciles et les bébés.

3. parmi les gens, il y a ceux qui ont entre une raison complète et pas de raison. C'est-à-dire qu'ils ont une raison, mais elle est incomplète.

Les gens varient également concernant son manque. Certains ont un grand manque dans leur raison, alors que d'autres n'ont que peu de manque. Cela dépend de ce qu'*Allāh*, exalté soit-Il, leur a accordé.

La raison est aussi nommée *al-fahm* (compréhension). Il est dit : « Il comprend les versets », comme dans :

﴿إِنَّ فِي ذَٰلِكَ لَآيَاتٍ لِّقَوْمٍ يَعْقِلُونَ﴾

« ... Voilà bien là des preuves pour des gens qui raisonnent. » [*An-Naḥl* : 12]

C'est-à-dire qu'ils comprennent les signes universels et les versets du *Qur'ān*.

﴿وَتِلْكَ الْأَمْثَالُ نَضْرِبُهَا لِلنَّاسِ ۖ وَمَا يَعْقِلُهَا إِلَّا الْعَالِمُونَ﴾

« Telles sont les paraboles que Nous citons aux gens ; cependant, seuls les savants les comprennent. » [*Al-'Ankabūt* : 43]

Le terme *'aql* est donc utilisé pour signifier compréhension, perception et compréhension de la religion d'*Allāh*.

﴿أَفَلَا تَعْقِلُونَ﴾

... Ne comprenez-vous donc pas ? [*Al-Qaṣaṣ* : 60]

Parmi les gens, certains ont leur raison effacée par leur mécréance et leur insouciance. Ils ne peuvent donc distinguer entre ce qui nuit ce qui est utile. Bien qu'ils soient sains d'esprit, il ne tirent bénéfice de leur raison. Ils sont privés de leur raison — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge — du fait de leur mécréance, ils ne peuvent donc comprendre.

﴿أَمْ تَحْسَبُ أَنَّ أَكْثَرَهُمْ يَسْمَعُونَ أَوْ يَعْقِلُونَ ۚ إِنْ هُمْ إِلَّا كَالْأَنْعَامِ﴾

« Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent ? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux... » [*Al-Furqān* : 44]

Allāh les priva de leur raison comme châtiment puisqu'ils ne l'emploient pas pour ce qui leur est bénéfique. Ils ne l'utilisent que dans ce qui ne leur est pas utile ou nuit. Donc la raison est l'une des merveilles d'*Allāh*, exalté soit-Il.

Sa parole : **« Il est demandé à chacun d'agir en proportion de la raison qui lui a été accordée. »**

Les responsabilités religieuses : les obligations, interdictions, récompenses et châtiments sont dépendants par la raison.

Sa parole : **« La raison ne s'acquiert pas, il s'agit plutôt d'une faveur d'*Allāh*, exalté soit-Il. »**

La raison vient d'*Allāh*, exalté soit-Il. C'est Lui qui l'implante dans la personne et c'est l'un de Ses secrets dans la création. Ce n'est pas la personne qui acquiert sa raison. Certes, la raison de la personne se renforce en méditant sur les signes d'*Allāh* et le *Qur'ān*, mais il ne lui est pas possible d'acquérir la raison qui n'existe pas à l'origine. C'est *Allāh* qui fit exister la raison en lui. Il n'est pas possible de faire exister une raison pour soi-même et l'acquérir. Cependant, il est possible de la renforcer.

﴿أَفَلَمْ يَسِيرُوا فِي ٱلْأَرْضِ فَتَكُونَ لَهُمْ قُلُوبٌ يَعْقِلُونَ بِهَا أَوْ آذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا ۖ فَإِنَّهَا لَا تَعْمَى ٱلْأَبْصَارُ وَلَٰكِن تَعْمَى ٱلْقُلُوبُ ٱلَّتِي فِي ٱلصُّدُورِ﴾

« Que ne voyagent-ils sur la terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre, et des oreilles pour entendre ? Car ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent. » [*Al-Ḥajj* : 46]

Ceci montre que méditer sur l'univers et sur ce qui arriva aux communauté précédentes, comme leur destruction à cause de leurs mécréance et péchés, est bénéfique à la personne et renforce sa raison, mais ne fait pas exister une raison qui n'existerait pas chez elle.

Allāh a favorisé certains serviteurs devant d'autres

٧٥ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ اللَّهِ فَضَّلَ العِبَادَ بَعْضَهُمْ عَلَى بَعْضٍ فِي الدُّنْيَا وَالآخِرَةِ، عَدْلاً مِنْهُ، لَا يُقَالُ : جَارَ وَلَا حَابَى، فَمَنْ قَالَ : إِنَّ فَضْلَ اللَّهِ عَلَى المؤْمِنِ وَالكَافِرِ سَوَاءٌ فَهُوَ صَاحِبُ بِدْعَةٍ، بَلْ فَضَّلَ اللَّهُ المؤْمِنَ عَلَى الكَافِرِ. والطَّائِعَ عَلَى العَاصِي، وَالمعْصُومَ عَلَى المخْذُولِ، عَدْلاً مِنْهُ، هُوَ فَضْلُهُ يُعْطِيهِ مَنْ يَشَاءُ وَيَمْنَعُهُ مَنْ يَشَاءُ.

[75] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Sachez qu'*Allāh* a favorisé certains de Ses serviteurs devant d'autres ici-bas et dans l'Au-delà par justice. Il ne faut pas dire qu'Il est injuste. Celui qui dit que la faveur d'*Allāh* envers le croyant et le mécréant est égale est un innovateur. Au contraire, *Allāh* a favorisé le croyant devant le mécréant, l'obéissant devant le désobéissant et l'infaillible devant le faillible, par justice. Il accorde Ses faveurs à qui Il veut et retient à qui Il veut. »

Commentaire

Sa parole : « **Sachez qu'*Allāh* a favorisé certains de Ses serviteurs devant d'autres ici-bas et d'Au-delà...** » *Allāh* a favorisé certaines personnes par rapport à d'autres. Le croyant est favorisé par rapport au mé-

créant par la foi qu'*Allāh* lui a accordée — par la cause de sa foi. Et le mécréant en est privé du fait de sa mécréance. *Allāh* a favorisé certains croyants par rapport à d'autres et Il a favorisé certains messagers face à d'autres.

﴿تِلْكَ ٱلرُّسُلُ فَضَّلْنَا بَعْضَهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ﴾

« Parmi ces messagers, Nous avons favorisé certains par rapport à d'autres... » [*Al-Baqarah* : 253]

Telle est la faveur d'*Allāh*, Il l'accorde à qui Il veut. Et nul ne peut objecter cela à *Allāh*, puisqu'il s'agit de Sa possession qu'Il accorde à qui Il veut. Ainsi, l'Autorité est Sienne et Il l'accorde à qui Il veut et la Faveur est Sienne et Il l'accorde à qui Il veut. Nul ne doit objecter à *Allāh*, exalté soit-il, quoi que ce soit.

Les *Mu'tazilah* prétendent qu'il est obligatoire à *Allāh* d'être juste entre les gens. Il doit donner à chacun une part égale. Ceci est mal se comporter envers *Allāh* et émettre une objection envers Lui — exalté soit-Il au-dessus de ce qu'ils disent. *Allāh*, exalté soit-Il, favorise certaines de Ses créatures par rapport à d'autres et cela fait partie de ce qui Lui appartient, nul ne devrait avoir à y redire. Il ne châtie personne n'ayant commis de crime, car cela s'oppose à la justice, et *Allāh* n'est pas injuste. Il ne châtie personne n'ayant commis de crime, ni Il ne châtie pour le crime commis par d'autres.

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ وَإِنْ تَدْعُ مُثْقَلَةٌ إِلَىٰ حِمْلِهَا لَا يُحْمَلْ مِنْهُ شَيْءٌ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ﴾

« Or, personne ne portera le fardeau d'autrui. Et si une âme surchargée [de péchés] appelle à l'aide, rien de sa charge ne sera supporté par une autre même si c'est un proche parent... » [*Fāṭir* : 18]

En ce qui concerne la rétribution, *Allāh*, exalté soit-Il, est juste. Mais, en ce qui concerne le fait d'accorder Ses faveurs, ceci est un bienfait de Sa part et nul ne doit y objecter.

Sa parole : **« Celui qui dit que la faveur d'*Allāh* envers le croyant et le mécréant est égale est un innovateur. »**

Ceci est l'avis des *Mu'tazilah*. Ils prétendent qu'il est obligatoire à *Allāh* de rendre croyante toute l'humanité et qu'Il ne devrait pas faire que certains mécroient et d'autres croient. Il devrait tous les rendre riches et savants.

Ceci est émettre des objections envers *Allāh*, exalté soit-Il, parce qu'*Allāh* est Sage. Il fait partie de Sa Sagesse de ne pas rendre les gens tous égaux en connaissances ou richesses ou en récompenses et châtiments. Il fait donc partie de Sa Sagesse de ne pas rendre riche toute l'humanité. Si cela était le cas, l'univers aurait été détruit. Parce qu'ils ne trouveraient personne pour travailler et la production cesserait.

Par conséquent, *Allāh* a accordé plus de subsistance à certains qu'à d'autres. Il rendit riche celui-ci et pauvre celui-là pour préserver la structure du monde. S'ils étaient tous riches, ils ne produiraient rien. Et s'ils étaient tous pauvres, ils n'auraient pas été capables de travailler et produire. C'est pour cela qu'*Allāh* a fait que la situation des gens varie des uns par rapport aux autres, afin de structurer l'univers.

﴿وَرَفَعْنَا بَعْضَهُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَاتٍ لِّيَتَّخِذَ بَعْضُهُمْ بَعْضًا سُخْرِيًّا﴾

> **« ... et qui les avons élevés en grades les uns sur les autres, afin que les uns prennent les autres à leur service... »** [*Az-Zukhruf* : 32]

C'est-à-dire que certains ont été rendus les sujets des autres afin qu'ils travaillent pour eux contre salaire. Par cela, le monde se développe, ainsi que le bien.

Sa parole : **« Au contraire, *Allāh* a favorisé le croyant devant le mécréant, l'obéissant devant le désobéissant et l'innocent devant le coupable, par justice. »**

Allāh a favorisé le croyant face au mécréant et l'obéissant face au désobéissant. Ceci est Sa Justice et Sa Faveur et nul ne doit y objecter quoi que ce soit.

٧٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَلَا يَحِلُّ أَنْ تَكْتُمَ النَّصِيحَةَ أَحَداً مِنَ المسْلِمِينَ، بَرَّهُمْ وَفَاجِرَهُمْ فِي أَمْرٍ مِنْ أُمُورِ الدِّينَ، فَمَنْ كَتَمَ فَقَدْ غَشَّ المسْلِمِينَ، وَمَنْ غَشَّ المسْلِمِينَ فَقَدْ غَشَّ الدِّينَ، وَمَنْ غَشَّ الدِّينَ فَقَدْ خَانَ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَالمؤْمِنِينَ.

[76] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et il est illicite de ne pas conseiller le Musulman — vertueux ou pervers — dans les affaires religieuses. Celui qui ne le fait pas aura trompé les Musulmans et quiconque trompe les Musulmans aura fait preuve de fourberie envers la religion et quiconque fait preuve de fourberie envers la religion aura trahi *Allāh*, Son Messager et les croyants. »

Commentaire

Sa parole : **« Et il est illicite de ne pas conseiller le Musulman — vertueux ou pervers... »**

An-naṣīḥah est ce qui est pur de toute tromperie, et quelque chose de *nāṣiḥ* est quelque chose de pur. Le croyant doit être sincère, c'est-à-dire doit être pur de toute hypocrisie, tromperie et ruse. Il doit être aussi véridique intérieurement qu'extérieurement.

An-naṣīḥah est la religion, comme le dit le Prophète ﷺ :

الدِّينُ النَّصِيحَةُ، الدِّينُ النَّصِيحَةُ، الدِّينُ النَّصِيحَةُ، قُلْنَا لِمَنْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : للَّهِ ولِكِتَابِهِ وَلِرَسُولِهِ وَلِأَئِمَّةِ المُسْلِمِينَ وَعَامَّتِهِمْ.

« La religion est la sincérité, la religion est la sincérité, la religion est la sincérité. » Nous dîmes : « Envers qui, ô Messager d'*Allāh* ? » Il dit : « *Envers Allāh, Son Livre, Son Messager, les dirigeants des Musulmans et les gens du commun.* » [217]

Le sens voulu ici par *an-naṣīḥah* est que la personne se nettoie de toute mauvaise caractéristique et s'embellisse des nobles caractéristiques. La personne sincère est celle qui ne trompe personne. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ غَشَّنَا فَلَيْسَ مِنَّا.

« Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres. » [218]

Le contraire de *an-naṣīḥah* (la sincérité) est donc *al-ghishsh* (la tromperie).

Le Prophète ﷺ répéta sa parole : « *La religion c'est an-naṣīḥah* » trois fois par emphase et confirmation. Il résuma toute la religion à *an-naṣīḥah*.

La sincérité envers *Allāh* et Son Messager ﷺ concerne la *'aqīdah*. Nul ne peut être Musulman si sa *'aqīdah* n'est pas saine et ne contient pas de polythéisme et ses actes ne contiennent pas d'innovation et suivent le Messager d'*Allāh* ﷺ. Voilà celui qui est sincère envers *Allāh* et Son Messager ﷺ : celui dont les actions ne sont pas entachées de polythéisme et d'innovations.

La sincérité envers le Messager ﷺ signifie croire en son message, l'aimer, l'honorer et le suivre, le prendre comme modèle, donner précédence à sa parole avant toute autre, délaisser les innovations contre lesquelles il a mis en garde et croire en ce dont il nous a informé de l'invisible du passé et du futur et s'abstenir de ce qu'il a interdit. Voilà la sincérité

217. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* de manière *mu'allāq* (1/30) et par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* de manière *marfū'* (1/74, n°55) et il l'a lié d'après *Tamīm ad-Dārī* ﷺ. La répétition de « *La religion est la sincérité* » n'est pas dans la version de *Muslim*. Elle se trouve chez l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (4/102), *Abū Dāwūd* (4/286, n°4944), *At-Tirmidhī* dans son *Sunan* (4/314, n°1926) et d'autres. *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥasan ṣaḥīḥ* ».

218. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/99, n°101), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ ; il le rapporte également (1/99, n°102) avec la formulation : « *Celui qui triche n'est pas des miens.* »

envers le Messager ﷺ.

Sa parole ﷺ : « *Son Livre...* »

Le Livre d'*Allāh* est le *Qur'ān*. La sincérité envers le *Qur'ān* est de croire qu'il s'agit de la parole d'*Allāh* descendue et incréée. Il ne s'agit pas de la parole d'un autre que Lui, comme le prétendent les gens de l'égarement. Et de l'apprendre, l'enseigner, le mettre en application, comprendre ses significations et le méditer. C'est cela la sincérité envers le Livre d'*Allāh* : l'apprendre, l'enseigner, le comprendre et le mettre en application. Aussi, il fait partie de la sincérité envers le Livre d'*Allāh* de le réciter abondamment et ne pas le négliger.

Sa parole ﷺ : « *les dirigeants des Musulmans* ». Ils sont les chefs et dirigeants. Il faut leur obéir en ce qui ne comporte pas de désobéissance à *Allāh*, exalté soit-Il. Ne pas leur désobéir, ni se révolter contre eux, ni chercher leurs erreurs pour les propager aux gens.

Fait partie de la sincérité envers eux, si vous avez la science et la capacité, de les conseiller en tête à tête, conseillez-les et informez-les de leurs erreurs ou de celles de leurs sujets. N'en discutez pas dans les assises, car ceci est de la tromperie. La sincérité est de les conseiller en tête à tête. C'est là la sincérité envers le dirigeant.

Aussi, il fait partie de la sincérité envers le dirigeant de s'occuper de ce dont il vous a chargé, qu'il s'agisse d'un travail ou d'une fonction élevée ou autres parmi les affaires religieuses et mondaines, et de le faire de la meilleure des manières, sans diminution. Si vous remarquez un quelconque manque, informez-le en tête à tête, informez-le de ce manque afin qu'il le comble. Ceci fait partie de la sincérité.

Il fait partie de la sincérité envers les dirigeants d'invoquer pour leur vertu. Parce que s'ils sont vertueux, les sujets le seront. Si vous remarquez un étudiant en science religieuse ne pas invoquer pour eux ou condamner cela, sachez qu'il s'agit d'un trompeur et qu'il n'est pas sincère envers le dirigeant. La sincérité envers « *les gens du commun* » est de les guider vers ce qui est bien, les mettre en garde contre les erreurs, leur ordonner le bien et leur interdire le mal, enseigner à l'ignorant et rappeler le négligent, souhaiter pour eux le bien que vous souhaitez pour vous-mêmes, avoir de la sympathie pour le pauvre et donner l'aumône aux nécessiteux.

Ceci fait partie de la sincérité.

Aussi, il faut donner de bons conseils à ceux qui les demandent et préserver les secrets de ceux qui vous les confient, de même que les dépôts. Il faut être sincère sous tous les aspects. La sincérité dans l'achat et la vente en fait également partie, il ne faut ni tricher, ni tromper.

Voilà donc brièvement ce qu'est la sincérité. Celui qui n'est pas ainsi est un trompeur et le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ غَشَّنَا فَلَيْسَ مِنَّا.

« Celui qui nous trompe n'est pas des nôtres. »

٧٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَ اللَّهُ سُبْحَانَهُ وَتَعَالَى سَمِيعٌ بَصِيرٌ عَلِيمٌ، يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ، قَدْ عَلِمَ أَنَّ الخَلْقَ يَعْصُونَهُ قَبْلَ أَنْ يَخْلُقَهُمْ، عِلْمُهُ نَافِذٌ فِيهِمْ فَلَمْ يَمْنَعْهُ عِلْمُهُ فِيهِمْ أَنْ هَدَاهُمْ لِلإِسْلَامِ، وَمَنَّ بِهِ عَلَيْهِمْ كَرَماً وَجُوداً وَتَفَضُّلاً فَلَهُ الحَمْدُ.

[77] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et *Allāh*, exalté soit-Il, est Audient, Voyant et Omniscient. Ses deux Mains sont ouvertes. Il savait que les créatures lui désobéiraient avant de les créer. Sa Science les englobe mais n'empêche pas qu'Il les guide à l'*Islām* et Il les bénit avec cela pour les honorer, par générosité et faveur, donc toutes les louanges Lui reviennent. »

Commentaire

Sa parole : **« Et *Allāh*, exalté soit-Il, est Audient, Voyant et Omniscient. »**

C'est la troisième catégorie de *tawḥīd* : l'affirmation des Noms et Attributs d'*Allāh* comme rapporté dans le *Qur'ān* et la *Sunnah* et croire en leur signification et en ce qu'ils impliquent, sans se plonger dans leur comment, car nul ne le connaît, si ce n'est *Allāh*. Quant à leurs significations, elles sont connues. Il est donc obligatoire de les affirmer et de croire en

ce qu'ils impliquent, comme le dit l'*Imām Mālik* : « *Al-Istiwā'* est connu », sa signification est connue, « et le comment est inconnu. »

Sa parole : « **Il savait que les créatures lui désobéiraient avant de les créer.** »

Allāh a science de toute chose, Il sait tout ce qui arrivera de foi, mécréance, obéissance et désobéissance. Rien ne Lui est caché, même avant de créer les cieux et la terre.

Sa parole : « **Sa Science les englobe mais n'empêche pas qu'Il les guide à l'*Islām*...** »

Bien qu'Il sache ce qu'ils auront de mécréance et de foi, *Allāh* les invite tout de même à l'*Islām* et à la foi, leur a envoyé des messagers et a descendu des livres pour les guider. Il sait ce qu'ils feront, mais, par Sa Miséricorde, Il ne les délaissa pas à ce qu'Il savait d'eux. Au contraire, il établit la preuve contre eux et leur donna le choix, une volonté et une capacité. Ils sont capables d'agir. Ainsi, s'ils ne le font pas, le péché et le manque leur revient.

Allāh guide toutes les créatures : les croyants et les mécréants. C'est-à-dire qu'Il leur montre. Le Très-Haut dit :

﴿وَأَمَّا ثَمُودُ فَهَدَيْنَاهُمْ﴾

« **Et quant aux *Thamūd*, Nous les guidâmes...** »

Hadaynāhum signifie : nous leur expliquâmes et leur montrâmes le droit chemin. Cependant, ils ne l'acceptèrent pas. Ils s'entêtèrent et résistèrent.

﴿فَاسْتَحَبُّوا الْعَمَىٰ عَلَى الْهُدَىٰ فَأَخَذَتْهُمْ صَاعِقَةُ الْعَذَابِ الْهُونِ بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ﴾

« ... mais ils ont préféré l'aveuglement à la guidée. C'est alors qu'ils furent saisis par la foudre du supplice le plus humiliant pour ce qu'ils avaient acquis. » [*Fuṣṣilat* : 17]

C'est-à-dire en résultat de ce qu'ils avaient acquis. Et non parce qu'*Allāh* l'avait su et leur avait décrété cela. Ce fut à cause de ce qu'ils faisaient de leur propres choix, volonté et actes.

Al-hidāyah (la guidée) est de deux types :

1. *hidāyatul-irshād* (la guidée d'orientation) et elle est générale pour les croyants et les mécréants,
2. *hidāyatut-tawfīq* (la guidée de réussite) et elle est spécifique aux croyants qui ont accepté la guidée et les orientations d'*Allāh*. *Allāh* leur accorde donc la réussite et les raffermit.

Sa parole : « **... et Il les bénit avec cela pour les honorer, par générosité et faveur, donc toutes les louanges Lui reviennent.** »

Pour les honorer, c'est-à-dire qu'il les invita, leur montra et leur clarifia par Sa Bonté et Son Bienfait, du fait de notre nécessité à cela.

Quant à *Allāh*, exalté soit-Il, Il n'a aucun besoin d'eux, qu'ils mécroient ou croient, qu'ils obéissent ou désobéissent. Il ne peuvent nuire à *Allāh* et ni Lui être bénéfique parce qu'il n'a aucun besoin d'eux. Ses bénéfices ou maux leur reviendront. Il fait partie de Sa Miséricorde qu'Il a montré la voie du bien et celle du mal. Il leur accorda pouvoir, capacité et raison qui leur permet de distinguer entre ce qui cause du tort et ce qui est bénéfique.

Le Musulman et le mécréant qui vont mourir reçoivent des nouvelles

٧٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ البِشَارَةَ عِنْدَ المَوْتِ ثَلَاثُ بِشَارَاتٍ؛ يُقَالُ : أَبْشِرْ يَا حَبِيبَ اللَّهِ بِرِضَى اللَّهِ وَالجَنَّةِ، وَيُقَالُ : أَبْشِرْ يَا عَبْدَ اللَّهِ بِالجَنَّةِ بَعْدَ الإِسْلَامِ، وَيُقَالُ : أَبْشِرْ يَا عَدُوَّ اللَّهِ بِغَضَبِ اللَّهِ وَالنَّارِ. هَذَا قَوْلُ ابنِ عَبَّاسٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا.

[78] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que la bonne nouvelle au moment de la mort est de trois types. Il sera dit : « Reçois la bonne nouvelle, ô bien aimé d'*Allāh*, de l'agrément d'*Allāh* et Son Paradis. » Il sera également dit : « Reçois la bonne nouvelle, ô serviteur d'*Allāh*, du Paradis du fait de l'*Islām*. » Il sera également dit : « Reçois la bonne nouvelle, ô ennemi d'*Allāh*, de la colère d'*Allāh* et de l'Enfer. » C'est la parole de *Ibn ʿAbbās* رضي الله عنهما. »

Commentaire

Au moment des affres de la mort — que ce soit le croyant ou le mécréant — des bonnes nouvelles sont annoncées. S'il s'agit d'un croyant, il recevra la bonne nouvelle de la Miséricorde d'*Allāh* et de Son Paradis. Mais s'il s'agit d'un mécréant, lui seront annoncés la Colère d'*Allāh* et le

feu. Il ne mourra donc pas sans connaître sa destination. Le repentir ne lui sera plus possible et il ne pourra plus non plus préparer de bonnes actions à emporter. Il a été rapporté dans un *ḥadīth* que :

مَنْ أَحَبَّ لِقَاءَ اللَّهِ أَحَبَّ اللَّهُ لِقَاءَهُ.

« Celui qui aime rencontrer Allāh, Allāh aime le rencontrer. »

'Ā'ishah dit : « Ô Messager d'*Allāh*, nous détestons tous la mort. » Le Prophète ﷺ répondit :

لَيْسَ كَذَلِكَ يَا عَائِشَةُ. وَإِنَّمَا الْمُؤْمِنُ يُبَشَّرُ عِنْدَ الْمَوْتِ فَيُحِبُّ لِقَاءَ اللَّهِ فَيُحِبُّ اللَّهُ لِقَاءَهُ وَالْكَافِرُ يُبَشَّرُ بِالنَّارِ فَيُبْغِضُ لِقَاءَ اللَّهِ فَيُبْغِضُ اللَّهُ لِقَاءَهُ.

« Ce n'est pas ce que cela veut dire, ô 'Ā'ishah. Le croyant reçoit des bonnes nouvelles au moment de la mort. Il aimera donc rencontrer Allāh et Allāh aimera le rencontrer. Alors que l'Enfer est annoncé au mécréant, il détestera donc rencontrer Allāh et Allāh détestera le rencontrer. » [219]

Allāh le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ﴾

« Ceux qui disent : « Notre Seigneur est *Allāh* » et qui ensuite se tiennent sur le droit chemin. Ils ne doivent avoir aucune crainte et ne seront point affligés. » [*Al-Aḥqāf* : 13]

﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخَافُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنْتُمْ تُوعَدُونَ﴾

« Ceux qui disent : « Notre Seigneur est *Allāh* », et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais

219. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/2386, n°6142) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2065, n°2683), d'après *'Ubādah ibn Aṣ-Ṣāmit* ﷺ. *Al-Bukhārī* le rapporte également de manière *mu'allaq* (5/2386), alors que *Muslim* le rapporte (4/2065, n°2684) d'après *'Ā'ishah* ﷺ.

ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. » [*Fuṣṣilat* : 30]

Le Très-Haut dit :

﴿وَلَوْ تَرَىٰ إِذْ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَضْرِبُونَ وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَارَهُمْ وَذُوقُوا عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ﴾

« Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, (en disant) : « Goûtez au châtiment du Feu. » [*Al-Anfāl* : 50]

٧٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ أَوَّلَ مَنْ يَنْظُرُ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى فِي الجَنَّةِ الأَضِرَّاءُ، ثُمَّ الرِجَّالُ، ثُمَّ النِّسَاءُ، بِأَعْيُنِ رُؤُوسِهِمْ، كَمَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم : إِنَّكُمْ سَتَرَوْنَ رَبَّكُمْ كَمَا تَرَوْنَ القَمَرَ لَيْلَةَ البَدْرِ، لَا تُضَامُّونَ فِي رُؤْيَتِهِ، وَالإِيمَانُ بِهَذَا وَاجِبٌ وَإِنْكَارُهُ كُفْرٌ.

[79] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que les premiers qui verront *Allāh*, exalté soit-Il, de leurs propres yeux au Paradis seront les aveugles, puis les hommes, puis les femmes, comme le dit le Messager d'*Allāh* ﷺ : « *Certes, vous verrez votre Seigneur comme vous voyez la pleine lune. Vous n'aurez aucune difficulté à Le voir.* » Il est obligatoire de croire à cela, le renier est de la mécréance. »

Commentaire

Nous avons déjà discuté des preuves de la vision d'*Allāh*. Ceci sert à confirmer ce qui a précédé. Quant à l'ordre mentionné par l'auteur, il nécessite d'être prouvé.

٨٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّهَا لَمْ تَكُنْ زَنْدَقَةٌ وَلَا كُفْرٌ وَلَا شَكُوكٌ وَلَا بِدْعَةٌ وَلَا ضَلَالَةٌ وَلَا حَيْرَةٌ فِي الدِّينِ إِلَّا مِنَ الكَلَامِ وَأَهْلِ الكَلَامِ وَالجِدَالِ وَالمِرَاءِ وَالخُصُومَةِ وَالعُجْبِ. وَكَيْفَ يَجْتَرِئُ الرَّجُلُ عَلَى المِرَاءِ وَالخُصُومَةِ وَالجِدَالِ، وَ اللَّهُ تَعَالَى يَقُول : ﴿مَا يُجَادِلُ فِي آيَاتِ اللَّهِ إِلَّا الَّذِينَ كَفَرُوا﴾ [غَافِر : ٤] فَعَلَيْكَ بِالتَّسْلِيمِ وَالرِّضَى بِالآثَارِ وَالكَفِّ وَالسُّكُوتِ.

[80] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que l'hérésie, la mécréance, les doutes, les innovations, l'égarement et la confusion dans la religion n'arrivèrent que par la spéculation et ses adeptes, les débats, l'argumentation, les disputes et l'arrogance. Comment peut-on se lancer dans l'argumentation, les disputes et les débats alors qu'*Allāh* dit : « Seuls ceux qui ont mécru discutent les versets d'*Allāh*... » [*Ghāfir* : 4] Il faut donc se soumettre et se satisfaire des textes, se retenir et se taire. »

Commentaire

L'explication et la mise en garde contre ceci a précédé.

Sa parole : « **Il faut donc se soumettre et se satisfaire des textes, se retenir et se taire.** »

Il est obligatoire de se soumettre à la Parole d'*Allāh* et à celle de Son Messager ﷺ et s'abstenir d'argumenter et amener des doutes aux gens, car cela a été certes interdit. De plus, cela ne fait qu'augmenter (votre) confusion. Attachez-vous à la Parole d'*Allāh* et à celle de Son Messager ﷺ et satisfaites-vous en afin d'être guidé et à l'abri des chuchotements, doutes et illusions et être sur une clairvoyance, parce qu'*Allāh* a descendu ce *Qur'ān* comme explication de toute chose.

La croyance au châtiment des mécréants en Enfer

٨١ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهَ يُعَذِّبُ الخَلقَ فِي النار في الأَغْلَالِ وَالأَنْكَالِ وَالسَّلَاسِلِ، وَالنَّارُ فِي أَجْوَافِهِمْ وَفَوقَهُمْ وَتَحْتَهُمْ، وَذَلِكَ أَنَّ الجَهْمِيَّةَ مِنْهُمْ هِشَامٌ الفُوَطِيُّ قَالَ : إِنَّمَا يُعَذِّبُ اللَّهِ عِنْدَ النَّارِ، رَدّاً عَلَى اللَّهِ وَرَسُولِهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم.

[81] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et croire qu'*Allāh* châtiera la créature en Enfer avec un collier, des entraves et des chaînes en fer. Et le feu sera dans leurs ventre, au-dessus et en dessous d'eux. Parce que les *Jahmiyyah* — dont *Hishām al-Fuwaṭī* — qui a dit : « *Allāh* châtiera près du feu » pour réfuter *Allāh* et Son Messager ﷺ. »

Commentaire

Sa parole : **« Et croire qu'*Allāh* châtiera la créature en Enfer avec un collier, des menottes et des chaînes en fer. Et le feu sera dans leurs ventre, au-dessus et en dessous d'eux. »**

Allāh, le Tout Puissant, utilisera les corps des mécréants pour alimenter le feu, car ils sont le combustible de l'Enfer.

﴿وَأُولَٰئِكَ هُمْ وَقُودُ ٱلنَّارِ﴾

« ... **Ils seront du combustible pour le Feu** » [*Āl 'Imrān* : 10]

Il sera allumé avec eux et consumera leurs corps — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

﴿فَالَّذِينَ كَفَرُوا قُطِّعَتْ لَهُمْ ثِيَابٌ مِّن نَّارٍ يُصَبُّ مِن فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ ﴿١٩﴾ يُصْهَرُ بِهِ مَا فِي بُطُونِهِمْ وَالْجُلُودُ ﴿٢٠﴾ وَلَهُم مَّقَامِعُ مِنْ حَدِيدٍ﴾

« ... **À ceux qui ne croient pas, on taillera des vêtements de feu, tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante, qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux. Et il y aura pour eux des maillets de fer.** » [*Al-Ḥajj* : 19-21]

Allāh a dit que le châtiment touchera les corps des mécréants et qu'ils alimenteront le feu :

﴿يُصَبُّ مِن فَوْقِ رُءُوسِهِمُ الْحَمِيمُ﴾

« ... **tandis que sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante.** » [*Al-Ḥajj* : 19]

Certains *Mu'tazilah* disent qu'ils ne seront pas châtiés, le feu ne brûlera pas leurs corps, mais qu'ils seront châtiés à côté du feu. Quant à leurs corps, ils ne brûleront pas ! *Allāh*, exalté soit-Il, dit dans le *Qur'ān* qu'ils serviront de combustible pour le feu et le Prophète ﷺ a dit :

أَوَّلُ مَنْ تُسَعَّرُ بِهِمُ النَّارُ يَوْمَ القِيَامَةِ : العَالِمُ الَّذِي لَا يَعْمَلُ بِعِلْمِهِ، وَالمُتَصَدِّقُ الَّذِي يُرَائِي فِي صَدَقَتِهِ، وَالمُجَاهِدُ الَّذِي يُرَائِي بِجِهَادِهِ.

« *Les premiers qui seront jetés au feu au Jour de la résurrection seront le savant qui ne met pas en application sa science, celui qui fait aumône par ostentation et le mujāhid qui fait le Jihād par ostentation.* » [220]

220. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1513, n°1905), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ.

La signification de *al-aghlāl* (les carcans de fer) est que ses mains seront attachées à son cou — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge.

Al-ankāl (les entraves) sont des instruments de torture :

﴿إِنَّا أَعْتَدْنَا لِلْكَافِرِينَ سَلَاسِلَ وَأَغْلَالًا وَسَعِيرًا﴾

« Nous avons préparé pour les infidèles des chaînes, des carcans et une fournaise ardente. » [*Al-Insān* : 4]

﴿إِنَّ لَدَيْنَا أَنْكَالًا وَجَحِيمًا﴾

« Nous avons [pour eux] lourdes chaînes et Enfer » [*Al-Muzzammil* : 12]

Al-ankāl sont des instruments de châtiment — et c'est auprès d'*Allāh* que nous cherchons refuge : des chaînes, des carcans de fer et un feu ardent.

« Et le feu sera dans leurs ventre, au-dessus et en dessous d'eux. »

﴿لَهُمْ مِّنْ جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِنْ فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِي الظَّالِمِينَ﴾

« L'Enfer leur servira de lit et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes. » [*Al-A'rāf* : 41]

٨٢ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ صَلَاةَ الفَرِيضَةَ خَمْسُ صَلَوَاتٍ، لَا يُزَادُ فِيهِنَّ وَلَا يُنْقَصُ فِي مَوَاقِيتِهَا، وَفِي السَّفَرِ رَكْعَتَانِ، إِلَّا المغْرِبَ، فَمَنْ قَالَ : أَكْثَرُ مِنْ خَمْسٍ؛ فَقَدِ ابْتَدَعَ، وَمَنْ قَالَ : أَقَلُّ مِنْ خَمْسٍ؛ فَقَدِ ابْتَدَعَ، لَا يَقْبَلُ اللَّهِ شَيْئاً مِنْهَا إِلَّا لِوَقْتِهَا، إِلَّا أَنْ يَكُونَ نِسْيَاناً فَإِنَّهُ مَعْذُورٌ، يَأْتِي بِهَا إِذَا ذَكَرَهَا، أَوْ يَكُونَ مَسَافِراً فَيَجْمَعُ بَيْنَ الصَّلَاتَيْنِ إِنْ شَاءَ.

[82] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que les prières obligatoires sont au nombre de cinq. Ni plus, ni moins. En voyage, elles sont de deux *raka'āt*, sauf pour celle de *maghrib*. Quiconque prétend qu'il y en a plus de cinq aura introduit une innovation et quiconque prétend qu'il y en a moins que cinq aura également introduit une innovation. *Allāh* ne les accepte que si elles sont accomplies durant leurs horaires fixés, sauf pour celui qui oublie : il sera excusé et devra l'accomplir dès qu'il s'en rappelle. Ou s'il s'agit d'un voyageur, il pourra regrouper les deux prières s'il le veut. »

Commentaire

Les cinq prières quotidiennes ont un grand statut. Elles sont le second pilier parmi les piliers de l'*Islām*, après les deux attestations de foi. Qui-

conque les abandonne et reniant leur obligation est un mécréant d'après le consensus des Musulmans. Et quiconque les abandonne par paresse tout en reconnaissant leur obligation est également mécréant, selon l'avis le plus authentique des savants. La preuve en est la parole du Prophète ﷺ :

بَيْنَ العَبْدِ وَبَيْنَ الكُفْرِ تَرْكُ الصَّلَاةِ.

« *Entre le croyant et la mécréance est l'abandon de la prière.* » [221]

Et sa parole :

العَهْدُ الَّذِي بَيْنَنَا وَبَيْنَهُم الصَّلَاةُ : فَمَنْ تَرَكَهَا فَقَدْ كَفَرَ.

« *L'alliance entre nous et eux (les mécréants) est la prière. Donc celui qui l'abandonne aura mécru.* » [222]

Ceci est clair. Il n'a pas dit : « quiconque l'abandonne en reniant son obligation. » Il a plutôt généralisé cela. Il existe de nombreuses preuves à ce sujet, mais ce n'est pas l'endroit pour toutes les mentionner.

Cinq prières sont fixées de jour comme de nuit. Le Prophète ﷺ dit à *Mu'ādh* lorsqu'il l'envoya au Yémen :

فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِنْ أَجَابُوكَ لِذَلِكَ فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ

« *La première chose à laquelle tu dois les inviter est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh. Et s'ils répondent, dis leur qu'Allāh leur a rendu obligatoire cinq prières par jour...* » [223]

La prière fut ordonnée au Prophète ﷺ et à sa communauté durant la nuit de *Al-Mi'rāj*, au-dessus des cieux, ce qui montre son importance.

Au début, lorsqu'elles furent ordonnées, elles étaient au nombre de cinquante par jour et nuit. Puis le Prophète ﷺ retourna à son Seigneur

221. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/88, n°81, 82), d'après *Jābir* رضي الله عنه.

222. Rapporté par l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (5/346), *At-Tirmidhī* (5/13, n°2621), *Ibn Mājah* (1/342, n°1079) et *An-Nasā'ī* (1/231, n°463), d'après *Buraydah* رضي الله عنه. *At-Tirmidhī* a dit : « Il est *ḥasan ṣaḥīḥ* », *Ibn Ḥibbān* l'a authentifié (4/305, n°1454) et de même *Al-Ḥākim* dans *Al-Mustadrak* (1/48).

223. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°1331) et *Muslim* (n°19), du *ḥadīth* de *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما.

pour qu'Il le réduise jusqu'à ce qu'*Allāh* fasse d'elles cinq en action et cinquante sur la balance, parce que la bonne action est multipliées par dix. Une prière est pour dix prières, elles sont donc équivalentes à cinquante prières. Mais il n'y a que cinq prières à accomplir chaque jour et nuit.

Celui qui prétend qu'il y a plus de cinq prières est un innovateur. Parce qu'il aura ajouté à la religion ce qui n'en fait pas partie. Celui qui dit qu'il y en a moins, comme le groupe d'innovateurs et de gens de l'égarement qui prétendent qu'il y en a trois, est également un innovateur.

Les prières obligatoires sont au nombre de cinq d'après le *Qur'ān*, la *Sunnah* et le consensus des Musulmans.

Allāh le Très-Haut dit :

﴿أَقِمِ ٱلصَّلَوٰةَ لِدُلُوكِ ٱلشَّمْسِ إِلَىٰ غَسَقِ ٱلَّيْلِ وَقُرْءَانَ ٱلْفَجْرِ ۖ إِنَّ قُرْءَانَ ٱلْفَجْرِ كَانَ مَشْهُودًا﴾

« Accomplis la prière au déclin du soleil jusqu'à l'obscurité de la nuit, et [fais] aussi la Lecture à l'aube, car la Lecture à l'aube a des témoins. » [*Al-Isrā'* : 78]

Le Prophète ﷺ les explicita par ses paroles et actions. Elle a des horaires déterminés. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿إِنَّ ٱلصَّلَوٰةَ كَانَتْ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ كِتَٰبًا مَّوْقُوتًا﴾

« ... car la prière demeure, pour les croyants, une prescription, à des temps déterminés. » [*An-Nisā'* : 103]

C'est-à-dire qu'elle doit être accomplie à des horaires déterminés. Le Messager d'*Allāh* ﷺ les explicita par ses paroles et ses actions. Il n'est donc pas permis de la retarder jusqu'à sortir de son heure, sauf en cas d'excuse comme le sommeil ou l'oubli. Celui qui se rappelle ou se réveille, il lui est obligatoire de se dépêcher de l'accomplir à n'importe quel moment. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ نَسِيَ صَلَاةً أَوْ نَامَ عَنْهَا فَلْيُصَلِّهَا إِذَا ذَكَرَهَا، لَا كَفَّارَةَ لَهَا إِلَّا ذَلِكَ.

« Celui qui oublie ou qui dort durant une prière doit l'accomplir

lorsqu'il s'en rappelle. Il n'y a pas d'autre expiation que cela. »[224]

Quant à celui qui l'accomplit délibérément en dehors de son heure, elle ne sera pas valide. Parce qu'il n'aura pas accompli la prière qu'*Allāh* lui a ordonnée. Mais il aura prié suivant sa passion. Donc, s'il l'accomplit délibérément après son heure, elle ne sera pas acceptée, même s'il la prie. Il doit se repentir à *Allāh* et préserver sa prière.

Le Messager d'*Allāh* ﷺ a également montré le nombre de *raka'āt*. *Al-fajr* est en deux *raka'āt*, *al-maghrib* en trois, parce qu'il s'agit de la prière impaire (*witr*) de la journée, *ẓuhr* est en quatre *raka'āt*, *'aṣr* est en quatre *raka'āt* et *'ishā'* est en quatre *raka'āt*.

Lors des voyages, les prières de quatre *raka'āt* sont raccourcies à deux : *ẓuhr*, *'aṣr* et *'ishā'*, comme il est rapporté de la *Sunnah* authentique du Messager d'*Allāh* ﷺ. Cela est aussi mentionné dans le *Qur'ān* :

﴿وَإِذَا ضَرَبْتُمْ فِي ٱلْأَرْضِ فَلَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَقْصُرُوا مِنَ ٱلصَّلَاةِ﴾

« Et quand vous parcourez la terre, ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la prière... » [*An-Nisā'* : 101]

Quant à la prière du *fajr*, elle reste en deux *raka'āt* et celle de *maghrib* n'est pas non plus raccourcie parce qu'il s'agit du *witr* de la journée et, si elle était raccourcie, elle deviendrait paire.

C'est ainsi que furent rapportés les *aḥādīth* concernant cette prière. Il n'est donc permis à personne d'en faire à sa guise dans l'ajout, le retranchement ou l'accomplissement en dehors de leur temps.

224. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/215, n°572) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/477, n°684), d'après *Anas* ﷺ.

L'obligation de donner la *Zakāh*

٨٣ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالزَّكَاةُ مِنَ الذَّهَبِ وَالفِضَّةِ وَالتَّمرِ وَالحُبُوبِ وَالدَّوَابِّ، عَلَى مَا قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، فَإِنْ قَسَّمَهَا فَجَائِزٌ، وَإِنْ دَفَعَهَا إِلَى الإِمَامِ فَجَائِزٌ وَ اللَّهُ أَعْلَمْ.

[83] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « On doit s'acquitter de la *zakāh* sur l'or, l'argent, les dattes, les céréales et le cheptel, d'après ce qu'a dit le Messager d'*Allāh* ﷺ. Il est permis de la distribuer soi-même et il est permis d'en confier la distribution aux autorités et *Allāh* est plus savant. »

Commentaire

Le troisième des piliers de l'*Islām* est la *zakāh*. Elle est associée à la prière dans de nombreux versets du *Qur'ān*. La *zakāh* est un droit bien connu sur les biens que les riches donnent aux pauvres. Les biens sur laquelle la *zakāh* est obligatoire sont de quatre types :

Le premier : les deux devises de base : l'argent et l'or et ce qui les remplace, comme les billets de banque.

Le second : le cheptel, comme les chameaux, les vaches et les moutons.

Le troisième : les produits de l'agriculture, comme les céréales et les dattes.

Le quatrième : *'urūd at-tijārah* : les biens commerciaux. C'est-à-dire les biens présentés à la vente ou à l'achat.

Ce sont les types de biens sur lesquels il faut payer la *zakāh*. Mais en dehors de ceux-ci, si la personne souhaite donner en aumône, les moyens de la verser volontairement sont nombreux.

Sa parole : « **Il est permis de la distribuer soi-même et il est permis d'en confier la distribution aux autorités.** »

Il est obligatoire de donner la *zakāh* d'après la parole d'*Allāh* :

﴿وَأَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ﴾

> « **Et accomplissez la prière, et acquittez la *zakāh*...** » [*Al-Baqarah* : 43]

Ātū signifie s'acquitter. Il est obligatoire au propriétaire des biens de la donner, parce qu'il en est responsable. Mais si l'*Imām* demande à s'en charger, il devient obligatoire de la lui confier, parce qu'il est obligatoire de lui obéir et ainsi la personne se décharge de cette responsabilité. Parce que le Prophète ﷺ envoyait des collecteurs de la *zakāh* d'entre ses Compagnons et il la distribuait à ceux qui la méritaient. Les dirigeants Musulmans prennent la place du Messager ﷺ en cela après lui. Mais s'il ne le demande pas, le propriétaire des biens en sera responsable.

Le début de l'*Islām* est d'affirmer l'Unicité d'*Allāh*

٨٤ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ :وَاعْلَمْ أَنَّ أَوَّلَ الإِسْلَامِ شَهَادَةُ أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَداً عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ.

[84] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que le début de l'*Islām* est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh*, et que *Muḥammad* est son serviteur et Messager. »

٨٥ — وَأَنَّ مَا قَالَ اللَّهَ كَمَا قَالَ، وَلَا خُلْفَ لِمَا قَالَ، وَهُوَ عِنْدَ مَا قَالَ.

[85] Et ce qu'a dit *Allāh* est comme Il l'a dit. Il ne rompt pas Sa promesse et Il fait ce qu'Il promet.

٨٦ — وَالإِيمَانُ بِالشَّرَائِعِ كُلِّهَا.

[86] Et croire en toutes les législations.

Commentaire

Il dit — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde : « **Sachez** », ô Musulmans, ô étudiants en science religieuse, c'est-à-dire affirmez et vérifiez « **que le début de l'*Islām* est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*** ». Elles sont toutes deux le premier pilier de l'*Islām*, comme il est indiqué

dans le *ḥadīth* de *Jibrīl* qui demanda au prophète ﷺ : « Informe-moi de l'*Islām*. » Le Prophète ﷺ dit :

الإِسْلَامُ أَنْ تَشْهَدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وتُقِيمَ الصَّلَاةَ، وَتُؤْتِيَ الزَّكَاةَ، وَتَصُومَ رَمَضَانَ، وَتَحُجَّ البَيْتَ إِنْ اسْتَطَعْتَ إِلَيْهِ سَبِيلًا.

> *« L'Islām est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh et que Muḥammad est le Messager d'Allāh, d'accomplir la prière, de donner la zakāh, de jeûner le mois de Ramaḍān et d'accomplir le pèlerinage à la maison sacrée si tu en as les moyens. »* [225]

Les deux attestations de foi sont les premières choses auxquelles les gens doivent être appelés. Le Prophète ﷺ a dit :

أُمِرْتُ أَنْ أُقَاتِلَ النَّاسَ حَتَّى يَقُولُوا : لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، فَإِذَا قَالُوهَا عَصَمُوا مِنِّي دِمَاءَهُم وَأَمْوَالَهُمْ إِلَّا بِحَقِّ الإِسْلَامِ، وَحِسَابُهُم عَلَى اللَّهِ.

> *« J'ai été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils disent : « Nulle divinité n'est digne d'adoration, si ce n'est Allāh. » S'ils en font ainsi, leur sang et leurs biens sont préservés de moi, sauf de bon droit. Et c'est Allāh le Très-Haut qui se charge de leurs comptes. »* [226]

Lorsque le Prophète ﷺ envoya Mu'ādh au Yémen, il lui dit :

إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الكِتَابِ فَلْيَكُنْ أَوَّلُ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ : شَهَادَةَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ.

> *« Tu vas rencontrer un peuple des gens du Livre, que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est Allāh et que Muḥammad est le Messager d'Allāh. »* [227]

---

225. Sa référence a précédé.

226. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/17, n°25) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/53, n°22), du *ḥadīth* de *'Abdullāh ibn 'Umar* ﷺ.

227. Sa référence a précédé.

C'est la première chose à laquelle les gens doivent être appelés parce que c'est ce qui fait entrer en *Islām*. Quant à ceux qui négligent le *tawḥīd* et n'y prêtent pas attention parmi ceux qui appellent à l'*Islām* ou des méthodologies contemporaines de prêche, ceci est contraire à ce grand fondement. Ce qui est voulu par les deux attestations de foi n'est pas seulement de les prononcer. Ce qui est voulu est de les prononcer, de connaître leurs significations et d'agir en accord avec ce qu'elles impliquent. Mais celui qui atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* est le Messager d'*Allāh*, cela sera accepté de lui. S'il reste ferme à leur propos, il sera Musulman. Mais, s'il commettait ce qui les annule, il aurait apostasié.

La signification d'attester que nul n'est en droit d'être adoré si ce n'est *Allāh* est de le croire dans son cœur, le prononcer et le reconnaître et accepter par la langue que nul ne mérite l'adoration, si ce n'est *Allāh* et que tout ce qui est adoré en dehors de Lui est faux. Leur adoration est fausse. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْكَبِيرُ﴾

« C'est ainsi qu'*Allāh* est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux ; c'est *Allāh* qui est le Sublime, le Grand. » [*Al-Ḥajj* : 62]

La signification de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh* est de reconnaître intérieurement et extérieurement qu'il est le Messager d'*Allāh*. Et celui qui le prononce avec sa langue sans reconnaître son message intérieurement est un hypocrite. Le Très-Haut dit :

﴿إِذَا جَآءَكَ ٱلْمُنَٰفِقُونَ قَالُوا۟ نَشْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ ٱللَّهِ ۘ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُۥ وَٱللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ لَكَٰذِبُونَ﴾

« Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : « Nous attestons que tu es certes le Messager d'*Allāh* » *Allāh* sait que tu es vraiment Son messager ; et *Allāh* atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs. » [*Al-Munāfiqūn* : 1]

﴿يَقُولُونَ بِأَفْوَاهِهِمْ مَّا لَيْسَ فِي قُلُوبِهِمْ﴾

« ... Ils disaient de leurs bouches ce qui n'était pas dans leurs cœurs... » [*Āl 'Imrān* : 167]

La signification de l'attestation que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh* peut être résumée ainsi : lui obéir en ce qu'il a ordonné, croire en ce dont il nous a informé, s'abstenir de ce qu'il a interdit et mis en garde et n'adorer *Allāh* qu'avec ce qu'il a légiféré.

Lui obéir en ce qu'il a ordonné :

﴿وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَنْ يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَنْ يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُّبِينًا﴾

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'*Allāh* et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à *Allāh* et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. » [*Al-Aḥzāb* : 36]

Croire en ce dont il nous a informé :

Le Prophète ﷺ nous a informé de nombreuses choses de l'invisible parmi les affaires du passé et du futur. Il faut croire en ce dont il nous a informé car il ne parle pas sous l'effet de la passion.

﴿إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْيٌ يُوحَىٰ﴾

« ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée. » [*An-Najm* : 4]

Ses informations véritables et certaines. Il ne faut pas douter à ce sujet tant que l'information est authentiquement rapportée de lui ﷺ.

S'abstenir de ce qu'il a interdit et contre quoi il a mis en garde :

S'abstenir de ce que le Messager d'*Allāh* ﷺ a interdit et a mis en garde. Ceci provient de la parole d'*Allāh*, le Très-Haut :

﴿وَمَا آتَاكُمُ الرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَاكُمْ عَنْهُ فَانْتَهُوا ۚ وَاتَّقُوا اللَّهَ ۖ إِنَّ اللَّهَ شَدِيدُ الْعِقَابِ﴾

« ... Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez *Allāh* car *Allāh* est dur en punition. » [*Al-Ḥashr* : 7]

Allāh ne doit être adoré qu'avec ce qu'il a approuvé :

Ce que le Messager d'*Allāh* ﷺ a ordonné et transmis d'*Allāh*, exalté soit-Il. Ceci annule les innovations, les affaires nouvellement inventées et les superstitions. Le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ.

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا مَا لَيْس مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ.

وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُورِ.

عَلَيكُم بِسُنَّتِي وَ سُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّيْنَ مِنْ بَعْدِي، تَمَسَّكُوا بِهَا، وَ عَضُّوا عَلَيْهَا بِالنَّوَاجِذِ، وَ إِيَّاكُمْ وَ مُحْدَثَاتِ الأُمُور، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ، وَ كُلَّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ.

« Celui qui fait un acte que nous n'avons pas approuvé le verra rejeté. »

« Celui qui introduit quoi que ce soit dans notre affaire qui n'en fait pas partie le verra rejeté. » [228]

« Prenez garde aux choses inventées... »

« Accrochez-vous donc à ma Sunnah et à la sunnah des califes bien guidés après moi. Accrochez-vous y et mordez-y avec vos molaires. Et prenez garde aux inventions, car toute invention est innovation et toute innovation est égarement. » [229]

Tout acte d'adoration qui n'a pas été légiféré par le Messager d'*Allāh* ﷺ est faux, il n'y aura aucune récompense pour celui-ci. Il s'agit plutôt d'un péché, car c'est une innovation et l'innovation éloigne d'*Allāh* et ne

228. Sa référence a précédé.

229. Sa référence a précédé

rapproche pas d'*Allāh*.

Sa parole : « **Et sachez que le début de l'*Islām* est d'attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh*, et que *Muḥammad* est son serviteur et Messager.** »

Il s'agit du premier pilier et de la première étape. Puis vient la prière, puis la *zakāh*, puis le jeûne du mois de Ramaḍān, puis le pèlerinage à la maison sacrée d'*Allāh*, et ensuite toutes les autres législations de la religion. Elles suivent toutes les deux attestations de foi : attester qu'il n'y a de divinité digne d'adoration, si ce n'est *Allāh* et que *Muḥammad* ﷺ est le Messager d'*Allāh*.

Sa parole : « **Et ce qu'a dit *Allāh* est comme Il l'a dit. Il ne rompt pas Sa promesse et Il fait ce qu'Il promet.** »

Ce qu'*Allāh* a dit est comme Il le dit. Il ne faut jamais douter à ce sujet. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ ٱللَّهِ حَدِيثًا﴾

« **... Et qui est plus véridique qu'*Allāh* en parole ?** » [*An-Nisā'* : 87]

﴿وَمَنْ أَصْدَقُ مِنَ ٱللَّهِ قِيلًا﴾

« **... Et qui est plus véridique qu'*Allāh* en parole ?** » [*An-Nisā'* : 122]

C'est-à-dire que nul n'est plus véridique qu'*Allāh*. S'Il promet, Il ne manque pas à Sa promesse.

﴿وَعْدَ ٱللَّهِ ۖ لَا يُخْلِفُ ٱللَّهُ وَعْدَهُۥ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ﴾

« **C'est [là] la promesse d'*Allāh*. *Allāh* ne manque jamais à Sa promesse mais la plupart des gens ne savent pas.** » [*Ar-Rūm* : 6]

S'Il promet, Il ne manque pas à Sa promesse. Mais s'Il menace, il se peut qu'Il pardonne. Il y a une différence entre la promesse et la menace.

La promesse est toujours réalisée. Quant à la menace, *Allāh* peut pardonner et laisser passer et il se peut que la menace ne soit jamais mise à exécution par Sa Miséricorde ou Sa Faveur, exalté soit-Il.

Sa parole : « **Et croire en toutes les législations.** »

Il est obligatoire de croire en toutes les législations qu'*Allāh* a descendu à ses Messagers en général en ce qui concerne les affaires générales et en particulier dans les affaires spécifiques.

﴿قُولُوا آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ إِلَيْنَا وَمَا أُنْزِلَ إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَمَا أُوتِيَ النَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

« Dites : « Nous croyons en *Allāh* et en ce qu'on nous a révélé, et en ce qu'on a fait descendre vers *Ibrāhīm* et *Ismā'īl* et *Isḥāq* et *Ya'qūb* et les Tribus, et en ce qui a été donné à *Mūsā* et à *'Īsā*, et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur Seigneur : nous ne faisons aucune distinction entre eux. Et à Lui nous sommes Soumis ». » [*Al-Baqarah* : 136]

﴿قُلْ آمَنَّا بِاللَّهِ وَمَا أُنْزِلَ عَلَيْنَا وَمَا أُنْزِلَ عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَمَا أُوتِيَ مُوسَىٰ وَعِيسَىٰ وَالنَّبِيُّونَ مِنْ رَبِّهِمْ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِّنْهُمْ وَنَحْنُ لَهُ مُسْلِمُونَ﴾

Dis : « Nous croyons en *Allāh*, à ce qu'on a fait descendre sur nous, à ce qu'on a fait descendre sur *Ibrāhīm*, *Ismā'īl*, *Isḥāq*, *Ya'qūb* et les Tribus, et à ce qui a été apporté à *Mūsā*, à *'Īsā* et aux prophètes, de la part de leur Seigneur : nous ne faisons aucune différence entre eux ; et c'est à Lui que nous sommes Soumis ». » [*Āl 'Imrān* : 84]

Nous croyons donc en toutes les législations divines et croyons qu'*Allāh*, exalté soit-Il, légifère pour chaque période ce qui est convenable pour

elle, puis Il abroge cette législation par une autre qui est convenable à ceux qui vinrent après eux. Lorsqu'Il envoya *Muḥammad* ﷺ, il vint avec une législation qui restera jusqu'à l'établissement de l'Heure. Elle ne sera jamais abrogée, ni changée. Elle convient à tout endroit et époque.

L'achat et la vente sont licites

٨٧ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ الشِّرَاءَ وَالبَيْعَ حَلَالٌ إِذَا بِيعَ فِي أَسْوَاقِ المسْلِمِينَ عَلَى حُكْمِ الكِتَابِ وَالسُّنَّةِ، مِنْ غَيْرِ أَنْ يَدْخُلَهُ تَغْرِيرٌ أَوْ ظُلْمٌ أَوْ غَدْرٌ أَوْ خِلَافٌ لِلقُرْآنِ أَوْ خِلَافٌ لِلعِلْمِ.

[87] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que la vente et l'achat sont licites si la transaction est accomplie dans le marché des Musulmans et se base sur les règles du *Qur'ān* et de la *Sunnah* sans qu'il n'y ait de duperie ou d'injustice ou de tromperie ou quelque chose de contraire au *Qur'ān* ou de contraire à la connaissance. »

Commentaire

Nous croyons que l'achat et la vente sont licites. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَأَحَلَّ ٱللَّهُ ٱلْبَيْعَ وَحَرَّمَ﴾

« ... Alors qu'*Allāh* a rendu licite le commerce, et illicite l'intérêt... » [*Al-Baqarah* : 275]

﴿يَا أَيُّهَا ٱلَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَنْ

﴿تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِّنْكُمْ﴾

« Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel... » [*An-Nisā'* : 29]

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا نُودِيَ لِلصَّلَاةِ مِن يَوْمِ الْجُمُعَةِ فَاسْعَوْا إِلَىٰ ذِكْرِ اللَّهِ وَذَرُوا الْبَيْعَ ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ۝٩ فَإِذَا قُضِيَتِ الصَّلَاةُ فَانتَشِرُوا فِي الْأَرْضِ وَابْتَغُوا مِن فَضْلِ اللَّهِ﴾

« Ô vous qui avez cru ! Quand on appelle à la prière du jour du Vendredi, accourez à l'invocation d'*Allāh* et laissez tout négoce. Cela est bien meilleur pour vous, si vous saviez ! Puis quand la prière est achevée, dispersez-vous sur terre et recherchez [quelque effet] de la grâce d'*Allāh*... »[*Al-Jumu'ah* : 9-10]

C'est-à-dire rechercher la subsistance.

﴿وَاذْكُرُوا اللَّهَ كَثِيرًا لَّعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ﴾

« ... et invoquez beaucoup *Allāh* afin que vous réussissiez. » [*Al-Jumu'ah* : 10]

Allāh dit à propos des mosquées :

﴿يُسَبِّحُ لَهُ فِيهَا بِالْغُدُوِّ وَالْآصَالِ ۝٣٦ رِجَالٌ لَّا تُلْهِيهِمْ تِجَارَةٌ وَلَا بَيْعٌ عَن ذِكْرِ اللَّهِ﴾

« ... et où Son Nom est invoqué ; Le glorifient en elles matin et après-midi, des hommes que ni le négoce, ni le troc ne distraient de l'invocation d'Allāh... » [An-Nūr : 36-37]

L'achat et la vente ne les distraient pas. Il n'a pas dit : « il n'achètent ni ne vendent ». Au contraire, Il dit que leurs transactions ne les dis-

traient pas de l'invocation d'*Allāh*. Ils se rendent donc à la mosquée, accomplissent la prière en groupe, puis partent pour leurs commerces.

Le commerce est l'une des meilleures manières de gagner sa vie, s'il est exempt de tromperie et de fraude et également de biens illicites, de transactions interdites et usuraires. Si le commerce est exempt de ces maux, il s'agira de l'une des meilleures manières de gagner sa vie.

« ... accomplie dans le marché des Musulmans... »

Ne posez pas la question sur ce qui se trouve dans les marchés des Musulmans, car la base est la permission, sauf lorsque vous savez que la chose est interdite.

« ... et se base sur les règles du *Qur'ān* et de la *Sunnah*... »

La transaction doit remplir les conditions bien connues du commerce. Si les sept conditions bien connues du commerce sont remplies[230], la transaction sera valide et le bien vendu licite. La base est que les marchés Musulmans remplissent ces conditions.

Sa parole : **« ... sans qu'il n'y ait de duperie ou d'injustice ou de tromperie... »**

Mais, si de la duperie, de la fraude et du risque (pour l'une des partie) sont inclus dans la transaction, elle sera illicite, parce qu'elle sera devenue un jeu d'argent ou une duperie dans laquelle quelque chose qui n'est pas réel est présenté. Montrer une marchandise sous une apparence qui n'est pas réelle, ceci est nommé fraude : montrer la marchandise sous une apparence afin d'impressionner le spectateur, alors que ce n'est pas sa réalité.

Sa parole : **« ... ou d'injustice... »**

C'est-à-dire si des biens sont vendus en forçant le vendeur. Les transactions ne sont faites que par consentement mutuel. Le Prophète ﷺ a dit :

---

230. Elles sont : la satisfaction, la conscience, la licéité du bien vendu, que le vendeur possède le bien ou soit autorisé par son propriétaire ou par les autorités à le vendre au moment de la transaction, la disponibilité (du bien), la connaissance du prix et des caractéristiques du bien et que la transaction ait lieu sur le champ et non plus tard. Voir *Al-Mubdi'* de *Ibn Muflih* (7/4 et suivantes), *Ar-Rawḍ al-Murabba'i* (2/26-43) et *Manār as-Sabīl* (1/28-290).

إِنَّمَا الْبَيْعُ عَنْ تَرَاضٍ.

« *Les transactions ne sont que par consentement mutuel.* »[231]

Allāh le Très-Haut dit :

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَنْ تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِّنْكُمْ﴾

« Ô les croyants ! Que les uns d'entre vous ne mangent pas les biens des autres illégalement. Mais qu'il y ait du négoce (légal), entre vous, par consentement mutuel... » [*An-Nisā'* : 29]

L'accord du vendeur est une condition de validité de la transaction. Elle ne peut avoir lieu qu'après son accord. Il ne doit pas être forcé. Car la compulsion est de l'injustice, sauf s'il est forcé pour une bonne raison. Comme le cas où il a une dette qu'il refuse de rembourser, le juge peut intervenir et vendre de ses biens ce qui suffira à combler la dette, même s'il n'est pas satisfait de cela. Parce qu'il s'agit d'une compulsion juste. Par conséquent, les savants disent que la transaction forcée n'est pas valide, sauf pour une bonne raison.

231. Rapporté par *Ibn Mājah* (2/737, n°2185) et *Ibn Ḥibbān* dans son *Ṣaḥīḥ* (11/340, n°4967), d'après *Abū Sa'īd al-Khudrī* ﷺ. *Al-Buṣayrī* a dit dans *Misbāḥ az-Zujājah* (3/17) : « Sa chaîne est authentique et ses rapporteurs sont de confiance. »

Le croyant est entre la peur et l'espoir

٨٨ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ رَحِمَكَ اللَّهُ أَنَّهُ يَنْبَغِي لِلعَبْدِ أَنْ تَصْحَبَهُ الشَّفَقَةُ أَبَداً مَا صَحِبَ الدُّنْيَا؛ لِأَنَّهُ لَا يَدْرِي عَلَى مَا يَموتُ، وَبِمَ يُخْتَمُ لَهُ، وَعَلَى مَا يَلْقَى اللَّهُ عَزَّ و جَلَّ وَإِنْ عَمِلَ كُلَّ عَمَلٍ مِنَ الخَيْرِ، وَيَنْبَغِي لِلرَجُلِ المُسْرِفِ عَلَى نَفْسِه أَنْ لَا يَقْطَعَ رَجَاءَهُ مِنَ اللَّهِ تَعَالَى عِنْدَ المَوْتِ، وَيُحْسِنَ ظَنَّهُ باللَّهِ، وَيَخَافَ ذُنُوبَهُ، فَإِنْ رَحِمَهُ اللَّهُ فَبِفَضْلٍ، وَإِنْ عَذَّبَهُ فَبِذَنْبٍ.

[88] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez — qu'*Allāh* vous fasse miséricorde — qu'il faudrait que le serviteur fasse toujours preuve de compassion, tant qu'il est dans cette vie. Parce qu'il ne sait pas sur quoi il mourra, ce qui scellera ses actions et sur quoi il rencontrera *Allāh*, même s'il fait de bonnes actions. Il faudrait que celui qui a commis des excès à son propre détriment ne coupe pas la corde de l'espoir d'*Allāh*, exalté soit-Il, au moment de la mort. Il doit avoir une bonne impression envers *Allāh* et craindre les conséquences de ses péchés. Si *Allāh* lui fait miséricorde, ce sera par Sa Faveur et s'Il le châtie, ce sera à cause de son péché. »

Commentaire

Il s'agit d'un important sujet : le croyant doit combiner entre la peur et l'espoir à propos de ses actes. Il ne doit pas avoir seulement peur et désespérer de la Miséricorde d'*Allāh*. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿إِنَّهُ لَا يَيْأَسُ مِنْ رَّوْحِ اَللَّهِ إِلَّا اَلْقَوْمُ اَلْكَافِرُونَ﴾

« ... Ce sont seulement les gens mécréants qui désespèrent de la miséricorde d'*Allāh* ». » [*Yūsuf* : 87]

Le Très-Haut dit :

﴿وَمَنْ يَقْنَطُ مِنْ رَّحْمَةِ رَبِّهِ إِلَّا اَلضَّالُّونَ﴾

« ... « Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ? » » [*Al-Ḥijr* : 56]

﴿قُلْ يَا عِبَادِيَ اَلَّذِينَ أَسْرَفُوا عَلَىٰ أَنْفُسِهِمْ لَا تَقْنَطُوا مِنْ رَّحْمَةِ اَللَّهِ﴾

« Dis : « Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'*Allāh*... » [*Az-Zumar* : 53]

Il ne doit pas avoir une peur excessive qui le ferait désespérer de la Miséricorde d'*Allāh*, car cette peur est blâmée. De même, il doit espérer en *Allāh*, mais cet espoir ne doit pas le faire se sentir à l'abri du stratagème d'*Allāh*, il doit plutôt en avoir peur. Le stratagème d'*Allāh* — exalté soit-Il — Lui sied et fait partie de Sa perfection. Il n'est pas comme le stratagème des créatures.

Al-makr (le stratagème) signifie dans la langue arabe de faire du mal à quelqu'un de manière dissimulée, sans qu'il ne s'en aperçoive. Si cela est fait pour celui qui le mérite, c'est de la justice, et c'est cela le stratagème d'*Allāh*. Car Il ruse contre les injustes et les pécheurs et les frappe d'un châtiment par là où ils ne l'attendent pas. C'est justice de Sa part, gloire à Lui et loué soit-Il pour cela.

Mais si la nuisance est causée sans droit, il s'agira d'injustice, ce qui est interdit. C'est la ruse des créatures. Quant au stratagème du Créateur,

il est digne d'éloges parce que c'est justice et équité de Sa part. C'est la différence entre ces deux affaires : le stratagème d'*Allāh* et la ruse des créatures.

﴿وَمَكَرُوا وَمَكَرَ ٱللَّهُ ۖ وَٱللَّهُ خَيْرُ ٱلْمَٰكِرِينَ﴾

> **« Et ils [les autres] se mirent à comploter. *Allāh* a fait échouer leur complot. Et c'est *Allāh* qui sait le mieux leur machination ! »** [*Āl 'Imrān* : 54]

C'est une forme de rétribution pour eux et ce n'est pas une injustice de Sa part — exalté soit-Il. C'est la conséquence de leur ruse. Ils rusèrent et *Allāh* employa un stratagème à leur encontre pour les punir. C'est justice de Sa part. Le Prophète ﷺ a dit :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وَبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ، فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا، .

> *« Certes, l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du Paradis jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape, il s'engagera alors dans les actes des gens du feu et y entrera donc. »*

Il entrera en Enfer parce qu'il aura commis les actes des gens de l'Enfer. La récompense est fonction de l'acte. Et puisque sa fin fut qu'il fit les actes des gens de l'Enfer, il y entrera, et vice versa :

إِنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ حَتَّى مَا يَكُونُ بَيْنَهُ وبَيْنَهَا إِلَّا ذِرَاعٌ فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا

> *« Et l'un d'entre vous s'engagera dans les actes des gens du feu jusqu'à ce qu'une coudée l'en sépare, et ce qui a été décrété le rattrape et il s'engagera donc dans les actes des gens du Paradis et y entrera. »* [232]

Il entrera au Paradis parce qu'il aura accompli les actes des gens du Paradis et sera mort dans cet état. Nul n'entrera en Enfer, si ce n'est par

232. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1212, n°3154) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2036, n°2643), d'après *'Abdullāh ibn Mas'ūd* رضي الله عنه.

les actes et nul n'entrera au Paradis, si ce n'est par les actes. Et les actions sont jugées par leurs conclusions.

Nul ne doit donc se leurrer de sa vertu et sa droiture et se sentir à l'abri de l'aberration. Combien de croyants, Musulmans et savants ont dévié ? *Allāh* les fit dévier parce que la déviation émana d'eux. Nul ne doit donc se sentir à l'abri et se considérer pur. Il ne faut pas se considérer à l'abri de la déviance et commencer à se mélanger avec de mauvaises personnes, les écouter et contempler les tentations. Il ne faut pas se sentir à l'abri :

قُلُوبُ العِبَادِ بَيْنَ أُصْبُعَيْنِ مِن أَصَابِعِ الرَّحْمَانِ.

« *Les cœurs des serviteurs sont entre deux Doigts du Tout Miséricordieux.* » [233]

Il ne faut pas se sentir à l'abri. Le bien aimé *Ibrāhīm* dit :

﴿وَاجْنُبْنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَّعْبُدَ ٱلْأَصْنَامَ ﴿٣٥﴾ رَبِّ إِنَّهُنَّ أَضْلَلْنَ كَثِيرًا مِّنَ ٱلنَّاسِ﴾

« ... et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles. Ô mon Seigneur, elles (les idoles) ont égaré beaucoup de gens... » [*Ibrāhīm* : 35-36]

Il ne faut pas se sentir à l'abri des épreuves et de la mauvaise fin pour soi-même, même si l'on fait partie des vertueux. D'un autre côté, il ne faut pas désespérer de la Miséricorde d'*Allāh*, même s'il s'agit de la pire des personnes. Il se peut qu'*Allāh* lui accorde Sa Faveur par le repentir et qu'il meurt donc sur l'*Islām* et entre au Paradis, car tant que l'on est vivant, on reste exposé à ceci ou cela. Et les actions ne sont jugées que suivant leurs conclusions.

Sa parole : **« Il doit avoir une bonne impression envers *Allāh* et craindre les conséquences de ses péchés. »**

Il faut toujours avoir une bonne impression envers *Allāh* et ne pas désespérer de Sa Miséricorde.

Sa parole : **« ... et craindre les conséquences de ses péchés. »**

233. Rapporté *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2045, n°2654), d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* ﷺ.

C'est-à-dire qu'il ne faut pas avoir un espoir dépourvu de peur. Il faut plutôt regrouper entre la peur et l'espoir.

﴿إِنَّهُمْ كَانُوا يُسَارِعُونَ فِي الْخَيْرَاتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا﴾

« ... Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte... » [*Al-Anbiyā'* : 90]

Ce sont des prophètes et ils s'empressaient d'accomplir de bonnes actions et d'invoquer *Allāh*, espérant Sa récompense et par crainte c'est-à-dire : craignant Son châtiment. Les prophètes combinaient donc entre la peur et l'espoir. Ils ne prennent pas un côté et délaissent l'autre. Ils ne prennent pas le côté de l'espoir et délaissent celui de la peur, ni ne prennent celui de la peur et délaissent celui de l'espoir.

Le serviteur doit toujours avoir une bonne impression d'*Allāh*, surtout au moment de la mort. Les savants disent qu'au moment du bien-être et de la facilité, le côté de la peur devrait prédominer par précaution et, au moment de la mort, l'aspect de l'espoir devrait prédominer, parce que durant la vie, il a la capacité d'agir, de se repentir et de demander pardon. Mais, au moment de la mort, il n'est plus possible de faire quoi que ce soit, donc le côté de l'espoir devrait prédominer.

C'est pour cela qu'il est rapporté dans le *ḥadīth* :

لَا يَمُوتُ أَحَدُكُمْ إِلَّا وَهُوَ يُحْسِنُ الظَّنَّ بِاللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ.

« Que nul d'entre vous ne meure sans penser du bien d'Allāh. » [234]

Sa parole : **« Si *Allāh* lui fait miséricorde, ce sera par Sa Faveur et s'il le châtie, ce sera à cause de ses péchés. »**

C'est comme il a précédé : *Allāh*, exalté soit-Il, n'accorde ses délices ou ne châtie personne, si ce n'est pour leurs actions.

﴿وَلَا يَظْلِمُ رَبُّكَ أَحَدًا﴾

« ... Et ton Seigneur ne fait du tort à personne. » [*Al-Kahf* : 49]

234. Rapporté *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/2205 n°2877), d'après *'Abdullāh ibn 'Amr* ﷺ.

Allāh a informé Son Prophète de tout ce qui arrivera jusqu'à la résurrection

٨٩ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَالإِيمَانُ بِأَنَّ اللَّهَ تَعَالَى أَطْلَعَ نَبِيَّهُ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم عَلَى مَا يَكُونُ فِي أُمَّتِهِ إِلَى يَومِ القِيَامَةِ.

[89] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et croire qu'*Allāh*, exalté soit-Il, a révélé à Son Prophète ﷺ ce qui arrivera à sa communauté jusqu'au Jour de la résurrection. »

Commentaire

Ni le Prophète ﷺ, ni aucune autre créature n'a connaissance de l'invisible.

﴿قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ٱلْغَيْبَ إِلَّا ٱللَّهُ﴾

> **« Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part *Allāh* »... »** [*An-Naml* : 65]

Al-ghayb (l'invisible) est ce qui nous est inconnaissable du passé et du futur : nous ne pouvons le connaître. Mais *Allāh* informe les prophètes — *'alayhim as-salām* — de quelque chose de l'invisible pour servir leur prêche à *Allāh*, et l'un d'entre eux est notre Prophète, *Muḥammad* ﷺ. *Allāh* l'informa d'une partie de l'invisible et il nous en informa, pour le bien de la communauté. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿عَالِمُ ٱلْغَيْبِ فَلَا يُظْهِرُ عَلَىٰ غَيْبِهِۦٓ أَحَدًا ﴿٢٦﴾ إِلَّا مَنِ ٱرْتَضَىٰ مِن رَّسُولٍ﴾

« [C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme messager... » [*Al-Jinn* : 26-27]

Sauf celui qu'Il agrée comme messager signifie qu'*Allāh* l'informe de ce qu'Il veut. Par exemple, alors que le Messager ﷺ marchait avec ses Compagnons, ils passèrent près de deux tombes et il dit :

إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ.

« Tous deux se font certes châtier. » [235]

Les Compagnons ne remarquèrent pas que les occupants des deux tombes se faisaient châtier. *Allāh* informa Son Messager ﷺ du châtiment des deux défunts. Il dit :

إِنَّهُمَا لَيُعَذَّبَانِ.

« Tous deux se font certes châtier. »

Cela fait partie de ce dont *Allāh* l'informa, et cela fait partie des particularités des prophètes *'alayhim as-salām*.

Allāh l'informa de ce qui arrivera dans le futur et il nous informa des signes de l'Heure et des troubles afin que nous y prenions garde et craignions que ces affaires nous touchent, afin que nous soyons sur une voie claire.

Il nous informa de ce qui va nous nous servir dans le but de nous prévenir pour que nous fassions attention. Le Prophète ﷺ a dit :

وَسَتَفْتَرِقُ هَذِهِ الأُمَّةُ عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً، كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً.

« Cette communauté se divisera en soixante-treize sectes, toutes au feu, sauf une. » [236]

---

235. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/88, n°215) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/240, n°292), d'après *Ibn 'Abbās* رضي الله عنهما.

236. Sa référence a précédé.

Il nous informa ﷺ que la division touchera cette communauté. Et ceci arriva, comme il nous en informa pour que nous soyons fermes sur la vérité et ne soyons pas parmi les déviants.

La division de cette communauté

٩٠ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم قَلَ : سَتَفْتَرِقُ أُمَّتِي عَلَى ثَلَاثٍ وَسَبْعِينَ فِرْقَةً كُلُّهَا فِي النَّارِ إِلَّا وَاحِدَةً وَهِيَ الجَمَاعَةُ، قِيلَ : مَنْ هُمْ يَا رَسُولَ اللَّهِ؟ قَالَ : مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَأَصْحَابِي.

[90] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit : « *Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un et c'est la Jamā'ah.* » On lui demanda : « Qui sont-ils, ô Messager d'*Allāh* ﷺ ? » il répondit : « *Ce sur quoi je suis aujourd'hui aujourd'hui, et mes Compagnons.* » »

Commentaire

Sa parole : « **Et sachez que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit : « *Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un et c'est la Jamā'ah.* » »**

Allāh, exalté soit-Il, nous a ordonné d'être unis sur la vérité.

﴿وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا﴾

« Et cramponnez-vous tous ensemble au câble d'*Allāh* et ne soyez pas divisés... » [*Āl 'Imrān* : 103]

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا شِيَعًا لَّسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ ۚ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُمْ بِمَا كَانُوا يَفْعَلُونَ﴾

« Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien : leur sort ne dépend que d'*Allāh*. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient. » [*Al-An'ām* : 159]

﴿وَلَا تَكُونُوا كَٱلَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَٱخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ ٱلْبَيِّنَاتُ ۚ وَأُولَٰئِكَ لَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ﴾

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues, et ceux-là auront un énorme châtiment. » [*Āl 'Imrān* : 105]

Il nous a donc interdit la division et nous a ordonné de s'unir et se cramponner fermement au *Qur'ān* et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Il dit :

﴿وَأَنَّ هَٰذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِ﴾

« « Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. »... » [*Al-An'ām* : 153]

Les divisions et divergences basées sur les passions ou le suivi aveugle des parents et ancêtres ou le suivi aveugle des juifs ou des chrétiens sont interdits. Diverger au sujet des affaires de croyance et des fondements de la religion n'est pas permis. Au contraire, il est obligatoire d'être unanimes et unis à ce sujet.

Quant aux divergences dans les sujets de jurisprudence, elles peuvent arriver. Mais il est obligatoire de revenir à ce qui est supporté par des preuves. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿فَإِنْ تَنَازَعْتُمْ فِي شَيْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى اللَّهِ وَالرَّسُولِ إِنْ كُنْتُمْ تُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا﴾

« ... Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à *Allāh* et au Messager, si vous croyez en *Allāh* et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » [*An-Nisā'* : 59]

Il n'est donc pas permis de diverger dans la *'aqīdah*, parce que les sujets de *'aqīdah* sont *tawqīfiyah*. Ils n'admettent pas l'*ijtihād*. Quant aux sujets de jurisprudence et ses déductions, ceux qui sont apte à accomplir l'*ijtihād* et la déduction parmi les gens de science peuvent être d'avis divergents. Mais ils ne restent pas en désaccord.

Ils reviennent plutôt au Livre d'*Allāh* et à la *Sunnah* de Son Messager ﷺ. Et celui d'entre eux qui possède la preuve, ils le suivent, adoptent sa parole et délaissent leurs opinions. Voilà la méthodologie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et c'est ce à quoi le Messager d'*Allāh* ﷺ nous guida. Mais de dire : « Laissez les gens tranquilles, chacun devrait avoir sa propre opinion, et la divergence dans la communauté est une miséricorde. », comme le prétendent certains, nous disons que ceci est faux. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ ﴿١١٨﴾ إِلَّا مَنْ رَحِمَ رَبُّكَ﴾

« ... Or, ils ne cessent d'être en désaccord (entre eux,) sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde... » [*Hūd* : 118-119]

La parole d'*Allāh* : **« sauf ceux à qui ton Seigneur a accordé Miséricorde »** montre que ceux à qui *Allāh* a accordé Sa Miséricorde ne divergent pas. Et cette divergence d'opinion est un châtiment, pas une miséricorde. La miséricorde est pour ceux qui ne divergent pas. Et, lorsqu'ils divergent, ils reviennent au Livre et à la *Sunnah*, s'accrochent à l'opinion correcte et délaissent l'erreur. C'est la méthodologie des gens de la *Sunnah* et de la *Jamā'ah*.

Mais que chacun reste sur son avis ce qu'Untel ou Untel a dit, ceci n'est pas la voie des Musulmans. Au contraire, c'est la voie des gens des

passions : ils cherchent ce qui s'accorde avec leurs désirs comme textes. Quant à ce qui ne s'accorde pas à leurs désirs, ils le délaissent, même s'il s'agit de la parole de l'*Imām* qu'ils prétendent suivre. C'est-à-dire qu'ils ne prennent des paroles des *Imāms* et savants que ce qui s'accorde à leurs désirs. Mais ce qui s'oppose à eux, ils le refusent. C'est la preuve qu'ils suivent leurs désirs : ils suivent ce qui s'accorde à eux et abandonnent ce qui s'y oppose — et il n'y a de changement ni de puissance qu'en *Allāh*.

C'est ce qui est proclamé aujourd'hui dans les journaux, les magazines, les séminaires, conférences et chaînes de télévision satellitaires, la plupart du temps. Ils propagent et défendent les divergences d'opinion en disant : « Nous élargissons aux gens. » Comment élargissez-vous aux gens ? En abandonnant le Livre et la *Sunnah* et suivant les paroles de ceux qui ne sont pas infaillibles, font des erreurs et (parfois) tombent sur la vérité ?

Ils nous interdisent de prendre leurs paroles, sauf ce qui est en accord avec la preuve et nous interdisent de prendre de leurs paroles si elles s'opposent à la preuve. C'est une affaire que tous doivent connaître parce que de nos jours l'humanité est tentée par ces personnes qui mélangent la vérité au faux.

Sa parole : « **Et sachez que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit : « *Ma communauté se divisera en soixante-treize groupes, tous en Enfer, sauf un...* »** [237] »

Ce *ḥadīth* est authentique par la combinaison de ses voies, ainsi que de ses nombreuses narrations. Les *Imāms* l'ont rapporté, loué et la situation actuelle le prouve, car le Prophète ﷺ nous informa que la communauté de *Muḥammad* se diviserait en soixante-treize groupes. Et ce sont les fondements des sectes. Elles sont bien plus nombreuses que cela, mais ces soixante-treize en sont les fondements.

Toutes seront au feu, c'est-à-dire soixante-douze entreront au feu et une non, la soixante-treizième. Et il s'agit de ceux qui sont sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagnons. Ils seront préservés du feu. C'est pour cela qu'ils sont nommés *Al-Firqatun-Nājiyah* (le groupe sauvé) et *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah*.

Les autres sont ceux qui s'opposent et sont menacés du feu. Certains

237. Sa référence a précédé.

y entreront du fait de leur mécréance, d'autre du fait de leurs péchés et d'autres y entreront du fait de leurs désobéissances. Ils ne sont pas égaux dans l'entrée au feu. Il ne faut pas déduire de ce *hadīth* que tous ces groupes sont mécréants.

Sa parole : « *... et c'est la Jamā'ah.* »

Al-Jamā'ah est quiconque est sur la vérité même s'il ne s'agit que d'une seule personne. C'est ce qui est voulu par la *Jamā'ah*. Et le grand nombre n'indique pas la vérité. *Allāh* le Très-Haut dit :

﴿وَإِنْ تُطِعْ أَكْثَرَ مَنْ فِي ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَنْ سَبِيلِ ٱللَّهِ﴾

« Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront du sentier d'*Allāh*... » [*Al-An'ām* : 116]

Le Très-Haut dit :

﴿وَمَا أَكْثَرُ ٱلنَّاسِ وَلَوْ حَرَصْتَ بِمُؤْمِنِينَ﴾

« Et la plupart des gens ne sont pas croyants malgré ton désir ardent. » [*Yūsuf* : 103]

﴿وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِمْ مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِنْ وَجَدْنَا أَكْثَرَهُمْ لَفَاسِقِينَ﴾

« Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement ; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers. » [*Al-A'rāf* : 102]

Ce n'est pas le grand nombre qui est pris en considération. La considération doit plutôt être donnée à ceux qui sont sur la vérité, même s'ils sont peu. Et même s'il n'y a qu'une seule personne, ce sera elle la *Jamā'ah*.

Sa parole : « **On lui demanda : « Qui sont-ils, ô Messager d'*Allāh* ﷺ ? » il répondit : « *Ce sur quoi je suis aujourd'hui aujourd'hui, et mes Compagnons.* » »**

Voilà le droit chemin : celui qui est sur quoi étaient le Messager d'*Allāh* ﷺ et ses Compagnons fait partie de la *Jamā'ah*.

La *fitnah* se propagea après l'assassinat de *ʿUthmān*

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : هَكَذَا كَانَ الدِّينُ إِلَى خِلَافَةِ عُمَرَ بنِ الخَطَّابِ رَضِي اللَّهُ عَنْهُ الجَمَاعَةُ كُلُّهَا، وَهَكَذَا فِي زَمَنِ عُثْمَانَ، فَلَمَّا قُتِلَ عُثْمَانُ رَضِي اللَّهُ عَنْهُ جَاءَ الاخْتِلَافُ وَالبِدَعُ، وَصَارَ النَّاسُ أَحْزَاباً وَصَارُوا فِرَقاً، فَمِنَ النَّاسِ مَنْ ثَبَتَ عَلَى الحَقِّ عِنْدَ أَوَّلِ التَّغْيِيرِ، وَقَالَ بِهِ، وَعَمِلَ بِهِ، وَدَعَا النَّاسَ إِلَيْهِ.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Voilà comment était la religion jusqu'au Califat de *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb*. Et aussi durant la période de *ʿUthmān*. Mais quand *ʿUthmān* fut tué, la division et les innovations arrivèrent. Et les gens se divisèrent en factions et en groupes. Parmi les gens furent ceux qui restèrent fermes sur la vérité durant la première *fitnah*. Ils la dirent, agirent en accord avec elle et y invitèrent les gens. »

Commentaire

Sa parole : **« Voilà comment était la religion jusqu'au Califat de *ʿUmar ibn Al-Khaṭṭāb*. Et aussi durant la période de *ʿUthmān*. »**

Du vivant des Compagnons et des *Tābiʿīn*, ceux qui s'opposaient, comme les *Qadariyyah* et d'autres se dissimulaient et s'infiltraient parmi les gens

du fait de la puissance de l'*Islām* et des Musulmans, jusqu'à ce que les juifs complotèrent avec un juif du Yémen appelé *Ibn As-Sawdā' 'Abdullāh ibn Sabā'* — le juif. Il vint à *Al-Madīnah*, montra l'*Islām* durant le Califat de *'Uthmān* et commença à insulter *'Uthmān* lors d'assises. Il prétendait l'*Islām* par ruse.

Puis il commença à cracher son venin dans d'assises et les fous, les racailles et les ignorants y assistaient. Et certaines personnes ou beaucoup d'entre eux s'adonnaient aux injures et aux on-dit. Ils se réunirent autour de lui.

Lorsque ceci fut remarqué, il fut expulsé de *Al-Madīnah* et se rendit en Égypte et y trouva une ville bien connue pour les dissensions. Il s'y installa et cracha son poison, injuriant *'Uthmān*. À la fin, un groupe puissant et armé fut formé autour de lui. Ils vinrent à *'Uthmān*, protestèrent contre lui et l'accusèrent de commettre des erreurs. Et *'Uthmān* leur répliqua et dissipa leurs doutes. Puis ils s'en furent.

Plus tard, ils se blâmèrent les uns les autres sur la route et dirent : « Nous n'avons rien fait ». Ils revinrent alors chez *'Uthmān* ﷺ et firent le siège de sa maison. Les Compagnons voulurent défendre le Calife, mais *'Uthmān* le leur interdit, de peur des troubles et de l'effusion de sang. Il le leur interdit, espérant que l'affaire puisse se régler par le dialogue et la consultation. Il voulait les convaincre. Mais lorsqu'ils virent qu'ils n'avaient aucune preuve, il l'attaquèrent durant la nuit alors que les gens dormaient et le tuèrent.

Lorsqu'ils virent que leurs doutes avaient été réfutés et n'étaient pas acceptés, ils profitèrent de l'opportunité d'être moins surveillés alors que la plupart des gens étaient partis pour le *Ḥajj* et que les habitants de *Al-Madīnah* étaient endormis et paisibles, du fait que cette affaire tournait autour du dialogue et de la consultation. Il l'attaquèrent donc durant la nuit — qu'*Allāh* les défigure — dans sa maison et il tomba martyr alors qu'il portait le *muṣḥaf* et son sang tomba sur son *muṣḥaf*. Puis les troubles se propagèrent. [238]

Cet homme infect prétendit que le Califat revenait à *'Alī* et n'aurait pas dû revenir à *Abū Bakr*, ni à *'Umar*, ni à *'Uthmān* ﷺ. Il prétendit qu'il revenait à *'Alī* et qu'il était le successeur recommandé par le Messager

238. Voir *Itiḥāf al-Jamā'ah* de *Shaykh Ḥamūd at-Tuwayjirī* (1/146) et *Fitnah Maqtal 'Uthmān* du Dr *Muḥammad al-Ghabān* (1/115-133).

d'*Allāh* ﷻ et que ces personnes lui avaient usurpé le Califat. Ce qui est étonnant, c'est que *'Alī* ne prétendit jamais cela, ni ne chercha à avoir le Califat, ni ne dit : « Je suis celui qui est le plus en droit. » Au contraire, il prêta allégeance, écouta et obéit à tous ses frères les Califes bien guidés ﷺ.

À ce moment, la tribulation se développa chez les Musulmans. La Musulmans se combattirent les uns les autres à cause de cet homme infect qui infiltra leurs rangs. Cependant, *Allāh* fit avorter son idée. Certes, il amena des tribulations et de l'affliction chez les Musulmans, ceux qui furent tués furent tués, mais il ne réussit rien à l'encontre de l'*Islām* — et c'est à *Allāh* que reviennent les louanges, car l'*Islām* resta puissant et établi.

Lui et les juifs n'obtinrent rien de cette religion — et c'est à *Allāh* que reviennent les louanges. Certes, certaines calamités, tribulations et meurtres arrivèrent entre les Compagnons, mais ce fut dans le sentier d'*Allāh* ﷻ. Cet homme vil n'arriva à rien — et c'est à *Allāh* que reviennent les louanges.

Ceci est un résumé de la tribulation qui mena à l'assassinat de *'Uthmān* ﷺ. Et cela montre qu'il n'est pas permis de se révolter contre le dirigeant et que se révolter contre lui propage le mal et les effusions de sang dans la communauté. Et les gens n'ont cessé d'être éprouvés depuis cette époque Et vous connaissez ceux qui invitent à la tribulation et à la révolte contre les gouverneurs sous prétexte d'interdire le mal. Les *Mu'tazilah* et les *Khawārij* émergèrent de ce groupe et existent depuis lors.

Sa parole : « **Mais quand *'Uthmān* fut tué, la division et les innovations commencèrent.** »

Il est obligatoire de se méfier de ceux qui appellent à l'égarement. Il ne faut pas être laxiste à leur égard, et il n'est pas permis de parler sur les gouverneurs. C'est pour cela que le Prophète ﷺ a ordonné d'écouter, obéir et de ne pas se révolter conte les dirigeants, même s'ils sont des tyrans, des oppresseurs et commettent des péchés, tant qu'il ne s'agit pas d'une mécréance claire. Ainsi, nous ordonna le Messager d'*Allāh* ﷺ.

Sa parole : « **Et les gens se divisèrent en factions et en sectes. Parmi les gens furent ceux qui restèrent fermes sur la vérité du-**

rant la première *fitnah*. Ils la dirent, agirent en accord avec elle et y invitèrent les gens. »

Lorsque les divisions et les désaccords arrivèrent, *Allāh* raffermit les gens de la vérité sur la vérité et sur la *Sunnah* et ils suivirent ce sur quoi étaient le Messager ﷺ et ses Compagnons. Et les autres groupes s'opposèrent à la voie du Messager d'*Allāh* ﷺ et de ses Compagnons et méritèrent d'être menacés du feu, en proportion avec ce qu'ils commirent.

Avertir contre les groupes et les individus qui appellent à l'égarement

---

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَكَانَ الأَمْرُ مُسْتَقِيماً حَتَّى كَانَتِ الطَّبَقَةُ الرَّابِعَةُ فِي خِلَافَةِ بَنِي فُلَانٍ انْقَلَبَ الزَّمَانُ وَتَغَيَّرَ النَّاسُ جِدّاً، وَفَشَتِ البِدَعُ، وَكَثُرَ الدُّعَاةُ إِلَى غَيْرِ سَبِيلِ الحَقِّ وَالجَمَاعَةِ، وَوَقَعَتِ المِحْنَةُ فِي كُلِّ شَيْءٍ لَمْ يَتَكَلَّمْ بِهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم وَلَا أَحَدٌ مِنَ الصَّحَابَةِ.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « L'affaire suivit le droit chemin jusqu'à la quatrième génération, durant le califat des enfants d'Untel. La période changea et les gens dégénérèrent grandement. L'innovation se répandit et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamā'ah*. Les épreuves et les tribulations touchèrent tout ce dont ni le Messager d'*Allāh* ﷺ n'avait parlé, ni les Compagnons. »

Commentaire

Sa parole : « **L'affaire suivit le droit chemin jusqu'à la quatrième génération, durant le califat des enfants d'Untel. La période changea et les gens dégénérèrent grandement. L'innovation se répandit...** »

Les tribulations s'intensifièrent après la disparition des meilleures générations jusqu'à l'ère des Abbassides, lorsque *Al-Ma'mūn al-'Abbāsī* émer-

gea. Il fut suivi par *Al-Muʿtaṣim* et *Al-Wāthiq*. Ils prirent le position des *Jahmiyyah* et voulurent forcer *Ahl As-Sunnah* à prendre l'avis que le *Qurʾān* est créé. Ils tuèrent certains *Imāms* et en torturèrent d'autres. Cependant, la vérité fut fermement établie — et c'est à *Allāh* que reviennent toutes les louanges. Elle ne peut être modifiée.

Sa parole : « **... et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamāʿah*.** »

Nombreux sont les individus qui, de nos jours, prétendent appeler à la vérité. Les groupes et les sectes se cachent derrière cela et souhaitent en fait inviter les gens à l'égarement, sauf celui à qui *Allāh* fait miséricorde d'entre ceux qui sont fermes dans l'appel au *Qurʾān*, à la *Sunnah* et à la méthodologie du Messager d'*Allāh* ﷺ dans son prêche.

Une telle personne est sur la vérité, et c'est là le véritable prêche. Tout ce qui est appelé prêche n'est pas forcément correct : la méthodologie suivie par cette personne doit être prise en considération. Si elle suit ce sur quoi étaient le Messager d'*Allāh* ﷺ et ses Compagnons, il s'agira certes de quelqu'un qui appelle à la vérité. Mais s'il s'oppose à ce sur quoi étaient le Messager d'*Allāh* ﷺ et ses Compagnons en ce qui concerne la méthodologie de prêche, il sera alors sur le faux.

Il ne faut pas se leurrer par la prétention d'être l'un des prêcheurs. Certains appellent aux portes de l'Enfer : quiconque leur obéit y sera jeté, comme le dit le Prophète ﷺ.[239] C'est pour cela que l'auteur dit : « **... et nombreux furent les individus appelant à autre que le chemin de la vérité et la *Jamāʿah*.** » comme cela est de nos jours. Nombreux sont ceux qui prétendent inviter à l'*Islām* sous cette guise, mais, si l'on observe leurs méthodologies et leurs conduites, on les trouvera en opposition complète avec l'*Islām*.

Sa parole : « **Les épreuves et les tribulations touchèrent tout ce dont ni le Messager d'*Allāh* ﷺ ni les Compagnons n'avaient parlé.** »

239. Une partie du *ḥadīth* de *Ḥudhayfah* رضي الله عنه qui contient : « Je dis : « Y aura-t-il du mal après ce bien ? » Il dit : « *Oui, les prêcheurs aux portes de l'Enfer, quiconque répond à leur appel y sera jeté.* » Je dis : « Ô Messager d'*Allāh*, décris-les nous. » Il dit : « *Ils sont de nos semblables et parlent notre langue.* » « Que m'ordonnes-tu si je les rencontre ? » Il dit : « *Accroche-toi à la communauté des Musulmans et leur dirigeant.* » Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1319, n°3411) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1475, n°1847).

Les discussions, désaccords, racontars et prétentions à la science se répandirent. Cependant, tout ceci disparaîtra et ce qui est basé sur le *Qur'ān* et la *Sunnah* prévaudra. C'est la méthodologie saine et la voie droite, mais elle requiert deux choses :

Premièrement : la science bénéfique par laquelle vous saurez ce sur quoi étaient le Messager d'*Allāh* ﷺ, ses Compagnons et ceux qui les suivirent avec excellence.

Deuxièmement : la patience et la fermeté. Ne vous faites pas emporter par les tribulations ou par ceux qui appellent à l'égarement. Soyez fermes et patients à l'encontre de ce qui vous touche de blâmes, reproches et intimidations. Tant que vous êtes sur la vérité, patientez.

﴿وَاصْبِرْ عَلَىٰ مَا أَصَابَكَ ۖ إِنَّ ذَٰلِكَ مِنْ عَزْمِ الْأُمُورِ﴾

« ... et endure ce qui t'arrive avec patience. Telle est la résolution à prendre dans toute entreprise ! » [*Luqmān* : 17]

Mettre en garde contre la division

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَدَعَوا إِلَى الفُرْقَةِ. وَقَدْ نَهَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ عَنِ الفُرْقَةِ، وَكَفَّرَ بَعْضُهُمْ بَعضاً وَكُلٌّ دَعَا إِلَى رَأْيِهِ وَإِلَى تَكْفِيرِ مَنْ خَالَفَهُ فَضَلَّ الجُهَّالُ وَالرِّعَاعُ وَمَنْ لَا عِلْمَ لَهُ، وَأَطْمَعُوا النَّاسَ فِي شَيْءٍ مِنْ أَمْرِ الدُّنْيَا، وَخَوَّفُوهَمْ عِقَابَ الدُّنْيَا، فَاتَّبَعَهُمُ الخَلْقُ عَلَى خَوْفٍ فِي دِينِهِمْ، وَرَغْبَةٍ فِي دُنْيَاهُمْ.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et ils appelaient à la division, alors qu'*Allāh* nous interdit la division. Chaque groupe déclara l'autre mécréant. Chacun appelle à son propre avis et juge mécréant celui qui s'y oppose. Les ignorants, la racaille et ceux qui n'avaient pas de science dévièrent. Ils rendirent les gens avides des biens de ce bas monde et craignant ses châtiments. Les gens les suivirent donc par crainte pour leur religion ainsi que par appât du gain. »

Commentaire

Sa parole : **« Et ils appelaient à la division, alors qu'*Allāh* nous interdit la division. »**

Allāh a interdit la division. Il dit :

﴿وَلَا تَكُونُوا كَالَّذِينَ تَفَرَّقُوا وَاخْتَلَفُوا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَهُمُ الْبَيِّنَاتُ﴾

« Et ne soyez pas comme ceux qui se sont divisés et se sont mis à disputer, après que les preuves leur furent venues... » [*Āl 'Imrān* : 105]

﴿وَمَا تَفَرَّقَ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ إِلَّا مِنْ بَعْدِ مَا جَاءَتْهُمُ الْبَيِّنَةُ﴾

« Et ceux à qui le Livre a été donné ne se sont divisés qu'après que la preuve leur fut venue. » [*Al-Bayyinah* : 4]

Ils divergèrent donc, non par ignorance, mais par science.

Sa parole : **« Chaque groupe déclara l'autre mécréant. »**

Les groupes commencèrent donc à se déclarer mécréants les uns les autres. C'est un de leurs traits distinctifs. Et c'est la preuve qu'ils sont tous sur le faux. Quant aux gens de la vérité et *Ahl As-Sunnah*, ils ne se déclarent pas mécréants les uns les autres. Au contraire, ils s'allient, s'aiment, se viennent en aide et se conseillent les uns les autres. De même, ils ne déclarent pas les autres groupes mécréants, sauf ceux dont la mécréance a été établie par le *Qur'ān* et la *Sunnah*. Sinon, ils sont modérés en ce qui concerne juger les autres mécréants. Ils ne déclarent mécréant que celui dont la preuve de sa mécréance a été établie, et ils ne se précipitent pas à ce sujet.

Sa parole : **« Chacun appelle à son propre avis et juge mécréant celui qui s'y oppose. »**

C'est une des caractéristiques des gens de l'égarement. *Allāh*, exalté soit-I dit :

﴿فَتَقَطَّعُوا أَمْرَهُمْ بَيْنَهُمْ زُبُرًا ۖ كُلُّ حِزْبٍ بِمَا لَدَيْهِمْ فَرِحُونَ﴾

« Mais ils se sont divisés en sectes, chaque secte exultant de ce qu'elle détenait. » [*Al-Mu'minūn* : 53]

Le mot *zuburān* signifie livres. C'est-à-dire qu'ils écrivent des livres et ceci est la réalité. Ils écrivent des livres pour soutenir leur école de pensée et secte, se réjouissant de ce sur quoi ils sont. S'ils avaient été ignorants, on aurait pu espérer qu'ils reviennent. Mais ils se réjouissent du faux sur lequel ils sont, le prenant pour la vérité. C'est un châtiment d'*Allāh* à leur encontre.

Sa parole : « **Les ignorants, la racaille et ceux qui n'avaient pas de science dévièrent.** »

Ils égarèrent les ignorants, la racaille et ceux qui n'ont pas de science. Quant aux gens de la vérité et de la science, ils ne furent pas influencés par ces sectes et ces formes d'égarement parce qu'ils savent que c'était le faux.

Sa parole : « **Ils rendirent les gens avides des biens de ce bas monde et craignant ses châtiments.** »

En outre, parmi les moyens de propager leur *fitnah* était qu'ils attisaient la convoitise de leurs adeptes.

Sa parole : « **Les gens les suivirent donc par crainte pour leur vie ainsi que par appât du gain.** »

Car nombreux sont ceux qui désirent cette vie et il en résulte qu'ils suivent tous ceux qui distribuent des richesses, même s'ils sont sur le faux, par appât du gain.

Les gens de la *Sunnah* sont éprouvés

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : فَصَارَتِ السُّنَّةُ وَأَهْلُ السُّنَّةِ مَكْتُومِينَ وَظَهَرَتِ البِدْعَةُ وَفَشَتْ، وَكَفَرُوا مِنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ مِنْ وَجُوهٍ شَتَّى، وَوَضَعُوا القِيَاسَ، وَحَمَلُوا قُدْرَةَ الرَّبِّ وآياته وَأَحْكَامَهُ وَأَمْرَهُ وَنَهْيَهُ عَلَى عُقُولِهِمْ وَآرَائِهِمْ فَمَا وَافَقَ عُقُولَهُمْ قَبِلُوهُ، وَمَا خَالَفَ عُقُولَهُمْ رَدُّوهُ فَصَارَ الإِسْلَامُ غَرِيباً، وَالسُّنَّةُ غَرِيبَةً، وَأَهْلُ السُّنَّةِ غُرَبَاءَ فِي جَوْفِ دِيَارِهِمْ.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « La *Sunnah* et ses adeptes furent dissimulés et les innovations se manifestèrent et se répandirent. Ils déclarèrent les gens mécréants par ignorance de différents aspects. Ils firent des analogies et interprétèrent la capacité du Seigneur, Ses versets, jugements, ordres et interdits en se basant sur leurs raisons et opinions. Ce qui s'accordait avec leur raison, ils l'acceptaient et ce qui s'y opposait, ils le rejetaient. L'*Islām* et la *Sunnah* devinrent donc étranges et les adeptes de la *Sunnah* étrangers dans leurs propres foyers ! »

Commentaire

Sa parole : « La *Sunnah* et ses adeptes furent dissimulés et les innovations se manifestèrent et se répandirent. »

Après que les gens de la *Sunnah* furent manifestes durant les meilleures générations et que les gens du mal se dissimulaient, la situation changea et les gens de la *Sunnah* durent se dissimuler alors que les gens du faux devinrent manifestes. Cependant, cela ne restera pas ainsi. Si les gens du mal deviennent manifestes durant une époque, il finissent par tomber et s'écraser par la suite. La bonne fin et toujours pour les pieux. L'*Imām Ibn Al-Qayyim — raḥimahullāh —* a dit :

> « La vérité l'emporte et subit des épreuves. N'en soyez pas étonnés, car ceci est la voie du Tout Miséricordieux. »[240]

Sa parole : « **Ils firent des analogies... »**

C'est-à-dire des analogies dans la *'aqīdah*. Alors qu'il n'y a pas de place pour l'analogie dans les affaires de *'aqīdah*, puisqu'elles ont été restreintes divinement. Rien ne doit être fait, si ce n'est ce qui est soutenu par une preuve. Il n'y a donc pas d'analogie dans les affaires de croyance, mais seulement dans les sujets de jurisprudence.

Sa parole : « **... et interprétèrent la capacité du Seigneur, Ses versets, jugements, ordres et interdits en se basant sur leurs raisons et opinions.** »

C'est cela la fausse analogie : les analogies à propos d'*Allāh*, exalté soit-Il, que les raisons et les opinions ne peuvent cerner. Ils rejetèrent avec des analogies tirées de leurs raisons les paroles d'*Allāh* et de Son Messager.

Sa parole : « **Ce qui s'accordait avec leur raison, ils l'acceptaient et ce qui s'y opposait, ils le rejetaient.** »

Ils jugent avec leurs raisons et opinions. Ce qui s'opposent à elles, ils le rejettent soit par des fausses interprétations soit en le refusant directement.

Sa parole : « **L'*Islām* et la *Sunnah* devinrent donc étranges et les adeptes de la *Sunnah* étrangers dans leurs propres foyers !** »

Comme l'a dit le Prophète ﷺ :

بَدَأَ الإِسْلَامُ غَرِيبًا، وَسَيَعُودُ غَرِيبًا كَمَا بَدَأَ، فَطُوبَى لِلْغُرَبَاءِ.

240. *Al-Kāfiyah ash-Shāfiyah* (1/124 — avec le commentaire de *Ibn 'Īsā*).

« L'Islām a commencé étrange et il finira étrange, comme il a commencé. Bonne nouvelle, donc, aux étrangers. » [241]

Il fut demandé : « Qui sont les étrangers, ô Messager d'*Allāh* ? » Il répondit :

الَّذِينَ يَصْلُحُونَ إِذَا فَسَدَ النَّاسُ.

« Ceux qui rectifient lorsque les gens sont devenus corrompus. » [242]

Dans une autre version :

الَّذِينَ يُصْلِحُونَ مَا أَفْسَدَ النَّاس.

« Ceux qui rectifient ce que les gens ont corrompu. » [243]

Ils se rectifient et rectifient ce que les gens ont corrompu. Ce sont les étrangers. Pourquoi furent-ils nommés étrangers ? Parce que ceux qui s'opposent et les blâment sont nombreux. Ils sont donc étrangers dans leurs pays et parmi leurs contemporains.

241. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/130, n°145), d'après *Abū Hurayrah* ﷺ, sans la mention de la question et de la réponse à propos des étrangers. *Muslim* le rapporte également (n°146), d'après *Ibn 'Umar* ﷺ, que le Prophète ﷺ a dit : « *Certes l'Islām débuta étrange et redeviendra étrange comme il débuta. Il se consolidera entre les deux mosquées comme le serpent replié dans son trou.* »

242. Rapporté par *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Mu'jam al-Kabīr* (6/164, n°5867), *al-Awsaṭ* (3/250, n°3056) et *aṣ-Ṣaghīr* (1/183, n°290), d'après *Sahl ibn Sa'd as-Sā'idī*. *Al-Haythamī* a dit dans *Majma' az-Zawā'id* (7/278) : « Ses rapporteurs sont ceux de *Aṣ-Ṣaḥīḥ*, sauf *Bakr ibn Salīm* qui est de confiance. »

243. Rapporté par *At-Tirmidhī* (5/18, n°2630) et *Aṭ-Ṭabarānī* dans *Al-Kabīr* (17/16), d'après *'Amr ibn 'Awf* que le Messager d'*Allāh* ﷺ a dit : « *Certes la religion débuta étrange et redeviendra étrange. Bonne nouvelle, donc, aux étrangers, ceux qui rectifient ce que les gens ont corrompu après moi de ma Sunnah.* » *At-Tirmidhī* a dit : « *Ḥadīth ḥasan ṣaḥīḥ* ». Il est également rapporté par *Ibn Abī Shaybah* dans *Al-Muṣannaf* (7/83, n°34366), l'*Imām Aḥmad* dans *Al-Musnad* (1/398), *Ad-Dārimī* (2/402, n°2755), *Ibn Mājah* (2/1320, n°3988) et d'autres, d'après *Ibn Mas'ūd* ﷺ et il y est dit : « Qui sont les étrangers ? » Il dit : « *Ceux qui se retirent de leurs tribus.* » L'*Imām Al-Bukhārī* a dit : « *Ḥadīth ḥasan.* » *At-Tirmidhī* l'a rapporté de lui dans *Al-'Ilal al-Kabīr* (p.338, n°628). *Al-Baghawī* a dit dans *Sharḥ As-Sunnah* (1/118) : « *Ḥadīth ṣaḥīḥ gharīb.* »

L'interdiction du mariage *mutʿah*

٩٦ — قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْلَمْ أَنَّ المُتْعَةَ — مُتْعَةَ النِّسَاءِ وَالاسْتِحْلَالَ حَرَامٌ إِلَى يَوْمِ القِيَامَةِ.

[96][244] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et sachez que le *mutʿah* — le *mutʿah* des femmes — et l'*istiḥlāl*[245] sont interdits jusqu'à la fin des temps. »

Commentaire

Il s'agit d'un sujet de *fiqh*. L'auteur l'a cependant mentionné parce qu'il est lié à la *ʿaqīdah*. Parce que le *mutʿah* implique de permettre ce qu'*Allāh* a interdit. Sa définition est d'épouser une femme pour un terme fixé, long ou court. À la fin de ce terme, le mariage est automatiquement dissout, sans avoir besoin de divorcer.

Le *mutʿah* était autorisé dans les premiers temps de l'*Islām*. Puis le Prophète ﷺ l'interdit durant la bataille de *Khaybar*.[246] Puis il le permit à nouveau le jour de la conquête de *Makkah*. Et, par la suite, il l'interdit de

244. NdT : la numérotation est ainsi dans l'original en arabe, le numéro qui semble être correct est 95 — et *Allāh* est plus savant.

245. Le *mutʿah* est le mariage temporaire qui est commun de nos jours chez les chiites. L'*istiḥlāl* est le fait d'épouser une une femme qui a été divorcée trois fois, dans le but qu'elle redevienne licite à son précédent époux.

246. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (5/1966, n°4825) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1027, n°1407), d'après *ʿAlī* رضي الله عنه. Il dit : « Le Messager d'Allāh ﷺ interdit le *mutʿah* le jour de la bataille de *Khaybar*, ainsi que la consommation de la viande d'âne domestique. »

manière définitive.[247] Il fut initialement permis, puis interdit, puis permis à nouveau et enfin interdit pour toujours.

Les Musulmans sont unanimes quant à son interdiction et qu'il s'agit d'un mariage nul. Nul n'est en désaccord avec eux, si ce n'est les chiites *Al-Ja'fariyah* et *Ar-Rāfiḍah*. Ils sont ceux qui divergent à ce sujet. Cependant, leur divergence n'a aucune valeur. Il y a donc consensus et des textes concernant l'interdiction du *mut'ah*. C'est un mariage nul dont le jugement est celui de *az-zinā*.

Sa parole : « **... *mut'ah* — le *mut'ah* des femmes —...** »

Par ceci, il exclut le *mut'ah* du *Ḥajj*. C'est-à-dire de le faire selon le rite *Tamattu'* entre *'Umrah* et le *Ḥajj*. Ce n'est pas ce qui était voulu. La plupart des savants accepte cette forme de *tamattu'*, peu sont ceux qui divergent à ce sujet. Quant au *mut'ah* des femmes, son interdiction fait l'objet d'un consensus. Personne dont la divergence n'est considérée n'a divergé à ce sujet. Mais le *mut'ah* du *Ḥajj* est un sujet de *fiqh*. Alors que le *mut'ah* du mariage est un sujet de *'aqīdah*, car il implique de permettre ce qu'*Allāh*, exalté soit-Il, a interdit.

247. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/1025, n°1406), d'après *Sabrah al-Juhanī* qui était avec le Messager d'*Allāh* ﷺ qui dit : « *Ô gens, je vous avais certainement permis de jouir des femmes et Allāh l'a (maintenant) interdit jusqu'au Jour de la résurrection. Celui qui est dans ce cas, qu'il les libère et ne prenne rien de ce qu'il leur a donné.* » et, dans une autre version : « Le Prophète ﷺ nous a ordonné *al-mut'ah* l'année de la Conquête, lorsque nous entrâmes à La Mecque et nous n'en sortîmes pas avant qu'il ne l'interdît. »

Les mérites des *Banū Hāshim*

٩٧ قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْرِفْ لِبَنِي هَاشِمٍ فَضْلَهُمْ؛ لِقَرَابَتِهِمْ مِنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم، وَاعْرِفْ فَضْلَ قُرَيْشٍ وَالعَرَبِ وَجَمِيعِ الأَفْخَاذِ، فَاعْرِفْ قَدْرَهُمْ وَحُقُوقَهُمْ فِي الإِسْلَامِ، وَمَوْلَى القَوْمِ مِنْهُمْ، وَتَعَرِفُ لِسَائِرِ النَّاسِ حَقَّهُمْ فِي الإِسْلَامِ.

[97] L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Reconnaissez le mérite des *Banū Hāshim* du fait de leur proximité du Messager d'*Allāh* ﷺ. Reconnaissez le mérite de *Quraysh*, des Arabes et de toutes les tribus arabes (*al-afkhādh*). Reconnaissez leur valeur et leurs droits en *Islām*. Et l'esclave affranchi d'un peuple en fait partie. Et reconnaissez les droits du reste des gens en *Islām*. »

Commentaire

Sa parole : **« ... des *Banū Hāshim*... »**

Les descendants de *Hāshim ibn ʿAbd Manāf*. Parce que *ʿAbd Manāf* eut plusieurs fils : *Hāshim*, l'arrière grand-père du Messager ﷺ, *ʿAbd Ash-Shams*, l'arrière grand-père de *ʿUthmān ibn ʿAffān* ﷺ, *Nawfal ibn ʿAbd Manāf*, l'arrière grand-père de *Ḥakīm ibn Ḥizām* ﷺ et *Al-Muṭṭalib ibn ʿAbd Manāf*, l'arrière grand-père des enfants de *Al-Muṭṭalib*. Ils étaient les fils de *ʿAbd*

Manāf. Et le Messager d'*Allāh* ﷺ fut envoyé parmi les *Banū Hāshim ibn 'Abd Manāf*. Il est donc un *Ḥāshimī* et un *Qurashī*. Le Prophète ﷺ dit :

إِنَّ اللَّهَ اصْطَفَى كِنَانَةَ مِنْ وَلَدِ إِسْمَاعِيلَ، وَاصْطَفَى مِنْ كِنَانَةَ قُرَيْشًا، وَاصْطَفَى مِنْ قُرَيْشٍ بَنِي هَاشِمٍ، وَاصْطَفَانِي مِنْ بَنِي هَاشِمٍ.

> « *Certes Allāh a choisi Kinānah parmi les descendants d'Ismā'īl, Quraysh de ceux de Kinānah, Banū Hāshim de ceux de Quraysh et Il me choisit des Banū Hāshim.* »[248]

Voilà la parenté du Messager d'*Allāh* ﷺ — les croyants parmi les *Banū Hāshim*. Ce sont les membres de sa famille qui ont des droits sur les Musulmans. L'aumône leur est interdite, alors que les cadeaux leur sont permis. Quant à ceux qui ne sont pas croyants, ils n'ont aucune valeur, même s'ils font partie des *Banū Hāshim*. Il ne fait aucune doute que si la croyance et la relation familiale sont réunies, ils ont des avantages par rapport aux autres. Ils ont droit à l'honneur et au respect, car cela fait partie des respects accordés au Messager d'*Allāh* ﷺ. Mais s'il s'agit de mécréants parmi les *Banū Hāshim*, ils ne méritent nul honneur. De même que tout membre des *Banū Hāshim* qui n'est pas sur la voie de *Ahl As-Sunnah wal-Jamā'ah* et la droiture n'aura nulle valeur. La parenté n'est pas suffisante pour justifier ces droits. Il faut qu'elle soit liée à la foi. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿قُل لَّا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا إِلَّا الْمَوَدَّةَ فِي الْقُرْبَىٰ﴾

> « **... Dis : « Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté » ...** » [*Ash-Shūrā* : 23]

C'est-à-dire les liens de parenté avec le Messager d'*Allāh* ﷺ, selon un avis. *Allāh* leur accorda une part d'un cinquième (du butin). *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿وَاعْلَمُوا أَنَّمَا غَنِمْتُم مِّن شَيْءٍ فَأَنَّ لِلَّهِ خُمُسَهُ وَلِلرَّسُولِ وَلِذِي الْقُرْبَىٰ﴾

248. Rapporté par *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (4/1782, n°2276), d'après *Wathilah ibn Al-Asqa'* ﷺ.

« Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à *Allāh*, au Messager, à ses proches parents... » [*Al-Anfāl* : 41]

C'est-à-dire la famille du Messager.

Sa parole : **« Reconnaissez le mérite de *Quraysh*, des Arabes... »**

Puis, après les *Banū Hāshim*, les meilleurs des Musulmans sont de *Quraysh*. Ils ont un mérite sur le reste des Arabes, puis les Arabes ont un mérite sur les non-Arabes. Pourquoi ? Parce qu'*Allāh* descendit le *Qur'ān* dans leur langage, envoya le Messager ﷺ parmi eux et les choisit pour transmettre Son message. C'est pour cela qu'*Allāh*, exalté soit-Il, dit dans le *Qur'ān* :

﴿فَاسْتَمْسِكْ بِالَّذِي أُوحِيَ إِلَيْكَ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٤٣﴾ وَإِنَّهُ لَذِكْرٌ لَّكَ﴾

« Tiens fermement à ce qui t'a été révélé car tu es sur le droit chemin. C'est certainement un rappel pour toi... »

C'est-à-dire que le *Qur'ān* est un honneur pour toi.

﴿وَلِقَوْمِكَ﴾

« ... et ton peuple... »

C'est-à-dire les Arabes.

﴿وَسَوْفَ تُسْأَلُونَ﴾

« ... Et vous en serez interrogés. » [*Az-Zukhruf* : 43-44]

C'est-à-dire que vous serez questionnés sur l'acquittement (des règles) de ce *Qur'ān*, d'y inviter et de le transmettre parce qu'*Allāh* vous l'a confié pour le transmettre au reste du monde. C'est la raison du mérite des Arabes sur les autres peuples. Ils n'ont pas été préférés parce qu'ils étaient arabes. Mais ils ont été préférés parce qu'*Allāh* les distingua par le *Qur'ān*, la *Sunnah*, l'envoi du Messager ﷺ et le fait qu'ils durent transmettre cette religion.

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿كُنْتُمْ خَيْرَ أُمَّةٍ أُخْرِجَتْ لِلنَّاسِ تَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَتَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ وَتُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ﴾

« **Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allāh...** » [*Āl 'Imrān* : 110]

﴿وَلْتَكُنْ مِنْكُمْ أُمَّةٌ يَدْعُونَ إِلَى الْخَيْرِ وَيَأْمُرُونَ بِالْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ الْمُنْكَرِ ۚ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُونَ﴾

« **Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront.** » [*Āl 'Imrān* : 104]

C'est la raison du mérite des Arabes. S'ils adhèrent à cette religion et la transmettent, ils auront un mérite sur les autres. Mais celui qui n'adhère pas à cette religion n'aura aucun mérite parce qu'*Allāh*, exalté soit-il, dit :

﴿يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَاكُمْ مِنْ ذَكَرٍ وَأُنْثَىٰ وَجَعَلْنَاكُمْ شُعُوبًا وَقَبَائِلَ لِتَعَارَفُوا ۚ إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ﴾

« **Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux...** » [*Al-Ḥujurāt* : 13]

Le Prophète ﷺ a également dit :

لَا فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى عَجَمِيٍّ، وَلَا لأَبْيَضَ عَلَى أَسْوَدَ إِلَّا بِالتَّقْوَى، كُلُّكُمْ لآدَمَ وَآدَمُ مِنْ تُرَابٍ.

« *L'Arabe n'a pas plus de mérite que le non-Arabe, ni le blanc sur le noir, si ce n'est par la piété. Vous êtes tous des fils d'Ādam et Ādam fut créé d'argile.* »

C'est ce qui concerne le mérite des Arabes. S'ils se chargent de ce qu'*Allāh* leur confia de propagation de la religion, d'y inviter et de le montrer aux gens, ils auront un mérite sur les autres.

Sa parole : « **... et de toutes les tribus arabes (*al-afkhādh*).** » *Al-afkhādh* est la sous-tribu. D'abord la tribu, puis *al-afkhādh*.

Sa parole : « **Sachez leur valeur et leurs droits en *Islām*.** »
Chacun en proportion de son mérite et de son droit.

Sa parole : « **Et l'esclave affranchi d'un peuple en fait partie.** »
C'est un *ḥadīth* du Messager d'*Allāh* ﷺ.[249] C'est-à-dire *al-ʿatīq* (l'esclave affranchi). Si l'affranchi appartenait aux *Banū Hāshim*, il aura le jugement des *Banū Hāshim* et s'il appartenait à d'autres, il aura leur jugement.

249. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (6/2484, n°6380), d'après *Anas ibn Mālik* ﷺ, d'après le Prophète ﷺ a dit : « *L'esclave affranchi d'un peuple en fait partie.* »

قَالَ المؤَلِّفُ رَحِمَهُ اللَّهُ : وَاعْرِفْ فَضْلَ الأَنْصَارِ وَوَصِيَّةَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّم فِيهِمْ، وَآلُ الرَّسُولِ فَلَا تَسُبَّهُمْ، وَاعْرِفْ فَضْلَهُمْ وَكَرَامَاتِهِمْ، وَجِيرَانُهُ مِنْ أَهْلِ المدِينَةِ فَاعْرِفْ فَضْلَهُمْ.

L'auteur — qu'*Allāh* lui fasse miséricorde — dit : « Et reconnaissez le mérite des *Anṣār* et le conseil du Messager d'*Allāh* ﷺ à leur sujet, et la maison du Messager d'*Allāh* ﷺ. Ne les injuriez pas et reconnaissez leurs mérite et honneur. Et reconnaissez également le mérite de ses voisins parmi les gens de *Al-Madīnah*. »

Commentaire

Sa parole : « **Et vous devez reconnaître le mérite des *Anṣār*... »**

Parmi les *Aws* et les *Khazraj*. Les Compagnons du Messager d'*Allāh* ﷺ sont la meilleure des générations du fait de sa parole :

خَيْرُكُمْ قَرْنِي.

« *Les meilleurs d'entre vous sont ma génération.* »[250]

Parce qu'*Allāh* les choisit pour accompagner Son Prophète *Muḥammad* ﷺ, qu'ils lui ﷺ prêtèrent allégeance, firent le *Jihād* à ses côtés,

250. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°3450) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (n°2535), du *ḥadīth* de *'Imrān ibn Al-Ḥuṣayn* ﷺ.

apprirent la science de lui et la transmirent aux gens. Les Compagnons sont donc la meilleure génération. Nul ne peut dépasser leur mérite. Le Prophète ﷺ a dit :

لَا تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلَا نَصِيفَهُ.

« N'insultez pas mes Compagnons. Par Celui dans la Main Duquel se trouve mon âme, si vous dépensiez une montagne d'or aussi grande que Uḥud en aumône, elle représenterait moins que le mudd de l'un d'entre eux, ni même la moitié d'un mudd. » [251]

C'est-à-dire : si l'un d'entre vous dépensait en aumône une pile d'or haute comme le mont *Uḥūd*, elle n'équivaudrait pas à un *mudd* d'orge qu'un Compagnon aurait donné en aumône. C'est le mérite des Compagnons ﷺ. C'est un grand mérite qu'il est obligatoire de reconnaître.

Allāh, exalté soit-Il, dit :

﴿وَالسَّابِقُونَ الْأَوَّلُونَ مِنَ الْمُهَاجِرِينَ وَالْأَنْصَارِ وَالَّذِينَ اتَّبَعُوهُمْ بِإِحْسَانٍ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي تَحْتَهَا الْأَنْهَارُ﴾

« Les tout premiers [croyants] parmi les *Muhājirūn* et les *Anṣār* et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, *Allāh* les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux... » [*At-Tawbah* : 100]

﴿لَقَدْ رَضِيَ اللَّهُ عَنِ الْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ الشَّجَرَةِ فَعَلِمَ مَا فِي قُلُوبِهِمْ فَأَنْزَلَ السَّكِينَةَ عَلَيْهِمْ وَأَثَابَهُمْ فَتْحًا قَرِيبًا﴾

« *Allāh* a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs, et a fait descendre sur

251. Sa référence a précédé.

eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche. » [*Al-Fatḥ* : 18]

﴿مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَىٰهُمْ رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا ۖ سِيمَاهُمْ فِى وُجُوهِهِم مِّنْ أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ﴾

« *Muḥammad* est le Messager d'*Allāh*. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'*Allāh* grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora... »

C'est-à-dire que leur description est dans la Thora.

﴿وَمَثَلُهُمْ فِى ٱلْإِنجِيلِ﴾

« ... Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile... »

C'est-à-dire leur description.

﴿كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْـَٔهُۥ فَـَٔازَرَهُۥ فَٱسْتَغْلَظَ فَٱسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِۦ يُعْجِبُ ٱلزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ﴾

« ... est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [*Allāh*] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants... » [*Al-Fatḥ* : 29]

Ces versets concernent les Compagnons ﷺ. Ils indiquent leur mérite et leur statut auprès d'*Allāh* et Son de Messager ﷺ, et certains ont plus de mérite que d'autres.

Les quatre Califes Bien Guidés sont les meilleurs Compagnons, puis ceux qui restent parmi les dix promis au Paradis, puis les *Muhājirūn*, parce qu'*Allāh* les mentionna avant les *Anṣār*, car ils abandonnèrent leurs foyers, biens et terres pour la cause d'*Allāh* et émigrèrent dans le sentier d'*Allāh*.

Ils sont donc meilleurs que les *Anṣār*. Puis viennent les *Anṣār* qui accueillirent le Messager ﷺ et les Musulmans, les soutinrent et les consolidèrent avec leurs biens, s'unirent avec eux et les aimèrent.

Les Compagnons de *Badr* qui assistèrent à cette bataille ont également un mérite, tout comme ceux qui participèrent au pacte de *Riḍwān*. *Allāh*, exalté soit-Il, dit :

﴿لَّقَدْ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنِ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِذْ يُبَايِعُونَكَ تَحْتَ ٱلشَّجَرَةِ﴾

« *Allāh* a très certainement agréé les croyants quand ils t'ont prêté le serment d'allégeance sous l'arbre... » [*Al-Fatḥ* : 18]

Puis viennent ceux qui embrassèrent l'*Islām* avant la conquête de *Makkah* qui sont meilleurs que ceux qui embrassèrent l'*Islām* après la conquête. Leur mérite varie donc entre eux. Cependant, en tant que groupe, ils sont mieux que tous les gens qui viendront jusqu'à ce que l'Heure soit établie. Nul ne les égalera.

Sa parole : **« ... et le conseil du Messager d'*Allāh* ﷺ à leur sujet... »**

C'est-à-dire le conseil du Messager d'*Allāh* ﷺ au sujet des *Anṣār*. Il dit :

لَا يُحِبُّ الأَنْصَارَ إِلَّا مُؤْمِنٌ، وَلَا يُبْغِضُهُمْ إِلَّا مُنَافِقٌ.

« N'aime les Anṣār qu'un croyant et ne les déteste qu'un hypocrite. » [252]

Sa parole : **« Et vous devez également connaître l'excellence de ses voisins parmi les gens de *Al-Madīnah*. »**

C'est-à-dire celui qui réside à *Al-Madīnah*, qui y patiente, espère la récompense et patiente sur son climat, et est assidu à la prière dans la mosquée du Messager ﷺ, cette personne sera sans aucune doute récompensée. Quant à celui qui y réside, y sème la corruption, y associe des

252. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (3/1379, n°3572) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (1/85, n°75), d'après *Al-Barā'* ﷺ.

partenaires avec *Allāh*, exalté soit-Il, dans l'adoration et répand des innovations, son châtiment est pire. Son châtiment est multiple : le Prophète ﷺ a dit :

مَنْ أَحْدَثَ فِيهَا حَدَثًا، أَوْ آوَى مُحْدِثًا فَعَلَيْهِ لَعْنَةُ اللَّهِ، وَالمَلَائِكَةِ، وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ.

« Celui qui y invente une innovation ou y abrite un innovateur, sur lui est la malédiction d'Allāh, des anges et de l'humanité toute entière. » [253]

253. Rapporté par *Al-Bukhārī* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/661, n°1771) et *Muslim* dans son *Ṣaḥīḥ* (2/994-998, n°1370), d'après *'Alī* رضي الله عنه.